

RAPPORT
ANNUEL
2016



EN BREF

La Banque Nationale du Canada propose des services financiers intégrés à une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises. Elle a mené ses activités dans trois secteurs d'affaires – Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers – avec un actif de plus de 232 milliards de dollars en date du 31 octobre 2016. Depuis le début de l'exercice 2017, un quatrième secteur d'affaires s'est ajouté – Financement spécialisé aux États-Unis et International.

La Banque Nationale, qui compte sur une équipe de quelque 21 000 employés, offre une gamme complète de services financiers, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des entreprises, du courtage en valeurs mobilières, de l'assurance ainsi que de la gestion de patrimoine.

La Banque Nationale est la principale institution bancaire au Québec et la partenaire par excellence des PME. Elle figure également parmi les six banques d'importance systémique au Canada et compte des succursales dans la plupart des provinces. Sa clientèle aux États-Unis, en Europe et ailleurs dans le monde est servie par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux de représentation, de filiales et d'alliances.

Ses titres sont négociés à la Bourse de Toronto. Son siège social est établi à Montréal.

3	Message du président et chef de la direction
4	Membres du bureau de la présidence
5	Message du président du conseil d'administration
6	Membres du conseil d'administration
7	Divulgateion d'information sur les risques
9	Rapport de gestion
101	États financiers consolidés audités
194	Données relatives aux exercices antérieurs
196	Glossaire des termes financiers
198	Renseignements à l'intention des actionnaires

Banque Nationale en quelques chiffres

21 770

EMPLOYÉS

450

SUCCESSALES

938

GUICHETS
AUTOMATIQUES

2,4

MILLIONS \$
CLIENTS

398

MILLIARDS \$
BIENS SOUS GESTION
ET ADMINISTRATION

232

MILLIARDS \$
ACTIF TOTAL

5 840

MILLIONS \$
REVENU TOTAL

1 256

MILLIONS \$
RÉSULTAT NET

16,2

MILLIARDS \$
CAPITALISATION
BOURSIÈRE

APERÇU FINANCIER

Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2016	2015	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu total	5 840	5 746	2
Résultat net	1 256	1 619	(22)
Résultat dilué par action	3,29 \$	4,51 \$	(27)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	11,7 %	16,9 %	
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
Résultats d'exploitation (en équivalent imposable) ⁽¹⁾			
Revenu total	6 279	5 982	5
Résultat net	1 613	1 682	(4)
Résultat dilué par action	4,35 \$	4,70 \$	(7)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	15,5 %	17,6 %	
Ratio d'efficience	58,2 %	58,6 %	
Dividendes déclarés	2,18 \$	2,04 \$	
Actif total	232 206	216 090	7
Ratios réglementaires selon Bâle III			
Ratios des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	10,1 %	9,9 %	
Ratio de levier	3,7 %	3,7 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	134 %	131 %	

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10.

Notre responsabilité sociale 2016



SOUTENIR NOS CLIENTS DANS LA RÉALISATION DE LEURS IDÉES

- Services bancaires numériques et mobiles de haut niveau
- Nouveaux concepts de succursales misant sur le conseil et la technologie
- Participation active à l'évolution de l'écosystème entrepreneurial

S'ENGAGER DANS LA COMMUNAUTÉ

- Plus de 25 M\$ versés à la collectivité
- Des centaines d'organismes soutenus au pays
- Une volonté claire d'accroître l'impact de nos investissements sociaux

STIMULER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Plus de 100 M\$ investis dans nos installations
- 1 G\$ en biens et services achetés
- 2 G\$ en salaires et avantages sociaux

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

- Soutien actif accordé aux femmes, aux communautés culturelles, à la communauté LGBT et aux personnes vivant avec des limitations
- Représentation féminine à la direction et au conseil d'administration parmi les plus grandes de l'industrie

CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

- Programme d'efficacité énergétique maintes fois primé
- Titulaire de plusieurs certifications LEED^{MD}

Pour en savoir plus :

bnc.ca

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

L'exercice 2016 a été une année de repositionnement pour la Banque Nationale. Le développement d'activités porteuses à long terme s'est accompagné de défis économiques et opérationnels que nous avons relevés promptement, pour assurer la poursuite d'une saine croissance. Grâce à ces actions, la transformation de l'organisation s'effectue à un rythme rapide et la solidité financière de la Banque continue de progresser adéquatement. Fermement engagées à répondre aux préférences évolutives de nos clients, toutes les équipes de l'organisation ont redoublé d'efforts pour améliorer encore davantage l'offre de services.

Une organisation solide

Avec des revenus de près de 6 milliards de dollars, un actif total de 232 milliards de dollars et un ratio des fonds propres CET1 de 10,1 %, la Banque Nationale compte parmi les institutions les plus solides du monde. En cours d'année, l'organisation a été proactive en enregistrant une provision de 250 millions de dollars afin de pallier les incertitudes liées au crédit de son portefeuille de créances du secteur pétrole et gaz.

Nous avons aussi enregistré une charge relative à certaines initiatives de restructuration et des radiations d'actifs intangibles. Cette décision s'inscrit dans les efforts que nous menons pour tirer parti de la transformation numérique de l'économie, qui présente des occasions de croissance tangibles pour la Banque, mais exige que nous demeurions agiles et efficaces. Notre organisation est maintenant en bonne posture pour en tirer parti.

[...] la transformation numérique de l'économie [...] présente des occasions de croissance tangibles pour la Banque, mais exige que nous demeurions agiles et efficaces.

Une expérience client améliorée

Les différents secteurs de la Banque ont poursuivi leur développement en cours d'année, et ce, tant en termes d'expérience client que d'amélioration à l'offre de services. Au près des particuliers et des entreprises, la bonification des services numériques se poursuit et le réseau de succursales continue de faire place à des aires modernes et adaptées à la nouvelle réalité transactionnelle. En gestion de patrimoine, notre empreinte géographique s'étend toujours, notamment avec l'ouverture de succursales à Calgary et Vancouver. L'équipe des Marchés financiers, pour sa part, poursuit le développement des activités qui ont fait sa renommée, et figure à nouveau comme leader du financement obligataire gouvernemental et corporatif au Canada.

Nous sommes dans cette veine particulièrement fiers de la modernisation de la salle des marchés de Montréal, dont l'inauguration a eu lieu au mois d'octobre dernier. Le projet, représentant des investissements de 13 millions de dollars, repose notamment sur la mise en place d'équipements technologiques de pointe, qui ne manqueront pas d'appuyer l'essor du secteur des marchés financiers au cours des prochaines années.

Une présence ciblée à l'international

Dans une optique de croissance à long terme, et pour tirer parti du potentiel des pays en développement, la Banque a poursuivi en 2016 ses démarches visant la consolidation de ses participations dans des institutions ciblées à l'international. La prise de participation majoritaire dans ABA Bank au Cambodge en mai dernier constitue un point marquant de ces démarches. En plus d'agir comme levier de croissance, nous croyons que ces institutions pourront jouer un rôle dans le développement à l'international de nos clients commerciaux.

En fait, la progression de nos activités à l'international est telle que nous avons annoncé la création d'un quatrième secteur d'affaires regroupant ces activités dès le premier trimestre de 2017.

Ajoutons également que la Banque a été, à l'automne 2016, la première institution financière en Amérique du Nord à émettre des obligations panda en Chine continentale.

Une évolution du contexte d'affaires

L'environnement d'affaires dans lequel nous nous trouvons actuellement est caractérisé par une dualité bien particulière : une croissance économique lente, susceptible de se poursuivre à court et moyen terme, jumelée à un rythme de transformation élevé sur plusieurs aspects de l'activité économique. Voici quelques exemples particulièrement importants pour l'industrie des services financiers :

- Le vieillissement de la population se poursuit. La présence de nouveaux arrivants, tout comme la montée de la génération du millénaire, contribuent à changer en profondeur le tissu démographique.
- Les habitudes de consommation se transforment à un rythme inédit. L'accès à l'information, le commerce et les services en ligne, de même que des attentes plus élevées que jamais à l'égard de l'expérience client amènent les entreprises à se renouveler.
- Les nouvelles technologies ont permis à la quatrième révolution industrielle de s'amorcer. L'intelligence artificielle et l'automatisation vont entraîner une reconfiguration majeure de l'organisation du travail et des moyens de production.

Face à l'accélération du changement, les organisations se divisent en deux groupes : celles qui tirent parti de la nouvelle réalité et celles qui la subissent. La Banque Nationale a la ferme intention de faire partie du premier groupe. Dans cette optique, une stratégie claire, de même que des investissements importants dans nos activités, sont essentiels.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION (suite)

Priorités pour l'année 2017

En 2016, nous avons entamé une nouvelle étape d'*un client, une banque*, la vision qui guide les efforts de toute l'organisation depuis 2008. Une mise à jour de nos priorités stratégiques a été effectuée de sorte que nous puissions relever avec encore plus d'agilité les défis du contexte actuel.

Un chantier mettant à contribution les décideurs de l'organisation a permis de préciser les priorités d'affaires devant faire l'objet d'une attention soutenue au cours des prochaines années. Essentiellement, en plus de nous consacrer aux domaines qui font la renommée de la Banque depuis sa fondation, nous continuerons à rendre l'organisation encore plus simple et efficace, et ce, dans une optique de pouvoir toujours nous ajuster avec agilité aux exigences de nos clients, notamment en ce qui a trait à la technologie.

Afin de soutenir ces efforts, un poste de chef de la transformation a été créé. Nous souhaitons ainsi améliorer l'orchestration des déploiements et accélérer la livraison des bénéfices dans toute l'organisation.

[...] nous continuerons à rendre l'organisation encore plus simple et efficace, et ce, dans une optique de pouvoir toujours nous ajuster avec agilité aux exigences de nos clients [...]

Investir dans nos activités et développer le talent

L'atteinte de nos objectifs organisationnels passe donc par des investissements soutenus dans les différentes facettes de nos activités. L'année 2016 n'a pas fait exception à cette règle.

- Technologie : Des investissements annuels moyens de quelque 350 millions de dollars permettent d'améliorer nos systèmes actuels et d'en développer de nouveaux.
- Installations et fonctionnement : Plus de 100 millions de dollars par année sont consacrés à nos édifices. Quelque 1 milliard de dollars vont à l'achat de biens et services divers. Ces investissements ont des retombées importantes pour un grand nombre d'entreprises et de fournisseurs situés partout au pays.

- Employés : Quelque 2 milliards de dollars sont versés chaque année en salaires et avantages sociaux. Nous estimons d'ailleurs que les emplois à fort contenu de savoir seront de plus en plus nombreux au sein de l'organisation dans les années à venir.

Au cours de l'exercice 2016, nous avons aussi agi afin de renforcer le bassin d'expertise au sein du Bureau de la présidence avec deux nominations. Denis Girouard a été nommé leader du secteur des Marchés financiers, en remplacement de Ricardo Pascoe, qui agit maintenant à titre de chef de la transformation. Martin Gagnon, pour sa part, est devenu leader du secteur de Gestion de patrimoine, succédant ainsi à Luc Paiement, qui agit maintenant à titre de conseiller de la direction.

Nos efforts visant à améliorer l'expérience employé en continu et à maintenir un milieu de travail mobilisant portent leurs fruits, puisque notre organisation a été nommée employeur de choix pour une 12^e année en 2016.

C'est une grande fierté pour la Banque Nationale de figurer, année après année, parmi les meilleurs employeurs au pays, et ce, dans un contexte d'évolution rapide.

Cette capacité à maintenir un équilibre entre nos diverses parties prenantes est la base du succès de la Banque Nationale depuis sa fondation il y a plus de 150 ans. C'est d'ailleurs avec grande confiance que nous envisageons l'avenir. La Banque est en bonne posture pour renforcer sa position concurrentielle. Nous avons la ferme intention de tirer pleinement parti du contexte actuel et de saisir les occasions d'affaires qui s'offriront à nous au cours des prochaines années.



Louis Vachon
Président et chef de la direction

MEMBRES DU BUREAU DE LA PRÉSIDENTENCE

Louis Vachon

Président et chef de la direction

William Bonnell

Premier vice-président à la direction,
Gestion des risques

Dominique Fagnoule

Premier vice-président à la direction,
Technologie de l'information

Martin Gagnon

Premier vice-président à la direction,
Gestion de patrimoine;
Coprésident et cochef de la direction,
Financière Banque Nationale

Diane Giard

Première vice-présidente à la direction,
Particuliers et Entreprises

Denis Girouard

Premier vice-président à la direction,
Marchés financiers

Brigitte Hébert

Première vice-présidente à la direction,
Opérations

Lynn Jeannot

Première vice-présidente à la direction,
Ressources humaines et Affaires corporatives

Karen Leggett

Chef de la direction Marketing et
première vice-présidente à la direction,
Développement corporatif

Ghislain Parent

Chef des finances et
premier vice-président à la direction,
Finances et Trésorerie

Ricardo Pascoe

Chef de la transformation et
premier vice-président à la direction,
Bureau des initiatives stratégiques

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'exercice 2016 n'a pas été conventionnel. Compte tenu de la lente croissance économique, des faibles taux d'intérêt et de l'adoption massive des services bancaires en libre-service par les consommateurs, des décisions clés ont été prises pour assurer le succès continu de la Banque. Avec à l'esprit la valeur à long terme pour les actionnaires, le conseil d'administration a collaboré étroitement aux mesures importantes et aux initiatives stratégiques adoptées par la direction au cours de l'année. Toujours vigilants, nous avons suivi les nouveaux développements et exercé notre rôle de supervision au nom des actionnaires et des autres parties prenantes de la Banque.

Exercer notre rôle

La participation active aux revues stratégiques annuelles est l'une des façons les plus importantes pour le Conseil d'assumer ses responsabilités. La priorité de la Banque est de générer une croissance interne au Canada, moteur historique de sa performance financière qui devrait le rester dans un avenir prévisible. À cet égard, le Conseil a été très attentif aux répercussions profondes des développements technologiques sur la prestation des services bancaires, y compris l'émergence des sociétés de technologies financières et leur impact probable sur les stratégies numériques d'avenir de la Banque. La nomination, à la mi-année, d'un chef de la transformation a été favorablement accueillie par le Conseil. Nous sommes heureux que la Banque dispose d'un plan clair pour l'accélération du déploiement de changements administratifs majeurs et d'initiatives de service numérique qui se traduiront par des gains d'efficacité opérationnels importants, tout en stimulant la croissance des affaires au Canada dans les prochaines années. La charge de restructuration, la radiation d'actifs intangibles et la suppression de postes annoncées en fin d'exercice découlent de l'ajustement nécessaire à ce contexte d'affaires. Bien que difficiles, de telles décisions assurent la pérennité de la Banque.

La priorité de la Banque est de générer une croissance interne au Canada, moteur historique de sa performance financière [...]

Par ailleurs, le Conseil soutient pleinement l'objectif stratégique complémentaire de la Banque qui est qu'au moins 10 % de son résultat net annuel provienne de ses activités internationales d'ici 2020. Une étape importante vers cet objectif a été franchie pendant l'exercice 2016 lorsque le Conseil a approuvé la décision d'accroître à 90 % la participation de la Banque Nationale dans ABA Bank au Cambodge. À compter du premier trimestre de l'exercice 2017, un secteur d'affaires distinct sera consacré aux activités américaines de financement spécialisé et à l'international pour que les actionnaires et les investisseurs puissent suivre leur performance.

La discipline en gestion du risque est essentielle pour générer des rendements attrayants pour les actionnaires et constitue un autre domaine dans lequel le Conseil peut influencer sur le comportement de la Banque. Le Conseil surveille de près le profil de risque de la Banque et s'assure que les risques, tout autant que les occasions, sont pris en compte dans l'établissement des priorités stratégiques. Nous sommes très attentifs à la nécessité d'adapter le cadre et les processus de la gestion des risques à l'évolution des activités de la Banque. À ce titre, la stratégie d'investissement à l'international de la Banque a été déployée avec mesure et discipline, et nous prenons garde à ce que ce portefeuille soit adéquatement supervisé, tant à l'égard des participations majoritaires que minoritaires. En matière de numérique, la technologie est en train de révolutionner tous les domaines de l'activité humaine, y compris les services bancaires, et toutes les organisations à l'échelle mondiale se montrent vigilantes en fait de cybersécurité. La Banque a clos un cycle d'investissements majeurs durant l'exercice 2016 qui a considérablement amélioré ses capacités technologiques. Elle continuera à faire tout ce qu'il faut pour tenter de protéger la sécurité des données et son intégrité opérationnelle.

Le Conseil exerce aussi un rôle de supervision dans la nomination des membres de la direction, leur rémunération, et la planification de la relève. Avoir les bonnes personnes pour mettre à exécution les stratégies de la Banque et perfectionner les talents sont des priorités pour le Conseil, et nous allouons un temps considérable chaque année afin de suivre les progrès de chacune. L'équipe de la haute direction, qui relève du président et chef de la direction, a été progressivement renouvelée de manière ordonnée ces dernières années, des dirigeants expérimentés ayant été recrutés au sein ou à l'extérieur de la Banque. Le Conseil soutient pleinement l'équipe de direction actuelle dans son projet de transformation de la Banque au cours des prochaines années.

Renouvellement du Conseil et gouvernance

L'adoption des meilleures pratiques de gouvernance aide le Conseil à soutenir la direction et à assumer ses obligations envers les actionnaires et les autres parties prenantes de la Banque. Ainsi, dès 2009 nous avons été la première banque à annoncer la tenue d'un vote sur la rémunération des dirigeants à notre assemblée annuelle, et la proportion élevée de femmes au sein de notre Conseil nous a valu des éloges. L'an passé, avec l'accord du Conseil, j'ai commencé à organiser des rencontres avec des actionnaires pour obtenir leur rétroaction, et je suis très enthousiaste à l'idée de maintenir ce dialogue direct avec un très grand nombre d'entre eux dans les prochaines années.

La composition même du Conseil est au centre d'une gouvernance efficace. L'exercice 2016 marque dans cette veine la fin d'un processus pluriannuel de renouvellement du Conseil bien planifié et bien exécuté, qui avait été lancé sous la direction de mon prédécesseur. Notre principal objectif, à l'époque et aujourd'hui, est d'avoir des administrateurs et des administratrices qui, collectivement, apportent une grande diversité de connaissances, d'expériences et d'horizons, en phase avec les besoins de la Banque et ses activités évolutives. La mise en œuvre d'un processus de sélection rigoureux, associé à une formation et une évaluation continues des administrateurs et des administratrices, a permis de rendre le Conseil plus fort et plus efficace pour appréhender le contexte commercial et réglementaire d'aujourd'hui.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

Lors de l'assemblée annuelle de 2017, un nouveau candidat à l'élection au poste d'administrateur, nommé pendant l'année, sera présenté. Alors que les institutions financières canadiennes exercent leurs activités dans un environnement technologique de plus en plus complexe, l'expertise de Pierre Blouin à titre de chef de la direction de sociétés en télécommunication est un atout important pour notre Conseil, et nous sommes heureux de le compter parmi nous.

Perspectives

Le rythme du changement dans notre secteur continuera de s'accélérer au cours des prochaines années, dans un environnement de marché difficile. Avec le déploiement des initiatives amorcées durant ce dernier exercice, la Banque Nationale sera mieux préparée pour combler les besoins des clients, défendre ses positions de chef de file et saisir de nouvelles occasions d'affaires. Grâce au leadership de ses quelque 21 000 employés dévoués, la Banque continuera à générer des rendements attrayants pour ses actionnaires et à créer une valeur tangible pour les communautés où elle est présente.

Au nom du Conseil, j'aimerais remercier les employés pour leur engagement envers les progrès de la Banque et pour leur générosité envers celles et ceux qui sont dans le besoin. Lors de l'exercice 2016, la contribution des employés à Centraide/United Way a encore une fois été significative, et ils ont consacré un nombre incroyable d'heures de bénévolat à des causes qui leur tiennent à cœur.

Pour finir, j'aimerais aussi remercier nos clients d'avoir choisi la Banque Nationale, nos administrateurs au Conseil pour leur contribution et nos actionnaires pour leur soutien continu.



Jean Houde
Président du conseil d'administration

Pour de plus amples renseignements concernant la gouvernance de la Banque, veuillez vous référer à l'Énoncé des pratiques de gouvernance, disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean Houde

Montréal (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Président du conseil d'administration,
Banque Nationale du Canada
Administrateur depuis mars 2011

Raymond Bachand

Montréal (Québec) Canada
Conseiller stratégique,
Norton Rose Fulbright Canada
S.E.N.C.R.L., s.r.l. et
administrateur de sociétés
Administrateur depuis octobre 2014

Maryse Bertrand

Montréal (Québec) Canada
Conseillère stratégique et
avocate-conseil,
Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L.,
s.r.l.
Administratrice depuis avril 2012

Pierre Blouin

L'Île-Bizard (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis septembre 2016

Pierre Boivin

Montréal (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Claridge inc.
Administrateur depuis avril 2013

André Caillé

Lac-Brome (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis octobre 2005

Gillian H. Denham

Toronto (Ontario) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis octobre 2010

Richard Fortin

Boucherville (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis août 2013

Karen Kinsley

Ottawa (Ontario) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis décembre 2014

Julie Payette

Montréal (Québec) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis avril 2014

Lino A. Saputo j'

Montréal (Québec) Canada
Chef de la direction et vice-président
du conseil d'administration,
Saputo inc.
Administrateur depuis avril 2012

Andrée Savoie

Dieppe (Nouveau-Brunswick) Canada
Présidente et présidente
du conseil d'administration,
Acadian Properties Ltd.
Administratrice depuis avril 2015

Pierre Thabet

St-Georges (Québec) Canada
Président, Boa-Franc inc.
Administrateur depuis mars 2011

Louis Vachon

Beaconsfield (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Banque Nationale du Canada
Administrateur depuis août 2006

Comités du Conseil

Comité d'audit

Pierre Boivin (*président*)
André Caillé
Richard Fortin
Karen Kinsley
Julie Payette
Andrée Savoie

Comité de ressources humaines

André Caillé (*président*)
Pierre Blouin
Pierre Boivin
Gillian H. Denham
Karen Kinsley

Comité de gestion des risques

Richard Fortin (*président*)
Raymond Bachand
Maryse Bertrand
Karen Kinsley
Lino A. Saputo j'
Pierre Thabet

Comité de révision et de gouvernance

Maryse Bertrand (*présidente*)
Raymond Bachand
André Caillé
Jean Houde

DIVULGATION D'INFORMATION SUR LES RISQUES

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) a formé un groupe de travail en mai 2012, nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), ayant comme objectifs de développer des principes pour rehausser la communication de renseignements sur les risques des grandes banques, d'émettre des recommandations pour améliorer la communication de l'information et d'identifier les meilleures pratiques en matière de communication de l'information des grandes institutions financières. Le groupe EDTF a publié un rapport le 29 octobre 2012, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque met tout en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le présent Rapport annuel ou dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

		Rapport annuel	Pages Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires ⁽¹⁾
Général			
1	Localisation de la divulgation concernant les risques	7	
	Rapport de gestion	39 à 82, 94 et 98	
	États financiers consolidés	Notes 1, 7, 17, 24 et 30	
	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires		4 à 29
2	Terminologie relative aux risques et mesures de risque	48 à 82	
3	Risques principaux et risques émergents	48 et 49	
4	Principaux nouveaux ratios réglementaires	40 à 42, 71 et 76	
Gouvernance et gestion des risques			
5	Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	51 à 65	
6	Culture de gestion des risques	51 et 52	
7	Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	47, 51 et 52	
8	Tests de tension	39, 52, 60 et 69 à 73	
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques			
9	Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	40 à 42	
10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire		4 à 7
11	Évolution des fonds propres réglementaires	44	
12	Planification en matière de capital	39 à 47	
13	Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	45 et 47	8
14	Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	45 et 56 à 60	8
15	Risque de crédit lié au portefeuille bancaire	45	8 et 11 à 16
16	Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	46	9
17	Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	55, 58 et 67	11 à 17
Liquidité			
18	Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	71 à 77	
Financement			
19	Sommaire des actifs grevés et non grevés	74 et 75	
20	Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	183 à 187	
21	Stratégie de financement et sources de financement	77 à 79	
Risque de marché			
22	Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	65 et 66	
23	Facteurs de risque de marché	64, 67 à 70, 170 à 172	
24	VaR : hypothèses, limites et processus de validation	67 à 69	
25	Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	67 à 70	
Risque de crédit			
26	Expositions au risque de crédit	59, 63 et 141 à 144	10 à 24 et 17 à 23 ⁽²⁾
27	Politiques d'identification des prêts douteux	61, 114 et 115	
28	Évolution des prêts douteux et provisions pour pertes sur créances	94, 98 et 141 à 144	20
29	Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	61, 62 et 154 à 156	25 et 26
30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	60 à 62	22 et 24
Autres risques			
31	Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	50 et 80 à 82	
32	Événements liés aux risques connus publiquement	80	

(1) Pour le quatrième trimestre terminé le 31 octobre 2016.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires pour le quatrième trimestre terminé le 31 octobre 2016 ».



RAPPORT DE GESTION

Daté du 1^{er} décembre 2016

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 (les états financiers consolidés) préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com.

Mode de présentation de l'information	10	Information financière trimestrielle	31
Communication de l'information financière	12	Analyse du bilan consolidé	32
Vue d'ensemble	13	Titrisation et arrangements hors bilan	36
Analyse financière	18	Informations financières supplémentaires	38
Analyse sectorielle		Gestion du capital	39
Particuliers et Entreprises	21	Gestion des risques	48
Gestion de patrimoine	24	Principales estimations comptables	83
Marchés financiers	27	Modifications futures de méthodes comptables	87
Autres	30	Données financières supplémentaires	90

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans les sections « Perspectives pour la Banque Nationale » et « Principales tendances économiques » du présent Rapport annuel, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et d'autres communications, et ce, aux fins de décrire le contexte économique dans lequel la Banque évoluera au cours de l'exercice 2017 et les objectifs qu'elle souhaite atteindre au cours de cette période. Ces déclarations prospectives sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Elles comprennent, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, du rendement financier prévu de la Banque et de certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2017 et à leurs effets sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques et de fixer les objectifs financiers, notamment en ce qui a trait à la provision pour pertes sur créances. Au moment d'établir les prévisions concernant la croissance économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada et des États-Unis et leurs organismes.

Il est fort possible que les projections expresses ou implicites contenues dans ces déclarations prospectives ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varieront sensiblement des objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque de réputation, le risque stratégique et le risque environnemental, lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 48 du présent Rapport annuel, et plus précisément la conjoncture économique générale et les conditions du marché financier au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce ses activités, y compris la modification à la réglementation touchant les activités de la Banque et affectant les fonds propres et les liquidités, les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables, les lois fiscales en vigueur dans les pays où la Banque est présente, principalement le Canada et les États-Unis (y compris la *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) aux États-Unis), les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité ainsi que les instructions relatives à leur présentation et leur interprétation, les changements aux cotes de crédit attribuées à la Banque, et les perturbations potentielles à l'égard des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris l'évolution des risques liés aux cyberattaques.

La liste des facteurs de risques susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section « Gestion des risques » du présent Rapport annuel. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la loi ne l'exige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut être faite en son nom de temps à autre.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée à l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

La Banque utilise certaines mesures non conformes aux IFRS pour évaluer les résultats. De plus, la Banque a ajusté certains éléments particuliers afin de rendre comparables les données des exercices 2016 et 2015. Ces ajustements sont présentés dans le tableau ci-après.

Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

					2016	2015
	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	Autres		
Revenu net d'intérêts	1 919	372	751	(86)	2 956	2 682
Équivalent imposable ⁽¹⁾	–	–	229	2	231	311
Coût de financement lié à la détention des billets restructurés ⁽²⁾	–	–	–	9	9	20
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 919	372	980	(75)	3 196	3 013
Revenus autres que d'intérêts	982	1 068	653	181	2 884	3 064
Équivalent imposable ⁽¹⁾	–	–	4	–	4	–
Revenus liés à la détention des billets restructurés ⁽²⁾	–	–	–	–	–	(90)
Revenus relatifs aux acquisitions ⁽³⁾	–	10	–	21	31	11
Radiation d'une participation dans une entreprise associée ⁽⁴⁾	–	–	164	–	164	–
Gain sur cession d'actions de Fiera Capital ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	(34)
Quote-part de la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	18
Revenus autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers	982	1 078	821	202	3 083	2 969
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	2 901	1 450	1 801	127	6 279	5 982
Frais autres que d'intérêts	1 640	998	796	441	3 875	3 665
Charges relatives aux acquisitions ⁽⁷⁾	–	(22)	–	–	(22)	(23)
Charge de restructuration ⁽⁸⁾	–	–	–	(131)	(131)	(86)
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles ⁽⁹⁾	–	–	–	(44)	(44)	(46)
Charges pour litiges ⁽¹⁰⁾	–	–	–	(25)	(25)	–
Frais de souscription sur cession d'actions de Fiera Capital ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	(5)
Frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers	1 640	976	796	241	3 653	3 505
Contribution en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 261	474	1 005	(114)	2 626	2 477
Dotations aux pertes sur créances	475	5	4	–	484	228
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	786	469	1 001	(114)	2 142	2 249
Charge d'impôts	212	116	29	(132)	225	234
Équivalent imposable ⁽¹⁾	–	–	233	2	235	311
Charge d'impôts liée aux éléments relatifs à la détention des billets restructurés ⁽²⁾	–	–	–	3	3	(20)
Charge d'impôts liée aux éléments relatifs aux acquisitions ⁽³⁾⁽⁷⁾	–	6	–	5	11	7
Charge d'impôts liée à la radiation d'une participation dans une entreprise associée ⁽⁴⁾	–	–	19	–	19	–
Charge d'impôts liée à la charge de restructuration ⁽⁸⁾	–	–	–	35	35	24
Charge d'impôts liée aux pertes de valeur d'immobilisations incorporelles ⁽⁹⁾	–	–	–	12	12	13
Charge d'impôts liée aux charges pour litiges ⁽¹⁰⁾	–	–	–	7	7	–
Charge d'impôts liée à la cession d'actions de Fiera Capital ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	(4)
Charge d'impôts liée à la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	2
Charge d'impôts liée à l'incidence de changements aux mesures fiscales ⁽¹¹⁾	–	–	–	(18)	(18)	–
Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	212	122	281	(86)	529	567
Résultat net excluant les éléments particuliers	574	347	720	(28)	1 613	1 682
Éléments particuliers après impôts ⁽¹²⁾	–	(26)	(145)	(186)	(357)	(63)
Résultat net	574	321	575	(214)	1 256	1 619
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	18	57	75	70
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	574	321	557	(271)	1 181	1 549

(1) La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

(2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, un coût de financement de 9 M\$ (6 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré relativement à la détention des billets restructurés (2015 : 20 M\$, 16 M\$ déduction faite des impôts). Au cours de l'exercice 2015, des revenus de 53 M\$ (39 M\$ déduction faite des impôts) avaient été enregistrés en raison de remboursements de capital et de l'appréciation de la juste valeur des billets et un gain de 37 M\$ (27 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré suite à la cession des billets restructurés des conduits VAC III.

- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la quote-part de la Banque des charges d'intégration engagées par Corporation Fiera Capital (Fiera Capital) de 10 M\$ (8 M\$ déduction faite des impôts) et la quote-part de la Banque des charges d'intégration, notamment des pertes de valeur du goodwill et d'immobilisations incorporelles en lien avec la participation de la Banque dans Groupe TMX limitée (TMX) de 21 M\$ (16 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015, le total de ces charges s'était chiffré à 11 M\$ (9 M\$ déduction faite des impôts).
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Banque a radié sa participation dans l'entreprise associée Maple Financial Group Inc. (Maple) pour un montant de 164 M\$ (145 M\$ déduction faite des impôts) suite à l'évènement survenu le 6 février 2016, tel que décrit à la section « Analyse du bilan consolidé » à la page 35.
- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, un gain sur cession d'actions, net des frais de souscription, de 29 M\$ (25 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré suite à la disposition d'actions de Fiera Capital par l'intermédiaire d'une des filiales de la Banque.
- (6) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, une perte de 18 M\$ (16 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistrée suite à la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée.
- (7) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, des charges de 22 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine (2015 : 23 M\$, 18 M\$ déduction faite des impôts). Ces charges se composent majoritairement de bonis de rétention.
- (8) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Banque a enregistré une charge de restructuration de 131 M\$, 96 M\$ déduction faite des impôts (2015 : 86 M\$, 62 M\$ déduction faite des impôts). Ces charges se composent majoritairement d'indemnités de départ.
- (9) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Banque a enregistré des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 44 M\$ (32 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des développements technologiques (2015 : 46 M\$, 33 M\$ déduction faite des impôts).
- (10) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, des charges pour litiges de 25 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées au titre de la résolution de litiges et autres différends relatifs à diverses réclamations, en cours ou potentielles, contre la Banque (2015 : nul).
- (11) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, une provision fiscale de 18 M\$ a été enregistrée afin de refléter l'incidence de changements aux mesures fiscales qui ont été quasi adoptés.
- (12) Les éléments particuliers de l'exercice terminé le 31 octobre 2016 incluent une prime sur rachat d'actions privilégiées, série 20, à des fins d'annulation de 3 M\$ ou 0,01\$ par action.

Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que le résultat net et les autres mesures ajustées en fonction de critères autres que les IFRS n'ont pas une signification standard selon les IFRS et qu'ils sont difficilement comparables avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises.

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés selon les IFRS, telles que publiées par l'IASB. La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux IFRS pour évaluer les résultats et mesurer la performance globale de la Banque. Le fait de recourir à un tel mode de présentation de l'information donne aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas les résultats continus. Outre les éléments particuliers, au cours de l'exercice 2016, la Banque a enregistré une provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz de 250 M\$ (183 M\$ déduction faite des impôts), dans le secteur des Particuliers et Entreprises. Étant donné l'importance relative de la provision sectorielle enregistrée et présentée selon les IFRS, certaines analyses du présent Rapport de gestion excluent cette provision sectorielle.

À l'instar de plusieurs autres institutions financières, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information

La préparation des informations importantes de la Banque s'est appuyée sur des contrôles et des procédures de communication de l'information (CPCI) mis en place par le président et chef de la direction (le chef de la direction) et par le chef des finances et premier vice-président à la direction, Finances et Trésorerie (le chef des finances). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures ont fait l'objet d'une évaluation visant à en établir l'efficacité, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le Règlement 52-109) des ACVM.

Au 31 octobre 2016, le chef de la direction et le chef des finances confirment l'efficacité des CPCI. Ces contrôles sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Banque, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Le présent Rapport annuel a été révisé par le comité de divulgation, le comité d'audit ainsi que par le conseil d'administration de la Banque (le Conseil), qui l'ont approuvé avant sa publication.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles que publiées par l'IASB. En raison de leurs limites intrinsèques, les CIIF ne peuvent éviter ou déceler toutes les inexactitudes en temps opportun.

Le chef de la direction et le chef des finances ont supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des CIIF de la Banque, conformément au Règlement 52-109. L'évaluation de ces contrôles a été effectuée selon le cadre de contrôle du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO — 2013) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 octobre 2016 il n'y a pas de faiblesses importantes, les CIIF sont efficaces et ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément aux IFRS.

Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances ont également procédé à des travaux qui leur ont permis de conclure qu'au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, les CIIF n'ont subi aucun changement qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'il aurait, une incidence importante sur leur conception et leur fonctionnement.

Comité de divulgation

Le comité de divulgation assiste le chef de la direction ainsi que le chef des finances, en veillant à la mise en place et au bon fonctionnement des procédés et contrôles de communication de l'information et des procédés de contrôle interne pour la communication de l'information. C'est ainsi qu'il peut vérifier que la Banque respecte les obligations de communication prévues dans la réglementation en vigueur et que le chef de la direction et le chef des finances produisent les attestations requises.

VUE D'ENSEMBLE

Faits saillants

Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2016	2015	2014	2016-15
				Variation %
Résultats d'exploitation				
Revenu total	5 840	5 746	5 464	2
Résultat net	1 256	1 619	1 538	(22)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 181	1 549	1 469	(24)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	11,7 %	16,9 %	17,9 %	
Ratio de versement des dividendes ⁽¹⁾	66 %	45 %	43 %	
Résultat par action				
de base	3,31 \$	4,56 \$	4,36 \$	(27)
dilué	3,29	4,51	4,32	(27)
Excluant les éléments particuliers ⁽²⁾				
Résultats d'exploitation				
<i>(en équivalent imposable) ⁽²⁾</i>				
Revenu total	6 279	5 982	5 638	5
Résultat net	1 613	1 682	1 593	(4)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 538	1 612	1 524	(5)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	15,5 %	17,6 %	18,5 %	
Ratio de versement des dividendes ⁽¹⁾	50 %	43 %	42 %	
Ratio d'efficience	58,2 %	58,6 %	58,6 %	
Résultat par action				
de base	4,38 \$	4,75 \$	4,53 \$	(8)
dilué	4,35	4,70	4,48	(7)
Informations sur les actions ordinaires				
Dividendes déclarés	2,18 \$	2,04 \$	1,88 \$	
Valeur comptable	28,52	28,26	25,76	
Cours de l'action				
haut	47,88	55,06	53,88	
bas	35,83	40,75	41,60	
clôture	47,88	43,31	52,68	
Nombre d'actions ordinaires <i>(en milliers)</i>	338 053	337 236	329 297	
Capitalisation boursière	16 186	14 606	17 347	
Bilan et hors-bilan				
Actif total	232 206	216 090	205 429	7
Prêts et acceptations	126 178	115 238	106 169	9
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(289)	(112)	(118)	
en % des prêts et acceptations moyens	(0,2) %	(0,1) %	(0,1) %	
Dépôts	139 907	128 830	119 883	9
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	9 642	9 531	8 484	1
Actifs sous administration et sous gestion	398 216	358 139	345 332	11
Couverture par les résultats	7,84	10,49	8,98	
Couverture de l'actif	10,04	6,78	5,24	
Ratios réglementaires selon Bâle III				
Ratios des fonds propres ⁽³⁾				
de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	10,1 %	9,9 %	9,2 %	
catégorie 1 ⁽⁴⁾	13,5 %	12,5 %	12,3 %	
total ^{(4) (5)}	15,3 %	14,0 %	15,1 %	
Ratio de levier ⁽³⁾	3,7 %	3,7 %	s.o.	
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	134 %	131 %	s.o.	
Autres renseignements				
Nombre d'employés ⁽⁶⁾	21 770	20 189	20 522	8
Nombre de succursales au Canada	450	452	452	—
Nombre de guichets automatiques	938	930	935	1

s.o. Sans objet

(1) Quatre derniers trimestres.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10.

(3) Les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris ».

(4) Les ratios au 31 octobre 2015 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015 et les ratios au 31 octobre 2014 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

(5) Le ratio au 31 octobre 2015 tient compte du remboursement des billets à moyen terme d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

(6) Le nombre d'employés inclut les employés des filiales Credigy Ltd. et Advanced Bank of Asia Limited.

La Banque en bref

La Banque est un groupe intégré qui propose des services financiers complets à une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises dans son marché national, ainsi que des services spécialisés à l'échelle internationale. Elle offre toute la gamme des services bancaires, y compris tous les services d'une banque d'investissement à l'intention des grandes sociétés. Elle mène ses activités dans les marchés internationaux des capitaux et, par l'entremise de ses filiales, dans ceux du courtage de valeurs mobilières, de l'assurance et de la gestion de patrimoine.

La Banque est la principale institution bancaire au Québec et la partenaire par excellence des PME. Elle figure également parmi les six banques d'importance systémique au Canada et compte des succursales dans la plupart des provinces. Sa clientèle aux États-Unis, en Europe et ailleurs dans le monde est servie par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux de représentation, de filiales et d'alliances. Ses titres sont négociés à la Bourse de Toronto. Son siège social est établi à Montréal.

La Banque exerce ses activités dans trois secteurs d'exploitation, Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Analyse sectorielle » du présent Rapport de gestion.

Objectifs et résultats 2016

Lorsque la Banque établit ses objectifs à moyen terme, elle ne tient pas compte des éléments particuliers ⁽¹⁾ qui, de par leur nature, ne sont pas prévisibles ou récurrents. La direction examine le rendement de la Banque par rapport à ses objectifs en excluant les éléments particuliers.

La Banque a enregistré un résultat net de 1 256 M\$ pour l'exercice 2016, en comparaison de 1 619 M\$ pour l'exercice 2015. Le résultat dilué par action atteint 3,29 \$, contre 4,51 \$ à l'exercice 2015. Par ailleurs, le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) s'établit à 11,7 % pour l'exercice 2016, comparativement à 16,9 % en 2015. En excluant les éléments particuliers de 2016 et de 2015, le résultat net ajusté de la Banque a diminué de 4 % pour s'établir à 1 613 M\$ et le résultat dilué par action ajusté est de 4,35 \$ comparativement à 4,70 \$, une diminution de 7 %. De plus, le RCP ajusté de 15,5 % en 2016 se compare à 17,6 % en 2015.

Objectifs à moyen terme et résultats 2016

	Objectifs à moyen terme (%)	Résultats (%)
Croissance du résultat dilué par action ⁽¹⁾	5 – 10	(7)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ⁽¹⁾	15 – 20	15,5
Ratio de versement des dividendes ⁽¹⁾	40 – 50	50
Ratio des fonds propres CET1	>9,5	10,1
Ratio de levier	>3,5	3,7

(1) Excluant les éléments particuliers. Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10.

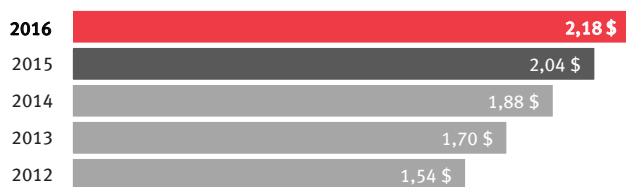
En 2016, la Banque a enregistré des résultats conformes à tous ses objectifs à moyen terme, à l'exception de celui qui a trait à la croissance du résultat dilué par action. En effet, en excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾, le résultat dilué par action ajusté est en baisse de 7 % par rapport à l'exercice précédent. Cette cible n'a pas été atteinte essentiellement en raison de la provision sectorielle pour pertes sur créances aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz enregistrée en 2016.

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10.

Dividendes

Pour l'exercice 2016, la Banque a déclaré 736 M\$ sous forme de dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires, ce qui représente 66 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (2015 : 45 %). En excluant les éléments particuliers, ces dividendes représentent 50 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (2015 : 43 %).

Dividende annuel ⁽¹⁾

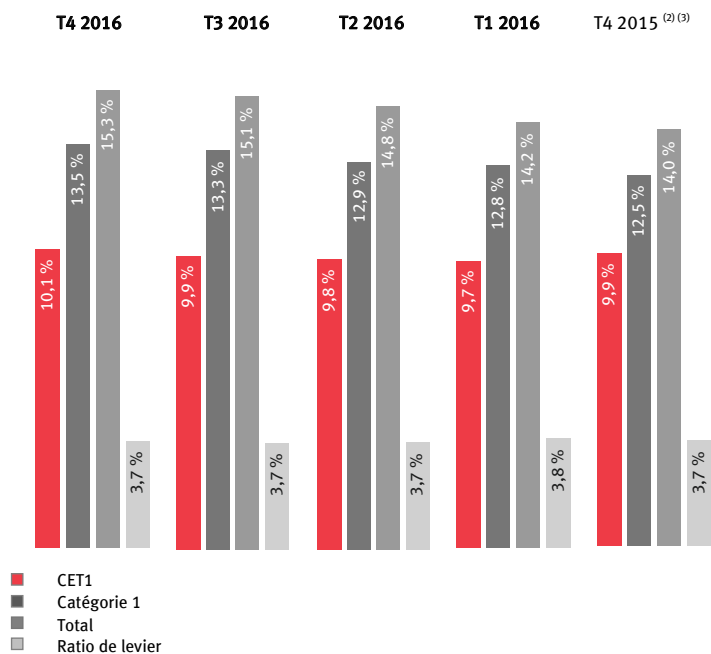


(1) Les données de 2014, 2013 et 2012 ont été ajustées pour tenir compte du dividende en actions payé en 2014.

Ratios réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 10,1 %, à 13,5 % et à 15,3 % au 31 octobre 2016, soit au-delà des exigences réglementaires, comparativement à des ratios de 9,9 %, de 12,5 % et de 14,0 %, respectivement, à l'exercice précédent. L'augmentation du ratio des fonds propres CET1 est essentiellement attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, et à la diminution de l'actif pondéré en fonction des risques. L'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres découle essentiellement des facteurs mentionnés précédemment et des émissions d'actions privilégiées, séries 34 et 36, pour un montant de 800 M\$, en partie contrebalancés par le rachat par la Banque du billet de dépôt de 225 M\$ de Fiducie de capital BNC. Enfin, le ratio de levier en date du 31 octobre 2016 s'établit à 3,7 %, inchangé par rapport au 31 octobre 2015.

Évolution des ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾



- (1) Les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris ».
- (2) Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.
- (3) Le ratio du total des fonds propres tient compte du remboursement des billets à moyen terme d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

Un portefeuille de prêts de qualité

Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2016 sont en hausse de 256 M\$ par rapport à l'exercice 2015 et se chiffrent à 484 M\$. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la provision sectorielle pour pertes sur créances aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz d'un montant de 250 M\$ enregistrée au cours de l'exercice 2016. Par ailleurs, les dotations aux pertes sur créances pour les prêts aux entreprises ont augmenté de 10 M\$ pour atteindre 73 M\$ pour l'exercice 2016, alors que les dotations aux pertes sur créances pour les prêts aux particuliers ont diminué de 10 M\$, principalement pour les prêts à la consommation. De plus, l'augmentation des dotations aux pertes sur créances du secteur des Marchés financiers est attribuable aux prêts de la filiale Credigy Ltd. Les dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux de 2016 ont représenté 0,19 % des prêts et acceptations moyens, niveau en baisse par rapport à l'exercice précédent, alors que les dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux et non douteux de 2016 représentent 0,40 % des prêts et acceptations moyens, en hausse en raison de la provision sectorielle. Par ailleurs, les prêts douteux, déduction faite des provisions totales, sont en baisse de 177 M\$ par rapport à l'année précédente en raison de la provision sectorielle enregistrée au cours de l'exercice et d'une hausse des prêts douteux liés aux portefeuilles de prêts aux entreprises compensée en partie par une baisse des prêts douteux liés aux portefeuilles de prêts aux particuliers.

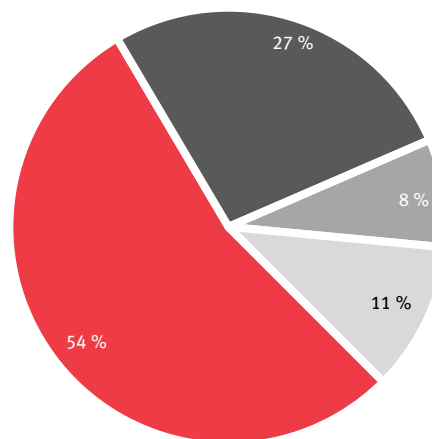
Profil de risque

(en millions de dollars canadiens)	2016	2015
Dotations aux pertes sur créances ⁽¹⁾	484	228
Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux en % des prêts et acceptations moyens	0,19 %	0,21 %
Prêts douteux nets	281	254
Prêts douteux bruts en % de l'actif tangible	6,3 %	5,9 %
Provisions individuelles et collectives en % des prêts douteux	42,9 %	44,4 %
Provision sectorielle sur prêts non douteux – Pétrole et gaz	204	–
Provision collective sur prêts non douteux	366	366
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(289)	(112)

(1) Les dotations aux pertes sur créances pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 comprennent une provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz de 250 M\$.

Répartition du portefeuille de prêts et acceptations moyens ⁽¹⁾

Au 31 octobre 2016



- Particuliers (2015 : 55 %)
- Entreprises (2015 : 28 %)
- Gestion de patrimoine (2015 : 8 %)
- Grandes sociétés (2015 : 9 %)

(1) Excluant les prêts et acceptations de la rubrique *Autres*.

Prêts et acceptations aux entreprises par catégorie d'emprunteurs

Au 31 octobre	2016	2015
	%	%
Agriculture	8,5	9,2
Pétrole et gaz	3,9	6,6
Mines	1,1	0,8
Construction et services immobiliers	19,8	21,7
Fabrication	6,6	7,8
Commerce de gros et de détail	9,1	10,1
Transports	5,6	4,1
Télécommunications, médias et technologies	2,9	2,6
Institutions financières	7,1	5,6
Services	11,1	11,2
Gouvernements et autres services reliés	10,4	9,2
Autres	13,9	11,1

Perspectives pour la Banque Nationale

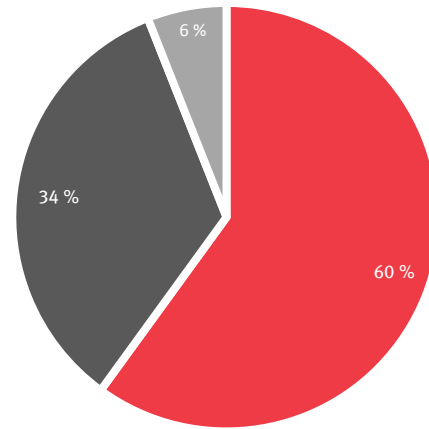
Une des composantes essentielles de la stratégie de la Banque est de maintenir la diversification de ses activités en soutenant la croissance de ses trois secteurs : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers. Grâce à des acquisitions, à des partenariats stratégiques et à leur croissance interne, les secteurs de Gestion de patrimoine et des Marchés financiers ont pris de l'expansion au fil des ans et génèrent aujourd'hui plus de la moitié du revenu total et du résultat net de la Banque. Le secteur des Particuliers et Entreprises, le plus important de la Banque, continue à enregistrer une croissance stable en termes de revenus et de résultat.

Tout en continuant à mettre l'accent sur la croissance de ses trois principaux secteurs d'affaires, la Banque veut aussi étendre sa présence géographique au Canada, en plus de préserver sa forte implantation au Québec. Le secteur des Marchés financiers est bien positionné à l'échelle nationale et génère la majorité de ses revenus hors du Québec. Le secteur de Gestion de patrimoine a quant à lui établi sa présence à l'échelle nationale grâce à son réseau de conseillers en placement, à ses relations d'affaires avec des conseillers indépendants et à des partenariats; il jouit ainsi d'un réseau de distribution étendu qui lui permet d'enregistrer une croissance constante de ses revenus hors du Québec. Le secteur des Particuliers et Entreprises, enfin, est surtout implanté au Québec, mais avec une forte présence dans des marchés choisis partout au Canada.

En complément à ses activités canadiennes, la Banque a développé ses activités internationales dans le financement à la consommation spécialisé, par l'intermédiaire de sa filiale Credigy Ltd. et par des investissements ciblés dans certains marchés émergents. L'objectif de la Banque est que plus de 10 % de son résultat net provienne de ses activités internationales d'ici 2020.

Répartition géographique du revenu total

Exercice terminé le 31 octobre 2016
(en équivalent imposable)⁽¹⁾



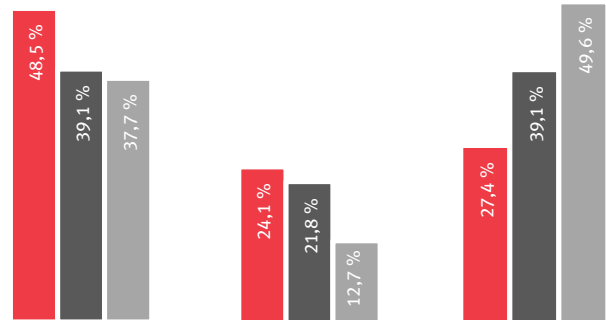
- Québec (2015 : 62 %)
- Autres provinces (2015 : 32 %)
- International (2015 : 6 %)

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10.

Mixte d'affaires⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2016
(en équivalent imposable)⁽²⁾

Particuliers et Entreprises Gestion de patrimoine Marchés financiers



- Revenu total
- Résultat net
- Capital économique

(1) Excluant la rubrique *Autres*.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10.

Principales tendances économiques

Économie mondiale

L'économie mondiale semble se stabiliser. Les marchés avancés sont encouragés par le rebond américain alors que les marchés émergents saluent les mesures de stimulation budgétaires de la Chine, qui commencent déjà à avoir un effet positif sur la croissance. Les économies en développement resteront à nouveau le principal moteur de l'activité mondiale l'an prochain. La Banque prévoit que l'expansion du PIB mondial atteindra 3,3 % en 2017 (3,0 % en 2016) et la main-d'œuvre mondiale, le niveau record de 3,3 milliards de travailleurs.

Mais de grandes incertitudes géopolitiques persistent. La montée du protectionnisme commercial est particulièrement préoccupante à l'aube de 2017.

États-Unis

Après un premier semestre difficile en 2016, l'économie américaine est bien repartie. L'embellie de la conjoncture mondiale a soutenu le commerce extérieur alors que les dépenses de consommation, moteur de l'économie intérieure, restent bien soutenues par un marché du travail sain (plus de 2,4 millions d'emplois à temps plein créés depuis un an) et le crédit très abordable. L'économie devrait croître de 2,0 % en 2017 (comparativement à 1,6 % en 2016), stimulée par l'engagement du président élu à adopter un vaste programme de relance budgétaire sous la forme de dépenses d'infrastructures.

La Réserve fédérale devrait augmenter son taux directeur pour la deuxième fois seulement en un an en décembre. Mais sa politique monétaire demeurera sans doute très accommodante pendant toute l'année 2017.

Canada

Le Canada devrait connaître un taux de croissance du PIB d'environ 1,8 % en 2017, en hausse par rapport à 1,2 % en 2016. La Banque s'attend à ce que la croissance reprenne, grâce en partie aux mesures de stimulation budgétaires et à des marchés du travail relativement solides dans les trois provinces les plus peuplées (Ontario, Québec et Colombie-Britannique) où l'emploi frise un niveau record, s'il ne l'a pas déjà atteint. Alors que les prix du pétrole oscillent autour de 50 \$ US le baril, l'Alberta devrait connaître une expansion de 1,4 % en 2017 après deux années de contraction. Le resserrement des normes du crédit hypothécaire calmera le marché immobilier résidentiel – particulièrement dans les régions de Vancouver et de Toronto –, mais il est peu probable que s'amorce une période prolongée de déflation des prix des maisons et des appartements puisque les tendances démographiques demeurent favorables à la demande de logements dans les grandes régions métropolitaines du Canada.

Au Québec, l'économie semble avoir atteint le plein emploi avec un taux de chômage au plus bas depuis une génération, à 6,8 %, et un taux d'activité record de 74 % pour les personnes âgées de 15 à 64 ans. La demande intérieure reste le principal ressort de la croissance de la province, mais l'amélioration des perspectives économiques au sud de la frontière et dans d'autres provinces devrait donner un coup de pouce aux exportations en 2017. L'économie du Québec devrait croître de 1,4 % l'année prochaine.

ANALYSE FINANCIÈRE

Résultats consolidés

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015	2014	2016-15
				Variation %
Résultats d'exploitation				
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	2 956	2 682	2 584	10
Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾	2 884	3 064	2 880	(6)
Revenu total	5 840	5 746	5 464	2
Frais autres que d'intérêts	3 875	3 665	3 423	6
Contribution	1 965	2 081	2 041	(6)
Dotations aux pertes sur créances	484	228	208	
Résultat avant charge d'impôts	1 481	1 853	1 833	(20)
Charge d'impôts	225	234	295	(4)
Résultat net	1 256	1 619	1 538	(22)
Résultat dilué par action (en dollars)	3,29	4,51	4,32	(27)
Équivalent imposable⁽²⁾				
Revenu net d'intérêts	231	311	219	
Revenus autres que d'intérêts	4	–	–	
Charge d'impôts	235	311	219	
Résultat net	–	–	–	
Éléments particuliers⁽²⁾⁽³⁾				
Éléments liés à la détention des billets restructurés	(9)	70	74	
Éléments relatifs aux acquisitions	(53)	(34)	(60)	
Charge de restructuration	(131)	(86)	–	
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles	(44)	(46)	(62)	
Charges pour litiges	(25)	–	(14)	
Radiation d'une participation dans une entreprise associée	(164)	–	–	
Gain sur cession d'actions de Fiera Capital	–	29	–	
Quote-part de la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée	–	(18)	–	
Ajustement de valeur lié au financement	–	–	(13)	
Éléments particuliers avant impôts	(426)	(85)	(75)	
Charge d'impôts liée aux éléments particuliers ⁽⁴⁾	(69)	(22)	(20)	
Éléments particuliers après impôts	(357)	(63)	(55)	
Résultats d'exploitation en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers⁽²⁾				
Revenu net d'intérêts	3 196	3 013	2 821	6
Revenus autres que d'intérêts	3 083	2 969	2 817	4
Revenu total	6 279	5 982	5 638	5
Frais autres que d'intérêts	3 653	3 505	3 303	4
Contribution	2 626	2 477	2 335	6
Dotations aux pertes sur créances	484	228	208	
Résultat avant charge d'impôts	2 142	2 249	2 127	(5)
Charge d'impôts	529	567	534	(7)
Résultat net	1 613	1 682	1 593	(4)
Résultat dilué par action ⁽³⁾ (en dollars)	4,35	4,70	4,48	(7)
Actif moyen	235 913	222 929	206 680	6
Prêts et acceptations moyens	121 013	108 740	99 548	11
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(289)	(112)	(118)	
Dépôts moyens	140 885	128 016	115 604	10
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	58,2 %	58,6 %	58,6 %	

(1) Au 1^{er} novembre 2015, la Banque a modifié le classement de certains montants de l'état consolidé des résultats afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur des Particuliers et Entreprises. Ainsi, pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015, un montant de 39 M\$ présenté dans les Revenus autres que d'intérêts – Revenus de crédit a été reclassé dans le Revenu net d'intérêts (2014 : 40 M\$). Ce reclassement n'a aucune incidence sur le Résultat net.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10.

(3) Les éléments particuliers de l'exercice terminé le 31 octobre 2016 incluent une prime sur rachat d'actions privilégiées, série 20, à des fins d'annulation de 3 M\$ ou 0,01 \$ par action.

(4) La charge d'impôts liée aux éléments particuliers pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 inclut une provision fiscale de 18 M\$ qui a été enregistrée afin de refléter des changements aux mesures fiscales quasi adoptés.

Analyse des résultats consolidés

Résultats financiers

Le résultat net de la Banque pour l'exercice 2016 se chiffre à 1 256 M\$, en baisse de 22 % par rapport à 1 619 M\$ pour l'exercice 2015. Les éléments particuliers, déduction faite des impôts, ont réduit le résultat net de 357 M\$ en 2016, comparativement à 63 M\$ en 2015. Ces éléments comprennent notamment la radiation de la participation de la Banque dans l'entreprise associée Maple pour un montant de 145 M\$, déduction faite des impôts, ainsi que la charge de restructuration de 96 M\$, déduction faite des impôts. En excluant les éléments particuliers, le résultat net ajusté pour l'exercice 2016 de 1 613 M\$ se compare à 1 682 M\$ pour l'exercice 2015, en baisse de 4 %. Cette diminution s'explique essentiellement par la provision sectorielle pour pertes sur créances aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz de 250 M\$, 183 M\$ déduction faite des impôts, enregistrée au cours de l'exercice 2016, en partie compensée par la croissance du résultat net avant dotations aux pertes sur créances et charge d'impôts de chacun des secteurs d'exploitation.

Revenu total

Pour l'exercice 2016, le revenu total en équivalent imposable ⁽¹⁾ se chiffre à 6 075 M\$, en hausse de 18 M\$ par rapport à l'exercice 2015 (tableau 2, page 92). Cette augmentation du revenu total provient essentiellement de la croissance du revenu net d'intérêts qui a plus que compensé la diminution des revenus autres que d'intérêts. En excluant les éléments particuliers de 2016 et de 2015, le revenu total en équivalent imposable de 2016 est en hausse de 297 M\$ ou 5 % par rapport à l'année précédente. Les éléments particuliers de 2016 et 2015 comprennent des éléments liés à la détention des billets restructurés et ceux relatifs aux acquisitions, notamment la quote-part de la Banque des pertes de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles découlant de sa participation dans TMX en 2016. Les éléments particuliers de 2016 incluent également la radiation de la participation de la Banque dans l'entreprise associée Maple alors que ceux de l'exercice 2015 comprenaient le gain sur cession d'actions de Fiera Capital ainsi que la quote-part de la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts en équivalent imposable de l'exercice 2016 atteint 3 187 M\$ par rapport à 2 993 M\$ pour l'exercice 2015 (tableau 3, page 92) en hausse de 194 M\$. Le revenu net d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises a progressé de 94 M\$ ou 5 % pour s'établir à 1 919 M\$ pour l'exercice 2016. Le volume moyen des prêts et des dépôts a connu une bonne croissance par rapport à l'exercice 2015 avec des hausses respectives de 5 % et 9 %. La croissance des prêts provient surtout des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit hypothécaires. La hausse a toutefois été atténuée par un rétrécissement de la marge bénéficiaire à 2,23 % en 2016 par rapport à 2,24 % en 2015, principalement en raison de la baisse des marges sur les dépôts. Le revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine a augmenté de 49 M\$ pour s'établir à 372 M\$ grâce à la croissance des volumes et à une amélioration des marges attribuable au compte Surintérêt. Par ailleurs, le revenu net du secteur des Marchés financiers est en baisse de 16 M\$ en 2016 par rapport à 2015, ce qui est principalement attribuable aux activités de négociation et doit être analysé globalement avec les autres éléments composant les revenus liés aux activités de négociation. Enfin, le revenu net d'intérêts à la rubrique *Autres* est en hausse, notamment en raison des activités de la Trésorerie ainsi que des revenus générés par la filiale Advanced Bank of Asia Limited (ABA), dont l'acquisition a été conclue au cours de l'exercice 2016.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable de l'exercice 2016 sont de 2 888 M\$, par rapport à 3 064 M\$ à l'exercice précédent (tableau 4, page 93). Les revenus de négociation constatés dans les revenus autres que d'intérêts sont de 154 M\$ comparativement à 209 M\$ en 2015. En tenant compte de la portion constatée dans le revenu net d'intérêts, les revenus liés aux activités de négociation ont atteint 897 M\$ en 2016, soit une baisse de 88 M\$ par rapport à l'exercice 2015 (tableau 5, page 93). Cette diminution provient des revenus liés aux titres de participation, aux contrats sur produits de base et devises ainsi que des revenus des autres secteurs alors que les revenus des titres à revenus fixes ont augmenté.

Tel que présenté au tableau 4 de la page 93, les commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils sont en baisse de 11 M\$ par rapport à 2015, alors que les commissions de courtage en valeurs mobilières ont diminué de 14 %, conséquence de la migration des actifs de comptes transactionnels vers des comptes tarifés. Les revenus des fonds communs de placement et des services fiduciaires, qui totalisent 817 M\$, sont en hausse de 51 M\$, en raison de la progression des revenus tirés des services tarifés et de la croissance des actifs sous administration.

Les revenus de crédit sont relativement stables par rapport à l'exercice 2015, les revenus sur cartes sont en baisse de 9 M\$, alors que les revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie augmentent de 13 M\$, principalement en raison de l'augmentation du volume des activités de crédit avec les grandes entreprises. Malgré une augmentation des gains nets sur valeurs mobilières disponibles à la vente enregistrés par le secteur des Marchés financiers, les gains nets sur valeurs mobilières disponibles à la vente sont en baisse de 12 M\$, principalement en raison d'un gain de 37 M\$ enregistré en 2015 suite à la cession des billets restructurés des conduits VAC III.

Les frais d'administration sur les dépôts et les paiements et les revenus d'assurances affichent des hausses respectives de 8 % et 7 % par rapport à 2015. Par ailleurs, la quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises est en baisse suite à la cessation des activités de l'entreprise associée Maple ainsi qu'à l'acquisition de la filiale ABA le 17 mai 2016, date à compter de laquelle les résultats d'ABA ont été consolidés. Les autres revenus s'établissent à 267 M\$, en baisse de 123 M\$, notamment en raison de la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple pour un montant de 164 M\$ qui a plus que compensé la croissance des revenus de Credigy Ltd., en hausse de 108 M\$, ainsi que le gain non imposable de 41 M\$ enregistré suite à la réévaluation de la participation détenue antérieurement dans ABA. De plus, des gains sur investissements et un gain sur cession d'actions de Fiera Capital de 34 M\$ avaient été enregistrés dans les autres revenus en 2015.

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10.

Dotations aux pertes sur créances

Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2016 sont en hausse de 256 M\$ par rapport à l'exercice 2015 et se chiffrent à 484 M\$ (tableau 6, page 94). Cette augmentation est essentiellement attribuable à la provision sectorielle pour pertes sur créances aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz d'un montant de 250 M\$ enregistrée au cours de l'exercice 2016. Par ailleurs, les dotations aux pertes sur créances pour les prêts aux entreprises ont augmenté de 10 M\$ pour atteindre 73 M\$ pour l'exercice 2016, alors que les dotations aux pertes sur créances pour les prêts aux particuliers ont diminué de 10 M\$, principalement pour les prêts à la consommation. De plus, l'augmentation des dotations aux pertes sur créances du secteur des Marchés financiers est attribuable aux prêts de la filiale Credigy Ltd. Les dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux de 2016 ont représenté 0,19 % des prêts et acceptations moyens, niveau en baisse par rapport à l'exercice précédent, alors que les dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux et non douteux de 2016 représentent 0,40 % des prêts et acceptations moyens, en hausse en raison de la provision sectorielle.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 3 875 M\$ en 2016, en hausse de 210 M\$ par rapport à l'exercice précédent (tableau 7, page 95). Cette augmentation est en partie attribuable à la charge de restructuration de 131 M\$ comptabilisée en 2016, plus élevée que celle de 86 M\$ enregistrée en 2015. Cette charge se compose principalement d'indemnités de départ, alors qu'en 2015 elle se composait également d'honoraires professionnels et de frais d'occupation. De plus, au cours de l'exercice 2016, des charges pour litiges de 25 M\$ (2015 : nul) ont été enregistrées au titre de la résolution de litiges et autres différends relatifs à diverses réclamations, en cours ou potentielles, contre la Banque. En excluant les éléments particuliers de 2016 et 2015, les frais autres que d'intérêts ajustés sont en hausse de 148 M\$ ou 4 %.

En 2016, la rémunération et les avantages du personnel atteignent 2 161 M\$, ce qui est relativement stable par rapport à l'exercice précédent. Les frais de technologie, incluant l'amortissement, sont en hausse compte tenu de l'accélération des investissements au cours des dernières années. Les honoraires professionnels ont augmenté de 43 M\$ pour s'établir à 276 M\$ en 2016, en raison des frais liés au développement des affaires et des frais de gestion résultant de la croissance des activités de la filiale Credigy Ltd. Les frais de sécurité et vols sont en hausse, en raison des charges pour litiges de 25 M\$ ayant été enregistrées au cours de l'exercice 2016. De plus, une partie des hausses de l'ensemble des frais autres que d'intérêts est attribuable à l'acquisition d'ABA.

Charge d'impôts

La note 25 afférente aux états financiers consolidés fournit le détail de la charge d'impôts de la Banque. Pour l'exercice 2016, la charge d'impôts totalise 225 M\$, ce qui représente un taux effectif d'imposition de 15 % comparativement à une charge de 234 M\$ en 2015, pour un taux effectif d'imposition de 13 %. Cette variation du taux effectif d'imposition s'explique principalement par une provision fiscale enregistrée au cours de l'exercice 2016 afin de refléter l'incidence de changements aux mesures fiscales qui ont été quasi adoptés, par des revenus de dividendes exonérés d'impôts moins élevés par rapport à l'exercice 2015 et par le gain sur cession d'actions de Fiera Capital enregistré en 2015.

ANALYSE SECTORIELLE | Particuliers et Entreprises

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur des Particuliers et Entreprises répond aux besoins financiers de quelque 2,3 millions de consommateurs et de près de 136 000 entreprises, partout au Canada. Ces clients font confiance à la Banque pour gérer, investir et protéger leurs actifs, ainsi que pour financer leurs projets. Les Services aux particuliers offrent des services de transactions courantes, des prêts et marges de crédit hypothécaires, des prêts à la consommation, des solutions de paiement, différentes options liées à l'épargne et des solutions de placement qui couvrent tous les besoins, ainsi qu'un large éventail de produits d'assurances par l'entremise des filiales spécialisées de la Banque. Les Services aux entreprises offrent une gamme complète de services, notamment en matière de crédit, de dépôt et d'investissement, de commerce international, d'opérations de change, de paie, de gestion de la liquidité, d'assurances et de transactions électroniques, ainsi que des services complémentaires. Pour obtenir des conseils et accéder aux services, les clients peuvent compter sur des équipes de conseillers chevronnés, à l'écoute de leurs besoins et capables de les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Ils peuvent également, au quotidien, faire leurs transactions au moment et à l'endroit de leur choix, grâce aux canaux pratiques de libre-service bancaire, aux 450 succursales et aux 938 guichets de la Banque à travers le pays.

Revue de l'économie et du marché

L'économie canadienne a offert des portraits contrastés en 2016, marquée notamment par le ralentissement du secteur pétrolier et les incendies de forêt en Alberta. La reprise de la production pétrolière, les mesures de stimulation budgétaires et un regain de confiance des entreprises laissent toutefois poindre une croissance plus vigoureuse pour 2017. Pour les particuliers, le resserrement des normes hypothécaires limitera la croissance de l'activité, tandis que les entreprises pourraient prendre le relais plus activement, par l'entremise d'investissements et d'embauches.

Réalisations et faits saillants 2016

- Lancement du service AllôCanada, qui offre de l'assistance aux participants du Programme pour les nouveaux arrivants, qu'ils soient encore dans leur pays d'origine ou déjà installés au Canada.
- Ouverture de cinq nouvelles succursales dont l'aménagement a été conçu pour améliorer l'expérience client tout en mettant en valeur les canaux de distribution de la Banque et son approche proactive en matière de services-conseils.
- Déploiement d'une nouvelle plateforme de gestion de la relation client pour tous les conseillers des Services aux particuliers et le personnel des centres d'appels afin d'améliorer le service à la clientèle à chaque interaction avec le client.
- Mise à jour des systèmes transactionnels pour qu'ils soient compatibles avec différentes solutions de paiement mobiles disponibles sur le marché ou en voie de le devenir.
- Offre à tous les clients de la Banque :
 - des services de dépôt de chèque à distance au moyen de l'application pour téléphones intelligents;
 - de la reconnaissance biométrique au moyen d'une fonctionnalité offerte sur iPhone, qui permet aux utilisateurs de l'application de la Banque d'accéder à leurs informations bancaires par simple pression tactile;
 - du service de portefeuille électronique MasterPass Banque Nationale, qui facilite et sécurise les transactions en ligne.
- Croissance de l'efficacité et de l'expertise de la force de vente du secteur des Particuliers et Entreprises grâce à un programme national interne de certification. À terme, l'ensemble des 3 500 personnes qui fournissent des services-conseils aux clients de la Banque, particuliers et entreprises, obtiendront cette certification; elles devront par la suite suivre de la formation continue pour la conserver.
- Automatisation et simplification du renouvellement des prêts hypothécaires, de leur renégociation et des services à la clientèle connexes, et numérisation de toutes les opérations de gestion liées à ces prêts.
- Amélioration de la gamme de produits et services des Services aux entreprises afin d'offrir aux clients des plateformes technologiques innovantes et des services simples et efficaces, quel que soit le canal qu'ils utilisent. Dans ce contexte, la Banque a rendu disponible le forfait démarrage entreprise, pour soutenir les entrepreneurs. Celui-ci comprend une offre de services bancaires avantageuse, des solutions de financement adaptées et l'accès à plusieurs ressources et conseils.

Priorités et perspectives pour 2017

- Les gestionnaires et employés en contact avec les clients du secteur des Particuliers et Entreprises continueront leur certification; de plus, le personnel de vente à distance et mobile participera à son tour à ce programme distinctif permettant de rehausser les compétences professionnelles.
- Grâce à une plateforme de gestion novatrice en matière de relation client, la proactivité et l'accessibilité de la force de vente auprès de la clientèle seront davantage facilitées. Dans le même ordre d'idées, de nouvelles solutions numériques, comme des guichets automatiques offrant une expérience utilisateur améliorée, la possibilité d'échanger avec le personnel en mode clavardage et des solutions de paiement mobile, seront déployées.
- Pour mieux répondre aux besoins évolutifs des entreprises, l'offre de produits et de services, en matière de dépôts et de gestion de trésorerie notamment, sera encore améliorée. Des solutions numériques simples et modernes seront aussi mises en place, dont une application mobile.
- Enfin, pour maximiser le temps consacré à conseiller les différentes clientèles, une série d'initiatives seront réalisées pour accroître la productivité, entre autres par la simplification et la centralisation d'activités effectuées dans les succursales, les centres d'appels et les services aux entreprises.

Résultats par secteur d'exploitation – Particuliers et Entreprises

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015 ⁽¹⁾	2014 ⁽¹⁾	2016-15 Variation %
Revenu net d'intérêts	1 919	1 825	1 739	5
Revenus autres que d'intérêts	982	1 002	954	(2)
Revenu total	2 901	2 827	2 693	3
Frais autres que d'intérêts	1 640	1 630	1 548	1
Contribution	1 261	1 197	1 145	5
Dotations aux pertes sur créances ⁽²⁾	475	225	205	
Résultat avant charge d'impôts	786	972	940	(19)
Charge d'impôts	212	261	254	(19)
Résultat net	574	711	686	(19)
Résultat net excluant la provision sectorielle ⁽²⁾	757	711	686	6
Marge nette d'intérêts ⁽³⁾	2,23 %	2,24 %	2,29 %	
Actif moyen portant intérêt	85 987	81 339	75 963	6
Actif moyen	91 067	86 886	81 516	5
Prêts et acceptations moyens	90 718	86 493	81 129	5
Prêts douteux nets	275	249	246	10
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	0,3 %	0,3 %	0,3 %	
Dépôts moyens	48 436	44 585	43 022	9
Ratio d'efficacité	56,5 %	57,7 %	57,5 %	

- (1) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2015 et 2014, certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment un reclassement entre les postes *Revenus autres que d'intérêts – Revenus de crédit* et *Revenu net d'intérêts* afin de mieux refléter la nature des revenus. De plus, la charge de restructuration comptabilisée au cours de l'exercice 2015 qui avait été répartie entre tous les secteurs d'exploitation de la Banque, a été regroupée dans la rubrique *Autres* afin de se conformer à la présentation de l'exercice 2016.
- (2) Les dotations aux pertes sur créances pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 comprennent une provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz de 250 M\$ (183 M\$ déduction faite des impôts). Étant donné l'importance relative de la provision sectorielle enregistrée selon les IFRS, le résultat net excluant la provision sectorielle est présenté afin de mieux évaluer les résultats du secteur. Consulter la rubrique *Mode de présentation* à la page 10.
- (3) La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêt.

Volumes de prêts et acceptations

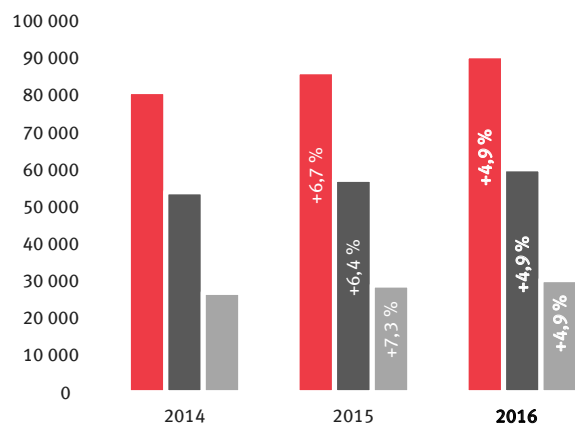
(en millions de dollars canadiens)

(% exprimant la croissance par rapport à l'exercice précédent)

Volumes de dépôts

(en millions de dollars canadiens)

(% exprimant la croissance par rapport à l'exercice précédent)



■ Total Particuliers et Entreprises
■ Particuliers
■ Entreprises

■ Total Particuliers et Entreprises
■ Particuliers
■ Entreprises

Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises s'élève à 574 M\$ pour 2016, soit une baisse de 19 % par rapport à 2015 alors qu'il se chiffrait à 711 M\$. Cette variation s'explique principalement par la provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz d'un montant de 250 M\$ (183 M\$, déduction faite des impôts) enregistrée au cours du deuxième trimestre de 2016. En excluant la provision sectorielle, le résultat net ajusté du secteur se chiffre à 757 M\$, en hausse de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Le revenu total a augmenté de 74 M\$, ou 3 %, majoritairement en raison de la croissance du revenu net d'intérêts qui a augmenté de 94 M\$ alors que les revenus autres que d'intérêts ont diminué de 20 M\$. L'augmentation du revenu net d'intérêts provient surtout de la croissance du volume des prêts et dépôts des particuliers et des entreprises. Cette croissance a été atténuée par le rétrécissement de la marge nette d'intérêts. En effet, la marge nette d'intérêts du secteur a reculé pour s'établir à 2,23 % en 2016, contre 2,24 % en 2015 et 2,29 % en 2014, majoritairement en raison de la baisse des marges sur les dépôts. La diminution des revenus autres que d'intérêts provient essentiellement d'une baisse des revenus sur cartes et des revenus tirés des activités de change et des instruments financiers dérivés.

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 1 640 M\$ en 2016, une augmentation de 1 % par rapport à l'exercice précédent, principalement attribuable à la hausse des frais liés aux cartes de crédit et des frais de soutien aux opérations atténuée par une baisse de la rémunération et des avantages du personnel. Ainsi, la contribution est en hausse de 5 % par rapport à l'exercice 2015. De plus, le ratio d'efficacité s'est amélioré et se chiffre à 56,5 % pour l'exercice 2016, comparativement à 57,7 % en 2015 et à 57,5 % en 2014.

Les dotations aux pertes sur créances ont augmenté de 250 M\$ pour s'établir à 475 M\$, comparativement à 225 M\$ en 2015. Cette variation s'explique par la provision sectorielle enregistrée au cours de l'exercice 2016.

Services aux particuliers

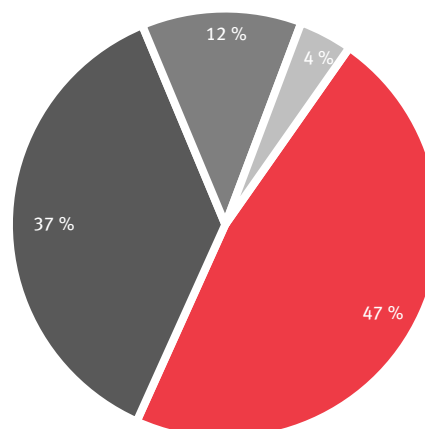
En 2016, les revenus des Services aux particuliers ont atteint 1 840 M\$, une croissance de 3 % comparativement à 1 788 M\$ en 2015. Cette augmentation provient principalement de la hausse de 5 % du volume des prêts (principalement le crédit hypothécaire et l'encours des cartes de crédit) et de la hausse de 6 % du volume des dépôts, en partie atténuée par la réduction de la marge nette d'intérêts. La croissance des revenus autres que d'intérêts de 2 M\$ provient essentiellement des revenus tirés des frais sur les dépôts et les paiements et a été atténuée par la baisse des revenus sur cartes. De plus, les revenus provenant des activités d'assurances ont augmenté par rapport à l'exercice 2015. Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 7 M\$ en 2016, ce qui s'explique principalement par la hausse des frais liés aux cartes de crédit et des frais de soutien aux opérations atténuée par une baisse de la rémunération et des avantages du personnel.

Services aux entreprises

En 2016, les revenus des Services aux entreprises ont augmenté de 2 % pour s'établir à 1 061 M\$, contre 1 039 M\$ en 2015. La hausse du revenu net d'intérêts s'explique essentiellement par la croissance du volume des prêts et des dépôts de 5 % et 11 %, respectivement, en partie atténuée par la baisse des marges. Les revenus autres que d'intérêts ont diminué de 22 M\$, ce qui s'explique par la baisse des revenus de crédit ainsi que des revenus tirés des activités de change et des instruments financiers dérivés. La hausse des frais autres que d'intérêts de 3 M\$ est principalement attribuable à la rémunération et aux avantages du personnel ainsi qu'aux frais de soutien aux opérations.

Revenu total par catégorie

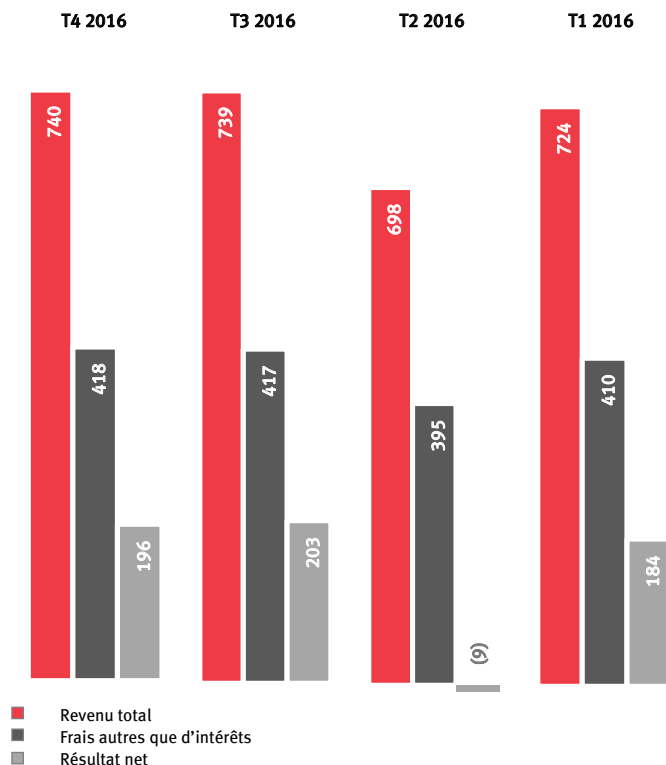
Exercice terminé le 31 octobre 2016



- Services aux particuliers (2015 : 48 %)
- Services aux entreprises (2015 : 36 %)
- Solutions de paiement (2015 : 12 %)
- Assurances (2015 : 4 %)

Résultats trimestriels

(en millions de dollars canadiens)



ANALYSE SECTORIELLE | Gestion de patrimoine

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur de Gestion de patrimoine est d'avis que la solidité des relations avec les clients constitue le facteur clé de son succès et le demeurera. Par conséquent, le secteur met l'accent sur l'embauche de conseillers et de membres du personnel de soutien qui ont à cœur d'offrir une expérience client exceptionnelle et de fournir aux clients des produits et des services haut de gamme.

Le secteur de Gestion de patrimoine met à profit ses canaux de distribution internes et de tiers, de même que ses fabricants de produits, pour maintenir sa position de chef de file au Québec et poursuivre la croissance de sa part de marché dans le reste du Canada. Le secteur se distingue par son modèle d'affaires unique et une culture marquée par un niveau élevé de professionnalisme.

Revue de l'économie et du marché

Malgré une progression au cours de l'année, les marchés boursiers mondiaux sont restés hésitants face aux craintes de récession et aux événements de nature politique, dont le Brexit et les élections américaines. La divergence des perspectives de la politique monétaire entre les États-Unis et le Canada a par ailleurs eu des effets importants sur la devise canadienne, fortement affaiblie, de même que sur l'évolution des différents secteurs boursiers canadiens, où les secteurs défensifs ont mieux fait. Dans ce contexte, le revenu net d'intérêts et les revenus provenant de comptes tarifés ont pris le pas sur les revenus transactionnels, un reflet des conditions de marché et du profil démographique de la clientèle desservie.

Réalizations et faits saillants 2016

- Développement des services aux clients fortunés en Alberta et en Colombie-Britannique. Ayant acquis une solide réputation auprès des clients aisés dans l'Est du Canada, l'unité *Gestion privée 1859* a accru sa présence dans l'Ouest du pays grâce à l'ouverture de nouveaux bureaux à Calgary et Vancouver.
- Intégration de banquiers personnels des Services aux particuliers aux bureaux de Financière Banque Nationale dans de nouveaux emplacements. Le secteur de Gestion de patrimoine offre maintenant du crédit bancaire et des services transactionnels directement aux clients dans les bureaux de Financière Banque Nationale à White Rock (C.-B.), Calgary, Winnipeg, Vancouver, Québec et Montréal, ce qui lui permet de tisser des relations plus étroites avec sa clientèle et d'accroître son efficacité interne.
- Lancement des solutions de placement innovantes au moyen d'une plate-forme d'architecture ouverte. Grâce à un partenariat avec Rothschild Asset Management Inc., le secteur de Gestion de patrimoine a comblé un vide sur le marché canadien en lançant des fonds d'actions canadiennes et mondiales gérés selon une approche unique en matière d'investissement *smart beta*.
- Migration de clients vers les services tarifés. Le programme de placement *mon PATRIMOINE*, qui offre des conseils en gestion de patrimoine personnalisés assortis de commissions négociées et adaptées aux besoins des clients, a atteint 22 G\$ d'actifs sous gestion en 2016.
- Reconnaissance pour l'excellence de l'expérience client. En 2016, pour la deuxième année de suite, Banque Nationale Courtage direct a obtenu le score le plus élevé lors de l'étude de J.D. Power sur la satisfaction des investisseurs autonomes canadiens.
- Banque Nationale Réseau des correspondants (NBCN) est le chef de file des fournisseurs canadiens de services de garde de valeurs, d'exécution d'ordre et de solutions de courtage aux gestionnaires de portefeuille et aux courtiers en valeurs mobilières indépendants. Aujourd'hui, NBCN dessert plus de 400 firmes indépendantes et ses actifs sous administration dépassent 115 G\$.

Priorités et perspectives pour 2017

- Renforcer les trois canaux de distribution (Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine, Gestion privée 1859 et Banque Nationale Courtage direct) grâce à des initiatives ciblées dans le but d'arrimer les produits et services aux besoins des clients.
- Miser sur son modèle d'architecture ouverte pour lancer de nouvelles solutions de placement pertinentes pour les particuliers en s'associant avec les firmes de gestion de placement les plus performantes au monde.
- Accroître la présence de NBCN auprès des conseillers en placement et des gestionnaires de portefeuille indépendants en leur fournissant des services efficaces de compensation et de post-marché via une plateforme web unique pour les aider à être performants et à demeurer en conformité avec les exigences réglementaires de plus en plus nombreuses.
- Soutenir la croissance des activités hors du Québec en intégrant des banquiers personnels des Services aux particuliers dans des bureaux supplémentaires de Financière Banque Nationale et dans les bureaux de partenaires financiers qui offrent déjà des services bancaires de détail de la Banque à leurs clients sous marque privée.
- Assurer une conformité totale avec les nouvelles exigences réglementaires en ce qui concerne les informations à fournir aux clients au point de vente, les commissions et autres formes de rémunération et le rendement des placements.

Résultats par secteur d'exploitation – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015 ⁽¹⁾	2014 ⁽¹⁾	2016-15 Variation %
Revenu net d'intérêts	372	323	312	15
Revenus tirés des services tarifés	802	761	664	5
Revenus tirés des transactions et autres revenus	266	335	347	(21)
Revenu total	1 440	1 419	1 323	1
Frais autres que d'intérêts	998	983	953	2
Contribution	442	436	370	1
Dotations aux pertes sur créances	5	3	3	
Résultat avant charge d'impôts	437	433	367	1
Charge d'impôts	116	110	95	5
Résultat net	321	323	272	(1)
Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	26	(1)	38	
Résultat net excluant les éléments particuliers⁽²⁾	347	322	310	8
Actif moyen	11 006	10 388	10 400	6
Prêts et acceptations moyens	9 379	8 772	8 287	7
Prêts douteux nets	5	5	2	
Dépôts moyens	27 859	24 494	24 250	14
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	67,3 %	68,6 %	68,3 %	

(1) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2015 et 2014, certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment. De plus, la charge de restructuration comptabilisée au cours de l'exercice 2015 qui avait été répartie entre tous les secteurs d'exploitation de la Banque, a été regroupée dans la rubrique *Autres* afin de se conformer à la présentation de l'exercice 2016.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10.

Actifs sous administration et sous gestion – Gestion de patrimoine

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015	2014	2016-15 Variation %
Actifs sous administration	341 047	308 396	301 808	11
Actifs sous gestion				
Clients particuliers	28 463	23 960	24 586	19
Fonds communs de placement	28 706	25 783	18 938	11
	57 169	49 743	43 524	15
Actifs sous administration et sous gestion	398 216	358 139	345 332	11

Résultats financiers

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'élève à 321 M\$ pour l'exercice 2016, ce qui est relativement stable par rapport à 323 M\$ pour 2015. La hausse de la contribution du secteur de 6 M\$, a été atténuée par l'augmentation des dotations aux pertes sur créances ainsi que par la charge d'impôts qui était moins élevée en 2015 en raison du gain réalisé suite à la cession d'actions de Fiera Capital. Excluant les éléments particuliers qui comprennent, déduction faite des impôts, les charges relatives aux acquisitions des dernières années de 26 M\$ (2015 : 24 M\$) et le gain sur cession d'actions de Fiera Capital de 25 M\$ enregistré au cours de l'exercice 2015, le résultat net ajusté du secteur de Gestion de patrimoine s'établit à 347 M\$, en hausse de 25 M\$ comparativement à 322 M\$ pour 2015, soit une progression de 8 %.

Le revenu total du secteur a augmenté de 21 M\$ pour atteindre 1 440 M\$, comparativement à 1 419 M\$ en 2015. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance de 15 % du revenu net d'intérêts, attribuable au compte Surintérêt et aux comptes de courtage, ainsi que par la croissance des revenus tirés des services tarifés, en hausse de 5 % par rapport à 2015, en lien avec la migration d'actifs de comptes transactionnels vers des comptes tarifés. Ces hausses ont plus que compensé la baisse des revenus tirés des transactions et autres revenus, notamment attribuables au gain de 34 M\$ sur cession d'actions de Fiera Capital enregistré en 2015 ainsi qu'aux revenus de courtage tirés des transactions liées aux actions et aux obligations qui sont en baisse par rapport à 2015.

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 998 M\$ en 2016, une augmentation de 2 % par rapport à 983 M\$ en 2015. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de la rémunération variable et des honoraires de gestion externes en raison de la croissance du volume d'activités du secteur qui a entraîné des revenus plus élevés. De plus, les frais liés au développement technologique et les frais de soutien aux opérations du secteur sont en hausse par rapport à 2015. Enfin, le ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers s'améliore pour s'établir à 67,3 %, comparativement à 68,6 % en 2015 et à 68,3 % en 2014.

Les dotations aux pertes sur créances de 5 M\$ pour l'exercice 2016, sont en hausse de 2 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

Actifs sous administration et sous gestion

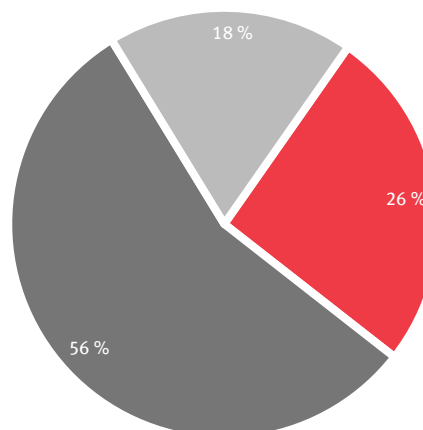
Au 31 octobre 2016, les actifs sous administration et sous gestion totalisent 398,2 G\$, en hausse de 40,1 G\$ ou 11 % par rapport au 31 octobre 2015, et en croissance de 15 % par rapport au 31 octobre 2014.

Les actifs sous administration se chiffrent à 341,0 G\$ au 31 octobre 2016, en hausse de 32,7 G\$ ou 11 % par rapport au 31 octobre 2015. Cette augmentation provient essentiellement des entrées nettes dans les diverses solutions et de la reprise des marchés boursiers. Les actifs sous gestion des clients particuliers s'établissent à 28,5 G\$ au 31 octobre 2016 par rapport à 24,0 G\$ au 31 octobre 2015.

Les fonds communs de placement se chiffrent à 28,7 G\$ au 31 octobre 2016, en hausse de 11 % par rapport au 31 octobre 2015, suite à d'excellentes entrées nettes dans les divers réseaux de distribution et à une conversion de la solution « Gestion privée de placements » en fonds communs de placement.

Revenu total par catégorie

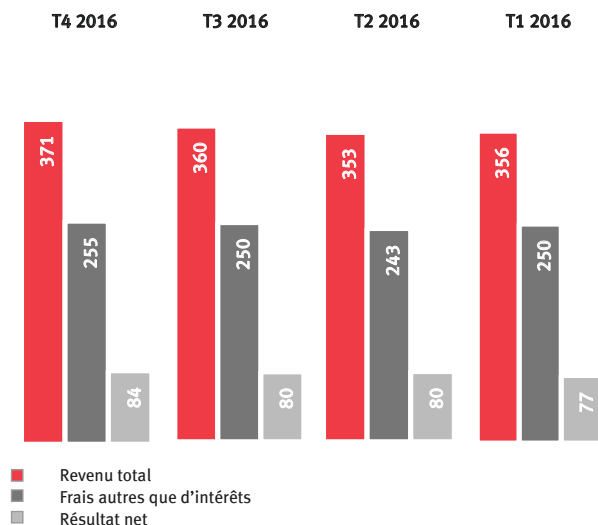
Exercice terminé le 31 octobre 2016



- Revenu net d'intérêts (2015 : 23 %)
- Services tarifés (2015 : 54 %)
- Transactions et autres revenus (2015 : 23 %)

Résultats trimestriels

(en millions de dollars canadiens)



ANALYSE SECTORIELLE | Marchés financiers

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur des Marchés financiers offre une gamme complète de solutions financières, allant de la souscription de titres de créance et de titres de participation jusqu'au crédit bancaire, en passant par les produits de gestion des risques. Il offre également une gamme étendue de services-conseils en matière de fusions et acquisitions ainsi que de financement. Il permet à ses clients d'accéder aux marchés des capitaux canadiens par l'intermédiaire de ses lignes d'affaires spécialisées dans les titres à revenus fixes, les titres de participation et les instruments financiers dérivés. Sa clientèle se compose de grandes et moyennes entreprises, du secteur public et d'investisseurs institutionnels partout au Canada.

Le secteur des Marchés financiers est un chef de file des services de banque d'investissement au Québec et bénéficie d'une forte présence dans l'ensemble du Canada. Au chapitre des titres à revenus fixes et des titres de participation, il est l'un des acteurs clés du marché et offre des services de montage, de prise ferme, de distribution et de liquidité, grâce à des activités sur les marchés secondaires, ainsi que des analyses macroéconomiques et axées sur les émetteurs.

Par l'intermédiaire de bureaux situés à New York, à Londres et à Hong Kong, ce secteur vend des titres de créance et des titres de participation canadiens à des investisseurs institutionnels aux États-Unis et à l'international. Par l'intermédiaire d'une filiale à Dublin, le secteur mène des activités de négociation, avec d'importantes institutions établies en Europe, sur des actions locales et sur des titres liés à des actions.

Revue de l'économie et du marché

L'exercice 2016 a été marqué par la faiblesse de l'économie canadienne, une volatilité importante et une faiblesse persistante des prix du pétrole et de nombreux produits de base. Ce contexte a créé des occasions sur les marchés des titres énergétiques, favorisé les fusions et acquisitions et généré une hausse de la demande pour les solutions de gestion des risques et les produits structurés, les clients ayant besoin de services-conseils pour optimiser la couverture de leurs positions. Au Canada, le total des émissions d'actions a dépassé celui de l'an dernier, tout comme celui des émissions de titres de créance, la hausse du volume des émissions obligataires des gouvernements ayant plus que compensé le recul des émissions d'obligations de sociétés.

Réalizations et faits saillants 2016

- Le secteur des Marchés financiers a agi à titre de chef ou cochef de file dans le cadre de financements d'envergure par titres de créance ou titres de participation dans de nombreux secteurs d'activité. Plusieurs transactions majeures ont été réalisées pendant l'exercice, notamment le financement par titres de créance de 557 M\$ pour le projet d'amélioration de l'autoroute Sea-to-Sky, en Colombie-Britannique, pour lequel la Banque a agi à titre de chef de file, et l'émission de titres de créance de CPPIB Capital Inc. de 1,25 G\$, pour laquelle elle a agi à titre de cochef de file. Le secteur des Marchés financiers a fourni des services-conseils à Birchcliff Energy Ltd. lors de son achat d'actifs gaziers auprès d'Encana Corporation pour 625 M\$ et il a agi à titre de cochef de file dans le cadre de son émission d'actions connexe totalisant 530 M\$. Il a également été cochef de file dans l'émission d'actions de Whitecap Resources Inc. de 470 M\$ et dans le premier appel public à l'épargne de Mainstreet Health Investments Inc. de 109 M\$ US. Le secteur des Marchés financiers a agi à titre de conseiller financier d'Encare Inc. dans le cadre de l'acquisition de SEHAC Holdings Corporation (« Service Experts ») pour un montant de 341 M\$ US, et à titre de cochef de file à l'égard de l'émission de titres de participation de 240 M\$ et de la facilité de crédit de 200 M\$ US, en lien avec l'acquisition. Le secteur a aussi agi à titre de cochef de file à l'égard de l'émission de titres de participation de 231 M\$, une émission de dettes de 300 M\$ et une nouvelle facilité de crédit pour Parkland Fuel Corporation afin de financer leur acquisition de la majorité de l'entreprise canadienne et des actifs de CST Brands Inc.
- La Banque a été classée première au Canada pour l'émission de titres de créance, excluant les opérations autofinancées, pour les neuf premiers mois de 2016. Elle a mobilisé un total de 16,5 G\$ pendant cette période, dominant le marché pour la mobilisation de capitaux d'emprunt.
- Le secteur des Marchés financiers a mobilisé 2,2 G\$ grâce à des émissions d'actions, de titres liés à des actions et d'actions privilégiées et accru sa part de marché combinée par rapport à 2015.
- Le secteur des Marchés financiers a tiré parti des conditions du marché ainsi que de restructurations externes pour renforcer son équipe de recherche, particulièrement dans les secteurs de la technologie, des produits industriels et de l'énergie.
- La Banque a étendu sa présence sur le marché malgré la volatilité et une moindre liquidité, et elle a été classée troisième pour la négociation d'obligations nationales au premier semestre de 2016.
- Le secteur des Marchés financiers a continué à miser sur son expertise en structuration et négociation de produits dérivés afin d'atteindre un plus grand groupe de clients. Ses solutions innovantes de gestion des risques, qui permettent à ses clients de gérer leurs risques dans toutes les catégories d'actifs, ont gagné du terrain et couvrent 38 % de clients de plus qu'il y a cinq ans, la majorité d'entre eux utilisant plusieurs produits de gestion des risques.
- Credigy Ltd., qui mène ses activités exclusivement en dehors du Canada, a enregistré de bons résultats, en continuant d'accroître la part des dettes de consommation productives parmi ses actifs. À la fin de l'exercice 2016, les portefeuilles productifs représentaient 93 % de son actif.

Priorités et perspectives pour 2017

- Continuer à mettre l'accent sur la stratégie *un client, une banque* en intégrant davantage la couverture des clients dans l'ensemble des lignes d'affaires.
- Mettre davantage la priorité sur les grandes entreprises au Canada, tout en renforçant sa position de chef de file auprès des moyennes entreprises.
- Accroître la part de marché dans les titres de créance de sociétés et le financement des infrastructures et de l'énergie au Canada, tout en restant chef de file des émissions des administrations publiques.
- Gérer le bilan et le capital pour optimiser l'efficacité.

Résultats par secteur d'exploitation – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015 ⁽²⁾	2014 ⁽²⁾	2016-15 Variation %
Revenus liés aux activités de négociation				
Titres de participation	438	450	333	(3)
Titres à revenus fixes	263	237	218	11
Produits de base et devises	116	147	83	(21)
	817	834	634	(2)
Commissions des marchés financiers	288	286	301	1
Gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	16	1	27	
Services bancaires	322	286	250	13
Credigy Ltd.	324	216	233	50
Autres	(130)	79	69	
Revenu total	1 637	1 702	1 514	(4)
Frais autres que d'intérêts	796	743	690	7
Contribution	841	959	824	(12)
Dotations aux pertes sur créances	4	–	–	
Résultat avant charge d'impôts	837	959	824	(13)
Charge d'impôts	262	261	222	–
Résultat net	575	698	602	(18)
Participations ne donnant pas le contrôle	18	13	14	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	557	685	588	(19)
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	145	16	9	
Résultat net excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	720	714	611	1
Actif moyen	91 928	88 616	86 198	4
Prêts et acceptations moyens (Grandes entreprises seulement)	12 552	10 057	8 070	25
Dépôts moyens	13 719	12 499	11 109	10
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	44,2 %	43,2 %	45,2 %	

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10.

(2) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2015 et 2014, certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment. De plus, la charge de restructuration comptabilisée au cours de l'exercice 2015 qui avait été répartie entre tous les secteurs d'exploitation de la Banque, a été regroupée dans la rubrique *Autres* afin de se conformer à la présentation de l'exercice 2016.

Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Marchés financiers se chiffre à 575 M\$ pour l'exercice 2016, soit une baisse de 123 M\$ ou 18 % par rapport à 2015. Le revenu total en équivalent imposable s'établit à 1 637 M\$ contre 1 702 M\$, une baisse de 65 M\$ par rapport à la période correspondante de 2015, principalement en raison de la baisse des revenus tirés des autres activités qui comprennent la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple, pour un montant de 164 M\$, alors que des gains sur investissement avaient été réalisés au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015. De plus, en raison des conditions de marché, les revenus liés aux activités de négociation sont en baisse par rapport à la même période de 2015 alors que les commissions des marchés financiers sont stables. La diminution des revenus liés aux activités de négociation provient notamment des revenus tirés des titres de participation ainsi que des contrats sur produits de base et devises qui ont diminué respectivement de 3 % et 21 % par rapport à l'exercice 2015. Ces diminutions ont été en partie compensées par la croissance des revenus de la filiale Credigy Ltd. qui augmentent de 108 M\$ par rapport à l'exercice 2015. De plus, les revenus des services bancaires affichent une progression de 13 % alors que les gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente augmentent de 15 M\$ par rapport à l'exercice 2015.

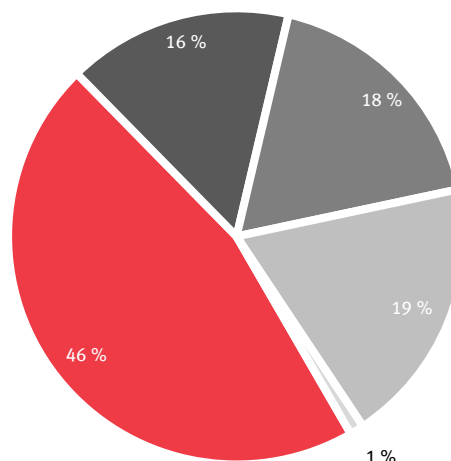
Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 sont en hausse par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des frais liés à la filiale Credigy Ltd. et des frais de soutien aux opérations. Ces hausses ont été atténuées par une diminution de la rémunération variable en lien avec la baisse des revenus. En excluant les éléments particuliers, le ratio d'efficacité de 44,2 % augmente de 1,0 point de pourcentage par rapport à 43,2 % en 2015 et 45,2 % en 2014.

Les dotations aux pertes sur créances augmentent de 4 M\$ par rapport à l'exercice 2015 en raison des dotations aux pertes sur créances de la filiale Credigy Ltd.

En excluant la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple et l'élément particulier de 2015 d'un montant de 16 M\$, déduction faite des impôts, qui représentait la quote-part de la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée, le résultat net ajusté du secteur de 720 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 est en hausse de 1 % par rapport à l'exercice 2015.

Revenu total par catégorie ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2016

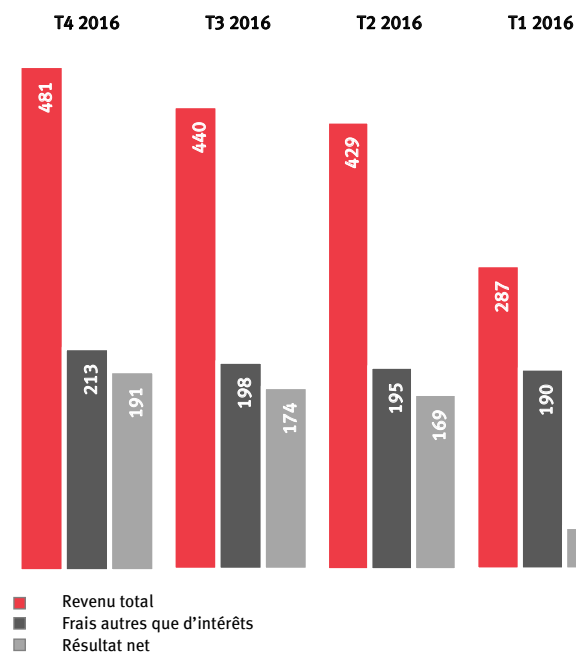


- Revenus liés aux activités de négociation (2015 : 51 %)
- Commissions des marchés financiers (2015 : 18 %)
- Services bancaires (2015 : 18 %)
- Credigy Ltd. (2015 : 13 %)
- Gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente (2015 : 0 %)

(1) Excluant les revenus tirés des autres activités

Résultats trimestriels

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾
(en millions de dollars canadiens)



(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10.

ANALYSE SECTORIELLE | Autres

VUE D'ENSEMBLE

La rubrique *Autres* regroupe les activités de Trésorerie, notamment la gestion de l'actif et du passif, des liquidités et du financement de la Banque, certains éléments non récurrents, certaines activités à l'international (notamment la filiale ABA) ainsi que la portion non allouée des services centralisés. Les services centralisés comprennent : Technologie de l'information, Transformation et Bureau des initiatives stratégiques, Gestion des risques, Opérations, Marketing et Développement corporatif, Ressources humaines et Affaires corporatives ainsi que Finances et Trésorerie. Dans l'ensemble de l'organisation, ces services offrent des avis et des conseils aux secteurs d'affaires en plus d'offrir une expertise et un soutien dans leur domaine respectif.

Résultats par secteur d'exploitation – Autres

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable)⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015 ⁽²⁾	2014 ⁽²⁾
Revenu net d'intérêts	(84)	(151)	(72)
Revenus autres que d'intérêts	181	260	225
Revenu total	97	109	153
Frais autres que d'intérêts	441	309	232
Résultat avant charge d'impôts	(344)	(200)	(79)
Charge (économie) d'impôts	(130)	(87)	(57)
Résultat net	(214)	(113)	(22)
Participations ne donnant pas le contrôle	57	57	55
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	(271)	(170)	(77)
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	186	48	8
Résultat net excluant les éléments particuliers⁽¹⁾	(28)	(65)	(14)
Actif moyen	41 912	37 039	28 566

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10.

(2) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2015 et 2014, certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment. De plus, la charge de restructuration comptabilisée au cours de l'exercice 2015 qui avait été répartie entre tous les secteurs d'exploitation de la Banque, a été regroupée dans la rubrique *Autres* afin de se conformer à la présentation de l'exercice 2016.

Résultats financiers

La perte nette de la rubrique *Autres* des résultats sectoriels s'élève à 214 M\$, comparativement à une perte nette de 113 M\$ pour la période correspondante de 2015. Ces pertes s'expliquent essentiellement par les éléments particuliers suivants, déduction faite des impôts : le coût de financement relativement à la détention des billets restructurés de 6 M\$ (2015 : 16 M\$), une charge de restructuration de 96 M\$ (2015 : 62 M\$), des charges pour litiges de 18 M\$ (2015 : nul), des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 32 M\$, (2015 : 33 M\$), la quote-part de la Banque des charges découlant de sa participation dans TMX de 16 M\$ (2015 : 3 M\$), notamment des pertes de valeur du goodwill et d'immobilisations incorporelles pour un montant de 13 M\$ enregistrées en 2016, ainsi qu'une provision fiscale de 18 M\$ (2015 : nul) afin de refléter l'incidence de changements aux mesures fiscales qui ont été quasi adoptés. Par ailleurs, des revenus de 39 M\$ liés à l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés et un gain de 27 M\$ réalisé suite à la cession des billets restructurés des conduits VAC III avait été enregistrés au cours de l'exercice 2015.

Excluant les éléments particuliers, la perte nette ajustée de 28 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 se compare à une perte nette ajustée de 65 M\$ pour l'exercice 2015. La diminution de la perte nette ajustée est principalement attribuable à la contribution des investissements internationaux, notamment la filiale ABA, dont l'acquisition a été conclue au cours du troisième trimestre de 2016 et qui a contribué pour un montant de 21 M\$ au résultat net. De plus, dans le cadre de cette acquisition, la Banque a enregistré un gain non imposable de 41 M\$ sur la réévaluation de la participation détenue antérieurement dans ABA. Ces croissances de revenus ont été atténuées par la hausse des frais autres que d'intérêts, notamment les frais provenant de l'acquisition d'ABA. Les frais liés à la rémunération et aux avantages du personnel ainsi qu'au développement des affaires ont également augmenté par rapport à l'exercice 2015.

INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

Le résultat net, les revenus, les frais autres que d'intérêts ainsi que les dotations aux pertes sur créances trimestriels sont affectés par un certain nombre de tendances et de facteurs. Le tableau ci-dessous présente un résumé des résultats des huit derniers trimestres. De plus, un sommaire des résultats pour les douze derniers trimestres est présenté au tableau 1 aux pages 90 et 91.

Résumé des résultats trimestriels ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	2016				2015			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Données relatives à l'état des résultats								
Revenu net d'intérêts	769	772	709	706	695	672	650	665
Revenus autres que d'intérêts	800	785	716	583	710	838	771	745
Revenu total	1 569	1 557	1 425	1 289	1 405	1 510	1 421	1 410
Dotations aux pertes sur créances	59	45	317	63	61	56	57	54
Frais autres que d'intérêts	1 159	937	876	903	960	906	936	863
Charge d'impôts	44	97	22	62	37	95	24	78
Résultat net	307	478	210	261	347	453	404	415

L'analyse des huit derniers trimestres reflète le rendement soutenu de tous les secteurs d'exploitation et permet d'identifier des éléments favorables et défavorables qui ont affecté les résultats. En raison de certains éléments non récurrents, le résultat net de trois des quatre trimestres de l'exercice 2016 a été plus faible que celui réalisé à la période correspondante de l'exercice 2015. Par ailleurs, le résultat net du troisième trimestre de 2016 ainsi que celui de tous les trimestres de l'exercice 2015 ont été en croissance par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

- La diminution du résultat net du premier trimestre de 2016 est attribuable à la radiation de la participation de la Banque dans l'entreprise associée Maple d'un montant de 145 M\$, déduction faite des impôts, alors que des revenus liés à l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés avaient été enregistrés au cours du premier trimestre de 2015.
- Le deuxième trimestre de 2016 a été marqué par l'enregistrement d'une provision sectorielle pour pertes sur créances aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz de 183 M\$, déduction faite des impôts, alors que le résultat net du deuxième trimestre de 2015 comprenait des revenus liés à la détention des billets restructurés ainsi qu'un gain suite à la cession d'actions de Fiera Capital. Ces revenus avaient, par ailleurs, été compensés par une perte enregistrée suite à la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée ainsi que par des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles.
- Au cours du quatrième trimestre de 2016, une charge de restructuration de 96 M\$, déduction faite des impôts, a été enregistrée, alors qu'au quatrième trimestre de 2015, une charge de 62 M\$, déduction faite des impôts, avait été enregistrée. Ces charges comprennent essentiellement des indemnités de départ.
- Le résultat net du quatrième trimestre de 2016 comprend également des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles ainsi que des charges pour litiges pour des montants respectifs de 32 M\$ et 18 M\$, déduction faite des impôts.
- La croissance du troisième trimestre de 2016 est attribuable à la bonne performance des secteurs des Particuliers et Entreprises et de Gestion de patrimoine ainsi qu'au gain non imposable de 41 M\$ réalisé suite à la réévaluation de la participation détenue antérieurement dans ABA.

Le revenu net d'intérêts a augmenté au cours de tous les trimestres de 2016 et de 2015, par rapport aux trimestres correspondants de 2015 et de 2014, à l'exception du deuxième trimestre de 2015. La croissance du volume de prêts et de dépôts des particuliers et des entreprises, la progression du revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine, notamment en raison de l'augmentation des volumes et des marges liées au compte Surintérêt ainsi que la contribution de la filiale ABA à compter du troisième trimestre de 2016, ont plus que compensé la diminution du revenu net d'intérêts du secteur des Marchés financiers.

Les revenus autres que d'intérêts ont diminué par rapport à 2015 pour trois des quatre trimestres de 2016, notamment en raison de la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple au premier trimestre de 2016 ainsi qu'aux revenus liés à la détention des billets restructurés et au gain suite à la cession d'actions de Fiera Capital en 2015. Par ailleurs, les revenus autres que d'intérêts du quatrième trimestre de 2016 ainsi que ceux de tous les trimestres de 2015, à l'exception du quatrième, sont en hausse par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la croissance soutenue des activités des secteurs.

Les dotations aux pertes sur créances ont crû pour la plupart des huit derniers trimestres en raison de la hausse des prêts aux particuliers et aux entreprises. De plus, au deuxième trimestre de 2016, une provision sectorielle de 250 M\$ a été enregistrée.

Les frais autres que d'intérêts sont en hausse pour la majorité des huit derniers trimestres principalement en raison des hausses salariales, y compris la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus des secteurs, des investissements technologiques et des frais liés au développement des affaires. La hausse des frais autres que d'intérêts est plus importante au deuxième trimestre de 2015, en comparaison avec le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles enregistrées en 2015. Enfin, la charge de restructuration de 131 M\$ comparativement à 86 M\$ en 2015, les pertes de valeur d'immobilisations incorporelles, l'acquisition de la filiale d'ABA ainsi que les charges pour litiges enregistrées au cours du quatrième trimestre de 2016 expliquent essentiellement l'augmentation des frais autres que d'intérêts en comparaison avec le trimestre correspondant de 2015.

Le taux effectif d'imposition est en hausse pour la plupart des trimestres de 2016, alors que les deuxième et quatrième trimestres de 2015 affichaient des taux plus faibles. La baisse du taux effectif d'imposition au deuxième trimestre de 2015 s'explique par la hausse des revenus de dividendes exonérés d'impôts et par le gain sur cession d'actions de Fiera Capital enregistré au cours de ce trimestre, alors que celle du quatrième trimestre de 2015 provient d'ajustements de provisions fiscales.

(1) Pour obtenir plus de détails concernant le quatrième trimestre de 2016, consulter le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR à l'adresse sedar.com où l'on retrouve le communiqué de presse relatif aux résultats financiers du quatrième trimestre de 2016 émis le 2 décembre 2016.

ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

Résumé du bilan consolidé

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015	Variation %
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 183	7 567	8
Valeurs mobilières	64 541	56 040	15
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	13 948	17 702	(21)
Prêts et acceptations (déduction faite des provisions pour pertes sur créances)	126 178	115 238	9
Autres	19 356	19 543	(1)
	232 206	216 090	7
Passif et capitaux propres			
Dépôts	139 907	128 830	9
Autres	79 185	74 383	6
Dettes subordonnées	1 012	1 522	(34)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	11 292	10 554	7
Participations ne donnant pas le contrôle	810	801	1
	232 206	216 090	7

Au 31 octobre 2016, l'actif total de la Banque s'établit à 232,2 G\$ comparativement à 216,1 G\$ à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 7 % surtout due aux prêts et acceptations qui ont augmenté de 11,0 G\$.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 8,2 G\$ au 31 octobre 2016, sont en hausse de 0,6 G\$ par rapport au bilan consolidé de 2015, notamment en raison de l'acquisition de la filiale ABA. Une description des pratiques de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité et de financement est présentée aux pages 71 à 79 du présent Rapport de gestion.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières totalisent 64,5 G\$ au 31 octobre 2016, ce qui représente 28 % de l'actif total. Au cours de l'exercice 2016, elles ont augmenté de 8,5 G\$ alors qu'elles se chiffraient à 56,0 G\$ au 31 octobre 2015. Les titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente sont en baisse de 2,3 G\$, ce qui a été contrebalancé par la hausse de 3,2 G\$ de ces titres dans les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance. Les titres de participation et les titres émis et garantis par le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays sont en hausse de 3,4 G\$ et 3,8 G\$, respectivement. Enfin, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées totalisent 13,9 G\$ au 31 octobre 2016, en baisse de 3,8 G\$ par rapport au montant inscrit au bilan consolidé au 31 octobre 2015, en lien avec les activités du secteur des Marchés financiers. Les politiques de gestion du risque de marché sont présentées aux pages 64 à 70 du présent Rapport de gestion.

Véhicules d'actifs cadres (VAC)

Au 31 octobre 2016, la valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque s'établit à 619 M\$ (655 M\$ au 31 octobre 2015), dont un montant de 613 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et un montant de 6 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (642 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 13 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2015).

Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et les autres billets ont été classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la cote de crédit des billets VAC I de catégorie B a augmenté de « A (sf) » à « A élevé (sf) ». Les cotes de crédit des billets VAC I de catégorie A-2 et des billets VAC II de catégorie A-1 se maintiennent à « AA faible (sf) ». La cote de crédit des billets VAC II de catégorie A-2 se maintient quant à elle à « A (sf) ».

Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur créances, comptent pour 54 % de l'actif total et s'élèvent à 126,2 G\$ au 31 octobre 2016, en hausse de 11,0 G\$ ou 9 %.

L'encours des prêts hypothécaires résidentiels au 31 octobre 2016 est de 48,9 G\$, en hausse de 5,4 G\$ ou 12 % par rapport à l'an passé. Cette croissance est attribuable à une demande soutenue du crédit hypothécaire, à l'acquisition de la filiale ABA et aux prêts hypothécaires acquis à des fins de titrisation.

Les prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit totalisent 34,0 G\$ à la fin de l'exercice 2016, en croissance de 2,1 G\$ ou 6 % par rapport à 31,9 G\$ à la fin de l'exercice précédent. Cette progression est essentiellement attribuable aux marges de crédit hypothécaires.

Les prêts et acceptations aux entreprises et administrations publiques, qui totalisent 44,1 G\$ au 31 octobre 2016, sont en hausse de 9 % par rapport à l'exercice 2015. Cette hausse provient majoritairement du financement aux grandes sociétés et des activités de la filiale Credigy Ltd. Les engagements de clients en contrepartie d'acceptations ont diminué de 3,0 G\$ par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau 9 à la page 97 présente, entre autres, les prêts bruts et les acceptations par catégorie d'emprunteurs en date du 31 octobre 2016. Les prêts hypothécaires résidentiels (y compris les marges de crédit hypothécaires) affichent une forte croissance depuis 2012 et s'établissent à 58,3 G\$ au 31 octobre 2016, et comptent pour 46 % de l'ensemble des prêts et acceptations. Cette hausse des hypothèques résidentielles est attribuable à une demande soutenue du crédit hypothécaire, à l'acquisition de la filiale ABA et aux prêts hypothécaires acquis à des fins de titrisation. Par ailleurs, les prêts aux particuliers totalisent 14,5 G\$ au 31 octobre 2016. Pour ce qui est des prêts aux entreprises, les principales hausses ont été observées dans les secteurs institutions financières, transports et services. Le secteur pétrole et gaz est en diminution de 1,1 G\$ par rapport à l'exercice précédent.

Prêts douteux

Les prêts douteux bruts totalisent 492 M\$ au 31 octobre 2016, comparativement à 457 M\$ au 31 octobre 2015 (tableau 10, page 98). Cette augmentation provient principalement des portefeuilles de prêts aux entreprises a été compensée en partie par une baisse des prêts douteux liés aux portefeuilles de prêts aux particuliers. Ils représentent 6,3 % du capital tangible ajusté des provisions, comparativement à 5,9 % au 31 octobre 2015. Les prêts douteux, après déduction des provisions individuelles et collectives, sont en hausse de 27 M\$ depuis un an, résultant de l'augmentation des prêts douteux aux entreprises.

Une description détaillée des pratiques de gestion du risque de crédit est présentée aux pages 56 à 63 du présent Rapport de gestion, ainsi qu'à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.

Autres actifs

Au 31 octobre 2016, les autres actifs se chiffrent à 19,4 G\$ comparativement à 19,5 G\$ au 31 octobre 2015. Les autres actifs sont composés des instruments financiers dérivés, des créances de clients, de négociants et de courtiers, des créances achetées, des participations dans des entreprises associées et des coentreprises, des immobilisations corporelles, du goodwill, des immobilisations incorporelles et d'autres éléments. Les autres actifs sont relativement stables par rapport à l'an passé.

Passif-dépôts

Les dépôts de 139,9 G\$ au 31 octobre 2016 sont en hausse de 11,1 G\$ ou 9 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépôts des particuliers de 49,8 G\$, tels qu'ils sont présentés au tableau 11 de la page 99, représentent 36 % de l'ensemble des dépôts, et sont en hausse de 3,8 G\$ par rapport au 31 octobre 2015. Cette hausse résulte des initiatives de la Banque pour accroître ce type de dépôts. Un portrait de l'ensemble de l'épargne des particuliers est présenté dans le tableau suivant.

Selon le tableau 11, les dépôts des entreprises et administrations publiques sont en hausse de 11,2 G\$ par rapport au 31 octobre 2015, pour s'établir à 49,0 G\$ au 31 octobre 2016. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ainsi que la dette de premier rang non garantie sont en baisse par rapport à l'exercice précédent de 0,7 G\$ et 2,0 G\$, respectivement. Les obligations sécurisées affichent une diminution de 1,2 G\$, les échéances ayant été plus importantes que les émissions au cours de l'exercice 2016.

Au 31 octobre 2016, l'épargne totale des particuliers est en hausse de 10 % et s'élève à 196,1 G\$ comparativement à 177,8 G\$ au 31 octobre 2015. Dans l'ensemble, l'épargne hors bilan des particuliers se chiffre à 146,3 G\$, en hausse de 14,5 G\$ ou 11 % depuis un an. Cette progression provient d'excellentes entrées nettes dans les divers réseaux de distribution et de la reprise des marchés boursiers.

Épargne totale des particuliers

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2016	2015	Variation %
Bilan			
Dépôts	49 802	45 981	8
Hors bilan			
Courtage de plein exercice	117 157	105 395	11
Fonds communs de placement	28 706	25 783	11
Autres	463	636	(27)
	146 326	131 814	11
Total	196 128	177 795	10

Autres passifs

Les autres passifs de 79,2 G\$ au 31 octobre 2016 incluent les éléments suivants : les acceptations, les engagements afférents à des titres vendus à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, les instruments financiers dérivés, les montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers, les passifs relatifs à des créances cédées et d'autres éléments. Les autres passifs sont en hausse de 4,8 G\$ depuis le 31 octobre 2015, essentiellement en raison d'une augmentation de 8,8 G\$ des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, ce qui reflète le niveau plus élevé de financement et des activités des clients, atténuée par une diminution de 3,1 G\$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert.

Dette subordonnée et autres obligations contractuelles

La dette subordonnée est en baisse de 510 M\$ depuis le 31 octobre 2015. Cette diminution est principalement attribuable au remboursement de billets d'une valeur nominale de 500 M\$ échéant en novembre 2020 effectué au cours de l'exercice 2016.

Les obligations contractuelles sont présentées en détail dans la note 30 afférente aux états financiers consolidés.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2016, les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque s'établissent à 11,3 G\$, en hausse de 0,7 G\$ comparativement à 10,6 G\$ au 31 octobre 2015. Cette augmentation s'explique essentiellement par les émissions d'actions privilégiées, séries 34 et 36, pour un montant de 800 M\$, atténuées par le rachat d'actions privilégiées série 20 pour un montant de 176 M\$. Par ailleurs, la stabilité des résultats non distribués est attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, atténué par les réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les états consolidés de la variation des capitaux propres, à la page 107 du présent Rapport annuel, présentent en détail les éléments qui constituent les capitaux propres.

Au 31 octobre 2016, la Banque compte 338,1 millions actions ordinaires émises et en circulation, comparativement à 337,2 millions un an plus tôt. Cette augmentation est principalement attribuable aux actions émises au titre du régime d'options d'achat d'actions. La Banque a racheté 6,9 millions actions privilégiées série 20 et a émis 32 millions actions privilégiées de premier rang, séries 34 et 36. Se reporter à la note 19 afférente aux états financiers consolidés. Une analyse des fonds propres réglementaires de la Banque est présentée à la section « Gestion de capital » du présent Rapport de gestion.

Actions et options d'achat d'actions

	Au 31 octobre 2016	
	Nombre d'actions	M\$
Actions privilégiées de premier rang		
Série 28	8 000 000	200
Série 30	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300
Série 34	16 000 000	400
Série 36	16 000 000	400
	66 000 000	1 650
Actions ordinaires ⁽¹⁾	338 053 054	2 645
Options d'achat d'actions ⁽¹⁾	17 302 322	

(1) Au 25 novembre 2016, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 338 083 432 et le nombre d'options en cours est de 17 207 070.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des entreprises associées, des coentreprises, des administrateurs, des principaux dirigeants et autres parties liées. Les ententes contractuelles et autres opérations sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

Des prêts sont consentis aux principaux dirigeants admissibles, aux conditions consenties à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes :

- l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle;
- les prêts hypothécaires, pour un maximum de 200 000 \$, sont offerts, pour un terme de trois ans, au taux affiché moins 2 %, et pour un terme de cinq ans, au taux affiché moins 2,5 %, jusqu'à concurrence de la moitié du taux affiché. Au-delà du montant maximal de 200 000 \$, le montant excédentaire est financé au taux préférentiel employé;
- les marges de crédit hypothécaires portent intérêt au taux de base canadien réduit de 1 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien;
- les prêts personnels portent intérêt au taux offert aux clients réguliers basé sur le risque;
- les avances sur les cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque;
- les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 1 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

En ce qui a trait aux marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire de base brut annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés aux principaux dirigeants de la Banque, excluant les prêts hypothécaires consentis sur leur résidence principale, ne peut excéder le double de leur salaire de base.

De plus, la Banque offre un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés. Des informations additionnelles sur les parties liées sont présentées aux notes 9, 28 et 29 afférentes aux états financiers consolidés.

Acquisition

Advanced Bank of Asia Limited

Le 16 mai 2016, la Banque a conclu l'acquisition de Advanced Bank of Asia Limited (ABA), une institution financière d'importance au Cambodge qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises. L'acquisition s'inscrit dans le cadre de la stratégie de croissance internationale de la Banque. Après l'acquisition, la participation détenue par la Banque sous forme d'actions ordinaires d'ABA s'établit à 90 %. La somme du prix d'acquisition de 119 M\$ en espèces, de la juste valeur de la participation antérieurement détenue et de la valeur estimative de la participation ne donnant pas le contrôle établie à la date d'acquisition excède la juste valeur des actifs nets acquis de 129 M\$. Cet excédent est inscrit dans le bilan consolidé à titre de goodwill et représente principalement la croissance attendue des activités d'ABA au Cambodge. Ce goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales. Les créances acquises, principalement constituées de prêts aux particuliers et aux entreprises, ont été évaluées à une juste valeur de 754 M\$ à la date d'acquisition. Cette valeur représente également la somme des montants contractuels bruts à recevoir dont la Banque prévoit récupérer la totalité.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, les frais connexes à l'acquisition inclus dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats sont d'un montant négligeable. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Banque a comptabilisé un gain non imposable de 41 M\$ sur la réévaluation de la participation dans ABA qu'elle détenait déjà, dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats. Pour la présentation des résultats par secteur d'exploitation, ce gain ainsi que les résultats d'ABA sont inclus dans la rubrique *Autres*. Les résultats d'ABA ont été consolidés dans les états financiers de la Banque à compter du 17 mai 2016. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, ABA a contribué environ 43 M\$ au revenu total et 21 M\$ au résultat net de la Banque. Si la Banque avait conclu l'acquisition le 1^{er} novembre 2015, elle aurait présenté un revenu total d'environ 5 873 M\$ et un résultat net d'environ 1 266 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016.

Les justes valeurs estimatives des actifs acquis et des passifs pris en charge peuvent être ajustées de manière rétrospective pour tenir compte des informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date de l'acquisition durant la période d'évaluation.

Maple Financial Group Inc.

Maple Financial Group Inc. (Maple) est une société fermée canadienne qui exerçait ses activités par l'intermédiaire de filiales directes ou indirectes en propriété exclusive au Canada, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. La Banque détient une participation de 24,9 % dans cette société. En août 2016, Maple s'est placée sous la protection de la loi sur la faillite en vertu des lois canadiennes applicables, et un séquestre a été nommé pour administrer la société. Une procédure similaire a été lancée pour chacune des autres filiales importantes de Maple dans leur territoire respectif.

Maple Bank GmbH, une filiale en propriété exclusive indirecte de Maple, a fait l'objet d'enquêtes des autorités allemandes au sujet de présumées irrégularités fiscales. Ces enquêtes ont commencé en septembre 2015 et, à la connaissance de la Banque, elles se poursuivent actuellement. La Banque croit savoir que les enquêtes portent sur certaines activités de négociation effectuées par Maple Bank GmbH et par certains de ses employés actuels et passés, au cours des exercices 2006 à 2010. Les autorités allemandes ont allégué que ces activités de négociation ont été réalisées en contravention de la législation fiscale allemande. Ni la Banque ni ses employés n'ont participé à ces activités de négociation ou n'ont fait, à la connaissance de la Banque, l'objet de ces enquêtes.

Le 6 février 2016, l'autorité fédérale allemande de réglementation du secteur financier, BaFin, a instauré un moratoire sur les activités de Maple Bank GmbH, rendant impossible la poursuite du cours normal de ses affaires. À la lumière de ces événements, la Banque a radié la valeur comptable de sa participation dans Maple, pour un montant de 164 M\$ (145 M\$ déduction faite des impôts) au cours du premier trimestre de 2016. La radiation de la participation dans cette entreprise associée de 164 M\$ a été comptabilisée au poste *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, et présentée dans le secteur des Marchés financiers.

La Banque a avisé les autorités allemandes que s'il est déterminé que des portions de dividendes reçus de Maple peuvent être raisonnablement attribuées à une fraude fiscale par Maple Bank GmbH, des moyens seront mis en œuvre pour restituer ces montants à l'autorité compétente. Dans cette éventualité, la Banque estime que les sommes en cause n'auraient pas d'incidence importante sur sa situation financière.

TITRISATION ET ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, la facilité de financement de marge des conduits VAC, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie.

Entités structurées

La Banque a recours à des entités structurées, entre autres, pour diversifier ses sources de financement et pour offrir des services à ses clients, notamment pour les aider à titriser leurs actifs financiers ou leur offrir des occasions de placement. En vertu des IFRS, une entité structurée doit être consolidée si la Banque contrôle cette entité. La méthode comptable concernant les critères de consolidation des entités structurées se retrouve à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Des renseignements supplémentaires au sujet des entités structurées non consolidées et consolidées sont présentés à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

Titrisation d'actifs financiers de la Banque

Prêts hypothécaires

La Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées par la SCHL. Par ailleurs, ces obligations hypothécaires sont assorties d'un contrat de swaps de taux d'intérêt qui prévoit qu'un cocontractant agréé par la SCHL paie à la FCH les intérêts dus aux investisseurs et perçoit les intérêts sur les titres LNH. Au 31 octobre 2016, l'encours des titres LNH émis par la Banque et vendus à FCH totalise 21,4 G\$. Les prêts hypothécaires vendus sont composés de prêts résidentiels, à taux fixe ou variable, assurés contre les pertes potentielles par un assureur-prêt. Conformément aux dispositions du programme des titres LNH, la Banque avance les fonds requis pour couvrir les retards de paiement et, s'il y a lieu, elle se fait rembourser par l'assureur-prêt qui a assuré le prêt. Les programmes des titres LNH et des OHC ne font pas appel à des accords de garantie de liquidité. La Banque a recours à ces programmes de titrisation principalement pour diversifier ses sources de financement. En vertu des normes IFRS, puisque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés à la FCH, les critères de décomptabilisation ne sont pas respectés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. Pour plus de détails, se reporter à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Créances sur cartes de crédit

En 1998, la Banque avait mis sur pied *Canadian Credit Card Trust* (CCCT), un programme de titrisation de ses propres créances sur cartes de crédit. La Banque a eu recours à cette entité à des fins de gestion de capital et dans le but d'obtenir du financement. La Banque assumait le rôle d'administrateur des créances vendues et conservait ainsi une relation avec les clients. De plus, elle administrait elle-même le programme de titrisation et veillait à ce que toutes les procédures afférentes soient rigoureusement suivies et que les investisseurs soient payés selon les dispositions du programme.

Le 2 avril 2015, *Canadian Credit Card Trust II* (CCCT II) a été établie en vertu des lois de la province de l'Ontario. Conformément à une convention de cession et de prise en charge conclue le 10 avril 2015 entre CCCT et CCCT II, CCCT II a acquis la totalité des droits, titres et intérêts liés aux actifs de CCCT. En contrepartie de ces actifs et de ces droits, CCCT II a convenu de prendre en charge la totalité des responsabilités et des obligations de CCCT. Par conséquent, CCCT II, à titre de principal débiteur, est devenue responsable des obligations liées au remboursement de chaque série de billets d'investisseurs de CCCT en circulation au 10 avril 2015, ainsi que des obligations liées au remboursement au vendeur en vertu du certificat bancaire. CCCT a subséquemment été dissoute en date du 23 novembre 2015. Au 31 octobre 2016, le portefeuille de créances sur cartes de crédit détenu par CCCT II (déduction faite du certificat bancaire détenu par la Banque) représente un encours de 1,4 G\$. CCCT II a émis des certificats d'investisseurs dont 1,3 G\$ sont détenus par des tiers et 0,1 G\$ par la Banque. Les nouvelles créances sont vendues périodiquement à la structure sur une base renouvelable, de façon à remplacer les créances remboursées par les clients.

Les différentes séries de certificats sont notées par les agences de notation *Fitch Ratings Inc.* (Fitch) et *DBRS Limited* (DBRS). La Banque conserve, du portefeuille de créances vendues, l'écart excédentaire représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure : ainsi, elle fournit la protection de premier niveau contre les pertes. Le recours de second niveau des séries émises est assuré par les certificats subordonnés aux certificats de premier rang (séries 2015-1 et 2015-2) et représente 6,4 % du montant des séries émises. La Banque consolide CCCT II, puisqu'elle en détient le contrôle.

Titrisation d'actifs financiers de tiers

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire les coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre à ces fonds des services administratifs et de structuration de transactions. La Banque offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. Les notes 27 et 28 afférentes aux états financiers consolidés présentent et décrivent les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu des contrats d'instruments financiers dérivés avec ces fonds, dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. La Banque n'est pas tenue de consolider ces fonds, car elle n'en détient pas le contrôle.

Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les opérations sur instruments financiers dérivés sont exprimées en termes de montants nominaux de référence. Ces montants ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Les notes 1 et 17 afférentes aux états financiers consolidés fournissent plus de détails sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Banque ainsi que sur leur comptabilisation.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats de garantie. Les principaux types de garanties sont les lettres de garanties, les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit, certaines activités de prêts de titres et certaines ententes d'indemnisation. La note 27 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements détaillés au sujet de ces garanties.

Facilité de financement de marge des conduits VAC

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 800 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge. Aux 31 octobre 2016 et 2015, aucun montant n'a été avancé par la Banque. La note 6 afférente aux états financiers consolidés présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Pour plus de détails sur ces instruments de crédit hors bilan et autres, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Actifs financiers reçus en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des actifs financiers en garantie relativement aux transactions sur valeurs mobilières acquises en vertu de contrats de revente, d'emprunts et de prêts de titres, et d'opérations sur des instruments dérivés. La note 27 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) est un groupement économique international créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009. Il a succédé au Forum de stabilité financière (*Financial Stability Forum* ou FSF) institué en 1999 à l'initiative du G7. Il regroupe plusieurs autorités financières nationales (banques centrales, ministères des Finances, etc.) ainsi que plusieurs organisations internationales et groupes élaborant des normes dans le domaine de la stabilité financière. Ses objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières.

En avril 2008, le FSF publiait un rapport en réponse à la demande des ministres du G7 et des gouverneurs des banques centrales. Le BSIF avait demandé aux banques canadiennes de mettre en application certaines recommandations publiées dans le rapport.

Ces recommandations visent une plus grande transparence et une meilleure évaluation relativement à certaines expositions qui portent notamment sur les entités structurées, les expositions à des prêts à risque élevé et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier. La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts à risque sont généralement définis comme étant octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé, et la Banque n'octroie aucun prêt de ce type. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation habituelle en ce qui touche aux revenus. La Banque présente un volume de prêts de catégorie Alt-A de 483 M\$ au 31 octobre 2016 (568 M\$ au 31 octobre 2015).

La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales qui ne sont pas assurées par la SCHL. Les positions sur dérivés de crédit sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Les structures de financement à effet de levier sont considérées par la Banque comme des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement, dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés du même secteur d'activité. Les structures de financement à effet de levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à effet de levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 31 octobre 2016, le total des engagements pour ce type de prêts s'élève à 2 694 M\$ (1 859 M\$ au 31 octobre 2015). Les détails sur les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les entités structurées à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

En mai 2012, le FSB a formé un groupe de travail, nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), ayant comme objectifs de développer des principes pour rehausser la communication de renseignements sur les risques des grandes banques, d'émettre des recommandations pour améliorer la communication de l'information et d'identifier les meilleures pratiques en matière de communication de l'information des grandes institutions financières. Le groupe EDTF a publié un rapport le 29 octobre 2012, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque continue à mettre tout en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le présent Rapport annuel ou dans les documents intitulés « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » et « Informations financières complémentaires » disponibles dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca. Une table des matières pour aider les utilisateurs à trouver les informations relatives aux 32 recommandations est présentée à la page 7 du présent Rapport annuel.

GESTION DU CAPITAL

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle.

Cadre de gestion du capital

La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. La Banque a mis en place un processus interne rigoureux d'évaluation de l'adéquation des fonds propres qui se définit comme suit :

- procéder à une évaluation globale des risques;
- mesurer les risques importants et les exigences de capital relativement à la planification financière de la Banque pour le prochain exercice ainsi que les profils de risque actuels et prospectifs;
- intégrer des simulations de crises à l'échelle de l'entreprise et effectuer une analyse de sensibilité pour déterminer une réserve de capital au-delà des seuils réglementaires minimaux (pour de plus amples renseignements sur les simulations de crises à l'échelle de l'entreprise, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion);
- procéder à une agrégation du capital et à des analyses du caractère raisonnable du capital interne par rapport au capital réglementaire;
- comparer le capital interne projeté avec les seuils de capital réglementaire, les cibles d'exploitation internes et les banques concurrentes;
- fournir une attestation du caractère suffisant des niveaux de capital de la Banque.

L'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante de la planification et de la stratégie en matière de capital. La Banque établit des objectifs internes en matière de ratio des fonds propres, incluant une réserve discrétionnaire en surplus des exigences réglementaires, qui lui permettent de disposer d'une structure financière solide et de suffisamment de capital pour satisfaire les besoins d'affaires établis par la direction selon son appétit pour le risque, tout en assurant un rendement concurrentiel à ses actionnaires, dans des conditions normales ainsi que selon diverses simulations de crises rigoureuses et vraisemblables. Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'examen trimestriels ainsi que de modifications périodiques.

La mesure du rendement du capital ajusté en fonction du risque et la valeur ajoutée pour l'actionnaire (VAA) découlant de l'évaluation du capital économique requis sont calculées trimestriellement pour chacun des secteurs d'exploitation de la Banque. Les résultats servent ensuite de guide à la direction pour la répartition du capital entre les différents secteurs d'exploitation.

Structure et gouvernance

L'équipe de Gestion du capital est, avec ses partenaires de Gestion des risques, de la Trésorerie et des Finances, responsable du maintien des processus et des moyens de contrôle intégrés permettant l'évaluation globale de l'adéquation des fonds propres.

Le Conseil supervise la structure et l'élaboration de la politique de gestion du capital de la Banque et veille à ce que celle-ci maintienne un capital suffisant, conformément aux exigences réglementaires et en tenant compte de la situation de marché. Le Conseil délègue certaines responsabilités au comité de gestion des risques (CGR), qui recommande ensuite des politiques en matière de gestion du capital et en surveille l'application. Toutefois, le Conseil, sur recommandation du CGR, doit assumer les responsabilités suivantes :

- examiner et approuver la politique de gestion du capital;
- examiner et approuver l'appétit pour le risque de la Banque, y compris les principales cibles en termes de capital et de risque et les limites correspondantes;
- examiner et approuver le plan et la stratégie de capital sur une base annuelle, y compris le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque;
- examiner et approuver l'exécution des mesures importantes concernant le capital, y compris les mesures d'urgence;
- examiner les informations importantes à communiquer se rapportant au capital, y compris les ratios d'adéquation des fonds propres selon l'Accord de Bâle;
- s'assurer du caractère approprié de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres réglementaires.

Le bureau de la présidence est chargé de définir la stratégie de la Banque et il joue un rôle clé dans l'orientation des mesures et des décisions à prendre à l'égard du capital. Le comité de gestion de l'appariement du bilan supervise la gestion du capital, ce qui consiste à examiner la stratégie et le plan en matière de capital, et l'exécution de toutes les mesures importantes touchant au capital, y compris les mesures d'urgence, ainsi qu'à faire des recommandations relatives à ces mesures.

Accord de Bâle et contexte réglementaire

Accord de Bâle

L'Accord de Bâle propose un éventail d'approches comportant différents degrés de complexité et dont le choix détermine la sensibilité des fonds propres aux risques. Une approche moins complexe, telle que la méthode standardisée, utilise des pondérations réglementaires, alors qu'une approche plus complexe utilise les estimations internes de la Banque à l'égard des composantes du risque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires.

Comme l'exige l'Accord de Bâle, l'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun des risques de crédit, de marché et opérationnel. La Banque utilise l'approche de notation interne (NI) avancée pour le risque de crédit afin de fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles. Le risque de crédit de certains portefeuilles considérés comme étant de moindre importance est pondéré conformément à l'approche standardisée de l'Accord de Bâle. La méthode de pondération simple est utilisée afin de calculer la charge liée aux valeurs mobilières disponibles à la vente sous forme de titres de participation. Cette méthode exige une gestion proactive du capital alloué aux portefeuilles comptant des titres de participation puisqu'au-delà d'un certain seuil d'investissement, le coût du capital réglementaire devient prohibitif. En ce qui a trait au risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée. L'actif pondéré en fonction des risques de marché est déterminé principalement selon une approche fondée sur les modèles internes, mais l'approche standardisée est utilisée pour évaluer le risque spécifique de taux d'intérêt. Enfin, pour ce qui est des risques liés aux opérations de titrisation dont les notations sont établies à l'externe, la Banque utilise l'approche fondée sur les notations. Cette approche établit la pondération en fonction des risques sur la base de notations déterminées à l'externe. La Banque utilise les notations établies par *Moody's*, *Standard & Poor's* (S&P), *Fitch* ou *DBRS*, ou une combinaison de ces notations.

Les ratios des fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. Les règles de l'Accord de Bâle s'appliquent au niveau consolidé de la Banque. Les actifs des entités non consolidées à des fins réglementaires sont ainsi exclus du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

La définition adoptée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 » comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. La somme des fonds propres CET1 et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes sur prêts. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

Le BSIF est responsable de l'application de l'Accord de Bâle au Canada. Tel que requis par l'Accord de Bâle, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Les instruments émis avant le 1^{er} janvier 2013 qui seraient conformes à Bâle III, si ce n'était de l'absence d'une clause de FPUNV, font l'objet de droits acquis et seront progressivement éliminés sur une période de 10 ans. La Banque prévoit éliminer progressivement tous ses instruments non assortis d'une clause de FPUNV sans recourir à la clause de rachat sur événement réglementaire.

Le cadre réglementaire de Bâle III a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Le BSIF a introduit deux méthodes pour déterminer les fonds propres. La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Celle dite « transitoire » respecte les lignes directrices du CBCB et, en plus d'appliquer le retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, met aussi en œuvre une application progressive et plus souple des ajustements réglementaires requis. La Banque divulguera ses ratios des fonds propres calculés selon les deux méthodes chaque trimestre jusqu'au début de 2019. Néanmoins, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » plutôt que les seuils minimaux calculés selon la méthode « transitoire ».

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2016, la Banque, ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes, doivent maintenir, selon la méthode « tout compris », un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio total des fonds propres d'au moins 11,5 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % et une surcharge relative aux banques d'importance systémique intérieure (BSI) de 1 %.

Le tableau ci-dessous présente une comparaison des ratios transitoires établis par le CBCB et ceux requis selon la méthode « tout compris » du BSIF. Tous les ratios incluent la réserve de conservation des fonds propres et la surcharge relative aux BISI, le cas échéant.

Afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle réalisée dans d'autres pays, le BSIF a décidé d'adopter progressivement les exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) sur une période de cinq ans à compter de 2014. Pour l'exercice financier 2016, seulement 64 %, 71 % et 77 % du total de la charge de CVA ont été respectivement appliqués au calcul du ratio des fonds propres CET1, du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres. Ces pourcentages augmenteront respectivement à 72 %, 77 % et 81 % en 2017, puis continueront d'augmenter progressivement chaque année jusqu'à atteindre un taux de 100 % d'ici 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales réglementaires relatives aux ratios « tout compris » du BSIF. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail EDTF, sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » publié trimestriellement et disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible dans le site Internet de la Banque.

Exigences – Ratios réglementaires

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratios transitoires établis par le CBCB							
Réserve de conservation des fonds propres	0,625 %	1,25 %	1,875 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Ratio des fonds propres CET1	5,125 %	5,75 %	6,375 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	6,625 %	7,25 %	7,875 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %
Ratio du total des fonds propres	8,625 %	9,25 %	9,875 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %
Application progressive des ajustements aux fonds propres réglementaires	60 %	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles	60 %	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %	– %
Ratios calculés selon la méthode « tout compris » du BSIF							
Réserve de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Surcharge relative aux BISI	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Ratio des fonds propres CET1	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
Ratio du total des fonds propres	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
Retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles	60 %	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %	– %
Ratio de levier	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %

Contexte réglementaire

En mars 2014, le CBCB a publié les règles finales d'évaluation du risque de crédit de contrepartie (*Standardised Approach for measuring Counterparty Credit* ou SA-CCR), sous l'approche standardisée, qui remplaceront les règles actuelles de la méthode d'exposition courante (*Current Exposure Method* ou CEM). Ces règles devaient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017, mais le 9 septembre 2016, le BSIF a reporté la date de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018, au plus tôt.

En décembre 2014, le CBCB a publié deux documents consultatifs intitulés *Capital floors: the design of a framework based on standardised approaches* et « Révision de l'approche standard pour le risque de crédit », ce dernier revu une deuxième fois en décembre 2015. Le plancher des fonds propres vise à atténuer le risque lié aux modèles internes de calcul du risque de crédit et à améliorer la comparabilité du risque parmi les banques. Le nouveau plancher remplacerait celui utilisé actuellement, qui est toujours fondé sur l'Accord de Bâle I. La nouvelle approche standardisée pour le risque de crédit vise à réduire la dépendance aux agences de notation et à améliorer la sensibilité à certains risques.

Le 28 janvier 2015, le CBCB a publié les règles finales de divulgation de l'information financière en vertu du Pilier 3 « Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée ». Ces nouvelles exigences visent à améliorer la transparence, la cohérence ainsi que la comparaison des résultats entre les banques, et leur application est requise par le CBCB à partir de la fin de l'année 2016. Toutefois, le 21 janvier 2016, le BSIF a publié un projet de ligne directrice intitulée « Exigences de communication financière au titre du troisième pilier » dans lequel le BSIF spécifie que les BISI devront satisfaire aux exigences du CBCB à compter de l'exercice se terminant le 31 octobre 2017 et, en août 2016, le BSIF a décidé de reporter l'application à compter de l'exercice se terminant le 31 octobre 2018. La version définitive de la ligne directrice remplacera le préavis du BSIF de novembre 2007, « Exigences de divulgation en vertu du troisième pilier ». Le 11 mars 2016, le CBCB a publié le document consultatif « Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – phase 2 ».

En juillet 2015, le CBCB a publié un document consultatif *Review of the Credit Valuation Adjustment Risk Framework*, qui vise à assurer que les éléments importants de la charge de CVA soient pris en compte dans le calcul des fonds propres, à aligner les divers référentiels comptables et à assurer la cohérence avec le cadre du risque de marché. Aucune date n'a été définie pour la mise en œuvre de ces nouvelles règles qui augmenteront le niveau de fonds propres que la Banque est tenue de conserver.

Le 9 novembre 2015, le FSB a publié une norme intitulée *Total Loss-Absorbing Capacity (TLAC) standard for global systemically important banks (G-SIBs)*. Cette norme vise à mettre en place une stratégie de résolution visant à déterminer le caractère adéquat des fonds propres des banques d'importance systémique mondiale (BISM) afin d'absorber les pertes, de manière à limiter les incidences sur la stabilité financière et à assurer la continuité des fonctions économiques cruciales. Le 12 octobre 2016, le CBCB a publié le document final intitulé « Traitement des participations détenues en instruments de TLAC (capacité totale d'absorption des pertes) », qui encadre cette norme. Ce document énonce le traitement du capital réglementaire pour les instruments susceptibles d'absorber des pertes et détenus par les banques actives au niveau international. Ce traitement prudentiel vise à limiter la contagion dans le système financier si une BISM devait entrer en résolution. Actuellement, il n'existe aucune indication sur la façon dont cette norme sera intégrée dans le régime de recapitalisation interne au Canada, lequel reste à finaliser.

Le 17 décembre 2015, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Identification and measurement of step-in risk* qui vise à mesurer le risque lié au soutien que la Banque pourrait donner à une entité non consolidée, si jamais elle se trouvait en détresse financière, et ce, même au-delà ou en l'absence d'exigences contractuelles, afin d'atténuer l'effet du système bancaire parallèle.

Le 14 janvier 2016, le CBCB a publié les règles finales du calcul du risque de marché dans le document intitulé « Exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché » qui vise à remédier aux failles structurelles du portefeuille de négociation qui n'avaient pas été résorbées dans les révisions antérieures du risque de marché. Ces règles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Le 4 mars 2016, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Standardised Measurement Approach for Operational Risk* qui propose une nouvelle méthode standardisée de calcul du risque opérationnel.

Le gouvernement du Canada a confirmé dans le budget fédéral déposé le 22 mars 2016 son intention d'instaurer un nouveau régime de recapitalisation interne pour les BISI. Le 20 avril 2016, le gouvernement du Canada a déposé un projet de loi-cadre visant à mettre en œuvre un régime de recapitalisation interne et le 22 juin 2016, cette loi-cadre a été adoptée. La loi-cadre modifie la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (LSAD) de façon, notamment, à permettre à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) d'être nommée à titre de séquestre d'une BISI et à l'autoriser à convertir certaines actions et certains passifs admissibles d'une BISI en actions ordinaires de la banque concernée si le BSIF estime que cette banque est non viable ou est sur le point de le devenir. Les modalités d'une telle conversion seront définies dans les règlements d'application. La loi prévoit également que le BSIF exigera des BISI visées qu'elles maintiennent une capacité minimale d'absorption des pertes. Les exigences relatives à cette capacité d'absorption des pertes seront établies afin de s'assurer que les banques visées maintiennent un capital suffisant pour absorber les conversions proposées. Aucune date de mise en œuvre du régime proposé n'a été déterminée à ce jour. La Banque continue de surveiller les faits nouveaux concernant la recapitalisation interne puisque des détails supplémentaires sur la mise en œuvre, le champ d'application et l'échéancier du régime sont attendus avec les règlements d'application.

Le 24 mars 2016, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Reducing variation in credit risk-weighted assets – constraints on the use of internal model approaches* qui vise à limiter l'utilisation de modèles avancés de calcul du risque de crédit. Le 6 avril 2016, le CBCB a également publié le document consultatif « Bâle III : révision du cadre régissant le ratio de levier » qui propose notamment une modification du traitement des expositions sur dérivés.

Le 21 avril 2016, le CBCB a publié le document « Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire », portant sur la gestion des risques, le traitement des fonds propres et la supervision du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Ces règles, dont l'application est requise à partir de 2018, visent à faire en sorte que les banques disposent de fonds propres suffisants pour couvrir des pertes potentielles dans le portefeuille bancaire qui découlent de fluctuations des taux d'intérêt et limiter l'arbitrage sur les fonds propres entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire.

En juillet 2016, le CBCB a révisé les règles finales du cadre de titrisation publiées en décembre 2014 dans le document intitulé *Revisions to the securitisation framework*, qui seront mises en œuvre à partir de janvier 2018. Ce document a été modifié afin d'inclure le document *Criteria for identifying simple, transparent and comparable securitisations* publié en juillet 2015 ainsi que le document consultatif publié en novembre 2015 intitulé *Capital treatment for «simple, transparent and comparable» securitisations*. Ce nouveau document vise à corriger quelques faiblesses du cadre de titrisation en vigueur tout en accordant un traitement des fonds propres plus favorable aux transactions qui respectent les exigences de simplicité, transparence et comparabilité.

Enfin, le 11 octobre 2016, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Regulatory treatment of accounting provisions – interim approach and transitional arrangements* et un document de discussion intitulé *Regulatory treatment of accounting provisions*. Ces documents font suite à la publication par l'IASB de la norme IFRS 9, qui nécessite la comptabilisation de provisions pour pertes de crédit attendues plutôt que de pertes subies, comme l'exige la norme comptable actuelle. Le document consultatif propose de conserver, pendant la période intérimaire, le traitement réglementaire actuel de la provision comptable pour pertes de crédit. Ce document recommande également diverses mesures transitoires. Le document de discussion propose, dans le cadre réglementaire de Bâle III, des options de traitement à long terme des provisions pour pertes de crédit attendues découlant de l'adoption de la norme IFRS 9.

La gestion du capital en 2016

Activités de gestion

Le 2 novembre 2015, les billets à moyen terme échéant en novembre 2020, d'un montant de 500 M\$, ont été remboursés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus. Ces instruments avaient été exclus du calcul des ratios de fonds propres au 31 octobre 2015.

Le 15 novembre 2015, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux fixe, série 20, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,50 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. Ces instruments avaient été exclus du calcul des ratios de fonds propres au 31 octobre 2015.

Le 22 janvier 2016, la Banque a émis 16 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 34, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Comme les actions privilégiées série 34 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 13 juin 2016, la Banque a émis 16 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 36, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Comme les actions privilégiées série 36 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 30 juin 2016, Fiducie de capital BNC, une fiducie à capital variable établie par la Banque, a racheté les 225 000 titres fiduciaires de capital – série 1, ou NBC CapS – série 1, émis et en circulation le 30 juin 2016, au prix de rachat de 1 000 \$ par titre fiduciaire majoré des distributions impayées à la date de rachat. En raison de ce rachat, la Banque a racheté de Fiducie de capital BNC le billet de dépôt de 225 M\$.

Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 10,1 %, à 13,5 % et à 15,3 % au 31 octobre 2016, soit au-delà des exigences réglementaires, comparativement à des ratios de 9,9 %, de 12,5 % et de 14,0 %, respectivement, à l'exercice précédent. L'augmentation du ratio des fonds propres CET1 est essentiellement attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, et à la diminution de l'actif pondéré en fonction des risques. L'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres découle essentiellement des facteurs mentionnés précédemment et des émissions d'actions privilégiées, séries 34 et 36 pour un montant de 800 M\$, en partie diminuée par le rachat par la Banque du billet de dépôt de 225 M\$ de Fiducie de capital BNC. Enfin, le ratio de levier en date du 31 octobre 2016 s'établit à 3,7 %, inchangé par rapport au 31 octobre 2015.

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2016	2015
Fonds propres		
CET1	6 865	6 801
catégorie 1 ⁽²⁾	9 265	8 626
total ⁽²⁾⁽³⁾	10 506	9 678
Actif pondéré en fonction des risques		
pour les fonds propres CET1	68 205	68 835
pour les fonds propres de catégorie 1	68 430	69 094
pour le total des fonds propres	68 623	69 316
Exposition totale	253 097	234 957
Ratios des fonds propres		
CET1	10,1 %	9,9 %
catégorie 1 ⁽²⁾	13,5 %	12,5 %
total ⁽²⁾⁽³⁾	15,3 %	14,0 %
Ratio de levier	3,7 %	3,7 %

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre.

(3) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

Pour plus de renseignements sur les instruments de fonds propres, se reporter aux notes 16, 19 et 20 afférentes aux états financiers consolidés.

Dividendes

La stratégie en matière de dividende sur les actions ordinaires de la Banque est de cibler un ratio de versement des dividendes de 40 % à 50 % du résultat net excluant les éléments particuliers en considérant la situation financière, les besoins de trésorerie, les exigences réglementaires ainsi que tout autre facteur jugé pertinent par les membres du Conseil.

Pour l'exercice 2016, la Banque a déclaré des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires de 736 M\$, ce qui représente 66 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (2015 : 45 %). En excluant les éléments particuliers, ces dividendes représentent 50 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (2015 : 43 %). Les dividendes déclarés sont conformes à la fourchette cible de distribution. La Banque fait preuve de prudence dans la gestion de ses fonds propres réglementaires dans le contexte économique qui prévaut actuellement. Néanmoins, elle demeure confiante en sa capacité de faire croître ses résultats pour les années à venir.

Variation des fonds propres réglementaires ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		
Solde d'ouverture	6 801	5 985
Émission d'actions ordinaires (y compris aux termes du régime d'options d'achat d'actions)	43	339
Rachat d'actions ordinaires	-	-
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tierces parties	7	-
Surplus d'apport	6	15
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires	(797)	(717)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 181	1 549
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	19	4
Autres	(383)	23
Variations des autres éléments cumulés du résultat global		
Écarts de conversion	22	7
Valeurs mobilières disponibles à la vente	39	(156)
Autres	1	4
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	(210)	(170)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires		
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	147	(61)
Variation du montant excédant le seuil de 15 %		
Actifs d'impôt différé	-	-
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	-	-
Variation des autres ajustements réglementaires ⁽²⁾	(11)	(21)
Solde de clôture	6 865	6 801
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Solde d'ouverture	1 825	1 998
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	800	-
Rachat de fonds propres ⁽³⁾	-	(173)
Variation des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	(225)	-
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	-	-
Solde de clôture	2 400	1 825
Total des fonds propres de catégorie 1	9 265	8 626
Fonds propres de catégorie 2		
Solde d'ouverture	1 052	1 885
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	-	-
Rachat des fonds propres ⁽⁴⁾	-	(850)
Variation des instruments de catégorie 2 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	-	-
Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties	2	-
Variation de certaines provisions pour pertes sur prêts	186	17
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	1	-
Solde de clôture	1 241	1 052
Total des fonds propres réglementaires	10 506	9 678

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Représente la variation des placements dans les fonds propres CET1 de la Banque et la variation des pertes prévues en excédent des provisions totales.

(3) Les données pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.

(4) Les données pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015 tiennent compte du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1 a diminué de 0,6 G\$ pour s'établir à 68,2 G\$ au 31 octobre 2016, comparativement à 68,8 G\$ au 31 octobre 2015. Cette diminution découle principalement de la révision des modèles contrebalancée par l'acquisition de la filiale ABA et la variation des taux de change. L'actif pondéré en fonction des risques de la Banque pour les fonds propres CET1 est présenté dans le tableau suivant.

Adéquation des fonds propres selon Bâle III ⁽¹⁾

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	Exposition en cas de défaut	Actif pondéré en fonction des risques				2016	2015
						Exigence de capital ⁽²⁾	Actif pondéré en fonction des risques
		Approche standardisée	Approche NI avancée	Autre approche	Total		Total
Risque de crédit							
Particuliers							
Hypothèques résidentielles	46 578	719	4 736	–	5 455	436	4 975
Crédits rotatifs admissibles	5 716	–	1 178	–	1 178	94	1 036
Particuliers – autres	15 374	1 904	4 919	–	6 823	546	6 651
Autres que particuliers							
Entreprises	58 262	2 001	25 392	–	27 393	2 191	26 662
États souverains	26 826	222	653	–	875	70	629
Institutions financières	4 935	305	1 269	–	1 574	126	974
Titre du portefeuille bancaire ⁽³⁾	631	–	631	–	631	50	593
Titrisation	4 068	–	831	–	831	67	798
Autres actifs	26 449	–	–	3 420	3 420	274	4 252
Risque de crédit de contrepartie							
Entreprises	14 445	156	191	–	347	28	96
États souverains	30 887	–	34	–	34	3	22
Institutions financières	37 159	–	402	–	402	32	1 402
Portefeuille de négociation	9 623	213	2 132	–	2 345	187	2 774
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit ⁽⁴⁾		2 055	–	–	2 055	165	2 367
Facteur scalaire réglementaire		–	2 540	–	2 540	203	2 512
Total – Risque de crédit	280 953	7 575	44 908	3 420	55 903	4 472	55 743
Risque de marché							
VaR		–	1 014	–	1 014	81	1 262
VaR en période de tension		–	1 067	–	1 067	85	1 875
Risque spécifique de taux d'intérêt		726	–	–	726	58	828
Total – Risque de marché		726	2 081	–	2 807	224	3 965
Risque opérationnel		9 495	–	–	9 495	760	9 127
Total	280 953	17 796	46 989	3 420	68 205	5 456	68 835

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) L'exigence de capital est égale à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(3) Calculé selon la méthode de pondération simple.

(4) Calculé en tenant compte de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs ⁽¹⁾

Trimestre terminé le (en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2016	31 juillet 2016	30 avril 2016	31 janvier 2016	31 octobre 2015
	Total	Total	Total	Total	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	55 848	55 150	56 684	55 743	56 398
Taille du portefeuille	640	(414)	(368)	631	1 038
Qualité du portefeuille	68	(135)	(41)	(411)	(365)
Mises à jour des modèles	(954)	–	8	–	(1 324)
Méthode et politique	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	790	–	–	–
Variation de change	301	457	(1 133)	721	(4)
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	55 903	55 848	55 150	56 684	55 743
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début	3 291	3 971	3 779	3 965	3 121
Variation des niveaux de risque ⁽²⁾	(484)	(680)	192	(186)	217
Mises à jour des modèles	–	–	–	–	627
Méthode et politique	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin	2 807	3 291	3 971	3 779	3 965
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début	9 391	9 254	9 278	9 127	9 098
Variation des niveaux de risque	104	137	(24)	151	29
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin	9 495	9 391	9 254	9 278	9 127
Actif pondéré en fonction des risques à la fin	68 205	68 530	68 375	69 741	68 835

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris » et sont calculées en tenant compte de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1.

(2) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles. Au quatrième trimestre de 2016, cette rubrique inclut la conversion à l'approche NI avancée de positions auparavant pondérées conformément à l'approche standardisée.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation.

La rubrique « Acquisitions et cessions » inclut l'effet de l'acquisition de la filiale ABA conclue au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2016.

Allocation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction du risque réglementaire

Le capital économique est la mesure interne utilisée par la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité. La ventilation par secteur d'exploitation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction des risques réglementaires a été effectuée sur une base individuelle avant l'allocation du goodwill et des immobilisations incorporelles. La méthode d'évaluation du capital économique est révisée régulièrement afin que soit précisée la quantification de ces risques.

La section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion fournit toutes les informations relatives aux principaux types de risques. Le regroupement « Autres risques » présenté ci-dessous comprend notamment le risque d'affaires, le risque structurel de taux d'intérêt et l'avantage de la diversification entre les types de risques.

Répartition des risques par secteur d'exploitation

Au 31 octobre 2016
(en millions de dollars canadiens)

BANQUE NATIONALE DU CANADA																																												
Secteurs d'exploitation	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	Autres																																								
Principales activités	Services bancaires Services de crédit Financement Investissement Activités d'assurances	Solutions de placement Services fiduciaires Services bancaires Services de crédit Solutions de gestion de patrimoine	Services bancaires Services de banque d'affaires Solutions financières à une clientèle institutionnelle Activités de négociation et d'investissement Financement spécialisé aux États-Unis	Activités de trésorerie Gestion des liquidités Financement de la Banque Gestion de l'appariement du bilan Services centralisés Activités à l'international																																								
Capital économique par type de risque	<table border="1"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">1 628</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">–</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">341</td></tr> <tr><td>Autres risques</td><td style="text-align: right;">181</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">2 150</td></tr> </table>	Crédit	1 628	Marché	–	Opérationnel	341	Autres risques	181	Total	2 150	<table border="1"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">158</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">–</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">196</td></tr> <tr><td>Autres risques</td><td style="text-align: right;">368</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">722</td></tr> </table>	Crédit	158	Marché	–	Opérationnel	196	Autres risques	368	Total	722	<table border="1"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">2 073</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">217</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">245</td></tr> <tr><td>Autres risques</td><td style="text-align: right;">297</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">2 832</td></tr> </table>	Crédit	2 073	Marché	217	Opérationnel	245	Autres risques	297	Total	2 832	<table border="1"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">95</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">(16)</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">(7)</td></tr> <tr><td>Autres risques</td><td style="text-align: right;">330</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">402</td></tr> </table>	Crédit	95	Marché	(16)	Opérationnel	(7)	Autres risques	330	Total	402
Crédit	1 628																																											
Marché	–																																											
Opérationnel	341																																											
Autres risques	181																																											
Total	2 150																																											
Crédit	158																																											
Marché	–																																											
Opérationnel	196																																											
Autres risques	368																																											
Total	722																																											
Crédit	2 073																																											
Marché	217																																											
Opérationnel	245																																											
Autres risques	297																																											
Total	2 832																																											
Crédit	95																																											
Marché	(16)																																											
Opérationnel	(7)																																											
Autres risques	330																																											
Total	402																																											
Actif pondéré en fonction des risques	<table border="1"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">28 412</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">–</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">4 163</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">32 575</td></tr> </table>	Crédit	28 412	Marché	–	Opérationnel	4 163	Total	32 575	<table border="1"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">2 523</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">–</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">2 416</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">4 939</td></tr> </table>	Crédit	2 523	Marché	–	Opérationnel	2 416	Total	4 939	<table border="1"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">21 462</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">2 737</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">3 013</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">27 212</td></tr> </table>	Crédit	21 462	Marché	2 737	Opérationnel	3 013	Total	27 212	<table border="1"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">3 506</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">70</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">(97)</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">3 479</td></tr> </table>	Crédit	3 506	Marché	70	Opérationnel	(97)	Total	3 479								
Crédit	28 412																																											
Marché	–																																											
Opérationnel	4 163																																											
Total	32 575																																											
Crédit	2 523																																											
Marché	–																																											
Opérationnel	2 416																																											
Total	4 939																																											
Crédit	21 462																																											
Marché	2 737																																											
Opérationnel	3 013																																											
Total	27 212																																											
Crédit	3 506																																											
Marché	70																																											
Opérationnel	(97)																																											
Total	3 479																																											

GESTION DES RISQUES

Les textes grisés et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de la présente section du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés. Ils représentent les objectifs de la Banque, les politiques et procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer le risque de crédit, le risque de marché ainsi que les risques de liquidité et de financement tel qu'exigé par l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*.

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. L'objectif d'une gestion efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables et que la prise de risques contribue à la création de valeur pour les actionnaires. Pour la Banque, il s'agit d'atteindre un équilibre sain entre le rendement obtenu et les risques assumés.

Le risque touche la Banque de deux manières. En premier lieu, la Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. En second lieu, elle doit assumer des risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels. Ces risques pourraient provoquer des pertes qui amputeraient les résultats futurs.

Risques principaux et risques émergents

Les risques principaux et les risques émergents représentent les risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, la réputation ou encore le modèle d'affaires et la stratégie à long terme de la Banque. Les processus utilisés visent à identifier et à mesurer ces risques aussitôt que possible afin d'être en mesure de mettre en œuvre les stratégies appropriées pour les atténuer. Les risques principaux et les risques émergents de la Banque sont les suivants.

Réformes en matière de réglementation

Le secteur bancaire fait face à un nombre croissant de changements en matière de réglementation dont l'étendue et l'intensité sont sans précédent. Ces changements comprennent, entre autres, les activités de souscription de prêts hypothécaires ainsi que des modifications susceptibles de découler de l'examen par le gouvernement fédéral de certaines composantes du système de paiements au Canada, notamment la gouvernance, les paiements mobiles, les cartes de débit et de crédit et le cadre réglementaire. De plus, il faut souligner les incidences, sur les pratiques commerciales et sur les revenus des banques, tant des décisions judiciaires ayant pour effet de rendre certaines dispositions de lois provinciales applicables aux banques que des réformes amorcées au fédéral en matière de consommation financière. La conformité à certains de ces changements et réformes pourrait nécessiter des efforts considérables et avoir un effet sur la façon dont la Banque gère ses activités sur le marché national et à l'étranger. La Banque surveille les développements en matière de réglementation et agit de façon proactive pour s'y conformer en cherchant à atténuer leur incidence négative sur ses activités et sa rentabilité.

Les modifications à l'encadrement réglementaire ou juridique constituent un facteur de risque potentiel important pour la Banque. Plusieurs lois, règlements et autres principes directeurs ont été mis en place par les gouvernements et les organismes de réglementation afin de protéger les intérêts du public en général, des clients, des employés et des actionnaires de la Banque. Les modifications à ces lois, règlements et autres principes directeurs, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur application, pourraient avoir une incidence importante sur la Banque. Ces modifications pourraient notamment restreindre son offre de produits et services, ou augmenter la capacité de ses concurrents à rivaliser avec ses produits et services. En outre, et bien que la Banque fasse preuve de vigilance afin d'éviter cette éventualité, le défaut de la Banque de se conformer aux exigences réglementaires issues de ces lois, règlements et autres principes directeurs applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers et sur sa réputation.

Contexte général et conjoncture économique

La Banque exerce ses activités principalement au Canada. Elle est également présente aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, les conditions économiques et commerciales générales prévalant dans ces pays peuvent avoir une incidence sur ses revenus. Ces conditions comprennent, entre autres, la vigueur de l'économie et de l'inflation, les conditions de crédit des entreprises, les fluctuations des marchés financiers et des taux de change, l'orientation des politiques monétaires et des taux d'intérêt. Tous ces facteurs ont des répercussions sur le contexte commercial et économique d'une région géographique donnée et, par conséquent, sur le volume des activités de la Banque dans cette région et sur les revenus générés par ces activités. Même si certains risques peuvent paraître éloignés de la réalité d'affaires de la Banque, la forte intégration au niveau mondial sur le plan économique et financier exige une vigilance. Se reporter aux « Principales tendances économiques » à la page 17 du présent Rapport de gestion pour plus d'information sur l'économie.

Risques économiques à l'échelle mondiale

Dans le contexte actuel, les principaux risques à l'échelle mondiale portent sur un ralentissement de la croissance économique dans certains pays émergents, sur les diverses tensions géopolitiques et sur l'adoption de mesures protectionnistes qui minent le commerce international. Par ailleurs, en raison des mesures monétaires exceptionnelles prises par les banques centrales, combinées à une croissance économique modérée et à un faible taux d'inflation, les taux d'intérêt à long terme continuent d'être historiquement bas dans les principales économies avancées. Ce contexte pourrait avoir donné lieu à des stratégies de prise de risques excessives par les participants du marché en vue d'obtenir des rendements additionnels dont les répercussions négatives pourraient se faire sentir advenant une normalisation plus rapide qu'anticipée des taux d'intérêt, notamment aux États-Unis. Par conséquent, la Banque demeure vigilante et continue de se fier à son solide cadre de gestion des risques afin de repérer, de mesurer et de réduire les risques de sorte qu'elle demeure dans les limites de son appétit pour le risque.

Risques économiques au Canada

Le choc de l'offre mondiale sur le marché du pétrole conjugué à la vigueur du dollar américain a plombé les cours énergétiques. Dans un tel contexte, le secteur de l'énergie connaît des difficultés et mine la croissance économique au pays – en particulier dans les provinces productrices de ressources énergétiques fossiles. Malgré ce vent de face, les conditions financières stables dans le centre du Canada continuent de soutenir un environnement de crédit favorable pour les portefeuilles de prêts. Le Canada reste toutefois vulnérable à une détérioration de la toile de fond économique qui minerait la création d'emplois et le revenu disponible des ménages, d'autant plus que le niveau d'endettement des ménages est élevé. Une correction des prix sur le marché de l'habitation représente une source de risque supplémentaire pour l'économie canadienne. Ainsi, la Banque continue de surveiller l'évolution du marché et demeure vigilante conformément à sa politique de tolérance pour le risque.

Faiblesse du prix du pétrole et du gaz

La forte baisse des prix du pétrole et du gaz a eu une incidence directe majeure sur le secteur de l'énergie. Cette situation pose des défis pour plusieurs entreprises de ce secteur et exige des sociétés touchées qu'elles déploient un large éventail de mesures pour les relever. Si les prix du pétrole et du gaz demeurent faibles pendant une longue période, les obstacles que doivent surmonter les entreprises de ce secteur s'amplifieront et nuiront à leur capacité de remboursement ainsi qu'à la qualité de leur crédit. L'incidence que pourrait avoir une baisse prolongée sur les résultats d'exploitation de la Banque dépend de la durée de la faiblesse des prix du pétrole et de la manière dont les entreprises mettent en œuvre des mesures de gestion pour accroître leur efficacité, réduire les sorties de fonds, vendre des actifs et mobiliser des fonds. La Banque gère activement ce portefeuille et plusieurs mesures ont déjà été prises avec ses clients afin de circonscrire le risque de pertes.

Interruption des systèmes d'information et atteinte à la sécurité

La technologie contribue pour beaucoup aux activités du secteur bancaire en raison de l'utilisation sans cesse croissante des technologies de l'information, notamment des appareils mobiles et sans fil et des applications Internet. Malgré les efforts de la Banque pour assurer l'intégrité de ses systèmes et de l'information, il est possible qu'elle ne puisse pas mettre en place des mesures préventives efficaces contre toutes les cyberattaques étant donné que les techniques utilisées changent fréquemment, proviennent d'un large éventail de sources et sont également de plus en plus perfectionnées.

L'interruption ou la défaillance de l'infrastructure physique ou des systèmes d'exploitation qui soutiennent la Banque et ses clients, ou les cyberattaques et les atteintes à la sécurité des réseaux, des systèmes ou des outils que les clients utilisent pour accéder aux produits et services, pourraient entraîner une attrition de la clientèle, des pertes financières, l'incapacité des clients à effectuer des transactions, le non-respect de la législation en matière de vie privée ou de toute autre loi en vigueur, des amendes, pénalités ou interventions de nature réglementaire, des dommages à la réputation, le remboursement ou tout autre coût de conformité, lesquels pourraient tous affecter les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Banque.

La Banque surveille de près son environnement de contrôle et poursuit l'amélioration des processus et des pratiques en place pour assurer une efficacité et une protection continues.

Dépendance envers la technologie et les tiers

La Banque est dépendante envers la technologie, parce que ses clients demandent une accessibilité accrue aux produits et services via diverses plateformes et plusieurs de ses produits et services nécessitent le traitement de volumes importants de données. La plateforme technologique de la Banque doit permettre de gérer l'ensemble de ces données. Les changements technologiques rapides combinés aux pressions de la clientèle et de la concurrence nécessitent des investissements importants et continus en technologie. La mise en place infructueuse d'améliorations technologiques ou de nouveaux produits ou services pourrait affecter de façon significative la capacité de la Banque à bien servir et retenir ses clients.

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale de la Banque, comme les connexions Internet, l'accès aux réseaux et d'autres services de communication. La Banque est également partie prenante à des ententes d'impartition visant le soutien aux activités informatiques et le traitement et la gestion du numéraire. L'interruption de ces services pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque à fournir des produits et services aux clients et à exercer l'ensemble de ses activités. Afin de mitiger ce risque, la Banque dispose d'un solide cadre de gestion du risque d'impartition qui comprend des plans de continuité des affaires qui sont testés périodiquement afin d'assurer leur efficacité en temps de crise.

Innovation technologique

La performance financière de la Banque dépend, d'une part, de sa capacité à développer et mettre en marché des produits et services nouveaux et innovateurs, à adopter et développer de nouvelles technologies contribuant à différencier ses produits et services et générer des économies de coûts, et à mettre en marché ces nouveaux produits et services au moment opportun et à un prix concurrentiel. D'autre part, le défaut d'effectuer une révision adéquate des changements critiques au sein de l'entreprise avant et pendant la mise en place et le déploiement de systèmes technologiques clés ou le défaut d'aligner les attentes des clients et les engagements pris à leur endroit ainsi que les capacités opérationnelles pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Banque.

Autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs

Risques internationaux

Par le truchement des opérations de certaines de ses unités et filiales au Canada ou à l'étranger (notamment Credigy Ltd. et Advanced Bank of Asia Limited), la Banque est exposée à certains risques liés à sa présence sur les marchés internationaux ou dans des juridictions étrangères. Bien que ces risques n'affectent pas une proportion significative des portefeuilles de la Banque, leur impact ne doit pas être négligé, surtout s'ils sont d'ordre juridique ou réglementaire. Le risque peut être particulièrement élevé lorsqu'il s'agit d'une exposition dans un territoire où le caractère exécutoire des conventions ou ententes conclues par la Banque n'est pas certain, ou encore dans des pays ou régions soumis à des perturbations de nature politique ou socio-économique ou des pays pouvant faire l'objet de sanctions internationales. De façon générale, la Banque peut être exposée de multiples façons aux risques posés par les autres pays, ne serait-ce que par le biais de la législation ou de la réglementation étrangère. Dans toutes ces situations, il y a lieu de considérer ce qu'il est convenu d'appeler un « risque pays ». Le risque pays, en effet, vise non seulement les activités que la Banque exerce à l'étranger, mais aussi les affaires qu'elle conduit avec les clients non-résidents de même que les services qu'elle propose à sa clientèle active à l'étranger, comme les téléversements ou les produits internationaux.

Dans le cadre de ses activités de gestion des sanctions internationales et de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes (RPCFAT), la Banque effectue des vérifications au niveau du risque pays. Ce contrôle peut impliquer des restrictions dont la portée varie en fonction des sanctions en vigueur et de la classification de risque de RPCFAT du pays concerné.

La Banque est exposée financièrement aux risques à l'extérieur du Canada et des États-Unis principalement par le biais de ses opérations interbancaires sur les marchés financiers internationaux ou de ses activités de financement du commerce international. Cette exposition géographique représente une proportion modérée du montant global du risque encouru. La répartition géographique des prêts fait l'objet d'une divulgation trimestrielle dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Afin de contrôler le degré de risque pays qu'elle encourt, la Banque fixe des limites de concentration de crédit par pays, qu'elle revoit et fait approuver par le Conseil lors du renouvellement de la politique de gestion du risque de crédit. Ces limites, établies en proportion du capital réglementaire de la Banque, sont proportionnées au niveau de risque que représente chaque pays, particulièrement les pays émergents. Le risque est gradué au moyen d'un mécanisme de classement semblable à celui qui prévaut pour le risque de défaut de crédit. En plus des limites-pays en elles-mêmes, des plafonds et des limites d'autorisation sont établis, en pourcentage des fonds propres, pour les régions du monde considérées comme à haut risque, qui couvrent en fait toutes les régions à l'exception de l'Amérique du Nord, de l'Europe de l'ouest et des pays développés d'Asie.

Niveau de concurrence

Le niveau de concurrence sur les marchés où la Banque exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs, tels que les prix des produits et des services, le niveau de service offert et les changements aux produits et services proposés.

Acquisitions

La capacité de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. La Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités entourant l'approbation, le cas échéant, de ces organismes. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon la difficulté qu'a la Banque à intégrer l'entreprise acquise. Si la Banque a de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise, à maintenir un niveau de gouvernance approprié sur l'entreprise acquise ou à retenir les personnes clés au sein de l'entreprise acquise, les hausses de revenus, les économies de coûts, l'accroissement des parts de marché et les autres avantages attendus de l'acquisition pourraient ne pas se matérialiser.

Capacité de recruter des dirigeants clés et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur sa capacité à recruter des dirigeants clés et à les maintenir en poste. Il existe une forte concurrence pour conserver les personnes les plus compétentes dans le secteur des services financiers. La Banque ou une entreprise acquise par la Banque ne peut garantir qu'elle pourra continuer de recruter des dirigeants clés ou les garder en poste.

Procédures judiciaires et réglementaires

La Banque prend des mesures raisonnables pour se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les territoires où elle est présente. Si ces mesures devaient se révéler inefficaces, il est possible que la Banque fasse l'objet de décisions judiciaires ou réglementaires pouvant entraîner des amendes, des dommages ou d'autres coûts ou encore des restrictions susceptibles d'influer négativement sur son résultat net et de nuire à sa réputation. La Banque peut aussi faire l'objet de litiges dans le cours normal de ses affaires. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés et l'issue défavorable de tels litiges pourrait avoir un effet négatif significatif sur les résultats financiers de la Banque. Les dommages à la réputation qui en résulteraient pourraient aussi influencer sur les perspectives commerciales futures de la Banque. Pour de plus amples détails à ce sujet, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Conventions, méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque

Les conventions et les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction fasse des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque.

Autres facteurs

Enfin, des facteurs tels que les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services au moment opportun, la capacité d'aligner avec succès sa structure organisationnelle, ses ressources et ses processus, la capacité d'activer son plan de relève dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de la Banque de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles, et la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques peuvent aussi influencer sur les résultats futurs de la Banque.

Cadre de la gestion des risques

Les risques sont gérés de façon rigoureuse. Ils sont identifiés, mesurés et contrôlés afin que les activités de la Banque puissent produire un rendement adéquat compte tenu des niveaux de risque assumés. La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les types de risques présents à l'échelle de la Banque. Outre l'assurance qu'elle doit donner que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, la gestion efficace des risques peut servir à contrôler la volatilité des résultats de la Banque.

Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables. Dans le cours normal de ses affaires, la Banque est principalement exposée aux risques présentés ci-dessous.

Risque de crédit	Risque de marché	Risque de liquidité et de financement	Risque opérationnel	Risque de non-conformité à la réglementation	Risque de réputation	Risque stratégique	Risque environnemental
------------------	------------------	---------------------------------------	---------------------	--	----------------------	--------------------	------------------------

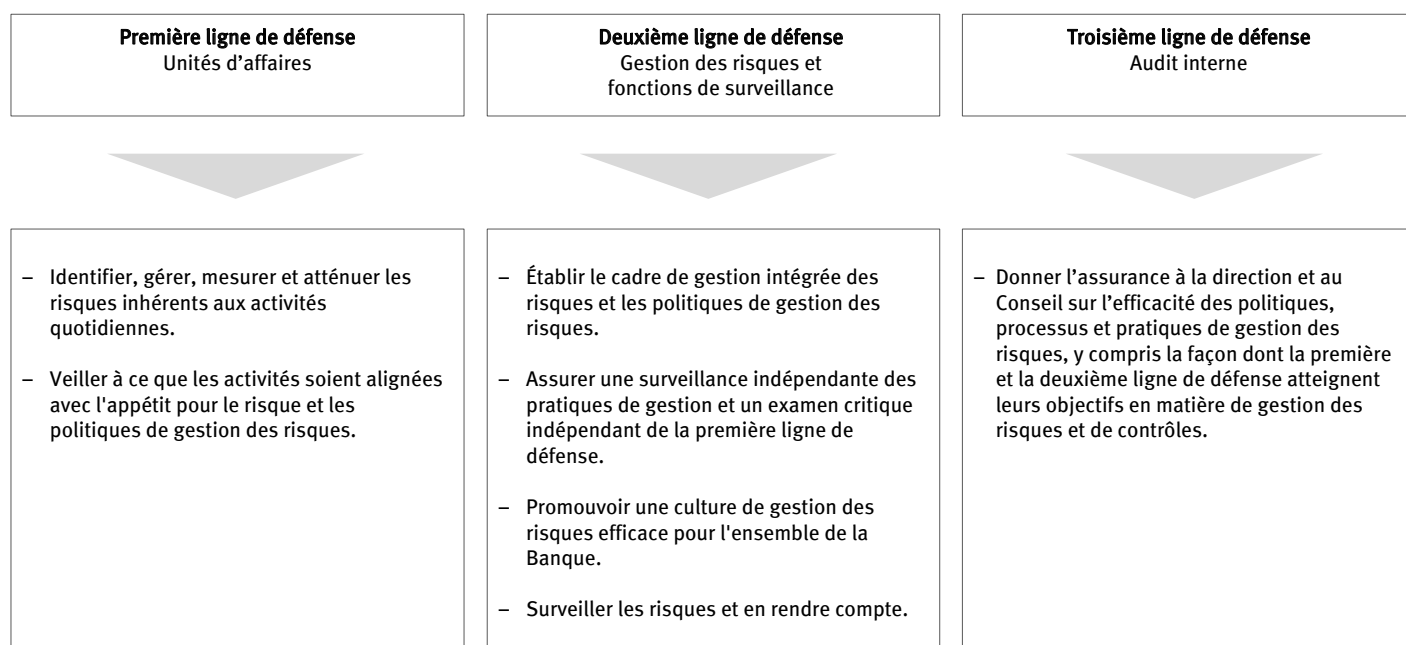
Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion regroupant les éléments suivants :

- culture de gestion des risques;
- appétit pour le risque et reddition de comptes;
- simulations de crises à l'échelle de l'entreprise;
- structure de gouvernance;
- politiques de gestion des risques;
- gouvernance des modèles de risque et cadre de validation;
- surveillance indépendante par le service de la Conformité;
- évaluation indépendante par le service de l'Audit interne.

Culture de gestion des risques

La direction de la Banque fait continuellement la promotion d'une culture de gestion des risques dans ses communications internes. Un modèle équilibré où les initiatives de développement d'affaires sont combinées avec la préoccupation constante d'une saine gestion des risques est prôné. À cet égard, le risque est considéré notamment dans les plans d'affaires des secteurs, dans l'analyse d'initiatives stratégiques et lors du lancement de nouveaux produits. La culture de gestion des risques est aussi renforcée par des programmes de rémunération incitative structurés de façon à respecter la tolérance au risque de la Banque. De plus, tous les employés doivent suivre annuellement une formation obligatoire sur la conformité réglementaire, qui porte notamment sur le code de conduite et de déontologie de la Banque et la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Des programmes de formation sur la gestion des risques sont également offerts à l'ensemble des secteurs de la Banque.

En outre, en vue d'assurer l'efficacité du cadre de la gestion des risques en place, la Banque a clairement défini les rôles et responsabilités en renforçant le concept de trois lignes de défense. La section « Structure de gouvernance » présentée aux pages suivantes définit ce concept ainsi que les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.



Les principes directeurs suivants soutiennent une solide culture de gestion des risques :

- le risque est l'affaire de tous : les unités d'affaires, les fonctions liées à la gestion des risques et la surveillance, de même que l'audit interne jouent un rôle important pour assurer la mise en place d'un cadre de gestion des risques efficace et robuste;
- centrée client : la qualité des données est la clé pour connaître nos clients, bien gérer les risques et offrir un excellent service à la clientèle;
- à l'échelle de l'entreprise : une vision intégrée des risques est à la base d'une saine gestion des risques et d'une prise de décisions éclairée par la direction;
- capital humain : les employés de la Banque sont engagés, expérimentés et possèdent une grande expertise; leur curiosité contribue à leur perfectionnement continu et leur rigueur favorise une saine culture de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise;
- basée sur des faits : une bonne gestion des risques repose sur un discernement rigoureux et un bon jugement ainsi que sur des modèles et des systèmes perfectionnés.

Appétit pour le risque et reddition de comptes

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière. Les unités d'affaires ont toujours incorporé à leurs stratégies – implicitement ou explicitement – les décisions relatives à la proportion de risque qu'elles étaient prêtes à assumer. L'appétit pour le risque représente le niveau de risque qu'une entreprise est prête à assumer afin de réaliser sa stratégie d'affaires. La Banque applique une culture de gestion des risques en adéquation avec son appétit pour le risque, c'est-à-dire qu'elle délimite sa capacité à prendre des risques en établissant des seuils de tolérance.

Le cadre de l'appétit pour le risque de la Banque repose sur des principes, des énoncés, des mesures ainsi que des cibles, et il est renforcé par des politiques et des limites. L'appétit pour le risque se définit en termes quantitatif et qualitatif, et requiert :

- le maintien d'une notation de crédit minimum de A+ ou l'équivalent;
- un juste équilibre entre le risque et le rendement;
- un profil de risque stable;
- un niveau stratégique de concentration aligné sur les cibles approuvées;
- une position solide en capital;
- une position solide en liquidités;
- une tolérance peu élevée aux risques opérationnels, de non-conformité à la réglementation et de réputation;
- la stabilité des opérations et des systèmes informatiques en temps normal ainsi qu'en temps de crise.

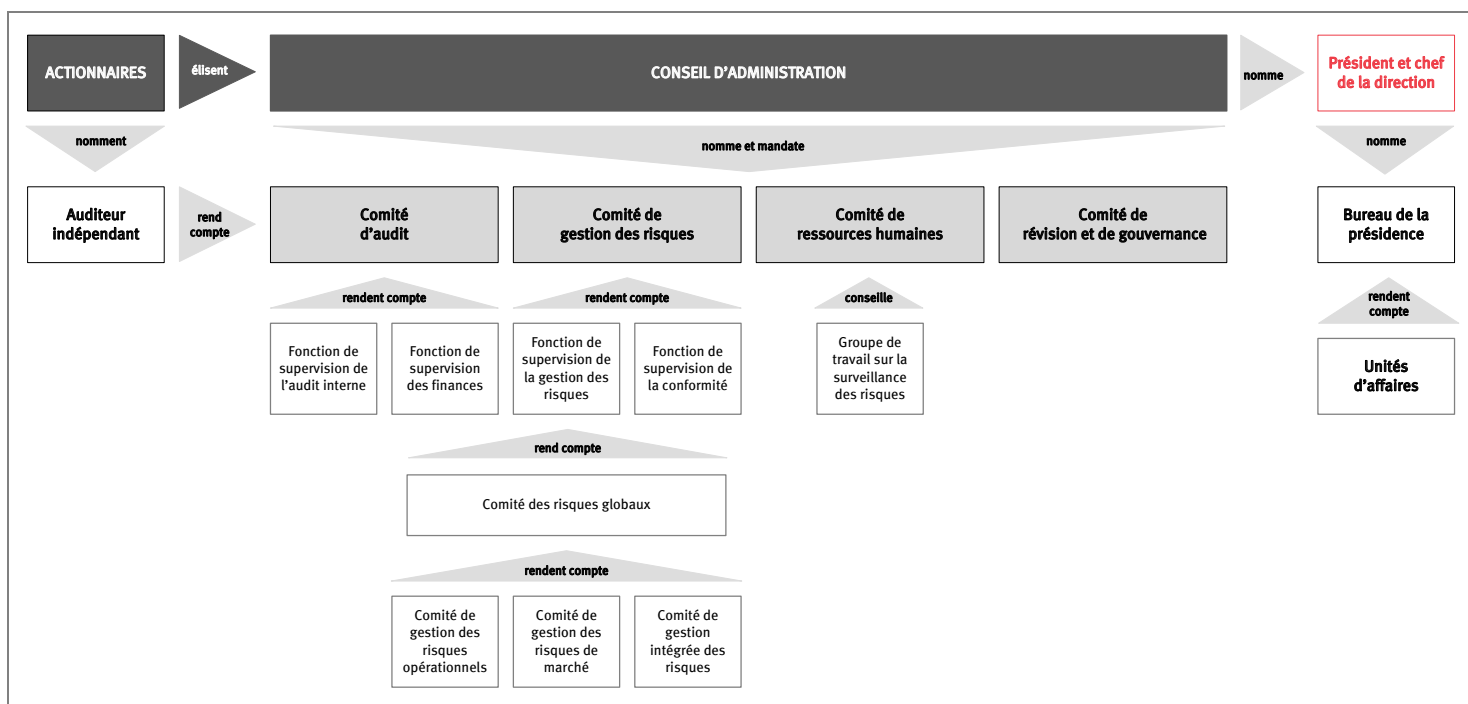
La direction de la Banque et les unités d'affaires sont impliquées dans le processus de détermination de l'appétit pour le risque et il leur revient de suivre adéquatement les indicateurs de risques identifiés. L'évaluation de ces besoins s'effectue au moyen du processus de planification stratégique d'entreprise. Les indicateurs de risques font l'objet d'une diffusion régulière, ce qui assure que le profil de risque de la Banque est aligné sur le niveau déterminé d'appétit pour le risque, à défaut de quoi des mesures correctrices pourraient être prises.

Simulations de crises à l'échelle de l'entreprise

Un programme de simulation de crises à l'échelle de l'entreprise est en place à la Banque. Il fait partie d'un processus plus exhaustif visant à s'assurer que la Banque maintient des niveaux adéquats de fonds propres, conformément à ses stratégies d'affaires et son appétit pour le risque. La simulation de crises est un mécanisme de gestion des risques consistant à évaluer les effets potentiels, sur la situation financière de la Banque, ses fonds propres et sa liquidité, d'un ensemble de changements précis dans les facteurs de risque correspondant à des événements exceptionnels, mais plausibles. Ce programme supporte le processus de décision de la direction, en identifiant les domaines de vulnérabilité potentielle pour la Banque dans son ensemble qui sont reflétés dans l'établissement des limites ainsi que dans la planification d'affaires à plus long terme. Les scénarios de même que les résultats des simulations sont sujets à révision par un groupe de supervision des simulations de crises et le comité des risques globaux et sont approuvés par le Conseil. Se reporter aux sections « Tests de tension et simulations de crises » pour les risques de crédit, de marché et de liquidité pour de plus amples informations.

Structure de gouvernance *

Le diagramme ci-dessous présente l'architecture de gouvernance globale de la Banque ainsi que les relations de gouvernance établies pour la gestion des risques. À titre de deuxième ligne de défense, le groupe de Gestion des risques établit les règles, politiques et autres lignes de conduite en matière de gestion des risques que doivent suivre les unités d'affaires et s'assure également de la conformité à cet égard.



Le conseil d'administration (Conseil) ⁽¹⁾

Le Conseil a la responsabilité d'examiner et d'approuver la philosophie de risque global et l'appétit de la Banque pour le risque, de reconnaître et de comprendre les principaux risques auxquels la Banque fait face et de s'assurer que les systèmes appropriés soient en place afin de permettre une gestion et un contrôle efficaces de ces risques. Il remplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et par l'entremise de ses comités : le comité d'audit, le comité de gestion des risques, le comité de ressources humaines ainsi que le comité de révision et de gouvernance.

Le comité d'audit ⁽¹⁾

Le comité d'audit supervise le travail de l'auditeur interne et de l'auditeur indépendant, encadre la présentation de l'information financière et les processus d'analyse, les contrôles internes de la Banque, de même que l'application de la politique à l'égard de la communication d'irrégularités relatives à la comptabilisation, aux contrôles internes comptables et tout autre sujet lié à l'audit.

Le comité de gestion des risques (CGR) ⁽¹⁾

Le comité de gestion des risques examine le cadre de l'appétit pour le risque, les principales politiques de gestion des risques, ainsi que les limites de tolérance au risque et recommande leur approbation par le Conseil. Il s'assure que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer les risques adéquatement et efficacement, et ce, de manière continue. Finalement, il surveille le profil de risque et les tendances liées aux activités de la Banque et s'assure de leur cohérence avec l'appétit pour le risque.

Le comité de ressources humaines ⁽¹⁾

Le comité de ressources humaines examine et approuve les politiques et programmes de rémunération globale de la Banque en tenant compte du cadre de la gestion des risques et en recommande l'approbation au Conseil. Il recommande annuellement au Conseil l'approbation des objectifs et des indicateurs clés de performance du président et chef de la direction dont il évalue également les réalisations et la performance. Il recommande au Conseil l'approbation de la rémunération du président et chef de la direction, des membres du bureau de la présidence et des responsables des fonctions de supervision. Enfin, il examine et étudie périodiquement le plan de relève de la direction.

Le comité de révision et de gouvernance ⁽¹⁾

Le comité de révision et de gouvernance veille à la mise en place et au respect des règles, procédures et gouvernance. Il supervise le processus de gestion et de suivi des opérations avec les parties liées et procède à l'évaluation de la performance et de l'efficacité du Conseil et de ses membres.

(1) Des renseignements additionnels sur l'architecture de gouvernance de la Banque se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2017 qui sera disponible prochainement dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com. Le texte intégral des mandats du Conseil et de ses comités est disponible dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.

Le bureau de la présidence et la direction de la Banque

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence veille à l'exercice d'une saine gestion des risques alignée sur l'atteinte des objectifs et les stratégies d'affaires de la Banque. La direction de la Banque diffuse la culture de gestion des risques dans l'ensemble de la Banque et gère les principaux risques auxquels elle est exposée.

La fonction de supervision de l'audit interne

Le service de l'Audit interne est responsable de fournir de façon objective, au Conseil et à la direction de la Banque, une assurance indépendante et des conseils au niveau de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes. Par une approche systématique et méthodique, l'Audit interne évalue les principaux processus et systèmes et formule des recommandations pour promouvoir la solidité de la Banque à long terme.

La fonction de supervision des finances

Le service des Finances est responsable de la gestion optimale des ressources financières et de la gouvernance adéquate de l'information financière. Il aide les secteurs d'exploitation et les fonctions de soutien à l'égard de leur rendement financier, veille au respect d'exigences réglementaires et s'occupe de la présentation de l'information de la Banque aux actionnaires ainsi que de la présentation de l'information à l'externe des diverses unités, entités et filiales de la Banque.

La fonction de supervision de la gestion des risques

La fonction de supervision de gestion des risques a pour responsabilité d'identifier, de mesurer et de superviser, de manière indépendante et selon une approche intégrée, les divers risques auxquels est exposée la Banque et de promouvoir une saine culture de gestion des risques. L'équipe de Gestion des risques appuie la direction et le Conseil dans la compréhension et la supervision des principaux risques. De plus, ce secteur développe, maintient et communique le cadre d'appétit pour le risque tout en s'assurant de l'intégrité et de la fiabilité des mesures de risque.

La fonction de supervision de la conformité

Le service de la Conformité est responsable de la mise en place d'un cadre de gestion du risque de non-conformité à la réglementation à l'échelle de la Banque, en s'appuyant sur une structure organisationnelle qui prévoit des liens fonctionnels avec les principaux secteurs d'exploitation. Il exerce aussi une surveillance indépendante de la conformité de la Banque et de ses filiales aux politiques et procédures.

Le groupe de travail sur la surveillance des risques

Le groupe de travail sur la surveillance des risques liés à la rémunération soutient le comité de ressources humaines dans son rôle de surveillance des risques liés à la rémunération. Il se compose de trois membres, soit le premier vice-président à la direction, Gestion des risques, le chef des finances et premier vice-président à la direction, Finances et Trésorerie, et la première vice-présidente à la direction, Ressources humaines et Affaires corporatives. Le groupe de travail aide à voir à ce que les politiques et les programmes de rémunération n'incitent pas indûment les membres de la haute direction, les dirigeants, les preneurs de risques importants et l'ensemble des employés à prendre des risques qui outrepasseraient les balises de tolérance au risque de la Banque. À cet égard, il s'assure que la Banque respecte la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise publiée par le BSIF et les principes et normes en matière de saines pratiques de rémunération émis par le Conseil de stabilité financière, dont le suivi et la mise en œuvre sont assurés au Canada par le BSIF. Le comité de gestion des risques du Conseil prend également connaissance des rapports présentés par ce groupe de travail au comité de ressources humaines.

Le comité des risques globaux (CRG)

Le comité des risques globaux a la responsabilité de définir les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et de fixer les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure. Il recommande également l'approbation, par le Conseil, de la philosophie de risque, de l'appétit pour le risque et de la gestion du profil de risque. Le comité de gestion des risques opérationnels, le comité de gestion des risques de marché et le comité de gestion intégrée des risques présentés dans le diagramme de la structure de gouvernance sont les principaux comités qui relèvent du comité des risques globaux. Le comité des risques globaux remplit également son mandat par l'entremise du comité senior d'évaluation des transactions complexes, du comité des banques, du comité de supervision des modèles et du comité de révision des produits et activités.

Les unités d'affaires

À titre de première ligne de défense, les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs propres activités, dans les limites fixées et conformément aux politiques de gestion des risques, en s'assurant de déceler, d'analyser et de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques. La direction de ces unités doit s'assurer du respect par les employés des politiques et des limites en vigueur.

Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques, ainsi que les normes et les procédés qui les accompagnent, constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles établissent les responsabilités, identifient et décrivent les principaux risques découlant des activités, précisent les exigences auxquelles sont soumises les unités d'affaires dans l'évaluation et la gestion de ces risques, stipulent le procédé d'autorisation de la prise de risque et fixent les limites de risque à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques de la Banque, sont révisées régulièrement afin d'en valider la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des unités de la Banque et s'appliquent à l'ensemble de la Banque et de ses filiales. D'autres politiques, normes et procédés viennent se greffer aux politiques principales et couvrent certains aspects plus précis de la gestion des risques, tels que la poursuite des activités de la Banque, le lancement de nouveaux produits et le démarrage de nouvelles initiatives ou activités, ou encore l'évaluation des instruments financiers.

Gouvernance des modèles de risque et cadre de validation

L'exposition de la Banque aux principaux risques, tels que le risque de crédit et le risque de marché, est évaluée, dans la plupart des cas, au moyen de modèles. Le cadre de gouvernance pour la validation des modèles de la Banque repose sur les éléments clés suivants : les politiques de gestion du risque de modèle, le comité de supervision des modèles et le groupe de validation des modèles. Les politiques établissent les règles et les normes applicables aux groupes responsables de l'élaboration et de la validation des modèles. L'étendue des modèles couverts est vaste, allant des modèles d'établissement des prix en fonction du risque de marché et des modèles automatisés de prise de décisions en matière de crédit jusqu'au modèle de gestion du capital lié au risque commercial, y compris les modèles relatifs au capital réglementaire et au capital en situation de crise.

La Banque a de plus en plus recours à des modèles pour orienter la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, la stratégie à l'égard des marchés des capitaux, la répartition du capital économique et réglementaire, la gestion globale du risque de crédit, la gestion de patrimoine et les mesures de rentabilité. Les modèles sont, en fait, devenus une norme en matière de gestion des risques. Ainsi, les banques accordent une importance accrue au risque de modèle, ce qui explique la mise en œuvre d'une politique et de processus de validation des modèles rigoureux afin d'en assurer une utilisation appropriée et efficace pour la gestion des risques.

Une des pierres angulaires des politiques de la Banque s'appuie sur le principe général selon lequel tous les modèles qui sont considérés comme importants pour la Banque ou qui sont utilisés dans l'évaluation du capital réglementaire doivent faire l'objet d'une validation indépendante. À cette fin, tous les modèles utilisés par la Banque sont classés en fonction de leur niveau de risque (faible, moyen ou élevé). Selon cette évaluation, la Banque applique des lignes directrices strictes à l'égard des exigences relatives à l'examen des modèles et de la fréquence minimale de tels examens. La Banque estime que la meilleure protection contre le « risque de modèle » est la mise en œuvre d'un cadre d'élaboration et de validation rigoureux.

Surveillance indépendante par le service de la Conformité

La Conformité constitue une fonction de supervision indépendante au sein de la Banque, et sa première vice-présidente bénéficie d'un lien fonctionnel direct avec le président du CGR, d'un accès au président et chef de la direction et peut communiquer directement avec les dirigeants et administrateurs de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers. La Conformité a accès sans restriction aux dossiers, rapports, registres et données, et peut exiger des employés de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers, qu'on lui fournisse toute l'information jugée nécessaire pour effectuer une supervision efficace.

Les gestionnaires des unités d'affaires doivent veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle quotidiens des risques de non-conformité à la réglementation découlant des activités dont ils ont la responsabilité. La Conformité exerce une surveillance indépendante afin d'aider les gestionnaires à gérer ces risques efficacement et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires qui s'appliquent à ses activités, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

Le cadre de contrôle couvre les éléments suivants :

- détermination, évaluation, communication, maintien et mise à jour des exigences réglementaires;
- collecte d'information et suivi des changements réglementaires;
- identification des unités d'affaires visées par ces exigences;
- documentation des mécanismes de contrôle relatifs à la conformité et aux exigences réglementaires s'appliquant aux activités quotidiennes, notamment les procédures de supervision, les plans correctifs et les rapports périodiques produits par les unités d'affaires;
- formation continue de tous les employés;
- processus d'échange d'information entre les secteurs, les unités d'affaires et la Conformité;
- surveillance indépendante afin de détecter les lacunes ou non-conformités dans l'application des politiques et des procédures mises en place;
- rapports trimestriels et annuel au CGR sur les principaux résultats de la surveillance de la conformité;
- processus d'attestation annuelle.

Évaluation indépendante par le service de l'Audit interne

Le service de l'Audit interne, une fonction indépendante et objective au sein de la Banque, donne à celle-ci une assurance sur le degré de maîtrise de ses activités, lui fournit des conseils en vue de les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. Ce service aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses principaux processus et systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne, en formulant des propositions pour renforcer leur efficacité. L'Audit interne a pour mandat de fournir au Conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, ainsi qu'au bureau de la présidence, une évaluation à cet égard.

La première vice-présidente, Audit interne, relève du président du comité d'audit. Son indépendance est également assurée par un lien administratif avec le président et chef de la direction, et elle peut en tout temps convoquer une réunion hors calendrier du comité d'audit.

N'ayant pas pour mandat d'instituer des mécanismes de contrôle interne, mais plutôt d'évaluer l'efficacité, l'Audit interne n'a ni responsabilité directe ni autorité sur les activités qu'il examine. Dans tous les cas où des recommandations sont émises, l'Audit interne a le mandat d'évaluer de façon indépendante la pertinence des mesures adoptées par les gestionnaires pour régler les problématiques soulevées et d'en assurer le suivi rigoureux.

Le champ d'examen de l'Audit interne couvre sans aucune restriction tous les secteurs d'exploitation, services centralisés et filiales de la Banque.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur instruments financiers dérivés négociés hors bourse, des titres de créance disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Gouvernance

Une politique cadre régit de manière centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque, et elle est complétée par une série de politiques internes ou sectorielles et de lignes directrices qui lui sont subordonnées. Ces dernières traitent d'aspects particuliers de la gestion, telles les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés ou la quantification des risques, ou encore couvrent plus en profondeur des secteurs d'exploitation donnés.

Par exemple, les activités institutionnelles de la Banque et de ses filiales sur les marchés financiers et les opérations commerciales internationales sont encadrées par des directives élaborées à l'intention de ces unités d'affaires, dont l'énoncé est adapté au contexte précis de ces activités. C'est également le cas pour les filiales de courtage offrant des services aux particuliers. Exceptionnellement, certaines unités d'affaires ou filiales disposent de leur propre politique de crédit, qui doit respecter en tout temps l'esprit de la politique cadre de la Banque et doit être révisée et approuvée par la direction du groupe de Gestion des risques. Cette dernière définit l'univers des filiales comportant des risques de crédit importants ainsi que l'ampleur des risques encourus.

La gestion du risque de crédit est soumise à un processus rigoureux comportant les étapes suivantes :

- demande de crédit;
- évaluation du risque de crédit et notation;
- évaluation du capital à risque;
- tests de tension et simulations de crises;
- processus d'octroi de crédit;
- atténuation du risque;
- suivi des comptes sous surveillance et recouvrement;
- relevé des prêts douteux et comptabilisation des provisions pour pertes sur créances.

Évaluation du risque de crédit

La juste évaluation du risque que représente un emprunteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10, comportant 19 échelons, pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut de l'emprunteur, de la contrepartie ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille.

Les principaux paramètres utilisés dans la mesure du risque de crédit que représentent l'encours des prêts et les montants non utilisés sont les suivants :

- la probabilité de défaut (PD), qui représente la probabilité que survienne, sur un horizon d'un an, une situation de défaut du débiteur;
- la perte en cas de défaut (PCD), qui représente l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut du débiteur, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (ECD);
- l'ECD, qui représente l'estimation de l'encours potentiellement tiré par le débiteur au moment du défaut.

La méthodologie ainsi que les données et les périodes de ralentissement utilisées pour estimer la PCD sont décrites dans le tableau suivant.

APPROCHE NI AVANCÉE	DONNÉES	PÉRIODES DE RALENTISSEMENT	MÉTHODES DE CALCUL DE LA PCD
Particuliers	Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 1996 à 2014.	1996-1998, 2000-2002 Octobre 2008 – Décembre 2009	PCD basée sur l'historique des données internes de la Banque sur les recouvrements et les pertes.
Entreprises	Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 2000 à 2014.	2000-2003 et 2008-2009	PCD basée sur l'historique des données internes de la Banque sur les recouvrements et les pertes.
États souverains	Les cours des obligations en défaut observés par <i>Moody's</i> au cours de la période de 1983 à 2010. L'historique des notations observées par <i>S&P</i> au cours de la période de 1975 à 2011.	Aucune période spécifique	Basée sur une PCD implicite de marché calculée à partir des baisses du cours des obligations observées à la suite du défaut de l'émetteur.
Institutions financières	Historique de données de pertes et de recouvrement du <i>Global Credit Data consortium</i> au cours de la période de 1998 à 2014.	1991-1992, 1994, 1998, 2001-2002 et 2008-2009	Modèle de prévision de la PCD à partir de différents facteurs de risque liés à l'émission et à l'émetteur.

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts à la consommation ainsi que de prêts à certaines petites entreprises. La gestion globale des portefeuilles de crédit aux particuliers s'appuie sur une analyse des risques des prêts par regroupements (lots) constitués sur la base de profils communs des débiteurs et des produits. Cette approche est éprouvée en matière d'évaluation des risques propres aux particuliers, notamment pour estimer les défauts et les pertes sur prêts. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour cette évaluation, particulièrement :

- le pointage relatif au comportement;
- les caractéristiques du produit de prêt;
- les garanties fournies;
- l'ancienneté de l'engagement au bilan de la Banque;
- le statut du prêt (productif, en retard ou en défaut).

L'utilité d'un tel mécanisme pour mesurer adéquatement le risque repose sur sa capacité de différencier les niveaux de risque de façon efficace en fonction des lots. Par conséquent, les résultats font l'objet d'examen périodiques et donnent lieu, si nécessaire, à des ajustements aux modèles. Les déplacements de débiteurs d'un lot à un autre font partie des éléments pris en considération dans l'évaluation du risque de crédit.

La définition des lots est aussi établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition en cas de défaut, dont la mesure est basée sur les caractéristiques du débiteur et de la transaction elle-même. Le risque de crédit de ces portefeuilles est estimé à l'aide de modèles d'évaluation par pointage permettant de déterminer la probabilité de défaut du débiteur. Pour sa part, la perte en cas de défaut est estimée à partir des facteurs propres à la transaction, notamment les caractéristiques du produit de prêt (par exemple une marge de crédit par rapport à un prêt à terme), le ratio prêt-valeur et les types de garanties.

Les normes de la Banque en matière d'évaluation de la cote de risque de défaut et de la cote de risque de facilité, ainsi que les normes de révision et renouvellement et de quantification du risque, requièrent une révision annuelle des cotes de risque de défaut. L'évaluation du risque de crédit des particuliers s'appuie sur le regroupement d'un ensemble d'emprunteurs ayant des profils semblables en matière d'antécédents et de comportement de crédit.

Dans le cas d'un nouveau crédit, les modèles d'évaluation par pointage servent aussi à des fins d'octroi de crédit. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées mesurant, à partir de données historiques internes et externes, les caractéristiques de la demande et du requérant ainsi que de ses antécédents, afin d'estimer le comportement futur du demandeur en matière de crédit et de lui attribuer une probabilité de défaut. Les données sur lesquelles s'appuie cette analyse comprennent des renseignements relatifs au client lui-même, notamment sa situation d'emploi actuelle et passée, des données historiques sur les prêts dans les systèmes de gestion de la Banque et, enfin, des informations provenant de sources extérieures comme celles des agences d'évaluation de crédit.

À des fins de gestion et du suivi des engagements courants, la Banque a également recours à des modèles d'évaluation du comportement par pointage. L'évaluation du risque se fonde sur des analyses statistiques portant sur le comportement passé des débiteurs avec lesquels la Banque entretient une relation durable, dans le but de tenter de prévoir leur comportement futur. Les renseignements nécessaires à une telle analyse portent, entre autres, sur les flux monétaires propres au débiteur et les tendances des activités d'emprunt. Les informations sur les caractéristiques qui déterminent le comportement dans ces modèles proviennent, elles aussi, tant de sources internes sur les engagements courants que de sources externes.

Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, et de crédit aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque fondée sur l'examen individuel détaillé de l'emprunteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de ce dernier, et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs. Les modèles utilisés sont adaptés au grand secteur d'activité auquel appartient le débiteur. Ainsi, des modèles sont en place pour neuf différents secteurs : entreprises commerciales, grandes entreprises, banques-courtage, États souverains, fonds d'investissement, énergie, immobilier, agriculture et assurances.

Cette évaluation du risque conduit à l'attribution d'une cote de risque de défaut liée au débiteur qui traduit la qualité du crédit de ce dernier. À chaque niveau de cote de risque de défaut (voir le tableau ci-après) correspond une probabilité de défaut. Cette classification de la qualité des crédits permet de différencier d'une manière appropriée les évaluations respectives que la Banque fait de la capacité d'un débiteur de satisfaire ses obligations contractuelles. L'attribution des cotes de risque de défaut repose sur l'évaluation des risques d'ordre commercial et financier propres aux débiteurs même, à partir d'un examen de leur solvabilité. Cette évaluation s'effectue au moyen de divers modèles de quantification du risque décrits un peu plus loin.

L'échelle des cotes de risque de défaut des entreprises et des administrations publiques préconisée par la Banque présente quelques similitudes avec les systèmes utilisés par les principales agences de notation externes. L'échelle complète des cotes de risque de défaut comportant 19 échelons est présentée dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Le tableau suivant présente un regroupement des cotes par grandes catégories de risque et compare ces cotes avec celles de deux grandes agences de notation.

Cotes internes de risque de défaut – Entreprises et administrations publiques *

Cotes	PD (%) – Entreprises et Institutions financières	PD (%) – États souverains	Standard & Poor's	Moody's	Descriptif ⁽¹⁾
1–2,5	0,000–0,102	0,000–0,059	AAA à A-	Aaa à A3	Excellent
3–4	0,103–0,461	0,060–0,341	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3	Bon
4,5–6,5	0,462–5,624	0,342–6,275	BB+ à B+	Ba1 à B1	Satisfaisant
7–7,5	5,625–15,283	6,276–20,098	B à CCC+	B2 à Caa1	À signaler
8–8,5	15,284–99,999	20,099–99,999	CCC & CCC-	Caa2 & Caa3	Faible
9–10	100	100	CC, C & D	Ca, C & D	Défaut

(1) De plus amples renseignements sont présentés dans le tableau à la page 59.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques par grand secteur d'activité qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs.

Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut, et des modèles qui attribuent à la facilité de crédit une cote de risque indépendante de celle qui est attribuée au débiteur.

Les systèmes de cotes de risque de défaut de la Banque, et de facilité dans certains cas, ainsi que les paramètres de risque s'y rapportant contribuent à l'estimation des pertes prévues et non prévues. Ils servent également à la tarification basée sur le risque ainsi qu'à l'établissement des limites de concentration par contrepartie, à l'évaluation du capital économique et, de façon générale, à la gestion globale des portefeuilles de crédit.

Validation

Le groupe de Gestion des risques assure la surveillance de l'efficacité des systèmes de cotes de risque et des paramètres connexes, qui est également soumise à une revue régulière, conformément aux politiques de la Banque.

Des tests rétroactifs sont effectués à intervalles réguliers afin de valider l'efficacité des modèles utilisés pour estimer la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Pour la probabilité de défaut plus particulièrement, ces tests rétroactifs prennent la forme de divers tests statistiques appliqués sur un mode séquentiel afin d'évaluer les critères suivants :

- le pouvoir discriminant du modèle;
- les dérogations;
- le calibrage du modèle;
- la stabilité des résultats du modèle.

Les modèles de quantification du risque de crédit sont élaborés et testés par une équipe spécialisée, et font l'objet d'un suivi de performance par les unités d'affaires concernées et les services connexes de gestion du risque de crédit. La validation des nouveaux modèles est effectuée par une unité qui est indépendante à la fois des spécialistes ayant développé le modèle et des unités d'affaires concernées. L'approbation des nouveaux modèles est soumise à un processus d'escalade établi par la politique de gestion du risque de modèle. De plus, tout nouveau modèle ou tout changement à un modèle existant ayant une incidence marquée sur les fonds propres réglementaires doit faire l'objet d'une approbation du Conseil avant d'être soumis aux instances réglementaires et un rapport sommaire de toutes les modifications aux modèles est soumis au CGR une fois l'an.

Les systèmes, méthodes et modèles servant à déterminer les cotes de risque de défaut font également l'objet d'une validation périodique indépendante, dont la fréquence est définie en fonction du risque inhérent à l'activité. L'obligation de revoir régulièrement les modèles ayant une incidence notable sur les fonds propres réglementaires accroît la certitude que ces mécanismes de quantification remplissent leur fonction conformément aux attentes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le juste classement des risques par niveau, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires. Le groupe de Gestion des risques présente annuellement au CGR un rapport sommaire de l'ensemble des validations.

Les systèmes d'évaluation et de notation du risque de crédit de la Banque sont supervisés par le comité de supervision des modèles, le CRG et le CGR, et font partie intégrante d'un encadrement exhaustif de surveillance du risque de crédit à l'échelle de la Banque. À l'instar des éléments mentionnés ci-dessus, les politiques, la définition des responsabilités, l'allocation des ressources et les processus en place sont documentés et soumis à un examen périodique.

Portefeuille de crédit aux particuliers soumis à l'approche NI avancée *

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de crédit aux particuliers soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risques des notations internes attribuées aux emprunteurs.

Au 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	Probabilités de défaut (%)	Hypothèques résidentielles ⁽¹⁾	Crédits rotatifs admissibles ⁽²⁾	Autres prêts aux particuliers ⁽³⁾	Exposition en cas de défaut	
					2016	2015
					Total	Total
Excellent	0.000–0.144	21 560	2 899	2 284	26 743	26 282
Bon	0.145–0.506	15 917	1 068	2 799	19 784	18 938
Satisfaisant	0.507–2.681	5 678	1 247	4 014	10 939	9 945
À signaler	2.682–9.348	901	402	787	2 090	2 198
Faible	9.349–99.999	319	79	195	593	610
Défaut	100	133	21	106	260	275
		44 508	5 716	10 185	60 409	58 248

(1) Incluant les marges de crédit hypothécaires.

(2) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(3) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit et certains prêts aux petites et moyennes entreprises et les autres prêts aux particuliers.

Portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques soumis à l'approche NI avancée *

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risques des notations internes attribuées aux emprunteurs, telles que définies dans le tableau à la page 57.

Au 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	Montants utilisés ⁽¹⁾	Engagements inutilisés ⁽²⁾	Autres expositions ⁽³⁾	Exposition en cas de défaut	
				2016	2015
				Total	Total
Excellent	25 618	5 171	50 316	81 105	78 616
Bon	18 237	8 372	26 229	52 838	45 321
Satisfaisant	17 990	4 032	6 603	28 625	26 131
À signaler	2 517	456	244	3 217	2 681
Faible	93	7	1	101	106
Défaut	337	3	5	345	278
	64 792	18 041	83 398	166 231	153 133

(1) Les montants utilisés représentent certains dépôts auprès d'institutions financières, les titres de créance disponibles à la vente, les prêts bruts, les engagements de clients en contrepartie d'acceptations ainsi que certains actifs divers.

(2) Les engagements inutilisés représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de lettres de crédit documentaire, exception faite des activités de banque d'affaires.

(3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées et aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, aux contrats à terme de gré à gré et normalisés, aux swaps et aux options; incluent également les lettres de garantie, de crédit documentaire et les actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Évaluation du capital à risque

L'évaluation du capital à risque – ou capital économique – de la Banque s'effectue à partir de l'évaluation du risque de crédit des divers emprunteurs. Ces deux activités sont donc indissociables. Les divers modèles utilisés pour évaluer le risque de crédit d'un type de portefeuille donné permettent en outre de déterminer la corrélation du risque de défaut entre les emprunteurs. Ce paramètre représente une donnée centrale dans l'estimation des pertes potentielles de l'ensemble des portefeuilles comportant un risque de crédit. Les pertes potentielles, anticipées ou non, s'appuient sur l'expérience passée au chapitre des pertes, sur la supervision des portefeuilles, ainsi que sur des données relatives aux marchés et sur la modélisation statistique. Les pertes anticipées et non anticipées entrent dans l'évaluation du capital à risque pour chacun des secteurs d'exploitation. Les principaux facteurs de risque sont les suivants :

- la probabilité de défaut;
- le solde impayé au moment du défaut;
- la perte attendue en cas de défaut;
- la corrélation entre les transactions;
- le terme des engagements de crédit;
- l'incidence des cycles économiques et sectoriels sur la qualité de l'actif.

Tests de tension et simulations de crises

La Banque procède à des tests de tension dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crises dans certains secteurs d'activité et portefeuilles clés. Une méthodologie globale de tests de tension couvre la majorité des portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques et des portefeuilles de crédit aux particuliers afin de fournir à la Banque un portrait d'ensemble de la situation. Ces tests permettent de mesurer, par la simulation de scénarios précis, le niveau de capital réglementaire nécessaire pour absorber les pertes potentielles, et d'évaluer l'impact sur la solvabilité de la Banque. De plus, ces tests contribuent à la gestion des portefeuilles en influençant l'établissement des limites de concentration par emprunteur, par produit ou par secteur d'activité.

Souscription des prêts hypothécaires

Afin d'atténuer les impacts d'un ralentissement économique et d'assurer à long terme la qualité de son portefeuille, la Banque préconise une saine gestion du risque au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels qui vise à confirmer : i) la volonté de l'emprunteur de rembourser ses obligations financières, ii) la capacité de l'emprunteur de rembourser ses dettes et iii) la qualité du bien immobilier pris en garantie. De plus, la Banque préconise une approche prudente lors de la qualification des clients, et elle utilisera par exemple un taux d'intérêt plus élevé pour un terme de moins de cinq ans afin d'atténuer le risque d'une hausse des taux d'intérêt à court et à moyen terme.

Malgré tout, les risques d'un ralentissement économique pourraient nuire à la rentabilité du portefeuille hypothécaire. Dans ses analyses de tests de tension, la Banque envisage différents scénarios pour mesurer l'impact d'une conjoncture défavorable. Dans de telles circonstances, les résultats des analyses démontrent une hausse marquée des pertes sur prêts. Ceci contribuerait à une baisse de la rentabilité et entraînerait une diminution des ratios des fonds propres de la Banque.

Processus d'octroi de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global compte tenu du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de Gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le CRG approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. Outre la pratique usuelle consistant à réclamer des sûretés pour garantir le remboursement des crédits octroyés, la Banque a recours à des mécanismes de protection tels que les instruments financiers dérivés de crédit, la syndication et les cessions de prêts, ainsi qu'à la réduction ordonnée du montant de crédit accordé.

L'obtention par la Banque de sûretés de qualité de l'emprunteur constitue la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. Ce mécanisme n'est pas un substitut à l'évaluation rigoureuse de la capacité de l'emprunteur à faire face à ses obligations financières. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité dans tous les cas. Elle dépend du niveau de risque que représente l'emprunteur ainsi que du type de prêt consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées. La validité et le caractère exécutoire, sur le plan juridique, des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle. La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie de prêts octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt des biens donnés en garantie sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actifs suivantes, de même que des cautionnements (garantis ou non par des sûretés sur les actifs des cautions) ainsi que des garanties gouvernementales et bancaires :

- comptes clients;
- stocks;
- équipement et outillage, matériel roulant;
- immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et établissements industriels;
- espèces et titres négociables.

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par l'encours de ses prêts et par les montants des engagements non utilisés envers un emprunteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de l'encours des prêts et des montants non utilisés, et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord au moyen d'une diversification optimale de ses expositions. Les critères de gestion établis dans ses politiques et procédures internes visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites au chapitre des expositions : limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur d'activité, par pays, par région et par type d'instrument financier. Le suivi de ces limites, particulièrement des dérogations, fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction du groupe de Gestion des risques.

Les critères fixés pour la diversification du portefeuille et les limites particulières des secteurs économiques, industriels ou géographiques sont fondés sur des études et des analyses sectorielles réalisées par les économistes et le groupe de Gestion des risques, et sont approuvés par le Conseil. Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un emprunteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

Autres méthodes d'atténuation

Les mécanismes d'atténuation du risque de crédit propres aux opérations sur instruments financiers dérivés, qui sont couramment utilisés par la Banque, sont décrits en détail à la section portant sur le risque de contrepartie.

Instruments financiers dérivés de crédit et contrats de garantie financière

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance de crédit. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie une prime sur le swap en échange de la promesse par celle-ci d'un paiement dans le cas où surviendrait un défaut de l'entité sous-jacente ou un autre événement impliquant la contrepartie et couvert par la convention juridique. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les emprunteurs, la Banque définit dans ses normes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible à servir à l'atténuation du risque de crédit de la Banque. La Banque peut également réduire son risque de crédit en contractant une garantie financière dans laquelle un garant indemnise la Banque pour une perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur à effectuer un paiement en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument d'emprunt.

Syndication de prêts

La Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires pour la syndication des prêts.

Suivi des comptes sous surveillance et recouvrement

Les crédits octroyés et les emprunteurs font l'objet d'un suivi permanent, qui varie néanmoins en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant un risque de défaut. Par ailleurs, s'il arrive que les prêts subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point qu'une intensification du suivi devienne nécessaire, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes déboursées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes.

Dans ces cas, les gestionnaires de prêts préparent et soumettent mensuellement au service de crédit un rapport de surveillance détaillé qui permet de suivre la situation des débiteurs à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. Tous les rapports de surveillance sont suivis par la direction de chaque service de crédit concerné. Trimestriellement, un comité de surveillance des crédits se réunit pour réviser les plans d'action et les rapports de surveillance de tous les débiteurs ayant des engagements de 3 M\$ et plus. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes sur créances est attribué, au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique, dans la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements relatifs à la comptabilisation des prêts douteux et des provisions pour pertes sur créances sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Tolérance et restructuration

L'identification des situations où un débiteur, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier, commence à démontrer des signes évidents d'un problème de solvabilité est traitée au cas par cas et requiert du jugement. La politique d'intervention en matière de prêts énonce les principes qu'il convient d'appliquer dans de tels cas, dans le but d'orienter la prise de décision en matière de restructuration de prêts et de déterminer les cas d'application d'une restructuration en urgence. Une situation de restructuration en urgence prévaut lorsque la Banque, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, offre à ce dernier une concession particulière qui est contraire aux politiques de la Banque. Ces concessions pourraient inclure la réduction du taux d'intérêt, une renonciation au capital et la prolongation de la date d'échéance.

La Banque a établi un cadre de gestion pour les entreprises débitrices représentant un risque de défaut plus élevé que la normale. On y définit entre autres les rôles et responsabilités des gestionnaires de prêts dans la gestion des crédits à haut risque, de même que les responsabilités des unités d'intervention et autres parties prenantes dans le processus. Enfin, la politique de gestion du risque de crédit et un cadre de gestion fixent les pouvoirs d'autorisation en matière de restructuration en urgence. Au cours des exercices 2016 et 2015, le montant des prêts restructurés en urgence n'était pas significatif.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est un risque de crédit que la Banque encourt relativement à divers types de transactions portant sur des instruments financiers. Les risques les plus élevés sont ceux qui surviennent lorsque la Banque négocie de gré à gré des instruments financiers dérivés avec des contreparties, ou encore lorsqu'elle acquiert des valeurs mobilières en vertu de conventions de revente ou vend des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les opérations de prêts de titres ainsi que les activités de courtage de valeurs mobilières impliquant des instruments financiers dérivés sont également sources de risque de contrepartie. La note 17 afférente aux états financiers consolidés présente une description du risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés par type de produit négocié. Le groupe de Gestion des risques dispose de modèles par grande catégorie d'instruments financiers, qui lui permettent d'utiliser une méthodologie avancée pour le calcul du risque de crédit et du capital économique auxquels la Banque est exposée. Les expositions sont assujetties à des limites. Ces deux éléments sont établis en tenant compte de la volatilité potentielle des actifs sous-jacents jusqu'à l'échéance du contrat.

Les engagements des contreparties liés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés ainsi qu'à des opérations d'emprunt et de prises en pension de titres font fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. Les techniques d'atténuation diffèrent quelque peu de celles qui sont utilisées pour les prêts et les avances, et elles varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées de conventions-cadres : de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA), du *Global Master Repurchase Agreement* (GMRA) et du *Global Master Securities Lending Agreement* (GMSLA). Ces conventions permettent d'effectuer, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention et qui sont en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui diminue l'exposition en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'une convention ISDA, GMRA ou GMSLA soit conclue avec la plupart de ses contreparties négociant des instruments financiers dérivés, des contrats de change à terme et des opérations d'emprunt ou des prises en pension de titres.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit pour les instruments financiers dérivés et les contrats de change à terme complète dans plusieurs cas la convention ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des actifs en garantie de l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque opération dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes, connues sous le nom de *Credit Support Annex* (CSA), sont très répandues parmi les institutions financières actives sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles limitent l'ampleur du risque de crédit tout en accordant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer de négocier avec la contrepartie. La Banque a fréquemment recours à ce type de convention juridique dans le cadre de ses opérations avec des institutions financières et des gouvernements. Pour les opérations avec les entreprises, la Banque préconise plutôt l'utilisation de mécanismes internes prévus dans les conventions de crédit. Les politiques internes de la Banque fixent les conditions régissant la mise en place de telles méthodes d'atténuation.

De plus, la réclamation d'actifs en garantie dans le cadre des opérations d'emprunt et de prise en pension de titres ne résulte pas uniquement d'une décision interne de crédit. De fait, il s'agit de pratiques du marché imposées par les organismes d'autorégulation du secteur des services financiers, tel l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

La Banque s'est également dotée de politiques et de lignes directrices pour régir les sûretés sur ses propres actifs en faveur de contreparties, en raison de l'impact que ces transferts d'actifs peuvent avoir sur sa liquidité. Conformément aux dispositions de sa politique de liquidité, financement et nantissement, la Banque procède à des simulations du montant potentiel de sûretés pouvant lui être réclamées par les contreparties dans le cadre des ententes CSA en vigueur, dans l'éventualité d'une décote de la Banque ou d'autres événements de faible probabilité. Ces simulations sont effectuées selon divers scénarios de décote de la Banque ou de fluctuation de la valeur au marché des opérations visées par les ententes CSA.

La Banque a identifié les circonstances où elle est susceptible d'être exposée à un risque de fausse orientation. Ce type de risque a généralement un lien avec une exposition au risque de contrepartie et augmente lorsque la probabilité de défaut de cette dernière s'accroît (corrélation positive défavorable). Un risque courant de cette nature découle de la négociation avec des contreparties de contrats d'instruments financiers dérivés dont les actifs sous-jacents peuvent inclure des titres de participation émis par ces mêmes contreparties.

Risque de règlement

Le risque de règlement vise potentiellement toute opération qui comporte une réciprocité simultanée de paiement ou de règlement entre la Banque et une contrepartie. Les contrats de change sont un exemple de transaction pouvant comporter de grands risques de règlement. Cependant, l'implantation de systèmes de règlements multilatéraux permettant la compensation des règlements entre institutions participantes a grandement contribué à la réduction des risques découlant du règlement de transactions de change entre les banques. La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant d'opérations sur instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement de transactions financières, notamment celles sur les valeurs mobilières liées à des conventions de rachat ou de revente. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement. Pour de plus amples détails, se reporter au tableau présentant les montants nominaux de référence à la note 17 afférente aux états financiers consolidés.

Plusieurs autres types d'opérations sont susceptibles de présenter un risque de règlement, particulièrement l'utilisation de certains services de transfert électronique de fonds. Ce risque est lié à la possibilité que la Banque effectue le paiement ou le règlement d'une transaction sans recevoir en retour celui qui lui est dû par la contrepartie, et sans qu'il lui soit possible de récupérer les sommes livrées (règlement irrévocable).

Le moyen ultime pour éliminer complètement un tel risque consiste à n'effectuer aucun paiement ni règlement avant d'avoir reçu les sommes attendues de la contrepartie. Cependant, cette méthode ne peut être utilisée de manière systématique. Pour plusieurs services de paiement électronique, la Banque peut mettre en place des mécanismes permettant de rendre révocables ses virements ou de débiter les règlements à la contrepartie avant d'effectuer son propre virement. Par contre, la nature des opérations sur des instruments des marchés financiers rend impossible la généralisation de telles pratiques. Par exemple, les décalages horaires imposent aux parties des échéances strictes au chapitre des paiements des devises sur les opérations de change impliquant une devise autre que le dollar américain. Or, compte tenu de l'importance des montants en cause, la Banque ne pourrait retarder indûment un règlement sans s'exposer à des pénalités élevées.

Le moyen le plus efficace pour la Banque de contrôler les risques de règlement, pour les transactions sur les marchés financiers comme pour les virements irrévocables, consiste à imposer des limites internes de risque basées sur la capacité de payer de la contrepartie.

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes sur créances, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle *

(en millions de dollars canadiens)

						Au 31 octobre 2016
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽²⁾	Total
Particuliers						
Hypothèques résidentielles	40 600	5 978	–	–	–	46 578
Crédits rotatifs admissibles	2 795	2 921	–	–	–	5 716
Particuliers – autres	13 980	1 301	–	–	93	15 374
	57 375	10 200	–	–	93	67 668
Autres que particuliers						
Entreprises	40 956	14 416	14 418	27	2 890	72 707
États souverains	23 068	3 623	30 559	328	135	57 713
Institutions financières	4 074	252	36 835	324	609	42 094
	68 098	18 291	81 812	679	3 634	172 514
Portefeuille de négociation	–	–	–	9 623	–	9 623
Titrisation	616	–	–	–	3 452	4 068
Total – Risque de crédit brut	126 089	28 491	81 812	10 302	7 179	253 873
Approche standardisée	10 458	277	2 294	282	491	13 802
Approche NI avancée	115 631	28 214	79 518	10 020	6 688	240 071
Total – Risque de crédit brut	126 089	28 491	81 812	10 302	7 179	253 873

(en millions de dollars canadiens)

						Au 31 octobre 2015
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽²⁾	Total
Particuliers						
Hypothèques résidentielles	38 784	5 647	–	–	–	44 431
Crédits rotatifs admissibles	2 708	2 490	–	–	–	5 198
Particuliers – autres	13 736	1 302	–	–	14	15 052
	55 228	9 439	–	–	14	64 681
Autres que particuliers						
Entreprises	38 859	13 344	3 604	6	2 616	58 429
États souverains	21 026	3 985	9 833	616	124	35 584
Institutions financières	2 139	277	59 420	505	692	63 033
	62 024	17 606	72 857	1 127	3 432	157 046
Portefeuille de négociation	–	–	–	10 318	–	10 318
Titrisation	646	–	–	–	2 336	2 982
Total – Risque de crédit brut	117 898	27 045	72 857	11 445	5 782	235 027
Approche standardisée	9 074	339	496	525	431	10 865
Approche NI avancée	108 824	26 706	72 361	10 920	5 351	224 162
Total – Risque de crédit brut	117 898	27 045	72 857	11 445	5 782	235 027

- (1) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.
(2) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Gestion du risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes sur les positions du bilan et hors bilan liées à la variation des paramètres du marché.

La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Les activités de négociation et de tenue de marché comprennent la prise de positions, notamment sur divers instruments tels que des obligations, des actions, des devises, des produits de base ou des instruments financiers dérivés. La Banque est exposée au risque de marché lié à des activités autres que de négociation découlant de ses portefeuilles de gestion de l'appariement du bilan, ainsi que dans ses portefeuilles de financement à court terme et d'investissement.

Le risque de marché découle de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- risque de taux d'intérêt : lié aux changements dans la structure par échéance des taux d'intérêt des instruments financiers tels que les obligations, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés;
- risque de taux de change : lié aux changements dans les taux de change des instruments financiers tels que les placements dans des filiales non canadiennes, les prêts et titres libellés en devises, les flux de trésorerie futurs en devises et les instruments financiers dérivés;
- risque sur actions : lié aux changements dans l'ensemble des prix des actions (risque général sur actions) ou dans les caractéristiques propres à un titre d'une entité (risque spécifique sur actions) pour les instruments financiers comme les actions ordinaires et les options;
- risque sur les produits de base : lié aux changements dans les prix des produits de base pour les instruments financiers négociés en bourse ou hors bourse, comprenant soit des produits de base physiques, soit des dérivés sur produits de base;
- risque de crédit lié aux activités de négociation : lié aux changements dans la solvabilité de tous les émetteurs (risque de crédit général lié aux activités de négociation) ou dans les caractéristiques propres à un émetteur (risque de crédit spécifique lié aux activités de négociation) principalement par l'intermédiaire des portefeuilles de la Banque de titres de créance et de portefeuilles de dérivés de crédit, dont la valeur pourrait subir l'incidence défavorable de la variation des écarts de taux, de la migration de crédit ou des taux de défaillance;
- risque de corrélation implicite : lié aux changements dans les corrélations implicites entre deux ou plusieurs facteurs de risque principalement dans les instruments financiers dérivés complexes avec plusieurs facteurs de risque corrélés;
- risque de liquidité du marché : lié à un ralentissement important ou, dans le pire des cas, à une interruption dans le niveau d'activité prévu pour un marché précis ou pour divers instruments, qui rendrait alors les instruments visés moins liquides ou illiquides; la Banque est ainsi exposée à des pertes pouvant découler de l'incapacité à exécuter ses transactions aux prix habituellement pratiqués, ce qui peut donner lieu à un prix qui ne représente pas le prix réel auquel la position peut être entièrement dénouée; la quasi-totalité des instruments négociés est exposée à ce type de risque selon, notamment, la fréquence et le volume des transactions;

- risque des stratégies de couverture et de diversification du portefeuille (risque de base) : liés aux changements dans les corrélations réalisées entre deux ou plusieurs facteurs de risque; des changements défavorables dans les corrélations réalisées peuvent atténuer l'effet bénéfique de la diversification du portefeuille puisque plusieurs des positions pourraient présenter une corrélation plus importante que prévu, ce qui donnerait lieu à des pertes simultanées; par ailleurs, des changements défavorables dans les corrélations réalisées peuvent réduire l'efficacité des stratégies de couverture si la position sous-jacente et la position de couverture présentent une corrélation moins importante que prévu.

Les portefeuilles de négociation comprennent des positions sur des instruments financiers et des produits de base détenus soit à des fins de négociation, soit afin de couvrir d'autres éléments du portefeuille de négociation. Les positions détenues à des fins de négociation sont celles détenues à des fins de revente à court terme ou dans le but de profiter des variations de prix réelles ou prévues à court terme ou de fixer les profits tirés des activités d'arbitrage. Ces portefeuilles visent l'un des objectifs suivants : la tenue de marché, la négociation, la négociation pour le compte de la Banque, la liquidation de positions pour des clients ou la vente de produits financiers à des clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent tous les instruments financiers détenus jusqu'à leur échéance ou jusqu'à ce que le contexte soit davantage propice pour investir dans d'autres placements, ou strictement à des fins de gestion de la liquidité, de financement à court terme et de gestion de l'appariement du bilan.

Gouvernance

Le Conseil est responsable d'approuver la politique cadre de gestion du risque de marché, ainsi que les mesures et cibles de la Banque en matière d'appétit pour ce risque. Le Conseil définit également les limites de risque de marché qui s'appliquent à l'échelle de la Banque. Le président et chef de la direction de la Banque, à titre de détenteur ultime des limites de risque de marché, est responsable de gérer le risque de marché de la Banque en fonction des cibles d'appétit pour les risques établies et approuvées par le Conseil tout en générant un rendement acceptable sur le capital affecté au risque de marché. Le président et chef de la direction délègue des pouvoirs en matière de prise de risque aux personnes responsables des lignes d'affaires qui relèvent de lui. Les unités d'affaires sont responsables du risque de marché qui découle de leurs activités, et doivent ainsi gérer ce risque activement. Le comité de gestion du risque de marché surveille le risque de marché à l'échelle de la Banque et s'assure que l'ampleur et la composition des risques demeurent conformes aux cibles d'appétit pour le risque de marché et aux limites de risque de la Banque. Ce comité s'assure également que la gestion des risques s'effectue dans un contexte équilibré, discipliné et contrôlé.

La gestion du risque de marché s'appuie sur un cadre de contrôle interne intégré, et elle est supervisée par le comité de gestion des risques de marché. La Banque veille à adapter de manière continue son cadre de gestion et de surveillance du risque de marché.

Une politique cadre exhaustive régit la gestion globale des risques de marché dans l'ensemble des unités et filiales de la Banque exposées à cette catégorie de risque. La politique présente les principaux mécanismes d'identification et de mesure des divers types de risque de marché auxquels la Banque est exposée, dont la plupart sont décrits à la page précédente. Elle définit également le lien entre le cadre de l'appétit pour le risque de marché de la Banque approuvé par le Conseil et le cadre établissant les limites de risque de marché pour toutes les unités d'affaires de la Banque autorisées à prendre ces risques. Les limites de risque de marché permettent de fixer des seuils de tolérance pour les unités d'affaires ou les portefeuilles afin de respecter les cibles d'appétit pour le risque de la Banque. Ces cibles sont reproduites à l'échelle des unités d'affaires selon une hiérarchie des différents types de limites (par exemple : valeur à risque (VaR), limite de coupe-circuits) répartis par portefeuille, unité de négociation, directeur d'unité et dirigeant, et selon un processus approprié d'escalade des dépassements.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la VaR et la SVaR en période de tension (SVaR), ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

					Au 31 octobre 2016
	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 183	181	7 580	422	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	45 964	44 545	1 419	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et autres ⁽⁴⁾
Disponibles à la vente	14 608	–	14 608	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Détenues jusqu'à leur échéance	3 969	–	3 969	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	13 948	–	13 948	–	Taux d'intérêt ^{(3) (6)}
Prêts, déduction faite des provisions	119 747	6 454	113 293	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements de clients en contrepartie d'acceptation, déduction faite des provisions	6 431	–	6 431	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	10 416	9 195	1 221	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change
Créances achetées	1 858	–	1 858	–	Taux d'intérêt
Actif au titre des prestations définies	48	–	48	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	7 034	–	–	7 034	
	232 206	60 375	164 375	7 456	
Passifs					
Dépôts	139 907	4 826	135 081	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	6 441	–	6 441	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	14 207	14 207	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	22 636	–	22 636	–	Taux d'intérêt ^{(3) (6)}
Instruments financiers dérivés	7 725	6 818	907	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change
Passifs relatifs à des créances cédées	20 131	4 378	15 753	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	314	–	314	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	7 731	43	1 346	6 342	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dettes subordonnées	1 012	–	1 012	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	220 104	30 272	183 490	6 342	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, présentés aux pages suivantes.

(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

(3) Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, ainsi qu'aux tableaux illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt présentés aux pages suivantes.

(4) Se reporter à la note 6 afférente aux états financiers consolidés à la section « Véhicules d'actifs cadres ».

(5) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.

(6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.

(7) Se reporter aux notes 17 et 18 afférentes aux états financiers consolidés.

(8) Se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2015

	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 567	36	7 192	339	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	41 997	39 805	2 192	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et autres ⁽⁴⁾
Disponibles à la vente	14 043	–	14 043	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	17 702	–	17 702	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Prêts, déduction faite des provisions	105 853	4 565	101 288	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite des provisions	9 385	–	9 385	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	10 842	9 412	1 430	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change
Créances achetées	1 438	–	1 438	–	Taux d'intérêt
Actif au titre des prestations définies	268	–	268	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	6 995	–	–	6 995	
	216 090	53 818	154 938	7 334	
Passifs					
Dépôts	128 830	3 204	125 626	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	9 400	–	9 400	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	17 333	17 333	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	13 779	–	13 779	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Instruments financiers dérivés	7 756	6 687	1 069	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change
Passifs relatifs à des créances cédées	19 770	4 139	15 631	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	183	–	183	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	6 162	50	1 349	4 763	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dettes subordonnées	1 522	–	1 522	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	204 735	31 413	168 559	4 763	

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, présentés aux pages suivantes.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, ainsi qu'aux tableaux illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt présentés aux pages suivantes.
- (4) Se reporter à la note 6 afférente aux états financiers consolidés à la section « Véhicules d'actifs cadres ».
- (5) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.
- (6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
- (7) Se reporter aux notes 17 et 18 afférentes aux états financiers consolidés.
- (8) Se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

Évaluation du risque de marché

Le groupe de Gestion des risques a recours à diverses mesures de risque pour estimer l'ampleur des pertes pouvant être subies dans des scénarios plus ou moins pessimistes et sur des horizons à court et à long terme. Pour ce qui est des horizons à court terme, les mesures de risque de la Banque comprennent la VaR, la SVaR et des mesures de sensibilité. En ce qui a trait aux horizons à long terme ou aux changements importants et soudains du marché, notamment ceux découlant d'un manque de liquidités sur le marché, les mesures de risque comprennent des simulations de crises selon un large éventail de scénarios. La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché par produit ainsi que le risque global par portefeuille, à une échelle qui varie d'une unité de négociation à l'autre, pour l'ensemble de la Banque. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel. La Banque utilise une répartition de prix historique pour calculer les pertes probables à un niveau de confiance de 99 %, suivant l'évolution quotidienne des facteurs de risque sur des périodes de deux ans. La VaR représente la perte quotidienne maximale que la Banque pourrait, dans 99 cas sur 100, subir dans un portefeuille donné. Autrement dit, la perte subie pourrait dépasser ce montant dans un cas seulement sur 100.

La VaR liée à un portefeuille de négociation est mesurée en supposant une période de détention de un jour pour la gestion continue du risque de marché et un horizon de 10 jours aux fins des fonds propres réglementaires. Cette hypothèse permet la combinaison des VaR de divers portefeuilles et fournit une estimation du risque de marché global quotidien subi par la Banque. La VaR est calculée quotidiennement à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles de négociation du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie corporative de la Banque.

En plus de la VaR quotidienne, la Banque calcule une VaR en période de tension liée aux activités de négociation. Cette mesure statistique du risque est établie à l'aide de la même méthode de calcul que celle utilisée pour calculer la VaR (période de détention de un jour aux fins de la gestion du risque et horizon de 10 jours aux fins du capital réglementaire), à l'exception du fait que l'historique variable de données liées au risque de marché sur deux ans est remplacé par un historique de 12 mois, soit une période continue de difficultés financières importantes, qui est appropriée pour les portefeuilles de la Banque.

La méthode de la VaR est appropriée pour mesurer le risque dans une conjoncture normale, particulièrement en ce qui a trait aux positions de négociation dans les marchés financiers liquides. Cependant, cette méthode présente des faiblesses pour mesurer le risque lorsque des événements extrêmes et soudains liés au risque de marché ont lieu et, par conséquent, le risque de marché de la Banque pourrait vraisemblablement être sous-estimé. Les faiblesses de la méthode de la VaR sont notamment les éléments suivants :

- les variations antérieures des facteurs de risque de marché ne permettent pas toujours d'obtenir des prédictions exactes de la distribution et des corrélations relatives aux variations futures des marchés;
- une VaR à un jour n'intègre pas complètement le risque de marché lié aux positions qui ne peuvent pas être liquidées ou couvertes dans une journée;
- la base de données historiques sur les facteurs de risque de marché utilisée dans le calcul de la VaR peut ne pas refléter les pertes pouvant découler d'une conjoncture inhabituelle (par exemple : une période d'extrême illiquidité) en lien avec la période utilisée pour estimer la VaR;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne reflète pas les pertes potentielles au-delà de ce centile.

Compte tenu des faiblesses de la VaR, cette dernière ne représente pour la Banque qu'une composante de son processus de surveillance en matière de gestion des risques, qui comprend également les simulations de crises, l'analyse de sensibilité ainsi que l'analyse et l'établissement de limites en ce qui a trait à la concentration et aux liquidités, entre autres.

La Banque effectue également des tests rétroactifs du modèle de la VaR qui consistent à comparer les profits et les pertes aux résultats statistiques de la VaR. Les tests rétroactifs sont essentiels pour vérifier la capacité du modèle de la VaR à prévoir adéquatement le risque maximal de pertes de marché et pour valider ainsi, rétroactivement, la qualité et la précision des résultats obtenus au moyen de ce modèle. Si les résultats des tests rétroactifs présentent des écarts importants, le modèle de la VaR peut être révisé conformément au cadre de gestion du risque lié au modèle de la Banque.

Activités de négociation

Les revenus tirés des activités de négociation sont comparés à la VaR, représentant une évaluation rétroactive de la pertinence de cette mesure de risque, de même que le rendement financier des activités de négociation par rapport aux risques courus.

Le premier tableau présenté ci-dessous illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation. Le second tableau présenté à la page suivante illustre la distribution de la SVaR, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue suite à la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ^{(1) *}

(en millions de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 octobre 2016			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(2,2)	(6,0)	(3,9)	(3,6)
Taux de change	(2,0)	(5,3)	(3,1)	(2,8)
Actions	(2,3)	(5,6)	(3,7)	(3,0)
Contrats sur produits de base	(0,6)	(2,6)	(1,1)	(0,9)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	5,8	5,3
VaR totale de négociation	(4,1)	(8,4)	(6,0)	(5,0)

(en millions de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 octobre 2015			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(3,4)	(6,5)	(5,0)	(4,8)
Taux de change	(0,9)	(4,6)	(2,3)	(2,3)
Actions	(2,1)	(5,0)	(3,4)	(4,1)
Contrats sur produits de base	(0,5)	(2,1)	(1,0)	(1,1)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	5,6	6,2
VaR totale de négociation	(5,0)	(7,8)	(6,1)	(6,1)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) La VaR de négociation totale est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ^{(1)*}

(en millions de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 octobre 2016			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(4,2)	(10,1)	(7,1)	(6,0)
Taux de change	(1,9)	(9,6)	(3,9)	(3,7)
Actions	0,2	(7,2)	(4,5)	(3,3)
Contrats sur produits de base	(0,6)	(4,0)	(1,4)	(1,0)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	9,0	8,2
SVaR totale de négociation	(4,5)	(11,8)	(7,9)	(5,8)

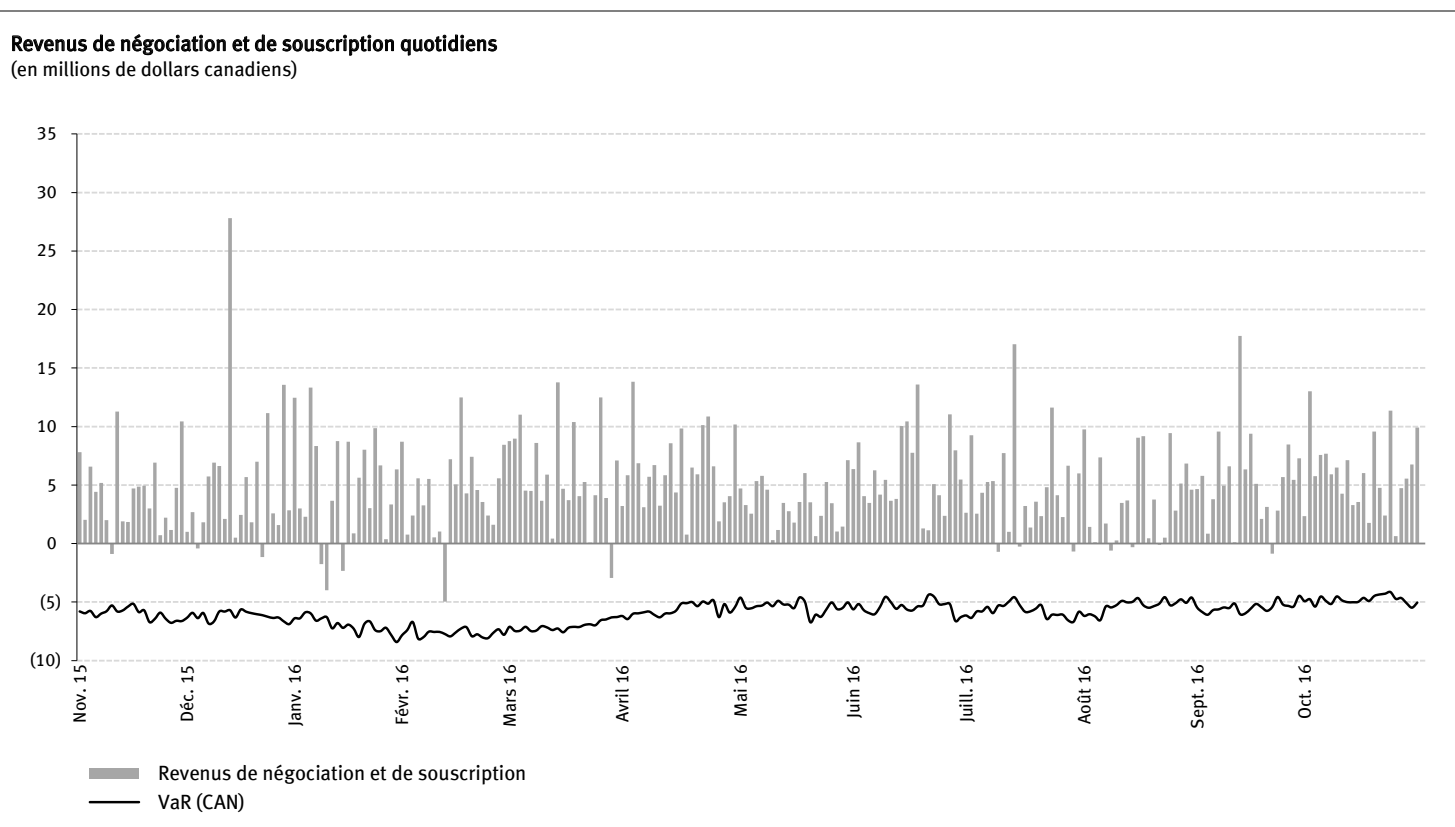
(en millions de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 octobre 2015			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(5,8)	(11,9)	(8,8)	(9,8)
Taux de change	(1,6)	(8,3)	(3,5)	(2,5)
Actions	(2,2)	(12,0)	(4,8)	(6,0)
Contrats sur produits de base	(0,5)	(5,9)	(1,6)	(1,5)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	10,2	11,4
SVaR totale de négociation	(5,0)	(12,1)	(8,5)	(8,4)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.

- (1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la SVaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.
- (2) La SVaR de négociation totale est inférieure à la somme des SVaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

La moyenne de la VaR totale de négociation atteint 6,0 M\$ pour l'exercice 2016, relativement stable par rapport à 6,1 M\$ pour l'exercice 2015. La baisse de la VaR pour le risque de taux d'intérêt a été atténuée par la hausse de la VaR pour le risque de taux de change. La moyenne de la SVaR totale de négociation a diminué de 0,6 M\$ et se chiffre à 7,9 M\$ pour l'exercice 2016, comparativement à 8,5 M\$ pour l'exercice précédent. Cette baisse provient essentiellement de la diminution de la SVaR pour le risque de taux d'intérêt. La VaR et la SVaR de négociation totale ont été généralement plus élevées au cours du premier semestre de 2016 et ont oscillé autour de la moyenne annuelle au cours du troisième trimestre de 2016 pour ensuite terminer l'exercice 2016 à un niveau plus bas que la moyenne annuelle.

Le tableau présenté ci-dessous illustre les revenus de négociation et de souscription ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de souscription quotidiens ont été positifs pendant 94 % des jours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016. De plus, 6 jours ont été marqués par des pertes de négociation et de souscription quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la limite de la VaR.



Tests de tension et simulations de crises

Les simulations de crises représentent une méthode de gestion du risque qui consiste à estimer les pertes potentielles dans des conditions de marché et de variations des facteurs de risque anormales. Cette méthode permet d'augmenter la transparence des données en explorant une gamme d'événements potentiels à faible probabilité. Les scénarios exhaustifs de simulations de crises comprennent :

- des variations de l'ensemble des taux pertinents sur les marchés;
- des changements politiques potentiels;
- l'illiquidité des marchés;
- l'interaction entre le risque de marché et le risque de crédit.

Ces simulations de crises et analyses de sensibilité donnent les résultats que dégageraient les portefeuilles si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. Actuellement, le cadre de simulations de crises de la Banque, qui est appliqué à toutes les positions comportant un risque de marché, se compose notamment des différents scénarios chocs suivants :

- taux d'intérêt : augmentation/diminution parallèle marquée des taux d'intérêt; variations non parallèles (aplatissement et accentuation) et augmentation/diminution des écarts de crédit;
- actions : effondrement soudain des marchés boursiers combiné à une hausse importante de la volatilité; augmentation des cours des actions combinée à une volatilité moindre; augmentation de la volatilité de la structure des échéances combinée à une diminution du cours des actions;
- contrats sur produits de base: augmentation/diminution importante des prix des produits de base combinée à une hausse/baisse de la volatilité; augmentation/diminution des produits de base à court terme et à long terme;
- taux de change : dépréciation/appréciation du dollar américain et des autres devises par rapport au dollar canadien.

Contrôle du risque

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement par type de risque de marché, par portefeuille et par unité d'affaires. Le CGR examine les résultats de la VaR tous les trimestres, incluant les situations de dépassement des limites établies dans la politique, le cas échéant. Les résultats des tests de simulations de crises et des analyses de sensibilité sont assujettis à des limites de pertes potentielles pour la Banque, lesquelles sont approuvées par le Conseil.

La Banque utilise également le capital économique pour le risque de marché à titre d'indicateur de l'appétit pour le risque et aux fins de l'établissement de limites. Cet indicateur mesure le montant de capital requis pour absorber les pertes imprévues attribuables à des événements liés au risque de marché sur un horizon de un an et selon un niveau de confiance déterminé. Pour des renseignements supplémentaires liés au capital économique, se reporter à la page 47 de la section « Gestion du capital » dans le présent Rapport de gestion.

Des politiques distinctes régissent l'établissement des prix et les ajustements d'évaluation à l'égard des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Risque structurel de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses activités bancaires de base, par exemple l'octroi de prêts et la collecte de dépôts, la Banque s'expose à un risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt se rapporte à l'incidence éventuelle négative des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique des capitaux propres de la Banque. Les principaux risques de taux d'intérêt auxquels la Banque est exposée proviennent des diverses sources suivantes :

- le risque lié à la courbe de taux d'intérêt, lequel se rapporte aux variations du niveau, de la pente et de la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le risque lié à la réévaluation, lequel découle des écarts d'échéance et de périodes de réévaluation des éléments du bilan et hors bilan;
- le risque lié aux options, qu'il soit implicite (par exemple, le remboursement anticipé de prêts hypothécaires) ou explicite (par exemple, les hypothèques à taux plafonné ou les garanties de taux), relativement aux produits inscrits au bilan;
- le risque de base résultant d'une corrélation imparfaite entre différentes courbes de taux d'intérêt.

Les activités liées aux opérations de couverture, aux placements et au financement à terme sont également exposées au risque structurel de taux d'intérêt. Afin de gérer ce risque, la Banque a recours à un système d'établissement des prix de cession interne des fonds. L'établissement des prix de cession interne des fonds est un processus selon lequel les unités d'affaires de la Banque sont facturées ou rémunérées en fonction des fonds qu'elles reçoivent ou qu'elles fournissent. Au moyen de ce système, toutes les activités de financement ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité liés à ces activités sont centralisés au sein de la Trésorerie corporative.

La gestion active du risque structurel de taux d'intérêt peut constituer une source importante de rentabilité pour la Banque et de plus-value pour les actionnaires. L'objectif de la Banque est de maximiser son revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique de ses capitaux propres, compte tenu de son appétit pour le risque. Cet objectif doit être atteint dans les limites de risque prescrites et se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique-cadre approuvée par le Conseil qui fixe un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

Contexte réglementaire

En avril 2016, le CBCB a publié la version finale du document *Interest rate risk in the banking book*, portant sur la gestion des risques, le traitement des fonds propres et la supervision du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Ces nouvelles règles remplacent celles contenues dans le document *Principles for the management and supervision of interest rate risk* (Principes de gestion et de surveillance du risque lié au taux d'intérêt) publié en 2004 par le CBCB. Les deux objectifs qui sont visés sont les suivants :

- faire en sorte que les banques disposent de fonds propres suffisants pour couvrir des pertes potentielles dans le portefeuille bancaire qui découlent de fluctuations des taux d'intérêt;
- limiter l'arbitrage sur les fonds propres entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire.

À l'heure actuelle, la Banque se conforme entièrement aux principes de 2004 et vise à se conformer aux nouvelles règles du CBCB, dont l'application est requise à partir de 2018.

Gouvernance

La gestion du risque structurel de taux d'intérêt de la Banque relève de la Trésorerie corporative. À cet égard, les dirigeants et employés de la Trésorerie corporative sont responsables de l'identification et de la gestion au jour le jour des risques inhérents aux décisions concernant la couverture du risque structurel de taux d'intérêt et des opérations qui en découlent. Ils représentent le premier niveau d'examen critique en ce qui a trait à l'exécution et à la surveillance de ces activités. De plus, ils sont responsables de s'assurer de la conformité à la politique relative au risque structurel de taux d'intérêt. Le bureau de la présidence approuve et appuie les degrés d'exposition et les stratégies en matière de risque structurel de taux d'intérêt, selon les recommandations de la Trésorerie corporative. La supervision opérationnelle est confiée à deux comités : le comité des prévisions et le comité de financement inter-secteurs. Le premier analyse les différentes mesures du risque structurel de taux d'intérêt. Le deuxième s'assure que le système d'établissement des prix de cession interne des fonds est approprié et qu'il tient compte de tous les nouveaux produits offerts. Les deux comités relèvent du comité de gestion de l'appariement du bureau de la présidence.

Tests de tension et simulations de crises

Des tests de tension sont effectués sur une base régulière pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres afin de guider la gestion du risque structurel de taux d'intérêt. Des scénarios de crises où le niveau, la pente et la forme de la courbe de taux d'intérêt sont modifiés, font l'objet de simulations. Des scénarios de volatilité et des scénarios basés sur la courbe de rendement sont également testés. Tous les facteurs de risque mentionnés ci-dessus sont couverts par des scénarios précis et sont assortis de limites de risque approuvées par le Conseil ou par le CRG.

Des simulations dynamiques sont également appliquées pour estimer le revenu net d'intérêts futur de la Banque, sa valeur économique future et son exposition future au risque structurel de taux d'intérêt. Ces simulations permettent d'établir des projections de flux monétaires au niveau des actifs, des passifs et des produits hors bilan sur un horizon de placement donné. En raison de leur nature dynamique, elles reposent sur des hypothèses quant aux variations des volumes, des préférences des clients à l'égard des modalités, des remboursements anticipés de dépôts et de prêts et de la courbe de taux d'intérêt.

Les tableaux suivants illustrent l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres et sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

Sensibilité aux taux d'intérêt –

Activités autres que de négociation (avant impôts) *

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2016		
	Dollar canadien	Autres devises	Total
Effet sur les capitaux propres			
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(210)	26	(184)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	169	(33)	136
Effet sur le revenu net d'intérêts			
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(10)	33	23
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	18	(37)	(19)

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2015		
	Dollar canadien	Autres devises	Total
Effet sur les capitaux propres			
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(145)	20	(125)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	115	(25)	90
Effet sur le revenu net d'intérêts			
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	14	16	30
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	(12)	(18)	(30)

Lignes de gouvernance en matière d'investissement

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente et de valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance composés de valeurs liquides et de valeurs moins liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de gestion des liquidités. Ces investissements comportent des risques de marché, de crédit, de liquidité et de concentration.

Les lignes de gouvernance en matière d'investissement établissent les principes directeurs et les normes générales de gestion que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuille de titres disponibles à la vente et de titres détenus jusqu'à leur échéance dans les portefeuilles de la Banque et de ses filiales. Ces lignes de gouvernance requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ces types de portefeuilles adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour la répartition des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif principal recherché est de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit.

Des limites globales en valeur et en proportion des fonds propres de la Banque sont fixées à l'encours des actions privilégiées liquides, des titres de participation liquides excluant les actions privilégiées, ainsi que des instruments classés comme non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente. L'exposition globale en actions ordinaires à l'égard d'un émetteur individuel ainsi que l'encours total investi dans des fonds de couverture et dans des souscriptions privées, pour les services de banque d'affaires, sont également assujettis à des limites. Certaines restrictions sont également établies sur les placements définis comme spéciaux. Enfin, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques. Ceux-ci y sont définis comme les achats d'actifs d'entreprise de même que les acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquiescer le contrôle ou simplement de créer une relation durable.

Risque structurel de change

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque, principalement en dollars américains, est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises sur le revenu net d'intérêts et les capitaux propres. La Banque utilise des instruments financiers (dérivés et non dérivés) pour couvrir en partie cette incidence. Un changement défavorable dans les taux de change peut en outre se répercuter sur ses ratios des fonds propres, en raison du montant de l'actif pondéré en fonction des risques libellés en monnaie étrangère. Lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport à d'autres monnaies, des gains de change non réalisés sur l'investissement net dans un établissement à l'étranger de la Banque, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, sont présentés dans les autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. En outre, l'équivalent en dollars canadiens de l'actif pondéré en fonction des risques libellés en dollars américains et des déductions réglementaires au titre des fonds propres augmente. La situation inverse se produit lorsque le dollar canadien s'apprécie par rapport au dollar américain. La gestion de l'exposition au risque structurel de change vise à s'assurer que les incidences possibles sur les ratios des fonds propres et sur le résultat net sont dans la limite de tolérance établie par les politiques en matière de risque.

Gestion du risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à soutenir sa stratégie d'affaires et à lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, et ce, même dans des conditions extrêmes. Cela se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique-cadre approuvée par le Conseil qui fixe un appétit pour le risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

Contexte réglementaire

La Banque travaille étroitement avec les organismes de réglementation nationaux et internationaux en vue de la mise en œuvre de normes réglementaires en matière de liquidités. La Banque adapte ses processus et ses politiques de sorte qu'ils reflètent son appétit pour le risque en matière de liquidités en ce qui concerne ces nouvelles exigences.

Le 30 mai 2014, le BSIF a publié sa ligne directrice finale en matière de *Normes de liquidités*. Les *Normes de liquidités* constituent le nouveau cadre de référence en matière de liquidité proposé par le BSIF et comprennent six chapitres : vue d'ensemble, ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR), ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR), flux de trésorerie nets cumulatifs (*Net Cumulative Cash Flow* ou NCCF), outils de suivi des liquidités et outils de suivi des liquidités intrajournalières. Le LCR a pour but de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme tandis que le NSFR est un ratio structurel qui est déterminé sur un horizon d'un an. La mesure du NCCF est définie comme un outil de supervision calculant une période de survie. Elle repose sur les hypothèses d'une simulation de crise définie par le BSIF, lesquelles visent à représenter la situation combinée d'une crise propre à une banque et d'une crise systémique. Les *Normes de liquidités* sont revues annuellement afin de refléter les changements réglementaires au niveau national et international.

En juillet 2014, le BSIF a publié une ligne directrice intitulée *Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure*. Ce document se réfère aux règles finales publiées par le CBCB sur le LCR qui a pour but de prescrire un format standardisé dans l'ensemble de l'industrie bancaire. Les BISI canadiennes ont mis en œuvre les exigences de divulgation relatives au ratio LCR en janvier 2015.

En octobre 2014, la Banque des règlements internationaux (BRI) a publié les règles définitives relatives au NSFR. La Banque surveille actuellement ce ratio et prévoit le respecter au moment de la date d'entrée en vigueur. En juin 2015, le CBCB a publié le document final portant sur la *Divulgence publique du ratio structurel de liquidité à long terme*. Dans le but d'améliorer la transparence de la divulgation du NSFR, ce document propose un cadre commun quant à la divulgation publique qui ne serait pas exigée avant la date de mise en œuvre prévue le 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada a confirmé dans le budget fédéral déposé le 22 mars 2016 son intention d'instaurer un nouveau régime de recapitalisation interne pour les BISI. Le 20 avril 2016, le gouvernement du Canada a déposé un projet de loi-cadre visant à mettre en œuvre un régime de recapitalisation interne et le 22 juin 2016, cette loi-cadre a été adoptée. La loi-cadre modifie la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (LSAD) de façon, notamment, à permettre à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) d'être nommée à titre de séquestre d'une BISI et à l'autoriser à convertir certaines actions et certains passifs admissibles d'une BISI en actions ordinaires de la banque concernée si le BSIF estime que cette banque est non viable ou est sur le point de le devenir. La Banque continue de surveiller les faits nouveaux concernant la recapitalisation interne puisque des détails supplémentaires sur la mise en œuvre, le champ d'application et l'échéancier du régime sont attendus avec les règlements d'application.

Enfin, la Banque produit des rapports, intitulés *Étude d'impact quantitative* (*Quantitative Impact Study* ou QIS), qui sont remis à la BRI. Les résultats de ces QIS permettent à la BRI de suivre l'évolution de la mise en place des règles de Bâle III.

Gouvernance

La Trésorerie corporative est responsable de la gestion des liquidités ainsi que des besoins de financement à l'échelle de la Banque et couvre les activités suivantes :

- la gestion quotidienne des flux de trésorerie, des sûretés et du financement à court terme;
- la planification et la réalisation du financement à long terme ainsi que la détermination du coût de cession interne des liquidités;
- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre de gestion des liquidités, de la politique de gouvernance de la gestion des liquidités, du financement et du nantissement, du plan de financement annuel et du plan de contingence des liquidités;
- l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices en matière de *Normes de liquidités*, ainsi que de réglementations nationales et internationales auxquelles la Banque est assujettie;
- le suivi, la mesure et la reddition de comptes en ce qui a trait à l'exposition de la Banque au risque de liquidité, globalement et par devise;
- l'établissement et le maintien d'un processus adéquat d'évaluation du risque et de contrôles efficaces.

La politique de gouvernance de la gestion des liquidités, du financement et du nantissement de la Banque est soumise à l'examen et à l'approbation du CGR, selon les recommandations du CRG. La Banque a établi deux niveaux de limites. Le premier niveau de limites comprend la situation de trésorerie globale de la Banque et est approuvé par le Conseil, tandis que le second niveau de limites est davantage axé sur des éléments précis du risque de liquidité et est approuvé par le CRG. Le Conseil approuve l'encadrement de gestion au jour le jour et la gouvernance de ce risque, ainsi que les plans de relève destinés à gérer les situations d'exception et de crise de liquidité. Le groupe de Gestion des Risques, soutenu par la Trésorerie Corporative soumet toute demande de révision de limite proposée au CRG. Si ce dernier approuve la demande, il la soumet à l'approbation du Conseil seulement s'il est question du premier niveau de limites.

La supervision du risque de liquidité est confiée principalement au comité de liquidité et de financement, qui réunit des représentants de la Trésorerie corporative, du groupe de Gestion des risques et de l'Audit interne. Conformément aux responsabilités qui leur sont attribuées dans leur mandat respectif, les membres de ce comité sont également sollicités comme intervenants dans l'élaboration des mécanismes de gestion et de contrôle du risque et dans la mise en œuvre des politiques.

Par l'entremise du comité de liquidité et de financement, la Trésorerie corporative présente, sur une base régulière, un rapport sur l'évolution des indicateurs de liquidité, de financement et de nantissement et la conformité aux limites réglementaires et celles approuvées par le Conseil et le CRG. Lorsque les rapports de contrôle signalent une non-conformité aux limites et, de façon générale, une détérioration du niveau des indicateurs de liquidité, la direction de la Trésorerie corporative intervient pour rectifier la situation. Conformément au processus d'escalade, les situations problématiques sont signalées aux directions du secteur Finances et Trésorerie et du groupe de Gestion des risques ainsi qu'au CRG et au CGR. Un rapport exécutif sur la gestion du risque de liquidité et du financement de la Banque, soumis trimestriellement au CGR, présente la position de liquidité de la Banque et les situations de non-conformité aux limites et autres règles constatées durant la période de référence ainsi que les mesures correctives adoptées.

Bien que la gestion quotidienne et stratégique des risques liés à la gestion des liquidités et aux activités de financement et de nantissement, et la surveillance de la conformité à la politique qui en découle, soient assumées par la Trésorerie corporative, le groupe de Gestion des risques a la responsabilité de s'assurer qu'un cadre de gestion du risque approprié est en place et de veiller au respect du cadre d'appétit pour le risque et de la politique. Le secteur assure ainsi une fonction d'examen critique efficace et indépendante à l'égard des décisions, de la stratégie et de l'exposition aux risques de liquidité, de financement et de nantissement.

Gestion des liquidités

La Banque effectue des opérations de gestion des liquidités, de financement et de nantissement non seulement à partir de son siège social et de ses bureaux régionaux au Canada, mais également par l'entremise de certains de ses centres à l'étranger. Quoique le volume des opérations à l'étranger représente une part appréciable de la gestion globale des liquidités, la Banque gère celles-ci de façon centralisée. Cette organisation des activités de gestion des liquidités, de financement et de nantissement au sein de la Trésorerie corporative permet à la Banque de mieux coordonner l'ensemble de ses activités de financement et de surveiller les risques. Toutes les opérations de financement interne entre entités de la Banque sont contrôlées par la Trésorerie corporative.

La structure centralisée des activités simplifie le processus d'attribution et de contrôle des limites applicables à la gestion des liquidités, au financement et au nantissement. Néanmoins, la politique de gouvernance de la gestion des liquidités, du financement et du nantissement comporte des dispositions particulières pour les centres financiers les plus actifs en termes de financement sur le marché institutionnel, et fixe pour ces centres des limites et seuils d'alerte en matière de financement à court terme garanti et non garanti, tant en valeur absolue qu'en importance relative.

Le système d'établissement des prix de cession interne des fonds de la Banque attribue une tarification à la liquidité en imputant le coût aux divers secteurs d'exploitation ou en les rémunérant, selon le cas. Les coûts de liquidité sont imputés aux activités utilisatrices de liquidités, principalement les prêts à long terme et les engagements de crédit ou les valeurs mobilières moins liquides, ainsi que les investissements stratégiques. La tarification des liquidités est créditée aux fournisseurs de fonds, principalement le financement sous forme de dépôts stables des différents canaux de distribution de la Banque.

Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Parmi ces ratios et paramètres, la Banque porte une attention particulière aux fonds obtenus sur le marché institutionnel et aux flux de trésorerie cumulatifs en fonction d'horizons temporels divers.

De plus, les activités de nantissement de sûretés de la Banque sont suivies en fonction des diverses limites fixées par la Banque, et elles sont soumises à des tests de tension mensuels selon diverses simulations. Plus particulièrement, la Banque utilise différents scénarios pour estimer les montants potentiels de sûretés additionnelles qui pourraient lui être réclamés dans l'éventualité d'une dégradation de son évaluation de crédit.

Le risque de liquidité peut être évalué de nombreuses façons. Par conséquent, la Banque utilise diverses mesures à cette fin. L'un des principaux outils de suivi du risque de liquidité est la période de survie de la Banque, basée sur les hypothèses en matière d'échéance contractuelle et de comportement appliquées aux éléments du bilan et aux engagements hors bilan.

Tests de tension et simulations de crises

La période de survie mesure, au moyen de diverses simulations, le nombre de mois nécessaire pour disposer de tous les actifs liquides de la Banque dans le cas où celle-ci perdrait des dépôts de façon prématurée ou dans le cas où les fonds provenant du marché institutionnel ne seraient pas renouvelés à l'échéance. Cette période est mesurée sur une base mensuelle à l'aide de trois scénarios. Ces derniers sont élaborés de manière à évaluer la sensibilité à une crise spécifique à la Banque ou d'ordre systémique. Des simulations de pertes de dépôts sont effectuées en fonction de leur degré de stabilité, tandis que la valeur de certains actifs est grevée d'un montant qui tient compte de la capacité à les liquider en situation de crise. Les scénarios sont revus et présentés pour approbation du Conseil une fois l'an.

Dans le cadre de ses simulations, la Banque analyse le scénario d'une crise sévère de liquidité où elle éprouve des difficultés dans un contexte de marché financier perturbé. Ce scénario prévoit un accès très limité à ses canaux de financement et une importante diminution de la négociabilité de ses actifs.

Les résultats des simulations de crises indiquent à la Banque les liquidités dont elle pourrait avoir besoin dans chaque scénario et, compte tenu du niveau d'appétit pour le risque de liquidité accepté, permettent à la Banque de gérer les risques non souhaités. Chaque scénario repose sur un ensemble d'hypothèses sous-jacentes couvrant un vaste éventail d'aspects, y compris la marge de sécurité, les sûretés sur les actifs liquides, la perte de dépôts, l'utilisation de garanties et les actifs affectés en garantie. Une estimation des besoins de financement des passifs éventuels est également prise en compte. Le risque de liquidité éventuel représente la possibilité que la Banque requière un financement important en raison d'événements tels qu'une hausse imprévue des prélèvements sur les marges octroyées, des retraits de dépôts, une augmentation des exigences de garanties ou d'autres éléments déclencheurs intégrés dans les documents juridiques.

Les scénarios reposent sur les hypothèses suivantes :

- le non-renouvellement partiel à l'échéance d'une grande partie du financement non garanti de la Banque sur le marché institutionnel;
- le non-renouvellement d'une partie des dépôts des particuliers et des entreprises;
- des retraits massifs de dépôts à vue;
- le renouvellement partiel de prêts;
- des prélèvements sur les marges octroyées;
- des garanties additionnelles requises pour la Banque en cas d'une révision à la baisse de sa notation de crédit;
- un accès restreint au marché des devises.

Sur une base mensuelle, les résultats de ces simulations de crises sont passés en revue par le comité de liquidité et de financement alors que le Conseil examine les résultats chaque trimestre.

Enfin, la Banque tient à jour un plan global de continuité des affaires et de relève post-crise financière qui décrit les mesures à suivre en cas de situation critique de la liquidité. Ce plan est revu et approuvé annuellement par le Conseil dans le cadre de la planification de la relève et de la continuité des affaires. Se reporter à la section « Gestion du risque de non-conformité de la réglementation » pour plus de détails.

Appétit pour le risque de liquidité

La Banque surveille et gère son appétit pour le risque au moyen de limites relatives aux liquidités, de ratios et de tests de tension. L'appétit pour le risque de liquidité de la Banque repose sur les trois principes suivants :

- s'assurer que la Banque dispose d'un montant d'actifs liquides non grevés suffisant pour couvrir ses exigences financières, dans des conditions normales et sous tension;
- s'assurer que la Banque maintient une réserve de liquidités supérieure à l'exigence réglementaire minimale;
- s'assurer que la Banque maintient des sources de financement diversifiées et stables.

Actifs liquides

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. Ce portefeuille se compose de valeurs mobilières extrêmement liquides, pour la plupart émises ou garanties par des gouvernements, et de prêts en espèces assortis d'échéances inférieures à 30 jours. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2016					2015
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 183	–	8 183	1 982	6 201	6 251
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	21 958	15 978	37 936	22 580	15 356	12 061
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	16 087	13 302	29 389	21 836	7 553	7 174
Autres titres de créance	4 112	1 174	5 286	1 798	3 488	3 154
Titres de participation	21 765	40 838	62 603	53 254	9 349	14 507
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	8 436	–	8 436	4 200	4 236	2 761
Au 31 octobre 2016	80 541	71 292	151 833	105 650	46 183	
Au 31 octobre 2015	66 908	68 915	135 823	89 915		45 908

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015
Actifs liquides non grevés par entité		
Banque Nationale (société mère)	25 951	28 739
Filiales canadiennes	8 185	7 147
Filiales et succursales étrangères	12 047	10 022
	46 183	45 908

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015
Actifs liquides non grevés par monnaie		
Dollar canadien	28 629	24 238
Dollar américain	13 829	20 752
Autres devises	3 725	918
	46 183	45 908

Portefeuille d'actifs liquides – Moyenne ⁽⁴⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2016					2015
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 379	–	7 379	1 322	6 057	6 322
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	20 211	16 113	36 324	23 482	12 842	10 411
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	15 822	11 795	27 617	20 155	7 462	7 212
Autres titres de créance	3 536	1 203	4 739	1 674	3 065	3 207
Titres de participation	19 836	39 105	58 941	47 230	11 711	17 079
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	5 925	–	5 925	2 800	3 125	2 102
Au 31 octobre 2016	72 709	68 216	140 925	96 663	44 262	
Au 31 octobre 2015	66 692	70 936	137 628	91 295		46 333

(1) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.

(2) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(3) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.

(4) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des 12 mois de l'exercice, divisée par 12.

Sommaire des actifs grevés et non grevés

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2016					
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Actifs grevés en % du total des actifs	
	Cédés en nantissement	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽³⁾	Total	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	94	1 888	6 201	–	8 183	0,9
Valeurs mobilières	28 176	–	35 746	619	64 541	12,1
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	13 948	–	–	13 948	6,0
Prêts, déduction faite des provisions	36 151	–	4 236	79 360	119 747	15,6
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite des provisions	–	–	–	6 431	6 431	–
Instruments financiers dérivés	–	–	–	10 416	10 416	–
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	843	843	–
Créances achetées	–	–	–	1 858	1 858	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	645	645	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 338	1 338	–
Goodwill	–	–	–	1 412	1 412	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 140	1 140	–
Autres actifs	–	–	–	1 704	1 704	–
	64 421	15 836	46 183	105 766	232 206	34,6

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2015					
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Actifs grevés en % du total des actifs	
	Cédés en nantissement	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽³⁾	Total	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	42	1 274	6 251	–	7 567	0,6
Valeurs mobilières	18 858	–	36 527	655	56 040	8,7
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	17 333	369	–	17 702	8,0
Prêts, déduction faite des provisions	31 594	–	2 761	71 498	105 853	14,6
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite des provisions	–	–	–	9 385	9 385	–
Instruments financiers dérivés	–	–	–	10 842	10 842	–
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	415	415	–
Créances achetées	–	–	–	1 438	1 438	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	831	831	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 817	1 817	–
Goodwill	–	–	–	1 277	1 277	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 059	1 059	–
Autres actifs	–	–	–	1 864	1 864	–
	50 494	18 607	45 908	101 081	216 090	31,9

(1) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre des programmes d'obligations sécurisées.

(2) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et par conséquent ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.

(3) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

L'objectif principal du LCR est de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 % depuis le 1^{er} janvier 2015. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les Banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*High-quality liquid assets* ou HQLA) pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et le BSIF.

Le tableau suivant présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations des trois fins de mois du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 31 octobre 2016 est de 134 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Pour le trimestre terminé le		
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)
		31 octobre 2016	31 juillet 2016
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)			
1 Total HQLA	s.o.	36 702	31 762
Sorties de trésorerie			
2 Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :	36 359	2 425	2 332
3 Dépôts stables	17 304	519	517
4 Dépôts moins stables	19 055	1 906	1 815
5 Financement institutionnel non garanti dont :	47 627	26 163	23 453
6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties)	11 593	2 791	2 607
7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	28 004	15 342	12 943
8 Dettes non garanties	8 030	8 030	7 903
9 Financement institutionnel garanti	s.o.	6 352	5 478
10 Exigences supplémentaires dont :	38 944	10 465	9 078
11 Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	9 820	5 059	4 788
12 Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	1 987	1 987	906
13 Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	27 137	3 419	3 384
14 Autres engagements de crédit contractuels	834	134	107
15 Autres engagements de crédit conditionnels	70 509	793	814
16 Total des sorties de trésorerie	s.o.	46 332	41 262
Entrées de trésorerie			
17 Prêts garantis (par ex. prise en pension)	54 344	8 949	8 973
18 Entrées liées aux expositions pleinement productives	7 728	4 322	4 341
19 Autres entrées de trésorerie	5 630	5 630	4 778
20 Total des entrées de trésorerie	67 702	18 901	18 092
		Valeur ajustée totale ⁽⁴⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁴⁾
21 Total des HQLA	s.o.	36 702	31 762
22 Total des sorties nettes de trésorerie	s.o.	27 431	23 170
23 Ratio de liquidité à court terme (%) ⁽⁵⁾	s.o.	134 %	137 %

s.o. Sans objet

(1) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(2) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).

(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.

(4) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.

(5) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations des trois fins de mois du trimestre. Donc, le ratio LCR (ligne 23) est le ratio moyen des trois mois du trimestre et peut ne pas être égal au ratio LCR calculé en utilisant les lignes 21 et 22.

Les actifs liquides de niveau 1 représentent 85 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Canada.

Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts performants. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 31 octobre 2016 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie.

Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Liquidité intrajournalière

La Banque gère sa liquidité intrajournalière de façon à ce que le montant des liquidités disponibles excède ses exigences de liquidité intrajournalière maximales. La Banque surveille sa liquidité intrajournalière toutes les heures et présente son évolution tous les mois au comité de liquidité et de financement.

Risque de financement

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La Banque maintient un bon équilibre entre ses sources de financement au moyen d'une diversification appropriée de ses véhicules de financement non garantis, de programmes de titrisation et de financement garanti. La Banque diversifie également son financement par devise, par secteur géographique et par échéance. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre le passif-dépôts provenant du réseau de distribution aux particuliers de la Banque, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Les dépôts provenant de son réseau de distribution représentent la principale et la plus stable source de financement de la Banque. Les fonds stables servent à financer les activités bancaires alors que les fonds provenant du marché institutionnel servent à financer des valeurs mobilières. Afin de préserver le meilleur profil de financement possible, la Banque cherche à limiter le financement à court terme sur le marché institutionnel et veille à diversifier ses sources de financement. La Banque recherche des sources de financement diversifiées par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant. De plus, la Banque est activement engagée dans des programmes de titrisation (prêts hypothécaires résidentiels et créances sur cartes de crédit) qui diversifient son accès à du financement à long terme.

Les niveaux de financement et de liquidité sont demeurés sains et robustes au cours de l'exercice et la Banque ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa position en matière de risque de liquidité et de financement. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note 30 afférente aux états financiers consolidés.

Notations de crédit

Les notations de crédit attribuées par les agences de notation représentent leur évaluation de la qualité du crédit de la Banque à partir de l'information qualitative et quantitative qui leur est fournie. Les notations peuvent être révisées en tout temps en fonction du contexte macro-économique ou de la situation financière actuelle et anticipée de la Banque. Les notations de crédit sont un des principaux facteurs qui influence la capacité de la Banque à accéder aux marchés financiers à un coût raisonnable. Une révision à la baisse des notations de crédit de la Banque pourrait avoir une incidence défavorable sur le coût, la taille et l'échéance du financement futur. Suite à la publication, par le ministère des Finances, du document de consultation sur la recapitalisation interne, certaines agences de notation avaient revu leur perspective de « stable » à « négative » pour toutes les BISI au Canada. Le tableau suivant présente les notations de crédit de la Banque de quatre agences en date du 31 octobre 2016.

	Moody's	S&P	DBRS	Fitch
Dette de premier rang à court terme	P-1	A-1	R-1 (moyen)	F1
Papier commercial canadien		A-1 (moyen)		
Dette de premier rang à long terme	Aa3	A	AA(faible)	A+
Dette subordonnée	Baa1	BBB+	A (élevé)	A
Actions privilégiées	Baa3 (hyb)	P-2 (faible)	Pfd-2	BBB-
FPUNV	Baa3 (hyb)	P-3 (élevé)	Pfd-2 (faible)	
Perspective ⁽¹⁾	Négative	Stable ⁽²⁾	Négative	Stable

(1) Correspond à la perspective relative à la dette de premier rang à long terme.

(2) Le 11 décembre 2015, S&P a révisé sa perspective de « négative » à « stable » pour toutes les BISI au Canada.

Garanties

Conformément au cadre global de gestion des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un, de deux ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2016		
	Diminution d'un cran	Diminution de deux crans	Diminution de trois crans
Dérivés ⁽¹⁾	16	38	53
Autres ⁽²⁾	–	–	199

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes connues sous le nom de *Credit Support Annexes*.

(2) Exigences contractuelles relatives à la facilité de financement de marge des conduits VAC.

Stratégie de financement

Les principaux objectifs de la stratégie de financement sont les suivants :

- soutenir la croissance interne de la Banque au moyen d'une gestion prudente des liquidités et du financement en vue de permettre à la Banque de survivre à des crises sévères;
- financer les activités bancaires de base au moyen de dépôts et d'opérations de titrisation;
- limiter le financement à court terme sur le marché institutionnel.

À cette fin, la Banque contrôle et surveille de façon active les expositions au risque de liquidité et les besoins de financement au sein des entités, des secteurs d'exploitation et par devise. Le processus comprend l'évaluation de la situation de trésorerie de chaque secteur d'exploitation et celle de l'ensemble de la Banque ainsi que le risque de liquidité découlant de l'obtention de financement non garanti et garanti en monnaies étrangères. La stratégie de financement est mise en œuvre au moyen du plan de financement.

Le cadre de financement de la Banque se résume de la façon suivante :

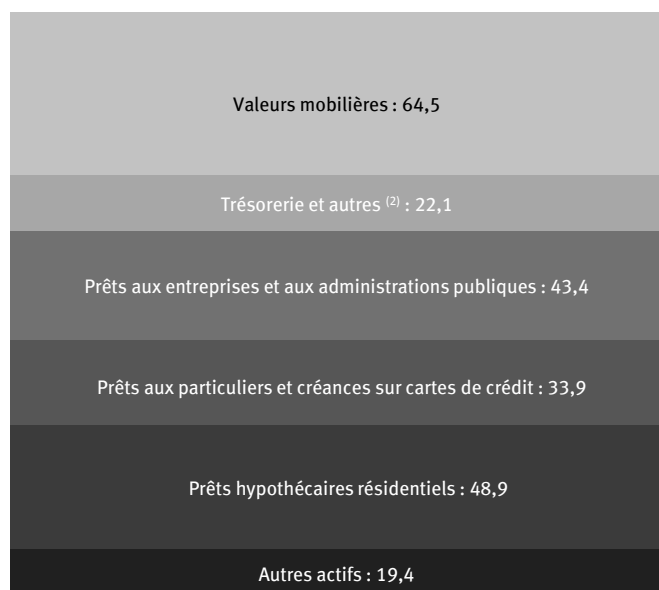
- mettre en place une stratégie de dépôts diversifiés;
- maintenir un accès actif au financement sur le marché institutionnel et assurer une diversification par déposant, par type de véhicule de financement, par emplacement géographique, par devise, et par nature du financement sur les marchés de financement garanti et non garanti;
- surveiller et contrôler l'exposition au risque de liquidité et les besoins de financement pour l'ensemble des entités de la Banque, les secteurs d'exploitation et les devises au moyen d'un système d'établissement des prix de cession interne de fonds comprenant une prime de liquidité;
- disposer de centres de financement au sein des bureaux de Montréal, de Toronto, de New York et de Londres;
- investir dans l'infrastructure afin d'assurer la communication de données de qualité en temps opportun;
- intégrer le cadre réglementaire à la gestion quotidienne des liquidités et au plan de financement à long terme.

La composition du bilan de la Banque est diversifiée et conforme à sa stratégie de financement. Les activités bancaires de base sont entièrement financées au moyen de dépôts de particuliers et d'entreprises et des programmes de titrisation. Outre les dépôts de base, la Banque reçoit aussi des dépôts non négociables des gouvernements et des grandes entreprises. Les fonds obtenus au moyen du financement institutionnel sont maintenus sous forme d'encaisse et de valeurs mobilières. Le graphique ci-dessous illustre la structure de financement de la Banque au 31 octobre 2016.

Structure de financement

Au 31 octobre 2016

(en milliards de dollars canadiens)



(1) Cette catégorie comprend les produits de financement à terme, négociables et non négociables.

(2) Correspond aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(3) Cette catégorie comprend la dette subordonnée et les capitaux propres.

Sources de financement diversifiées

La diversification par source, par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant vise à atténuer le risque de liquidité et de financement en faisant en sorte que la Banque dispose d'autres sources de financement qui renforcent sa capacité à survivre à des chocs majeurs mais réalistes propres à une institution financière et affectant l'ensemble du marché. À cette fin, la Banque prend les mesures suivantes :

- prendre en compte la diversification du financement dans le processus de planification des activités;
- maintenir divers programmes de financement permettant d'accéder à différents marchés;
- appliquer les limites sur la concentration du financement;
- maintenir des relations solides avec les fournisseurs de fonds;
- être actif dans différents marchés de financement à différentes échéances;
- déterminer et surveiller les principaux facteurs qui ont une incidence sur la capacité à mobiliser des fonds.

La Banque est active sur les plateformes de financement suivantes :

- dette de premier rang non garantie libellée en dollars canadiens;
- dette de premier rang non garantie libellée en dollars américains;
- placement de billets à moyen terme canadiens au moyen d'un prospectus préalable;
- programmes de papier commercial libellé en dollars américains;
- certificats de dépôt libellés en dollars américains;
- programme européen de billets à moyen terme;
- programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- *Canadian Credit Card Trust II*;
- programme législatif d'obligations sécurisées.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2016							Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	
Dépôts de banques ⁽²⁾	948	17	34	4	1 003	–	–	1 003
Certificats de dépôt et papier commercial ⁽³⁾	1 587	1 655	1 074	1 007	5 323	168	–	5 491
Papier commercial adossé à des actifs	–	–	–	–	–	–	–	–
Billets de premier rang non garantis à moyen terme ⁽⁴⁾	81	860	2 419	3 184	6 544	3 599	5 731	15 874
Billets structurés de premier rang non garantis	–	–	–	–	–	13	2 927	2 940
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	–	1 341	324	1 655	3 320	2 465	14 346	20 131
Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	1 005	5 663	6 668
Titrisation de créances sur cartes de crédit	424	–	–	–	424	–	873	1 297
Passifs subordonnés ⁽⁵⁾	–	–	1 003	–	1 003	–	9	1 012
Autres ⁽⁶⁾	3 167	7	–	–	3 174	–	–	3 174
	6 207	3 880	4 854	5 850	20 791	7 250	29 549	57 590
Financement garanti	424	1 341	324	1 655	3 744	3 470	20 882	28 096
Financement non garanti	5 783	2 539	4 530	4 195	17 047	3 780	8 667	29 494
	6 207	3 880	4 854	5 850	20 791	7 250	29 549	57 590
Au 31 octobre 2015	5 196	4 901	6 623	7 312	24 032	9 187	27 801	61 020

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.

(2) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.

(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.

(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.

(5) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

(6) La catégorie *Autres* comprend les dépôts à terme non négociables des institutions financières autres que des banques, tels que des courtiers, des caisses de retraite et des sociétés de fiducie.

Gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de la loi et des règlements, les litiges ou différends avec les clients ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des dommages punitifs, des pénalités ou des sanctions réglementaires.

Bien que l'on ne puisse éliminer complètement tous les risques opérationnels, ils peuvent être gérés de manière rigoureuse et transparente afin d'être maintenus à un niveau acceptable. Le cadre de gestion des risques opérationnels de la Banque repose sur le concept de trois lignes de défense et favorise l'attribution claire de responsabilités aux divers paliers d'intervention, tel que mentionné ci-dessous.

Cadre de gestion du risque opérationnel

L'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels permettent aux unités d'affaires et services centralisés :

- de reconnaître et de comprendre les risques inhérents et résiduels auxquels leurs activités et opérations sont exposées;
- d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour maintenir ces risques à un niveau acceptable;
- de gérer les risques de façon proactive sur une base continue.

Les principaux outils élaborés aux fins de ce cadre sont énumérés ci-après.

Collecte et analyse des données sur les pertes opérationnelles subies par la Banque

Le service des Risques opérationnels et de réputation dispose d'un processus de collecte des données sur les pertes opérationnelles internes compilées à l'échelle de la Banque et de ses filiales. Les données sur les pertes opérationnelles internes sont saisies dans une base de données centralisée incluant le montant de chaque perte, le type de risque en cause, la description de l'événement l'ayant occasionnée et la date d'occurrence de la perte, ce qui permet ainsi de mieux comprendre les causes fondamentales de ce type de perte et de mettre au point des stratégies d'atténuation. Au cours des exercices 2016 et 2015, il n'y a pas eu de pertes significatives résultant d'un événement relié au risque opérationnel.

Collecte et analyse des incidents opérationnels externes observés dans le milieu financier

La collecte et l'analyse des informations recueillies dans les médias relativement aux incidents opérationnels importants survenus dans d'autres institutions financières permettent à la Banque d'évaluer la rigueur de ses propres pratiques de gestion des risques opérationnels et de prendre les mesures nécessaires, le cas échéant, pour les renforcer.

Autoévaluation des risques opérationnels

Le programme d'autoévaluation des risques opérationnels permet à chaque unité d'affaires et service centralisé d'agir de manière proactive pour identifier et évaluer les risques opérationnels importants ou nouveaux auxquels ils sont exposés, d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle en place pour atténuer ces risques et d'élaborer des plans d'action en vue de maintenir ces risques à un niveau acceptable.

Indicateurs de risques clés

Les unités d'affaires et les services centralisés établissent les indicateurs clés associés à leurs principaux risques opérationnels. Les indicateurs de risques clés servent à faire un suivi des profils de risque opérationnel et sont liés à des seuils critiques qui, une fois atteints, entraînent des mesures de la part de la direction. Les indicateurs de risques clés permettent aux unités d'affaires et aux services centralisés de suivre l'évolution des risques et de détecter de façon proactive toute variation défavorable de l'exposition au risque.

Programmes spécialisés d'évaluation des risques

Certains programmes, qui relèvent de groupes spécialisés, prévoient des politiques et procédés uniformes de gestion des risques spécifiques ainsi que des mécanismes de surveillance du respect de ces politiques et procédés. Il en est ainsi des programmes suivants :

- gestion du risque lié à l'information financière;
- gestion des risques technologiques et liés à la sécurité de l'information;
- gestion de la continuité des activités;
- gestion des risques liés aux tiers;
- gestion du risque de fraude;
- gestion du risque de modèles;
- révision et approbation de nouveaux produits et activités;
- confidentialité de l'information.

Rapports et communication sur les risques opérationnels

Le service des Risques opérationnels et de réputation présente régulièrement au comité de gestion des risques opérationnels, au CRG et au CGR, de l'information sur l'état des risques opérationnels à l'échelle de la Banque, sur les mesures prises à l'égard des risques et sur les expositions matérielles aux pertes et aux risques émergents et assure ainsi que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle reste attentive aux enjeux courants et à venir. Cette communication rehausse la transparence et la gestion proactive des principaux facteurs de risque opérationnel.

Programme d'assurance

Afin de se prémunir contre toute perte importante liée à une exposition imprévisible aux risques opérationnels, la Banque souscrit aussi des assurances dont la nature et les montants répondent à ses besoins de couverture.

Gestion du risque de non-conformité à la réglementation

Le risque de non-conformité à la réglementation a trait au risque découlant de la possibilité que la Banque ou ses employés ne se conforment pas aux exigences réglementaires en vigueur là où la Banque exerce ses activités, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. Ce risque se retrouve dans toutes les activités quotidiennes de chaque secteur de la Banque. Une situation de non-conformité aux exigences réglementaires peut avoir un impact négatif sur la réputation de la Banque et entraîner des pénalités, des amendes et des sanctions ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

La Banque mène ses activités dans un secteur hautement réglementé. La diversité de ses activités et son rayonnement géographique au Canada et à l'étranger ajoutent à la complexité des questions de réglementation, car ses activités sont supervisées par divers organismes d'autorégulation et autorités réglementaires.

Structure organisationnelle de la Conformité

La première vice-présidente et chef de la conformité agit à titre d'agent principal de la conformité et est responsable du programme de conformité pour l'ensemble des secteurs de la Banque. Elle a sous sa responsabilité directe la fonction de chef de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Cadre de gestion de la conformité à la réglementation

La Banque veille à assurer une saine gestion de la conformité à la réglementation en privilégiant une approche proactive et en mettant l'accent sur l'intégration des exigences réglementaires dans ses activités courantes ainsi que sur une communication soutenue pour rappeler à ses employés l'importance des enjeux liés au respect de la réglementation.

La gestion de ce risque permet de reconnaître et de comprendre de façon proactive les événements découlant du non-respect de la réglementation qui pourraient avoir un impact sur les activités et la réputation de la Banque et de mettre en place des stratégies pour les atténuer. De plus, elle permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme à tous égards importants aux exigences réglementaires qui s'appliquent là où elle exerce ses activités, autant au Canada qu'à l'échelle internationale.

La mise en place d'un cadre de gestion de la conformité à la réglementation à l'échelle de la Banque relève du service de la Conformité, qui a le mandat suivant :

- veiller à la mise en place des politiques et procédures permettant de respecter les exigences de la réglementation en vigueur dans tous les territoires où la Banque et ses filiales exercent leurs activités, y compris la réglementation relative à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes;
- élaborer des programmes de formation et d'information en matière de conformité à l'intention des employés de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers;
- exercer une surveillance indépendante de la conformité de la Banque et de ses filiales aux politiques et procédures;
- faire rapport au Conseil de la Banque sur les questions pertinentes en matière de conformité et de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

La Banque s'impose des normes élevées en matière de gestion de la conformité à la réglementation afin de mériter la confiance que lui accordent ses clients, ses actionnaires, le marché et le public en général.

Les principaux développements réglementaires ayant fait l'objet d'un suivi au cours de la dernière année sont les suivants :

Plans de reprise des activités et de règlement

Dans le cadre des mesures réglementaires visant à gérer les risques systémiques, les BISI sont tenues d'établir des plans de reprise des activités et de règlement. Un plan de reprise des activités est essentiellement une feuille de route comportant des directives pour le redressement d'une banque en cas de difficultés financières importantes, alors qu'un plan de règlement donne des directives pour une cessation ordonnée des activités en cas d'échec, lorsqu'un redressement n'est plus possible. La Banque élabore et met à jour régulièrement ses plans de reprise des activités et de règlement dans l'éventualité de ces événements à haut risque mais à faible probabilité d'occurrence. Ces plans sont présentés aux organismes de réglementation nationaux. De plus, la Banque effectue les travaux de documentation d'un plan de règlement en collaboration avec la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) qui permettrait d'assurer une cessation ordonnée des activités de la Banque.

Modification des exigences en matière de liquidités

Afin d'accroître la résistance du secteur bancaire, des règles internationales plus strictes sur les liquidités ont été adoptées par le CBCB en vertu de l'Accord de Bâle III et ont été mises en œuvre à l'échelle nationale. Au Canada, les règles relatives aux liquidités sont mises en œuvre progressivement depuis 2015. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Gestion du risque de liquidité et de financement » du présent Rapport de gestion.

Surveillance réglementaire accrue pour les BISI

Depuis la désignation des six grandes banques canadiennes comme BISI en mars 2013, la surveillance par les agences de réglementation s'est accrue. Les agences de réglementation portent une attention particulière aux approches utilisées pour déterminer les ratios de fonds propres, à l'octroi de prêts hypothécaires garantis, à l'agrégation des données sur les risques et rapports sur les risques (*Risk Data Aggregation and Risk Reporting* ou RDARR), aux programmes de simulations de crises (*Stress Test*), à la mise en place de programmes de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (RPCFAT), aux programmes de reprise des activités et de règlement (*Living Will*) ainsi qu'à la mise en place de mesures efficaces pour combattre le cyberterrorisme. La Banque met tout en œuvre pour s'assurer de respecter les requêtes réglementaires et elle s'assure d'intégrer ces initiatives dans la gestion courante de ses affaires.

Agrégation de données sur les risques et rapports sur les risques (RDARR)

Dans le but de renforcer les procédures d'agrégation de données sur les risques et rapports sur les risques, le CBCB a énoncé en janvier 2013 de nouveaux principes axés sur l'efficacité de telles procédures. Les banques désignées BISI sont tenues de mettre en œuvre ces nouvelles normes à compter du 31 décembre 2016.

Réformes des marchés d'instruments financiers dérivés hors bourse

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ainsi que le BSIF pilotent l'entrée en vigueur de règlements découlant des engagements du G20 en matière d'encadrement des marchés d'instruments financiers dérivés de gré à gré. Les principaux volets de la réforme réglementaire sont :

- la déclaration des données sur les instruments financiers dérivés;
- la compensation par des contreparties centrales de certaines opérations;
- les exigences de fonds propres et de marges pour les opérations qui ne sont pas assujetties à l'obligation de compensation;
- la négociation d'instruments financiers dérivés sur des plateformes électroniques, l'inscription des participants de marché ainsi que la protection des sûretés et des positions des clients.

La Banque suit de près l'entrée en vigueur de ces initiatives réglementaires au Canada, aux États-Unis et en Europe, afin de s'assurer que les mesures nécessaires soient adoptées pour se conformer aux nouvelles exigences applicables à ses activités sur les marchés de gré à gré.

Recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes (RPCFAT)

En juin 2016, le gouvernement fédéral a modifié la réglementation en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Ces modifications fournissent notamment un cadre réglementaire visant à régir le traitement des nationaux politiquement vulnérables et ajoutent des éléments supplémentaires devant être pris en considération dans l'évaluation des risques. Elles incluent également de nouvelles dispositions relatives à la vérification de l'identité et des signatures électroniques pour lesquelles le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a également publié une ligne directrice détaillant les « Méthodes d'identification d'un client ». Une période de transition est prévue jusqu'en juin 2017.

Norme commune de déclaration

La norme commune de déclaration, appelée *Common Reporting Standard*, a été élaborée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à la demande du G8 et du G20, à titre de nouvelle norme mondiale d'échange de renseignements pour mieux lutter contre l'évasion fiscale et améliorer l'observation fiscale. Le Canada et une centaine d'autres juridictions ont confirmé leur adhésion. En vertu de cette nouvelle norme, les autorités fiscales des juridictions ayant adhéré à cette norme fourniront à l'Agence du revenu du Canada des renseignements concernant les comptes détenus par les résidents canadiens dans leurs pays. Celle-ci fournira aux autorités fiscales étrangères, sur une base de réciprocité, des renseignements similaires sur les comptes détenus au Canada par des résidents de ces pays.

Le Canada propose de mettre en œuvre cette norme à compter du 1^{er} juillet 2017, ce qui permettra d'effectuer les premiers échanges de renseignements en 2018.

Gestion du risque de réputation

Le risque de réputation représente la possibilité qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée de manière négative par le public – que ce jugement soit fondé ou non – et que cela puisse porter atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus. Le risque de réputation découle généralement d'un manquement à la gestion d'un autre risque. Il en est ainsi d'incidents de non-conformité aux lois et règlements ou de défaillances de processus. Tous les risques doivent donc être gérés efficacement afin de protéger la réputation de la Banque.

La Banque cherche à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Outre les initiatives de gestion des risques opérationnels mentionnées précédemment, la Banque dispose de divers mécanismes contribuant à une saine gestion du risque de réputation, notamment des codes de conduite visant tous les employés, des politiques portant sur l'éthique et la gouvernance corporative et des programmes de formation appropriés.

La Banque dispose également d'une politique – approuvée par le Conseil – à l'égard du risque de réputation découlant d'opérations complexes de financement structuré et d'autres opérations pouvant soulever des enjeux de réputation. Cette politique fixe les règles et pratiques de gestion du risque de réputation lié à ces opérations. La politique est complétée par les dispositions particulières de la politique sur les nouveaux produits et activités, qui déterminent les approbations requises par les divers comités d'évaluation des risques lorsque sont lancés de nouveaux produits ou activités au sein des unités d'affaires. Ces dispositions ont entre autres pour objet d'encadrer la gestion du risque de réputation, qui peut être élevé avec de tels produits ou activités. La politique des nouveaux produits et activités requiert que tout nouveau produit ou activité dont le risque de réputation est jugé élevé pour la Banque soit soumis à l'approbation du CRG.

Les activités des services de la Conformité, des Affaires juridiques, des Affaires publiques et des Relations avec les investisseurs complètent l'encadrement de la gestion du risque de réputation.

Gestion du risque stratégique

Le risque stratégique découle de la possibilité de subir une perte financière suite à une orientation inappropriée des stratégies, une mauvaise exécution ou une adaptation inefficace aux changements économiques ou financiers. Le plan stratégique d'entreprise est élaboré par le bureau de la présidence et approuvé par le Conseil, en considérant l'appétit global de la Banque pour le risque. Les initiatives du plan stratégique, une fois approuvées, font l'objet d'un suivi régulier permettant de vérifier leur avancement vis-à-vis du plan adopté. Dans le cas où un écart existe, des stratégies peuvent être revues et ajustées, s'il est jugé pertinent de le faire.

De plus, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques définis comme des achats d'actifs d'entreprise ou des acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquérir le contrôle ou simplement de créer une relation durable. Ainsi, les projets d'acquisitions et autres investissements stratégiques sont examinés par le biais d'un processus de diligence raisonnable visant à s'assurer que ces investissements sont alignés sur le plan stratégique d'entreprise et l'appétit pour le risque de la Banque.

Gestion du risque environnemental

Le risque environnemental représente la possibilité de subir une perte ou une atteinte à la réputation de la Banque en raison de préoccupations environnementales liées à la Banque ou à ses clients. Le risque environnemental est souvent associé au risque de crédit et au risque opérationnel.

Le risque environnemental se traduit par toute incidence de problèmes environnementaux qui entraînent une perte de valeur financière ou opérationnelle ou encore portent atteinte à la réputation de la Banque. Ce risque découle des activités commerciales et d'exploitation. Par exemple, les questions d'ordre environnemental liées à l'achat et à la vente de propriétés contaminées par les clients de la Banque, ou au déploiement de projets à grande échelle, pourraient exposer la Banque au risque de crédit et de réputation. La Banque est également contrainte de composer avec le risque opérationnel et le risque lié au contexte juridique lorsque des questions d'ordre environnemental surviennent dans ses succursales ou ses bureaux administratifs.

Devant cette perspective, le groupe de Gestion des risques établit les exigences que la Banque prescrit dans ses politiques internes afin de mettre en évidence le risque environnemental, de l'évaluer, de le contrôler et de le surveiller. Les secteurs d'exploitation et les services centralisés doivent, pour leur part, intégrer dans leurs activités les exigences et contrôles liés à la gestion du risque environnemental. Le groupe de Gestion des risques surveille son application et révisé les normes régulièrement.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Le résumé des principales méthodes comptables utilisées par la Banque est présenté à la note 1 afférente aux états financiers consolidés du présent Rapport annuel. Certaines de ces méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et estimations complexes et subjectifs à propos de questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Voici une description des principales estimations comptables.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Il y a indication objective de dépréciation lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes surviennent après la comptabilisation initiale de l'actif et avant ou à la date du bilan, et que ces événements ont une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers concernés. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si certains événements ou circonstances constituent des indications objectives de dépréciation, et pour estimer le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Cet exercice fait appel au jugement et à des estimations. La Banque tient compte de l'ensemble des indications objectives de dépréciation qui sont disponibles, y compris les données observables sur des événements générateurs de pertes, notamment : des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement à un contrat tel qu'un défaut, une faillite ou une autre restructuration financière. En plus de ces événements générateurs de pertes, les indications objectives de dépréciation d'un titre de participation comprennent également des informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique dans lequel l'émetteur exerce ses activités et qui indiquent que le coût du placement dans le titre de participation pourrait ne pas être recouvré. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût constitue également une indication objective de dépréciation des titres de participation.

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant comptabilisé antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Ce montant est égal à la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite de tout remboursement en capital et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle de l'actif, dont est soustraite toute perte de valeur de ce placement préalablement comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Cette estimation comptable a une incidence sur les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* présentées au bilan consolidé, de même que sur les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global et sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, et ce, pour tous les secteurs d'exploitation.

Provisions pour pertes sur créances

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré comme douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, et que la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré ou lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. En ce qui concerne les créances sur cartes de crédit, elles sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien sont considérés comme douteux après 365 jours de retard.

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit en date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux titres de substituts de prêts, à des instruments de crédit comme les acceptations, et à des éléments hors bilan tels que les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer que le montant de la provision pour pertes sur créances est suffisant.

Les provisions pour pertes sur créances relatives aux prêts douteux sont calculées prêt par prêt et sont évaluées soit individuellement, soit collectivement en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes. Quant aux prêts non douteux, la provision pour pertes sur créances est évaluée collectivement pour l'ensemble du crédit de la Banque.

Dans le cadre de l'évaluation des provisions pour pertes sur créances, la direction doit exercer son jugement dans l'élaboration d'hypothèses raisonnables et d'estimations subjectives et importantes, par exemple la probabilité de défaut, la probabilité de perte en cas de défaut, le montant à risque en cas de défaut, le montant et les dates de flux de trésorerie futurs, la valeur de la sûreté sous-jacente et les coûts de réalisation. Des changements dans ces estimations et hypothèses ainsi que le recours à des hypothèses et estimations différentes, mais également raisonnables, pourraient avoir une incidence sur les provisions pour pertes sur créances et, par conséquent, sur les dotations aux pertes sur créances de l'exercice. Une description des méthodes utilisées pour établir les provisions pour pertes sur créances est présentée à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable.

Juste valeur des instruments financiers

Au moment de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories suivantes, lesquels sont comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et passifs financiers au coût amorti. La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs, soit les cours acheteurs pour les actifs financiers et les cours vendeurs pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'y avoir accès à la date d'évaluation auprès des marchés boursiers, de contrepartistes, de courtiers ou des marchés sans intermédiaire. Un marché actif est celui où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.

En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de transaction. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans la détermination de la juste valeur. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à la date d'évaluation et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. S'il existe une différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de la transaction, et que la juste valeur est établie en utilisant une technique d'évaluation basée sur des données observables ou, dans le cas d'un dérivé, si les risques sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, cette différence est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de la transaction est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reportés sont constatés sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données d'entrée observables sur des marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Dans certains cas précis, des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché à la date d'évaluation pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas intégrés dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère non observable des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur des marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné. Les ajustements au titre de l'évaluation incluent également l'ajustement de valeur lié au financement apporté aux instruments financiers dérivés afin de refléter le coût ou les bénéfices implicites du marché liés au financement des garanties pour les transactions qui ne sont pas garanties ou qui sont partiellement garanties.

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : Données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur un marché hors bourse.
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données correspondent aux cours d'instruments similaires observables sur un marché actif, à des cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement certains prêts, certains dépôts, les instruments financiers dérivés négociés sur un marché hors bourse, certains titres de créance, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, les passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs.
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une ou plusieurs données d'entrée importantes non observables sur un marché concernant l'actif ou le passif. La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés. Les instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent des billets restructurés, de certains investissements dans des titres de créance adossés à des actifs, des investissements dans des fonds de couverture, certains instruments financiers dérivés, des titres de participation et de créance de sociétés privées, ainsi que certains dépôts (billets de dépôts structurés).

La détermination de la juste valeur constitue une estimation comptable et a une incidence sur les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, sur certains *Prêts*, sur les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*, sur les *Engagements afférents à des titres vendus à découvert*, sur les *Instruments financiers dérivés* ainsi que sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net du bilan consolidé. En outre, cette estimation a une incidence sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats du secteur des Marchés financiers et de la rubrique *Autres*. Enfin, cette estimation a une incidence sur les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global. Pour des renseignements supplémentaires sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers, se reporter aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée, sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La direction fait appel à des jugements lorsqu'elle détermine s'il y a une indication objective de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée. Elle fait aussi appel à des jugements afin de déterminer l'UGT ou le groupe d'UGT auquel un actif ou un goodwill sera affecté. De plus, la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, en vue de déterminer s'il y a perte de valeur, exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Se référer à la note 11 afférente aux états financiers consolidés pour plus de détails sur les estimations et les hypothèses relatives au calcul de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT.

Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Ces estimations comptables ont une incidence sur les *Immobilisations corporelles*, les *Immobilisations incorporelles* et le *Goodwill* présentés dans le bilan consolidé. Le montant global des pertes de valeur, le cas échéant, est présenté dans les frais autres que d'intérêts du secteur concerné, à la rubrique *Autres*.

Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La charge et l'obligation au titre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées à l'aide d'évaluations actuarielles basées selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération et des coûts des soins de santé, le taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite.

Les réévaluations découlant de ces régimes représentent les écarts actuariels relatifs à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement réel de l'actif des régimes, excluant les intérêts nets déterminés en appliquant un taux d'actualisation au montant de l'actif net ou passif net au titre des régimes. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les *Autres éléments du résultat global* et ne seront pas reclassées ultérieurement dans le résultat net; ces gains et ces pertes cumulés sont reclassés dans les *Résultats non distribués*.

L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies présenté dans les *Autres actifs (Autres passifs)* du bilan consolidé, sur les charges liées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui sont présentées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et sur les *Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi* présentés dans les *Autres éléments du résultat global*. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable. Pour des renseignements supplémentaires, y compris les principales hypothèses utilisées pour établir les charges liées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les analyses de sensibilité relatives aux principales hypothèses des régimes, se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

Impôts sur le résultat

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts à payer et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans les *Autres actifs* et *Autres passifs* du bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. La Banque évalue périodiquement les actifs d'impôt différé dans le but d'évaluer la possibilité d'un recouvrement. Selon les informations dont elle dispose, la Banque est d'avis qu'il est probable que tous les actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur expiration.

Cette estimation comptable touche la *Charge d'impôts* de l'état consolidé des résultats de tous les secteurs d'exploitation. Pour des renseignements supplémentaires sur la charge d'impôts, se reporter aux notes 1 et 25 afférentes aux états financiers consolidés.

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours légaux de natures variées. Les développements récents ayant trait à la principale poursuite judiciaire de la Banque sont décrits ci-dessous :

Watson

En 2011, un recours a été intenté devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre Visa Corporation Canada (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard) ainsi que la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières. La demanderesse allègue que les réseaux et les institutions financières se seraient engagés dans un système de collusion qui leur permettrait de maintenir et d'augmenter les frais payés par les marchands sur les transactions effectuées par cartes de crédit Visa et MasterCard. Ce faisant, elles auraient commis notamment des infractions à la *Loi sur la concurrence*. Des dommages-intérêts compensatoires et punitifs d'un montant non précisé sont réclamés. Suite à une décision rendue le 27 mars 2014, le Tribunal a autorisé en partie le recours collectif. Cette décision a été portée en appel. Le 19 août 2015, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a rendu jugement et a conclu que le recours collectif demeure autorisé tout en accordant certaines modifications. Ce jugement n'a pas été porté en appel à la Cour suprême du Canada. Des recours similaires ont été déposés dans quatre autres juridictions.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, pourraient avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantage économique sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, l'effet de la valeur temps de l'argent.

La comptabilisation d'une provision pour litiges nécessite l'intervention de la direction de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence monétaire. La Banque examine individuellement les provisions pour litiges en tenant compte de l'évolution de chaque cas, l'expérience passée de la Banque dans des transactions similaires et l'opinion des conseillers juridiques. Chaque nouvelle information peut faire changer l'évaluation de la Banque quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte et peut faire varier le montant de la provision comptabilisée. De plus, le coût réel du règlement de ces litiges peut être sensiblement supérieur ou inférieur aux montants comptabilisés.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes et des transactions avec des entités structurées. Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement les tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée est consolidée lorsque la Banque conclut, après l'évaluation de la substance de sa relation avec l'entité et des rendements variables de celle-ci auxquels elle a droit ou est exposée, qu'elle a le contrôle de ladite entité. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque contrôle une entité. De plus amples renseignements sont fournis dans la section du Rapport de gestion intitulée *Titrisation et arrangements hors bilan*, aux pages 36 et 37, et à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

L'IASB publie des révisions et modifications à plusieurs normes dont certaines ont déjà eu une incidence sur la Banque et d'autres pourraient en avoir dans le futur. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes suivantes sur ses états financiers consolidés. Le résumé des modifications de normes présenté ci-après indique les dates d'entrée en vigueur pour la Banque.

Date d'entrée en vigueur – adoption anticipée le 1^{er} novembre 2017

IFRS 9 – *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et finale de l'IFRS 9, qui remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée de l'IFRS 9 et sera considérée dans une norme distincte qui sera publiée séparément.

L'IASB exige l'application obligatoire de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2018 mais permet l'adoption anticipée. Toutefois, le 9 janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9 Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure* dans lequel il précise qu'il s'attend à ce que les banques d'importance systémique intérieure, dont la Banque, adoptent la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017. De façon générale, l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement.

Par conséquent, la Banque adoptera les dispositions de l'IFRS 9 en date du 1^{er} novembre 2017. Elle présentera ses premiers états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2018 conformément à ces dispositions, y compris un bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} novembre 2017.

Afin de se préparer à l'adoption de la norme IFRS 9, la Banque a élaboré un projet à l'échelle de l'entreprise, mis en place une équipe spécialisée et établi une structure formelle de gouvernance. La Banque a mis en œuvre un plan détaillé du projet qui définit les activités clés et le calendrier de ces activités. Le projet progresse selon le calendrier prévu. Comme les interprétations de la nouvelle norme continuent d'évoluer, la Banque poursuit la surveillance des interprétations et met à jour ses conclusions préliminaires en conséquence.

Statut du projet

Plusieurs comités ont été créés pour assurer la réussite du projet et optimiser le processus décisionnel quant aux interprétations et choix découlant de l'adoption de la norme IFRS 9. L'équipe de projet est constituée de ressources qualifiées provenant de différents champs d'expertise afin d'assurer une analyse en profondeur de tous les aspects de la norme ainsi que des impacts financiers, opérationnels et technologiques.

Le projet suit le cadre d'exécution du bureau de projets et du bureau des initiatives stratégiques de la Banque. L'équipe de projet présente régulièrement l'avancement du projet au comité exécutif et au comité directeur du projet, comités constitués des membres de la direction et d'experts de tous les services concernés. Des comptes rendus sont également présentés aux auditeurs externes de la Banque.

Le comité avisier est composé d'experts-comptables, membres du personnel de la Banque, qui possèdent des connaissances approfondies des normes comptables et des activités de la Banque. Ils sont impliqués dans des groupes de travail de l'Association des banquiers canadiens où les représentants des grandes banques canadiennes échangent sur les enjeux et les interprétations de la norme. La Banque participe également à des rencontres avec le BSIF qui sont organisées afin de discuter de ces mêmes enjeux et interprétations. En tout temps, les experts demeurent en contact avec des conseillers externes afin de mettre en commun leur compréhension et leur interprétation. De plus, des ateliers de travail sont organisés pour effectuer l'analyse des répercussions de la mise en place de la norme IFRS 9, assurant ainsi la diffusion de l'information aux intervenants touchés par cette nouvelle norme. Enfin, un plan de formation à l'intention du personnel, de la direction et des membres du conseil d'administration a été élaboré.

Les services de la Gouvernance financière et de l'Audit interne de la Banque accompagnent l'équipe responsable du projet au cours des activités décrites précédemment. Ainsi, les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont revus au fur et à mesure.

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur le modèle économique relatif à la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Ces facteurs déterminent si les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'IFRS 9 exige que tous les actifs financiers liés à des instruments de créance, dont les prêts, qui ne répondent pas aux critères du test « uniquement liés à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », y compris ceux qui contiennent des dérivés incorporés, soient classés, lors de la comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour ceux qui répondent aux critères du test « uniquement liés à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », le classement lors de la comptabilisation initiale sera déterminé en fonction du modèle économique dans le cadre duquel ces actifs sont gérés. Les instruments de créance qui sont gérés comme étant « détenus à des fins de transaction » ou gérés sur la base de la juste valeur seront classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments de créance qui sont gérés comme étant « détenus à des fins de perception et en vue de la vente » seront classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Enfin, ceux qui sont gérés comme étant « détenus à des fins de perception » seront classés comme étant au coût amorti. En outre, l'IFRS 9 inclut la possibilité de désigner irrévocablement, lors de la comptabilisation initiale, un instrument de créance comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable et si les exigences du BSIF sont respectées.

En vertu de l'IFRS 9, tous les actifs financiers liés à des instruments de capitaux propres doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si, lors de la comptabilisation initiale, un choix irrévocable a été fait de classer l'instrument de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur des gains et pertes dans le résultat net. Les dérivés continueront d'être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers restent essentiellement inchangés en vertu de l'IFRS 9, sauf en ce qui concerne les passifs financiers désignés, en vertu de l'option juste valeur, comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque la juste valeur est choisie, les variations de la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre de l'entité doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, plutôt que dans le résultat net. Le 1^{er} février 2016, la Banque a adopté les dispositions sur le risque de crédit propre de l'IFRS 9.

Dépréciation

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que de pertes subies, comme l'exige la norme actuelle. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues s'applique également aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Actuellement, les pertes de valeur sont comptabilisées si, et seulement si, il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif, qui peut être estimé de façon fiable. S'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, l'actif financier est inclus dans un groupe d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes de valeur subies mais non identifiées. En vertu de l'IFRS 9, les pertes de crédit attendues seront comptabilisées en résultat net avant qu'un événement générateur de pertes ne survienne.

En vertu de la norme actuelle, les pertes subies sont évaluées en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés et des circonstances actuelles. En vertu de l'IFRS 9, le modèle lié aux pertes de crédit attendues, qui est de nature prospective, exige également de tenir compte des prévisions concernant des événements et la conjoncture économique à venir lors de l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit et de l'évaluation des pertes attendues. Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie établies par pondération probabiliste sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier.

Le modèle lié aux pertes de crédit attendues propose une méthode comportant trois phases fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit que comportent les instruments financiers non-dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase un, et une provision pour pertes, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non-dépréciés sont transférés dans la phase deux, et une provision pour pertes, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie est comptabilisée. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir. L'évaluation qui détermine si le risque d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non est effectuée en comparant le risque de défaillance au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et le risque de défaillance au cours de la durée de vie attendue à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Lorsqu'un ou plusieurs événements ont eu un impact défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase trois, et une provision pour pertes d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié.

Le calcul de la perte attendue en vertu de l'IFRS 9 intégrera, au besoin, les paramètres actuels du modèle de calcul de la perte attendue de la Banque utilisés aux fins des fonds propres réglementaires, entre autres la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Des ajustements seront apportés à ces paramètres aux fins de conformité à l'IFRS 9. Les principales différences sont résumées dans le tableau ci-après.

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	PD portant sur l'ensemble du cycle pour les 12 mois à venir, fondée sur la moyenne à long terme sur un cycle économique complet. Le filet de sécurité correspond en général à un retard de 90 jours.	La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives qui sont pertinentes. Le filet de sécurité correspondra en général à un retard de 90 jours.
PCD	Estimations de PCD fondées sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Tous les coûts de recouvrement sont inclus.	La PCD attendue fondée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives qui sont pertinentes. La valeur de la sûreté et des autres éléments d'atténuation du risque de crédit sera incluse, selon le cas, et la prudence excessive et les planchers seront exclus.
ECD	Fondée sur l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le cas de défaut et ne peut être inférieure au solde courant.	Correspond à l'encours attendu en cas de défaut sur la durée de vie en fonction des attentes prospectives.
Autres		Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date de défaut jusqu'à la date de clôture.

En décembre 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié ses *Recommandations relatives au risque de crédit à la comptabilisation des pertes de crédit attendues*. En juin 2016, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice IFRS 9, *Instruments financiers et exigences en matière de divulgation financière*. La ligne directrice rend compte des attentes du BSIF relativement à l'application de l'IFRS 9.

Couverture

Quant au nouveau modèle de comptabilité de couverture, il permet de mieux aligner la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques. Toutefois, l'IASB permet de conserver les exigences actuelles relatives à la comptabilité de couverture jusqu'à ce qu'il mène à terme son projet sur la comptabilité de macro-couverture.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2018

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, qui remplace les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 doit être appliquée de façon rétrospective.

Lors de sa réunion du 22 juillet 2015, l'IASB a confirmé à l'unanimité sa proposition de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée demeure permise.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2019

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16 – *Contrats de location*. La nouvelle norme exige la comptabilisation au bilan, par le preneur, de la plupart des contrats de location selon un modèle unique, éliminant ainsi la distinction actuelle entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure similaire à la pratique actuelle et la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement reste inchangée. L'application anticipée est permise si l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

TABLEAU 1 – RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2016				
	Total	T4	T3	T2	T1
Données relatives à l'état des résultats					
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	2 956	769	772	709	706
Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾	2 884	800	785	716	583
Revenu total	5 840	1 569	1 557	1 425	1 289
Dotations aux pertes sur créances	484	59	45	317	63
Frais autres que d'intérêts	3 875	1 159	937	876	903
Charge d'impôts	225	44	97	22	62
Résultat net	1 256	307	478	210	261
Participations ne donnant pas le contrôle	75	18	18	17	22
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 181	289	460	193	239
Résultat par action ordinaire					
de base	3,31 \$	0,79 \$	1,32 \$	0,52 \$	0,68 \$
dilué	3,29	0,78	1,31	0,52	0,67
Dividendes (par action)					
Ordinaires	2,18 \$	0,55 \$	0,55 \$	0,54 \$	0,54 \$
Privilégiés					
Série 16	–	–	–	–	–
Série 20	–	–	–	–	–
Série 24	–	–	–	–	–
Série 26	–	–	–	–	–
Série 28	0,9500	0,2375	0,2375	0,2375	0,2375
Série 30	1,0250	0,2562	0,2563	0,2562	0,2563
Série 32	0,9750	0,2437	0,2437	0,2438	0,2438
Série 34	1,1373	0,3500	0,3500	0,4373	–
Série 36	0,5733	0,5733	–	–	–
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires					
	11,7 %	11,0 %	18,7 %	7,7 %	9,5 %
Actif total	232 206	229 896	229 896	220 734	219 301
Passif financier à long terme ⁽²⁾	1 012	1 014	1 014	1 015	1 021
Prêts douteux nets	281	251	251	300	234
Nombre d'actions ordinaires en circulation ⁽³⁾ (en milliers)					
moyen – de base	337 460	337 882	337 553	337 329	337 074
moyen – dilué	339 895	341 018	340 196	339 530	339 265
fin de période		338 053	336 826	337 418	337 535
Par action ordinaire					
Valeur comptable		28,52 \$	28,39 \$	27,75 \$	27,77 \$
Cours de l'action					
haut	47,88	47,88	46,65	45,56	44,11
bas	35,83	44,14	40,98	35,95	35,83
Nombre d'employés ⁽⁴⁾		21 770	21 731	20 105	20 114
Nombre de succursales au Canada		450	453	453	453

(1) Les données des exercices antérieurs ont été ajustées pour refléter le reclassement de certains montants entre les postes *Revenus autres que d'intérêts – Revenus de crédit* et *Revenu net d'intérêts* afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur des Particuliers et Entreprises.

(2) Correspond à la dette subordonnée.

(3) Les données de l'exercice 2014 ont été ajustées pour tenir compte du dividende en actions payé en 2014.

(4) Le nombre d'employés inclut les employés des filiales Credigy Ltd. et Advanced Bank of Asia Limited.

2015					2014				
Total	T4	T3	T2	T1	Total	T4	T3	T2	T1
2 682	695	672	650	665	2 584	651	652	658	623
3 064	710	838	771	745	2 880	713	808	618	741
5 746	1 405	1 510	1 421	1 410	5 464	1 364	1 460	1 276	1 364
228	61	56	57	54	208	57	49	51	51
3 665	960	906	936	863	3 423	929	879	799	816
234	37	95	24	78	295	48	91	64	92
1 619	347	453	404	415	1 538	330	441	362	405
70	19	17	16	18	69	18	18	17	16
1 549	328	436	388	397	1 469	312	423	345	389
4,56 \$	0,96 \$	1,29 \$	1,14 \$	1,17 \$	4,36 \$	0,92 \$	1,26 \$	1,02 \$	1,16 \$
4,51	0,95	1,28	1,13 \$	1,16	4,32	0,91	1,24 \$	1,01	1,15
2,04 \$	0,52 \$	0,52 \$	0,50 \$	0,50 \$	1,88 \$	0,48 \$	0,48 \$	0,46 \$	0,46 \$
-	-	-	-	-	1,2125	0,3031	0,3031	0,3032	0,3031
1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750	1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750
-	-	-	-	-	0,4125	-	-	-	0,4125
-	-	-	-	-	0,4125	-	-	-	0,4125
0,9500	0,2375	0,2375	0,2375	0,2375	0,9500	0,2375	0,2375	0,2375	0,2375
1,0250	0,2562	0,2563	0,2562	0,2563	0,7849	0,2562	0,2563	0,2724	-
1,0760	0,2438	0,2438	0,2438	0,3446	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16,9 %	13,6 %	18,8 %	17,6 %	17,8 %	17,9 %	14,3 %	20,1 %	17,4 %	19,8 %
216 090	215 560	207 123	214 474		205 429	198 822	194 289	195 300	
1 522	1 530	1 529	1 539		1 881	1 885	1 892	1 902	
254	254	249	194		248	184	191	194	
329 790	331 459	329 527	329 275	328 880	327 463	328 330	327 687	327 318	326 510
333 139	334 138	333 127	332 849	332 925	331 086	332 826	331 381	330 716	330 185
	337 236	330 001	330 141	329 860		329 297	328 469	327 606	326 943
	28,26 \$	27,60 \$	27,01 \$	26,33 \$		25,76 \$	25,18 \$	24,41 \$	23,68 \$
55,06	46,33	50,01	49,15	55,06	53,88	53,88	49,15	45,73	46,86
40,75	40,75	43,78	45,02	44,21	41,60	48,16	45,19	41,60	41,72
	20 189	20 502	20 622	20 653		20 522	20 676	20 612	20 649
	452	452	452	452		452	452	451	451

TABLEAU 2 – SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015	2014	2013 ⁽²⁾	2012 ⁽²⁾
Revenu net d'intérêts ⁽³⁾	3 187	2 993	2 803	2 687	2 537
Revenus autres que d'intérêts ⁽³⁾	2 888	3 064	2 880	2 673	2 936
Revenu total	6 075	6 057	5 683	5 360	5 473
Frais autres que d'intérêts	3 875	3 665	3 423	3 206	3 207
Contribution	2 200	2 392	2 260	2 154	2 266
Dotations aux pertes sur créances	484	228	208	181	180
Résultat avant charge d'impôts	1 716	2 164	2 052	1 973	2 086
Charge d'impôts	460	545	514	461	489
Résultat net	1 256	1 619	1 538	1 512	1 597
Participations ne donnant pas le contrôle	75	70	69	63	61
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 181	1 549	1 469	1 449	1 536
Actif moyen	235 913	222 929	206 680	193 509	181 344

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(3) Les données des exercices antérieurs ont été ajustées pour refléter le reclassement de certains montants entre les postes *Revenus autres que d'intérêts – Revenus de crédit* et *Revenu net d'intérêts* afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur des Particuliers et Entreprises.

TABLEAU 3 – ÉVOLUTION DU REVENU NET D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015	2014	2013 ⁽²⁾	2012 ⁽²⁾
Particuliers et Entreprises					
Revenu net d'intérêts ⁽³⁾	1 919	1 825	1 739	1 656	1 620
Actif moyen	91 067	86 886	81 516	76 696	70 524
Actif moyen portant intérêt	85 987	81 339	75 963	70 718	65 426
Marge nette d'intérêts ⁽⁴⁾	2,23 %	2,24 %	2,29 %	2,34 %	2,48 %
Gestion de patrimoine					
Revenu net d'intérêts	372	323	312	272	255
Actif moyen	11 006	10 388	10 400	9 080	8 817
Marchés financiers					
Revenu net d'intérêts	980	996	824	784	584
Actif moyen	91 928	88 616	86 198	87 063	76 084
Autres					
Revenu net d'intérêts	(84)	(151)	(72)	(25)	78
Actif moyen	41 912	37 039	28 566	20 670	25 919
Total					
Revenu net d'intérêts	3 187	2 993	2 803	2 687	2 537
Actif moyen	235 913	222 929	206 680	193 509	181 344

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(3) Les données des exercices antérieurs ont été ajustées pour refléter le reclassement de certains montants entre les postes *Revenus autres que d'intérêts – Revenus de crédit* et *Revenu net d'intérêts* afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur des Particuliers et Entreprises.

(4) La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêt.

TABLEAU 4 – REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015	2014	2013	2012
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	376	387	388	301	318
Commissions de courtage en valeurs mobilières	235	273	333	335	343
Revenus des fonds communs de placement	364	320	251	219	200
Revenus des services fiduciaires	453	446	388	314	280
Revenus de crédit ⁽²⁾	146	147	129	124	127
Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie	236	223	217	226	203
Revenus sur cartes	119	128	134	121	113
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	258	238	234	235	229
Revenus (pertes) de négociation	154	209	106	186	233
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	70	82	103	82	123
Revenus d'assurances, montant net	114	107	108	118	111
Revenus de change, autres que de négociation	81	88	89	90	94
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	15	26	44	26	29
Autres	267	390	356	296	533
	2 888	3 064	2 880	2 673	2 936
Canada	2 470	2 772	2 576	2 392	2 636
International					
États-Unis	337	284	303	227	223
Autres	81	8	1	54	77
Revenus autres que d'intérêts en % du total des revenus en équivalent imposable ⁽¹⁾	47,5 %	50,6 %	50,7 %	50,0 %	53,8 %
Revenus autres que d'intérêts en % du total des revenus en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	49,1 %	49,6 %	50,0 %	48,5 %	50,1 %

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10.

(2) Les données des exercices antérieurs ont été ajustées pour refléter le reclassement de certains montants entre les postes *Revenus autres que d'intérêts – Revenus de crédit* et *Revenu net d'intérêts* afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur des Particuliers et Entreprises.

TABLEAU 5 – REVENUS DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽²⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015	2014	2013	2012
Marchés financiers					
Titres de participation	438	450	332	288	246
Titres à revenus fixes	263	237	207	237	212
Produits de base et devises	116	147	82	88	73
	817	834	621	613	531
Autres secteurs	80	151	122	212	158
	897	985	743	825	689

(1) Incluant le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10.

TABLEAU 6 – DOTATIONS AUX PERTES SUR CRÉANCES

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2016	2015	2014	2013	2012
Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux					
Particuliers	152	162	155	148	135
Entreprises	73	63	50	44	39
Gestion de patrimoine	5	3	3	3	3
Marchés financiers	4	–	–	(14)	3
Total	234	228	208	181	180
Provision sectorielle sur prêts non douteux – Pétrole et gaz ⁽¹⁾	250	–	–	–	–
Total des dotations aux pertes sur créances	484	228	208	181	180
Prêts et acceptations moyens	121 013	108 740	99 548	92 398	84 009
Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux en % des prêts et acceptations moyens	0,19 %	0,21 %	0,21 %	0,20 %	0,21 %
Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux et non douteux en % des prêts et acceptations moyens	0,40 %	0,21 %	0,21 %	0,20 %	0,21 %
Provisions pour pertes sur créances					
Solde au début de l'exercice	569	604	578	577	608
Dotations aux pertes sur créances	484	228	208	181	180
Radiations	(201)	(197)	(118)	(112)	(154)
Radiations sur cartes de crédit	(81)	(81)	(79)	(78)	(78)
Recouvrements et autres ⁽²⁾	10	15	15	10	21
Solde à la fin de l'exercice	781	569	604	578	577
Composition des provisions :					
Individuelles et collectives sur prêts douteux	211	203	238	212	208
Sectorielle sur prêts non douteux – Pétrole et gaz ⁽¹⁾	204	–	–	–	–
Collective sur prêts non douteux ⁽³⁾	366	366	366	366	369

(1) La provision sectorielle sur prêts non douteux a été constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de services du secteur pétrole et gaz.

(2) Incluant les variations de change et autres mouvements.

(3) La provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit a été constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts visés par la provision sectorielle et des montants constitués à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC de 3 M\$ en 2012.

TABLEAU 7 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2016	2015	2014	2013 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾
Rémunération et avantages du personnel ⁽²⁾	2 161	2 160	2 049	1 899	1 987
Frais d'occupation	195	185	183	194	162
Technologie	367	352	335	319	303
Frais d'amortissement – immobilisations	38	38	39	43	43
Frais d'amortissement – technologie	220	182	178	139	111
Communications	67	69	68	68	70
Honoraires professionnels	276	233	227	221	195
Charge de restructuration ⁽³⁾	131	86	–	–	–
Publicité et relations externes	83	77	80	71	64
Papeterie	25	24	25	22	22
Frais de déplacement et de développement des affaires	37	36	34	30	34
Sécurité et vols	45	15	43	26	30
Taxes sur capital et salaires	71	69	44	46	57
Divers	159	139	118	128	129
Total	3 875	3 665	3 423	3 206	3 207
Canada	3 601	3 457	3 223	3 006	2 987
International					
États-Unis	235	192	186	183	167
Autres	39	16	14	17	53
Frais autres que d'intérêts en % du revenu total en équivalent imposable ⁽⁴⁾	63,8 %	60,5 %	60,2 %	59,8 %	58,6 %
Frais autres que d'intérêts en % du revenu total en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽⁴⁾	58,2 %	58,6 %	58,6 %	60,2 %	60,1 %

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(2) La rémunération et avantages du personnel comprennent des indemnités de départ de 12 M\$ en 2013 et 80 M\$ en 2012.

(3) La charge de restructuration de 2016 comprend 129 M\$ de rémunération et avantages du personnel et 2 M\$ de frais d'occupation (2015 : 51 M\$ de rémunération et avantages du personnel et 35 M\$ d'autres charges telles des frais d'occupation et des honoraires professionnels).

(4) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10.

TABLEAU 8 – ÉVOLUTION DES VOLUMES MOYENS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2016		2015		2014		2013 ⁽²⁾		2012 ⁽²⁾	
	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %
Actif										
Dépôts auprès d'institutions financières	14 079	0,46	11 771	0,26	10 313	0,28	7 051	0,27	7 025	0,24
Valeurs mobilières	60 784	1,98	57 494	2,25	57 559	2,42	58 094	2,33	59 520	2,09
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	19 038	0,75	25 610	0,79	24 789	0,68	21 271	0,79	15 929	0,69
Prêts hypothécaires résidentiels	46 213	2,69	41 719	2,85	38 517	3,02	35 590	3,13	31 846	3,33
Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit	32 480	3,84	30 817	3,94	28 714	4,18	26 917	4,21	25 236	4,32
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	34 510	3,20	27 096	3,20	23 498	3,42	21 126	3,60	19 395	3,71
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(177)	(0,97)	(88)	(1,78)	(119)	(1,89)	(161)	(0,78)	(186)	(0,95)
Actif portant intérêt	206 927	2,42	194 419	2,47	183 271	2,60	169 888	2,68	158 765	2,67
Autres actifs	28 986		28 510		23 409		23 621		22 579	
Actif total	235 913	2,12	222 929	2,15	206 680	2,31	193 509	2,35	181 344	2,34
Passif et capitaux propres										
Dépôts de particuliers	44 510	1,13	42 480	1,20	43 000	1,31	40 156	1,45	37 835	1,54
Institutions de dépôts	12 468	0,39	10 925	0,24	8 685	0,24	7 237	0,32	7 801	0,24
Autres dépôts	83 906	1,12	74 611	1,14	63 919	1,22	54 636	1,12	50 753	0,96
	140 884	1,06	128 016	1,08	115 604	1,18	102 029	1,19	96 389	1,13
Dettes subordonnées	1 047	3,16	1 571	3,80	1 906	3,96	2 381	4,30	1 927	4,54
Engagements autres que des dépôts	38 804	0,31	40 374	0,41	44 230	0,91	45 156	1,07	43 431	1,23
Passif portant intérêt	180 735	1,01	169 961	1,06	161 740	1,21	149 566	1,25	141 747	1,21
Autres passifs	43 529		42 244		35 288		35 180		31 863	
Capitaux propres	11 649		10 724		9 652		8 763		7 734	
Passif et capitaux propres	235 913	0,77	222 929	0,81	206 680	0,95	193 509	0,96	181 344	0,94
Marge nette d'intérêts		1,35		1,34		1,36		1,39		1,40

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

TABLEAU 9 – RÉPARTITION DES PRÊTS BRUTS ET DES ACCEPTATIONS PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEURS SELON LES CATÉGORIES D'ACTIFS DE BÂLE

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2016		2015		2014		2013		2012	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Hypothèques résidentielles ⁽¹⁾	58 265	45,9	54 004	46,6	50 011	46,8	46 836	47,8	43 225	47,2
Crédits rotatifs admissibles	4 178	3,3	4 093	3,6	4 033	3,8	3 962	4,1	3 918	4,3
Autres prêts aux particuliers	10 316	8,1	9 512	8,2	9 027	8,5	8 801	9,0	11 605	12,7
Agriculture	4 599	3,6	4 433	3,8	3 857	3,6	3 553	3,6	2 364	2,6
Institutions financières	3 872	3,0	2 679	2,3	1 482	1,4	1 693	1,7	1 459	1,6
Fabrication	3 597	2,8	3 765	3,3	3 689	3,5	3 286	3,4	2 780	3,0
Construction et services immobiliers	10 729	8,5	10 439	9,0	9 088	8,5	7 562	7,7	5 258	5,7
Transports	3 013	2,4	1 956	1,7	1 223	1,1	1 202	1,2	1 145	1,3
Télécommunications, médias et technologies	1 578	1,2	1 254	1,1	1 540	1,4	1 471	1,5	1 367	1,5
Pétrole et gaz	2 102	1,7	3 220	2,8	3 621	3,4	3 552	3,6	3 275	3,6
Mines	582	0,5	392	0,3	247	0,2	211	0,2	324	0,3
Commerce de gros et de détail	4 932	3,9	4 873	4,2	5 281	5,0	4 587	4,7	4 481	4,9
Services	11 659	9,2	9 861	8,5	9 308	8,7	8 512	8,7	6 401	7,0
Autres	7 537	5,9	5 326	4,6	4 366	4,1	2 688	2,8	3 897	4,3
	126 959	100,0	115 807	100,0	106 773	100,0	97 916	100,0	91 499	100,0

(1) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.

TABLEAU 10 – PRÊTS DOUTEUX

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2016	2015	2014	2013	2012
Prêts douteux nets					
Particuliers ⁽¹⁾	85	92	88	70	56
Entreprises	190	157	158	111	81
Gestion de patrimoine	5	5	2	2	2
Marchés financiers	–	–	–	–	40
Autres	1	–	–	–	–
Total des prêts douteux nets	281	254	248	183	179
Prêts douteux bruts	492	457	486	395	387
Provisions individuelles et collectives sur prêts douteux	211	203	238	212	208
Prêts douteux nets	281	254	248	183	179
Taux de provisionnement	42,9 %	44,4 %	49,0 %	53,7 %	53,7 %
En % des prêts et acceptations moyens	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %
En % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	2,9 %	2,7 %	2,9 %	2,4 %	2,8 %
En % du capital tangible ajusté des provisions	6,3 %	5,9 %	7,1 %	6,5 %	7,5 %

(1) Incluant 40 M\$ de prêts à la consommation nets en 2016 (2015 : 42 M\$; 2014 : 46 M\$; 2013 : 37 M\$; 2012 : 30 M\$).

TABLEAU 11 – DÉPÔTS

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2016		2015		2014		2013 ⁽¹⁾		2012 ⁽¹⁾	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers	49 802	35,6	45 981	35,7	44 963	37,6	42 652	41,8	40 814	43,7
Entreprises et administrations publiques	49 009	35,0	37 779	29,3	40 931	34,1	31 909	31,2	26 222	28,1
Institutions de dépôts	5 946	4,2	6 638	5,2	1 684	1,4	1 072	1,0	2 547	2,7
Dette de premier rang non garantie	28 482	20,4	30 522	23,7	27 236	22,7	23 336	22,9	20 876	22,3
Obligations sécurisées	6 668	4,8	7 910	6,1	5 069	4,2	3 142	3,1	3 015	3,2
Total	139 907	100,0	128 830	100,0	119 883	100,0	102 111	100,0	93 474	100,0
Canada	129 710	92,7	114 687	89,0	105 621	88,1	94 647	92,6	82 818	88,6
International										
États-Unis	4 442	3,2	9 655	7,5	12 152	10,1	6 893	6,8	9 545	10,2
Autres	5 755	4,1	4 488	3,5	2 110	1,8	571	0,6	1 111	1,2
Total	139 907	100,0	128 830	100,0	119 883	100,0	102 111	100,0	93 474	100,0
Dépôts des particuliers en % de l'actif total		21,4		21,3		21,9		22,7		22,9

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	102
Rapport de l'auditeur indépendant	103
Bilans consolidés	104
États consolidés des résultats	105
États consolidés du résultat global	106
États consolidés de la variation des capitaux propres	107
États consolidés des flux de trésorerie	108
Notes afférentes aux états financiers consolidés audités	109

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

La direction maintient les systèmes de comptabilité et de contrôles internes nécessaires afin de s'acquitter de sa responsabilité, qui est de fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et l'exactitude des comptes financiers et de la protection adéquate de l'actif de la Banque. Les contrôles en place comprennent notamment les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, ainsi que la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre des comptes sur le rendement, le code de déontologie ainsi que la communication de politiques et procédures d'exploitation.

À titre de chef de la direction et de chef des finances, nous avons supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Banque, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. En nous fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, nous avons conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 31 octobre 2016 et qu'ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les IFRS.

Le conseil d'administration (le Conseil) a la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières qui figurent au Rapport annuel. Il exerce aussi un rôle de surveillance dans la présentation des états financiers consolidés et le maintien des systèmes de comptabilité et de contrôle. Il délègue ses pouvoirs d'examen et de surveillance au comité d'audit. Formé d'administrateurs qui n'appartiennent ni à la direction ni au personnel de la Banque, le comité d'audit est responsable, par l'intermédiaire de l'Audit interne, de l'évaluation indépendante et objective de l'efficacité du système de contrôles internes de la Banque, c'est-à-dire des processus de gouvernance, des processus de gestion des risques et des mesures de contrôle. De plus, le comité d'audit examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au Conseil.

Les systèmes de contrôle sont renforcés par la présence de la Conformité, qui exerce une surveillance indépendante dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer efficacement les risques de non-conformité à la réglementation et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires.

La première vice-présidente, Audit interne bénéficie d'un accès direct au président du comité d'audit et au président et chef de la direction. De plus, la première vice-présidente et chef de la conformité bénéficie d'un lien fonctionnel direct avec le président du comité de gestion des risques et d'un accès direct au président et chef de la direction.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), le BSIF a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants. Par conséquent, il examine et fait enquête sur les activités et les affaires de la Banque, au besoin, afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la Banque est saine.

L'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., dont le rapport paraît ci-après, a été nommé par les actionnaires à la recommandation du Conseil. Il bénéficie d'un accès sans réserve au comité d'audit pour discuter de questions relatives à son audit et à l'information financière.

Louis Vachon
Président et chef de la direction

Ghislain Parent
Chef des finances et premier vice-président à la direction,
Finances et Trésorerie

Montréal, Canada, le 1^{er} décembre 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de la Banque Nationale du Canada,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Nationale du Canada (la Banque) qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2016 et 2015 et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la variation des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2016 et 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2016 et 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2016 et 2015, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board*.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ¹

Montréal, Canada, le 1^{er} décembre 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121501

BILANS CONSOLIDÉS

Au 31 octobre		2016	2015
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		8 183	7 567
Valeurs mobilières	Notes 4 et 6		
À la juste valeur par le biais du résultat net		45 964	41 997
Disponibles à la vente		14 608	14 043
Détenues jusqu'à leur échéance		3 969	–
		64 541	56 040
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de vente et valeurs mobilières empruntées		13 948	17 702
Prêts	Note 7		
Hypothécaires résidentiels		48 868	43 520
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		33 964	31 933
Aux entreprises et aux administrations publiques		37 686	30 954
		120 518	106 407
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		6 441	9 400
Provisions pour pertes sur créances		(781)	(569)
		126 178	115 238
Autres			
Instruments financiers dérivés	Note 17	10 416	10 842
Créances de clients, de négociants et de courtiers		843	415
Créances achetées		1 858	1 438
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	Note 9	645	831
Immobilisations corporelles	Note 10	1 338	1 817
Goodwill	Note 11	1 412	1 277
Immobilisations incorporelles	Note 11	1 140	1 059
Autres actifs	Note 12	1 704	1 864
		19 356	19 543
		232 206	216 090
Passif et capitaux propres			
Dépôts	Notes 4 et 13		
Particuliers		49 802	45 981
Entreprises et administrations publiques		83 156	74 441
Institutions de dépôts		6 949	8 408
		139 907	128 830
Autres			
Acceptations		6 441	9 400
Engagements afférents à des titres vendus à découvert		14 207	17 333
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées		22 636	13 779
Instruments financiers dérivés	Note 17	7 725	7 756
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers		2 699	1 871
Passifs relatifs à des créances cédées	Notes 4 et 8	20 131	19 770
Autres passifs	Note 14	5 346	4 474
		79 185	74 383
Dettes subordonnées	Note 16	1 012	1 522
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	Notes 19 et 23		
Actions privilégiées		1 650	1 023
Actions ordinaires		2 645	2 614
Surplus d'apport		73	67
Résultats non distribués		6 706	6 705
Autres éléments cumulés du résultat global		218	145
		11 292	10 554
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 20	810	801
		12 102	11 355
		232 206	216 090

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

Louis Vachon
Président et chef de la direction

Pierre Boivin
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 octobre	2016	2015
Revenus d'intérêts		
Prêts	3 836	3 570
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	620	695
Valeurs mobilières disponibles à la vente	330	286
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	24	–
Dépôts auprès d'institutions financières	65	30
	4 875	4 581
Frais d'intérêts		
Dépôts	1 435	1 329
Passifs relatifs à des créances cédées	404	420
Dettes subordonnées	33	59
Autres	47	91
	1 919	1 899
Revenu net d'intérêts	2 956	2 682
Revenus autres que d'intérêts		
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	376	387
Commissions de courtage en valeurs mobilières	235	273
Revenus des fonds communs de placement	364	320
Revenus des services fiduciaires	453	446
Revenus de crédit	382	370
Revenus sur cartes	119	128
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	258	238
Revenus (pertes) de négociation	150	209
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	70	82
Revenus d'assurances, montant net	114	107
Revenus de change, autres que de négociation	81	88
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	15	26
Autres	267	390
	2 884	3 064
Revenu total	5 840	5 746
Dotations aux pertes sur créances	484	228
	5 356	5 518
Frais autres que d'intérêts		
Rémunération et avantages du personnel	2 161	2 160
Frais d'occupation	233	223
Technologie	587	534
Communications	67	69
Honoraires professionnels	276	233
Charge de restructuration	131	86
Autres	420	360
	3 875	3 665
Résultat avant charge d'impôts	1 481	1 853
Charge d'impôts	225	234
Résultat net	1 256	1 619
Résultat net attribuable aux		
Actionnaires privilégiés	64	45
Actionnaires ordinaires	1 117	1 504
Actionnaires de la Banque	1 181	1 549
Participations ne donnant pas le contrôle	75	70
	1 256	1 619
Résultat par action (en dollars)		
de base	3,31	4,56
dilué	3,29	4,51
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	2,18	2,04

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercice terminé le 31 octobre	2016	2015
Résultat net	1 256	1 619
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts		
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	62	114
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(12)	–
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(33)	(107)
Reclassement dans le résultat net de l'incidence des opérations de couverture des (gains) pertes nets de change	5	–
	22	7
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	113	(75)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(74)	(81)
	39	(156)
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	34	14
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(18)	(11)
	16	3
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	1	4
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	(257)	61
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(66)	–
	(323)	61
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	(245)	(81)
Résultat global	1 011	1 538
Résultat global attribuable aux		
Actionnaires de la Banque	931	1 466
Participations ne donnant pas le contrôle	80	72
	1 011	1 538

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2016	2015
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(1)	5
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(2)	–
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(9)	(18)
Reclassement dans le résultat net de l'incidence des opérations de couverture des (gains) pertes nets de change	2	–
	(10)	(13)
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	42	(28)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(27)	(31)
	15	(59)
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	13	4
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(7)	(4)
	6	–
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	(94)	23
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(24)	–
	(107)	(49)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Exercice terminé le 31 octobre		2016	2015
Actions privilégiées au début	Note 19	1 023	1 223
Émission d'actions privilégiées, séries 34 et 36		800	–
Rachat d'actions privilégiées, séries 16 et 20, à des fins d'annulation		(173)	(200)
Actions privilégiées à la fin		1 650	1 023
Actions ordinaires au début	Note 19	2 614	2 293
Émissions d'actions ordinaires			
Régime d'options d'achat d'actions		43	39
Appel public à l'épargne		–	300
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation		(12)	(18)
Actions ordinaires à la fin		2 645	2 614
Surplus d'apport au début		67	52
Charge au titre des options d'achat d'actions	Note 23	12	20
Options d'achat d'actions levées		(6)	(5)
Surplus d'apport à la fin		73	67
Résultats non distribués au début		6 705	5 850
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque		1 181	1 549
Dividendes	Note 19		
Actions privilégiées		(61)	(45)
Actions ordinaires		(736)	(672)
Prime versée sur actions privilégiées rachetées à des fins d'annulation	Note 19	(3)	–
Frais d'émission d'actions		(11)	(9)
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi		(257)	61
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		(66)	–
Effet du passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de participations ne donnant pas le contrôle		(46)	(29)
Résultats non distribués à la fin		6 706	6 705
Autres éléments cumulés du résultat global au début		145	289
Écart de change, montant net		22	7
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		39	(156)
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie		11	1
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises		1	4
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin		218	145
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque		11 292	10 554
Participations ne donnant pas le contrôle au début		801	795
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		75	70
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		5	2
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle		(71)	(66)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin		810	801
Capitaux propres		12 102	11 355

AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au 31 octobre		2016	2015
Autres éléments cumulés du résultat global			
Écart de change, montant net		26	4
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		51	12
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie		135	124
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises		6	5
		218	145

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 octobre	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	1 256	1 619
Ajustements pour		
Dotations aux pertes sur créances	484	228
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	417	301
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles	45	46
Radiation d'une participation dans une entreprise associée	164	–
Gain sur réévaluation de la participation détenue antérieurement dans Advanced Bank of Asia Limited	(41)	–
Gain sur cession d'actions de Corporation Fiera Capital	–	(34)
Impôts différés	(136)	8
Ajustement relatif au change pour la dette subordonnée	–	1
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	(79)	(108)
Pertes de valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente	9	26
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	(15)	(26)
Charge au titre des options d'achat d'actions	12	20
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	(3 967)	1 203
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	3 754	6 823
Prêts, déduction faite de la titrisation	(13 263)	(6 156)
Dépôts	10 108	8 947
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(3 126)	(834)
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	8 857	(3 001)
Instruments financiers dérivés, montant net	395	(1 715)
Montants nets à recevoir et à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	400	321
Créances achetées	(420)	(648)
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	6	(42)
Actifs et passifs d'impôt exigible	245	(179)
Autres éléments	333	(425)
	5 438	6 375
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'actions privilégiées	800	–
Rachat d'actions privilégiées à des fins d'annulation	(176)	(200)
Émission d'actions ordinaires, nette de l'incidence des actions acquises à des fins de négociation	25	316
Remboursement de dette subordonnée	(500)	(350)
Frais d'émission d'actions	(11)	(9)
Dividendes versés	(600)	(717)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(71)	(66)
	(533)	(1 026)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de Advanced Bank of Asia Limited	(119)	–
Cession d'actions de Corporation Fiera Capital	–	114
Acquisition d'une participation dans NSIA Participations	–	(116)
Achats de valeurs mobilières disponibles à la vente	(6 284)	(9 140)
Échéances de valeurs mobilières disponibles à la vente	786	704
Cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente	5 355	4 605
Achats de valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	(3 962)	–
Variation nette des actifs corporels loués en vertu de contrats de location simple	372	(1 442)
Variation nette des immobilisations corporelles	(140)	(130)
Variation nette des immobilisations incorporelles	(268)	(215)
	(4 260)	(5 620)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(29)	(248)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	616	(519)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	7 567	8 086
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin⁽¹⁾	8 183	7 567
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	1 898	1 936
Intérêts et dividendes reçus	4 860	4 537
Impôts payés sur les résultats	235	182

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

(1) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 1,9 G\$ au 31 octobre 2016 (1,3 G\$ au 31 octobre 2015) pour lequel il y a des restrictions. De plus, un montant de 3 M\$ est entériné au 31 octobre 2016 (3 M\$ au 31 octobre 2015).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

Note 1	Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables	109	Note 18	Opérations de couverture	157
Note 2	Modifications futures de méthodes comptables	123	Note 19	Capital-actions	159
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	125	Note 20	Participations ne donnant pas le contrôle	162
Note 4	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	137	Note 21	Information sur le capital	163
Note 5	Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	138	Note 22	Revenus liés aux activités de négociation	164
Note 6	Valeurs mobilières	139	Note 23	Paievements fondés sur des actions	165
Note 7	Prêts	141	Note 24	Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	168
Note 8	Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés	145	Note 25	Impôts sur le résultat	173
Note 9	Participations dans des entreprises associées et coentreprises	146	Note 26	Résultat par action	174
Note 10	Immobilisations corporelles	148	Note 27	Garanties, engagements et passifs éventuels	175
Note 11	Goodwill et immobilisations incorporelles	149	Note 28	Entités structurées	178
Note 12	Autres actifs	150	Note 29	Informations relatives aux parties liées	182
Note 13	Dépôts	151	Note 30	Gestion des risques associés aux instruments financiers	183
Note 14	Autres passifs	152	Note 31	Sensibilité aux taux d'intérêt	188
Note 15	Restructuration	152	Note 32	Informations sectorielles	189
Note 16	Dettes subordonnées	153	Note 33	Acquisition et disposition	190
Note 17	Instruments financiers dérivés	153			

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Banque Nationale du Canada (la Banque) est une institution financière constituée et établie au Canada, dont les actions se négocient à la Bourse de Toronto et le siège social est établi au 600, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) Canada. La Banque est une banque à charte inscrite de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF).

La Banque propose des services financiers intégrés à une clientèle de particuliers et de petites, moyennes et grandes entreprises. Elle mène ses activités dans trois secteurs d'exploitation, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers. La Banque offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des entreprises, le courtage en valeurs mobilières, l'assurance ainsi que la gestion de patrimoine.

Le 1^{er} décembre 2016, le conseil d'administration (le Conseil) a autorisé la publication des présents états financiers annuels consolidés audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Au 1^{er} novembre 2015, la Banque a modifié le classement de certains montants de l'état consolidé des résultats afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur des Particuliers et Entreprises. Ainsi, pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015, un montant de 39 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus de crédit* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts*. Ce reclassement n'a aucune incidence sur le *Résultat net*.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Résumé des principales méthodes comptables

Jugements, estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. En outre, certaines méthodes comptables font appel à des jugements et des estimations complexes du fait qu'elles s'appliquent à des questions qui sont essentiellement incertaines. Parmi ces méthodes comptables figurent les provisions pour pertes sur créances, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente, la dépréciation d'actifs non financiers, les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les impôts sur les résultats, les provisions et la consolidation d'entités structurées. La description de ces jugements et des estimations est fournie dans chacune des notes afférentes aux états financiers consolidés. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs. Les méthodes comptables décrites dans cette note fournissent des détails sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, ainsi que le recours au jugement.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Périmètre de consolidation

Filiales

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et ses filiales, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. Les filiales sont des entités, y compris les entités structurées, contrôlées par la Banque. Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. La Banque contrôle une entité seulement si les trois éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes de l'entité;
- elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité;
- elle a la capacité d'exercer le pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements.

Lorsqu'on évalue le pouvoir décisionnel, plusieurs facteurs sont pris en compte, dont l'existence et l'effet de droits de vote actuels et potentiels détenus par la Banque qui sont exerçables, ainsi que la détention d'instruments convertibles en actions donnant droit de vote. De plus, la Banque doit déterminer si, en tant qu'investisseur avec des droits décisionnels, elle agit pour son propre compte ou comme mandataire.

L'évaluation du contrôle est effectuée selon ces principes au début de la relation avec toute entité qui implique la Banque. Au moment de l'évaluation, la Banque tient compte de tous les faits et circonstances et elle doit réévaluer si elle contrôle toujours l'entité lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle ont changé.

La Banque consolide les entités qu'elle contrôle à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de les consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. La Banque comptabilise toute acquisition de filiale d'une tierce partie par l'application de la méthode de l'acquisition à la date de prise de contrôle.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la participation des tiers dans les capitaux propres des filiales de la Banque et sont présentées dans le total des *Capitaux propres*, séparément des *Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque*. Les quotes-parts des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des filiales de la Banque sont présentées respectivement dans le total du résultat net et le total du résultat global.

Par ailleurs, en ce qui concerne les parts émises à des tiers par les fonds communs de placement et certains autres fonds qui sont consolidés, celles-ci sont présentées à la juste valeur dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Enfin, les changements dans les participations dans les filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur les capitaux propres. La différence entre l'ajustement de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement dans les *Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque*.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La Banque exerce une influence notable sur une entité lorsqu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. La Banque exerce un contrôle conjoint sur une entité lorsqu'il y a un partage contractuellement convenu du contrôle sur une entité qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les participations dans des entreprises associées, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, ainsi que les participations dans les coentreprises, soit celles sur lesquelles la Banque détient des droits sur l'actif net et exerce un contrôle conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût et, par la suite, la quote-part de la Banque dans le résultat net et les autres éléments du résultat global après l'acquisition sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global respectivement. La valeur comptable de la participation est ajustée d'un montant équivalent dans le bilan consolidé et est réduite des distributions reçues.

Monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Chaque entité comprise dans le périmètre de consolidation détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments compris dans les états financiers de chaque entité sont évalués selon cette monnaie.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus et les charges libellés en devises sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux d'origine. Les éléments non monétaires libellés en devises évalués à la juste valeur sont convertis aux taux de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée, et les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats. Les gains ou les pertes de change sur les éléments non monétaires classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. Lors de la disposition ou suite à une perte de valeur d'un élément non monétaire classé comme disponible à la vente, les gains ou les pertes de change reportés sont reclassés, en totalité ou en partie, depuis les *Autres éléments cumulés du résultat global* dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Dans les états financiers consolidés, les actifs et les passifs de tous les établissements à l'étranger sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux en vigueur à la date du bilan consolidé, alors que les revenus et les charges de ces établissements sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux de change moyens de la période. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger qui n'a pas la même monnaie fonctionnelle que la société mère, et tout ajustement à la juste valeur de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cet établissement, sont comptabilisés comme des actifs ou des passifs de celui-ci, et sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts, sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. En cas de disposition d'un établissement à l'étranger, le montant cumulé reporté comptabilisé dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* relativement à cet établissement est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Classement et évaluation des instruments financiers

Le cadre comptable relatif aux instruments financiers exige que tous les actifs et passifs financiers soient classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme passifs financiers au coût amorti. Certains titres de créance qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés comme prêts et créances, et la dépréciation est déterminée selon le même modèle que pour les prêts. Les prêts et créances que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme doivent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que les prêts et créances pour lesquels la Banque pourrait ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, doivent être classés comme disponibles à la vente.

Au moment de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories suivantes, lesquels sont comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et passifs financiers au coût amorti.

En vertu de l'option juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif ou passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur qui sont attribuables aux variations du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si ces variations compensent les montants comptabilisés dans le *Résultat net*. Les variations de la juste valeur qui ne sont pas attribuables au risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les montants comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global* ne seront pas reclassés ultérieurement dans le *Résultat net*. Les revenus et les frais d'intérêts découlant de ces instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. La Banque peut recourir à cette option dans les cas suivants :

- son utilisation, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait du fait que des actifs financiers ou des passifs financiers sont évalués sur des bases différentes et si les justes valeurs sont fiables;
- la gestion et l'évaluation d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie documentée de la Banque en matière de gestion des risques ou d'investissements et l'information est communiquée à la haute direction sur cette base; ainsi, la Banque peut recourir à l'option juste valeur si elle a établi par écrit une stratégie de gestion des risques afin de gérer ensemble le groupe des instruments financiers sur la base de la juste valeur, si elle peut démontrer que les risques financiers importants sont éliminés ou sensiblement réduits et si les justes valeurs sont fiables;
- il s'agit d'instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifieraient de manière sensible les flux de trésorerie issus de ces instruments financiers et qui, autrement, seraient bifurqués et comptabilisés séparément.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Reclassement des instruments financiers

Un actif financier autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui, à sa comptabilisation initiale, a été désigné comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, peut être reclassé hors de la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net dans des situations exceptionnelles si cet actif financier n'est plus détenu en vue d'être vendu à court terme. L'actif financier doit être reclassé à sa juste valeur à la date de reclassement, et cette juste valeur devient son nouveau coût amorti, selon le cas. Aucun gain ou perte comptabilisé antérieurement dans l'état consolidé des résultats ne peut être repris.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs, soit les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché lorsqu'il est possible d'y avoir accès à la date d'évaluation auprès des marchés boursiers, de contrepartistes, de courtiers ou des marchés sans intermédiaire. Un marché actif est celui où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.

En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de transaction. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans la détermination de la juste valeur. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à la date d'évaluation et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. S'il existe une différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction, et que la juste valeur est établie en utilisant une technique d'évaluation basée sur des données observables ou, dans le cas d'un dérivé, si les risques sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, cette différence est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reportés sont constatés sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données d'entrée observables sur des marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Dans certains cas précis, des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché à la date d'évaluation pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas intégrés dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère non observable des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur des marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné.

Tel que permis lorsque certains critères sont respectés, la Banque a fait le choix de déterminer la juste valeur en fonction de l'exposition nette au risque de crédit ou de marché pour certains portefeuilles d'instruments financiers, principalement des dérivés.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants donnés en nantissement ainsi que les montants entiers. La trésorerie regroupe l'encaisse et les billets de banque. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets, ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation.

Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement acquises en vue de leur revente à court terme ou font partie de portefeuilles d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. La Banque comptabilise les transactions sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à leur juste valeur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans l'état consolidé des résultats, s'il y a lieu. Les revenus d'intérêts ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières qui ne sont pas classées à la juste valeur par le biais du résultat net, ni détenues jusqu'à leur échéance, ni classées dans la catégorie des prêts et créances, sont classées dans les valeurs mobilières disponibles à la vente. La Banque comptabilise les opérations sur valeurs mobilières disponibles à la vente à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés, déduction faite de la dépréciation et des impôts, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, dans les *Autres éléments du résultat global*. Au moment de la disposition, les gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La Banque comptabilise les opérations sur les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. À leur comptabilisation initiale, ces valeurs mobilières sont comptabilisées à la juste valeur. Au cours des périodes ultérieures, elles sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuées de toute perte de valeur évaluée selon le même modèle de dépréciation que celui utilisé pour les prêts. Les revenus d'intérêts, ainsi que l'amortissement des primes et des escomptes sur ces valeurs mobilières, sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, valeurs mobilières empruntées et prêtées

La Banque comptabilise ces transactions au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées. Les conventions de revente et de rachat sont traitées comme des opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties.

La Banque effectue également des emprunts et des prêts de valeurs mobilières. Les valeurs mobilières prêtées demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées. Dans le cadre de ces transactions, la Banque donne ou reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Les garanties données sous forme de valeurs mobilières demeurent au bilan consolidé. Les garanties reçues sous forme de valeurs mobilières sont des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Les garanties données ou reçues sous forme de trésorerie sont comptabilisées comme actifs ou passifs financiers dans le bilan consolidé.

Lorsque les garanties sont données ou reçues sous forme de trésorerie, les revenus et les frais d'intérêts sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Prêts

Les prêts, y compris les coûts de transaction directement imputables à leur octroi, autres que les prêts classés ou désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sont présentés au bilan consolidé, au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts classés ou désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Il y a une indication objective de dépréciation lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes surviennent après la comptabilisation initiale de l'actif et avant ou à la date du bilan, et que ces événements ont une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers concernés. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si certains événements ou circonstances constituent des indications objectives de dépréciation, et pour estimer le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. La Banque tient compte de l'ensemble des indications objectives de dépréciation qui sont disponibles, y compris les données observables sur des événements générateurs de pertes, notamment : des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement à un contrat tel qu'un défaut, une faillite ou une autre restructuration financière. En plus de ces événements générateurs de pertes, les indications objectives de dépréciation d'un titre de participation comprennent également des informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique dans lequel l'émetteur exerce ses activités et qui indiquent que le coût du placement dans le titre de participation pourrait ne pas être recouvré. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût constitue également une indication objective de dépréciation des titres de participation.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant comptabilisé antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Ce montant est égal à la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite de tout remboursement en capital et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle de l'actif, dont est soustraite toute perte de valeur de ce placement préalablement comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée relativement à une valeur mobilière disponible à la vente, le traitement comptable ultérieur diffère selon que l'instrument est un titre de créance ou un titre de participation :

- dans le cas d'un titre de créance disponible à la vente, une baisse subséquente de la juste valeur sera comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation additionnelle en raison de diminutions supplémentaires des flux de trésorerie futurs estimés du titre de créance; les pertes de valeur comptabilisées dans les résultats à l'égard d'un titre de créance classé comme disponible à la vente doivent être reprises dans l'état consolidé des résultats si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse peut être objectivement associée à un événement survenu après la constatation de la perte;
- dans le cas d'un titre de participation disponible à la vente, les baisses subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats; les pertes de valeur comptabilisées ne sont pas reprises dans l'état consolidé des résultats; toute augmentation subséquente de la juste valeur sera comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global.

Prêts douteux

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré comme douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et que la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré ou lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. En ce qui concerne les créances sur cartes de crédit, elles sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien sont considérés comme douteux après 365 jours de retard.

Un prêt à l'égard duquel la contrepartie n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle est considéré comme un prêt en souffrance mais non douteux.

Lorsqu'un prêt est considéré comme douteux, la constatation des intérêts cesse et la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, par une radiation totale ou partielle du prêt ou par la constitution d'une provision pour pertes sur créances. La perte de valeur est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt, et sa valeur comptable actuelle incluant les intérêts courus. Les pertes sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Un prêt cesse d'être considéré comme douteux lorsque le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré à la date prévue et que tous les paiements de capital et d'intérêts en souffrance ont été recouverts.

Un prêt et sa provision pour pertes sur créances correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, quand la Banque considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et les soldes dus ne sont pas susceptibles d'être recouverts.

Les situations où un emprunteur, qu'il s'agisse d'un particulier, d'une entreprise ou d'une administration publique, commence à démontrer des signes évidents d'un problème de solvabilité sont traitées au cas par cas et font appel au jugement. Dans ces situations, la Banque peut offrir une concession à l'emprunteur à l'égard des modalités initiales de son prêt, par exemple en réduisant le taux, en accordant une renonciation au capital ou en prolongeant les échéances en dépit des politiques de crédit de la Banque. Après que les modalités du prêt ont été renégociées et convenues avec l'emprunteur, le prêt est considéré comme un prêt restructuré. À la date de restructuration, la valeur comptable actuelle du prêt incluant les intérêts courus est ramenée à la valeur des flux de trésorerie futurs attendus en vertu des modalités modifiées, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. La réduction de la valeur comptable est comptabilisée dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit à la date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux titres de substituts de prêts, à des instruments de crédit comme les acceptations, et à des éléments hors bilan tels que les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit.

Les variations des provisions pour pertes sur créances attribuables au passage du temps sont comptabilisées dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation des provisions, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise directement dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Les provisions pour pertes sur créances relatives aux prêts douteux sont calculées prêt par prêt et sont évaluées soit individuellement, soit collectivement, en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes. Pour les prêts non douteux, la provision pour pertes sur créances est évaluée collectivement.

Provisions sur prêts douteux

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées pour tous les prêts douteux identifiés individuellement afin de réduire leur valeur comptable à leur valeur de réalisation estimative. Pour chaque prêt douteux, la Banque comptabilise une provision individuelle, si l'évaluation de la perte sur créances se fonde sur un examen détaillé du dossier de l'emprunteur, ou une provision collective, si l'évaluation de la perte sur créances se fonde sur l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

Pour tous les prêts douteux individuellement significatifs, à savoir les prêts aux entreprises et aux administrations publiques, et pour certains prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, à savoir les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque comptabilise une provision individuelle puisque l'évaluation de la perte sur créances se fonde sur un examen détaillé du dossier de l'emprunteur. Pour tous les autres prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs mais qui ont été identifiés comme douteux individuellement, la Banque comptabilise une provision collective établie en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

Provisions sur prêts non douteux

Lorsque le risque de crédit d'un portefeuille de prêts présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires augmente de façon importante, tel un groupe de prêts d'une industrie, mais que les prêts n'ont pas encore été identifiés individuellement comme étant douteux, une provision sectorielle est constituée collectivement pour l'ensemble de ce portefeuille. La provision sectorielle est fondée sur une approche similaire à l'évaluation de la provision collective sur prêts non douteux, c'est-à-dire sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus sur la base d'une analyse statistique des données historiques sur les pertes en fonction du type de prêt, et sur l'analyse de facteurs de marché propres au secteur visé tel que la liquidité du marché, les écarts de crédit et le niveau des facteurs de risque.

Tous les prêts qui n'ont pas été identifiés comme douteux individuellement, et qui ne sont pas visés par une provision sectorielle, sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit aux fins du calcul d'une provision collective sur prêts non douteux. La provision collective sur prêts non douteux comprend deux éléments pour le risque de crédit, soit la provision collective attribuée et la provision collective non attribuée.

La provision collective attribuée au portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus sur la base d'une analyse statistique des données historiques sur les pertes en fonction du type de prêt, et à laquelle est ajouté un montant qui tient compte du délai de repérage et du risque de migration. Pour les prêts aux particuliers, la provision collective attribuée est calculée en fonction de paramètres spécifiques par produit et aucun délai de repérage n'est calculé. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique des données historiques sur les pertes.

La provision collective non attribuée reflète l'évaluation par la direction des pertes probables du portefeuille qui ne sont pas visées par la provision collective attribuée. Cette évaluation tient compte des conditions économiques et de marché, des données récentes en matière de pertes sur créances et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit, et ce, au moment où la provision collective est établie à la date du bilan consolidé. Cette provision reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation. Elle ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas la provision collective attribuée.

La provision sectorielle et la provision collective sur prêts non douteux sont constituées collectivement et reflètent les pertes de valeur que la Banque a subies en raison d'événements qui sont survenus mais pour lesquels une perte individuelle n'a pas été identifiée.

Créances achetées

À la date d'acquisition, les créances achetées sont évaluées à la juste valeur qui tient compte des pertes de crédit subies et attendues estimatives à la date d'acquisition et de l'écart entre le taux d'intérêt contractuel de la créance et les taux du marché courants pour la durée résiduelle. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée dans le bilan consolidé à la date d'acquisition. Les escomptes liés aux pertes sur créances subies ne sont pas amortis.

Les créances achetées productives sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti en fonction de leurs flux de trésorerie contractuels. L'escompte ou la prime est considéré comme un ajustement au rendement du prêt et est amorti sur la durée de vie prévue de la créance selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Lorsque les créances sont acquises avec des indications objectives de pertes de crédit subies, pour lesquelles le recouvrement du capital et des intérêts contractuels aux dates prévues n'est pas assuré, ces créances sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti déterminé selon la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon le taux d'intérêt effectif initial. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque réévalue les flux de trésorerie futurs attendus et ajuste la valeur comptable des créances pour refléter la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus selon le taux d'intérêt effectif initial. Cet ajustement est immédiatement comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Décomptabilisation d'actifs financiers et titrisation

La décomptabilisation d'un actif financier est envisagée lorsque la Banque a, soit transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, soit assumé une obligation de transférer ces flux à une tierce partie. La Banque décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif ou lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance. Lorsque la Banque considère qu'elle a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise un passif financier dans le bilan consolidé, s'il y a lieu. Lorsque le transfert d'un actif financier ne donne pas lieu à une décomptabilisation en raison d'un instrument financier dérivé, ce dernier n'est pas comptabilisé dans le bilan consolidé.

Lorsque la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle. Tous les droits et obligations conservés suite au transfert de l'actif sont comptabilisés séparément à l'actif et au passif. Dans le cas où la Banque garde le contrôle de l'actif financier, elle continue de le comptabiliser dans la mesure de son implication continue, c'est-à-dire selon son exposition aux variations de la valeur de l'actif transféré.

Afin de diversifier ses sources de financement, la Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. De plus, les prêts hypothécaires assurés titrisés et conservés par la Banque demeurent comptabilisés dans le bilan consolidé de la Banque dans la rubrique *Prêts*.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation y afférente est éteinte, annulée ou échue. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre des acceptations est comptabilisée comme un élément de passif relatif à l'engagement envers le client dans le bilan consolidé. En contrepartie, le recours éventuel de la Banque envers les clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ce passif financier reflète l'obligation de la Banque de livrer les titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents aux titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur et présentés au passif du bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus liés aux activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit et autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à l'actif, alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés dans les passifs du bilan consolidé.

Instruments financiers dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier ou d'un autre contrat, dont les caractéristiques sont semblables à celles d'un produit dérivé. Dans son ensemble, l'instrument financier, ou le contrat, est considéré comme un instrument hybride comprenant un contrat hôte et un instrument financier dérivé incorporé.

Un dérivé incorporé est bifurqué et comptabilisé séparément si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

Un instrument financier dérivé incorporé est classé avec le contrat hôte dans le bilan consolidé et il est évalué à sa juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés (incluant les revenus et les frais d'intérêts) sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture

Politique

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture. La comptabilité de couverture permet de s'assurer que les gains, pertes, produits et charges, qui se compensent, sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats de la même ou des mêmes périodes.

Documentation et appréciation de l'efficacité

À l'origine de la relation de couverture, la Banque désigne et documente en bonne et due forme chaque relation de couverture par une description de l'objectif propre en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation présente l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé, la nature du ou des risques gérés, la durée prévue de la relation de couverture, la méthode d'appréciation de l'efficacité ainsi que la méthode de mesure de l'inefficacité de la relation de couverture. À l'origine de la relation de couverture, et durant toutes les périodes de présentation de l'information financière pour lesquelles la couverture a été désignée, la Banque s'assure que la relation de couverture est hautement efficace et en accord avec son objectif et sa stratégie de gestion des risques documentés à l'origine. Lorsqu'elle remplit toutes les conditions requises pour la comptabilité de couverture, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger.

Couverture de la juste valeur

Dans le cadre de la couverture de la juste valeur, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur de l'élément couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, de même que la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. La partie inefficace en découlant est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La Banque cesse, à titre prospectif, d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'instrument de couverture est vendu ou arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, ou encore si la Banque annule la désignation de l'instrument de couverture. Au moment où la désignation est annulée, l'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur, et les montants comptabilisés antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance, les ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Couverture des flux de trésorerie

Dans le cadre de la couverture des flux de trésorerie, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps à rendement total pour couvrir les flux de trésorerie variables attribuables au risque couvert liés à un actif ou à un passif financier (ou à un groupe d'actifs ou de passifs financiers). La partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats. Si l'instrument de couverture est vendu, arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture ou si la Banque annule la désignation, les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats.

Couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger

Des instruments financiers dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar canadien. La partie efficace des gains et des pertes sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. À l'occasion d'une cession totale ou partielle de l'investissement net dans un établissement à l'étranger, les montants reportés dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés, en totalité ou en partie, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Les terrains sont comptabilisés au coût déduction faite des pertes de valeur s'il y a lieu.

Les immobilisations corporelles et les composantes significatives d'un immeuble, qui ont des durées d'utilité différentes ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent, sont amorties systématiquement sur leur durée d'utilité. Les modes d'amortissement et les durées d'utilité retenus sont révisés annuellement. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

	Méthodes	Durée d'utilité
Composantes significatives d'un immeuble		
Aménagement extérieur	Amortissement linéaire	20 ans
Aménagement intérieur, toiture et système électromécanique	Amortissement linéaire	30 ans
Structure	Amortissement linéaire	75 ans
Autres immeubles	Amortissement dégressif de 5%	
Équipements informatiques	Amortissement linéaire	3-4 ans
Matériel et mobilier	Amortissement linéaire	1-8 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	(1)

(1) Période moyenne d'amortissement de 15 ans, correspondant au moindre de la durée d'utilité et de la durée du bail plus la première option de renouvellement.

Goodwill

La Banque comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés à titre de charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Lorsque la Banque acquiert le contrôle d'une entreprise, tous les actifs et les passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à la juste valeur. Les participations détenues préalablement dans l'entreprise acquise sont également évaluées à la juste valeur. L'excédent de la contrepartie de l'acquisition et de toute participation détenue préalablement sur la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise représente le goodwill. Si la juste valeur de l'actif net identifiable excède la contrepartie de l'acquisition et toute participation détenue préalablement, la différence est immédiatement comptabilisée dans les résultats à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Par ailleurs, les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiées séparément de la participation de la Banque et elles peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue au cas par cas. Après l'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la valeur attribuée à ces participations lors de la comptabilisation initiale, à laquelle s'ajoute la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les logiciels, les développements technologiques générés à l'interne et certaines autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Ces immobilisations sont amorties systématiquement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle varie entre quatre et dix ans. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de la Banque résultent de l'acquisition de filiales ou de groupes d'actifs et représentent des contrats de gestion et une marque de commerce. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les contrats de gestion concernent la gestion des fonds à capital variable. La Banque réexamine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière les durées d'utilité afin de déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée de ces actifs. Les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée fondée sur une analyse de tous les facteurs pertinents, par exemple : a) l'absence d'échéances contractuelles dans les contrats; b) la stabilité du secteur d'exploitation auquel les immobilisations incorporelles se rapportent; c) la capacité de la Banque à contrôler les avantages économiques futurs découlant des immobilisations incorporelles; et d) les avantages économiques continus générés par les immobilisations incorporelles.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Les actifs communs, tels que l'immeuble du siège social et les équipements informatiques, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Ainsi, la valeur recouvrable d'un actif commun isolé ne peut être déterminée, à moins que la direction n'ait décidé de disposer de cet actif. Toutefois, s'il existe un indicateur qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT ou le groupe d'UGT auquel l'actif commun appartient, et elle est comparée à la valeur comptable de cette UGT ou de ce groupe d'UGT.

Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Aux fins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est ainsi affecté doit représenter le niveau le plus bas pour lequel le goodwill fait l'objet d'un suivi à l'interne de la Banque, et ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'exploitation. L'affectation d'un goodwill à une UGT ou à un groupe d'UGT implique une part de jugement de la direction. S'il y a lieu, une perte de valeur est comptabilisée, tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT, et ensuite en réduction des autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT ou le groupe d'UGT.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, mais ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs.

Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Le transfert de la propriété peut intervenir ou non. Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. La Banque conclut principalement des contrats de location simple.

Dans le cadre d'un contrat de location simple, lorsque la Banque agit à titre de preneur, les charges de location sont comptabilisées de façon linéaire sur la durée du contrat dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Lorsque la Banque agit à titre de bailleur, les actifs faisant l'objet du contrat demeurent au bilan consolidé et sont présentés dans les immobilisations corporelles, et les revenus de location sont comptabilisés après déduction des dépenses afférentes dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Provisions

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, de l'effet de la valeur temps de l'argent. Les provisions sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les provisions sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

Les revenus de la Banque sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Revenus et frais d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts, à l'exception des revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* et calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et les entrées futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'instrument. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur créances futures et il inclut également les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres primes ou escomptes.

Revenus de commissions

Les commissions de montage de prêts, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées faire partie intégrante du rendement du prêt. Elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Les frais directs engagés relativement au montage de prêts sont déduits des commissions reçues sur ces montages de prêts. S'il est probable qu'un prêt en résultera, les commissions d'engagement reçoivent le même traitement comptable, c'est-à-dire qu'elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée des prêts. Sinon, elles sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de la période d'engagement.

Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, sauf si le rendement du prêt retenu par la Banque est inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont comptabilisés dans les *Revenus de crédit* de l'état consolidé des résultats lorsqu'ils sont gagnés.

Revenus de dividendes

Les dividendes afférents à un titre de participation sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats dès que le droit de l'entité d'en recevoir le paiement est établi.

Revenus d'assurances

Les contrats d'assurance, y compris les traités en réassurance, sont des contrats selon lesquels il existe un risque d'assurance élevé, et qui prévoient l'indemnisation du titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié devait survenir. Les primes brutes, déduction faite des primes cédées en vertu de traités de réassurance, sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles. Les redevances reçues des réassureurs sont comptabilisées lorsqu'elles sont gagnées. Les réclamations sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues et un montant est estimé pour les réclamations en cours d'analyse. Tous ces montants sont comptabilisés au net, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Au moment de la comptabilisation d'une prime, un actif au titre des cessions en réassurance et un passif d'assurance sont comptabilisés respectivement dans les *Autres actifs* et les *Autres passifs* du bilan consolidé. Les variations ultérieures de la valeur comptable de l'actif au titre des cessions en réassurance et du passif d'assurance sont comptabilisées au net, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Impôts sur les résultats

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôts est comptabilisée dans le résultat net, à l'exception des impôts générés par les éléments comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*, ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible représente l'impôt payable au titre du bénéfice imposable d'une période. Il est calculé en fonction des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la présentation de l'information financière, et de tout ajustement comptabilisé au cours de la période au titre de l'impôt exigible des périodes antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les *Autres actifs* ou les *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

L'impôt différé est établi en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, conformément aux lois fiscales et aux taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés, et qui s'appliqueraient à la date de renversement de ces différences. Aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires relativement aux éléments suivants :

- la comptabilisation initiale du goodwill;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable;
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et que la Banque contrôle la date de renversement de la différence temporaire;
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et qu'il n'y aura pas un bénéfice imposable auquel la différence temporaire pourra être imputée.

Les actifs d'impôt différé représentent des avantages fiscaux reliés aux déductions dont la Banque peut se prévaloir pour réduire son bénéfice imposable des exercices ultérieurs. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est révisée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de l'actif d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les *Autres actifs* ou les *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts exigibles, et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans le bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante.

De plus, la Banque est régie par différentes autorités fiscales. Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à plusieurs transactions dont l'impact fiscal demeure incertain. Ainsi, la Banque comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines qui représentent adéquatement le risque fiscal relatif aux questions fiscales en discussion ou sous vérification par les autorités fiscales ou relatif à toutes les autres questions qui impliquent de l'incertitude. Ces provisions sont établies selon la meilleure estimation possible du montant qui devrait être payé, fondée sur une évaluation qualitative de tous les facteurs pertinents. Ces provisions sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il est possible qu'à une date future, un ajustement à la provision doive être comptabilisé suite à une vérification des autorités fiscales. Lorsque le résultat final diffère des montants provisionnés initialement, de telles différences auront une incidence sur la charge d'impôts de la période au cours de laquelle l'évaluation a été effectuée.

Contrats de garantie financière

Un contrat de garantie financière est un contrat ou une convention d'indemnisation qui pourrait obliger la Banque à faire des paiements précis (sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs, d'actions propres de la Banque ou de prestations de service) pour rembourser le bénéficiaire en cas de perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution des garanties financières et est comptabilisé dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, la Banque doit évaluer les contrats de garanties financières selon le montant le plus élevé entre l'estimation du montant nécessaire pour régler l'obligation financière de la garantie et le montant initialement comptabilisé déduction faite, le cas échéant, de l'amortissement cumulé qui correspond au revenu gagné au cours de la période. Ce revenu est comptabilisé dans les *Revenus de crédit* de l'état consolidé des résultats.

Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie. Les régimes de retraite sont capitalisés alors que les autres régimes ne sont pas capitalisés.

La charge et l'obligation au titre de ces régimes sont déterminées à l'aide d'évaluations actuarielles selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération et des coûts des soins de santé, le taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite.

L'actif net ou le passif net relatif aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les employés en échange de leurs services pour l'exercice courant et les périodes antérieures, et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les *Autres actifs* ou *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé.

La charge au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est composée des éléments suivants : le coût des services rendus au cours de la période, les intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des régimes, les frais d'administration ainsi que le coût des services passés, s'il y a lieu, reconnu au moment où un régime est modifié. Cette charge est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats. Le montant net des revenus et des frais d'intérêts est déterminé en appliquant un taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif des régimes.

Les réévaluations découlant des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi représentent les écarts actuariels relatifs à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement réel de l'actif des régimes, excluant les intérêts nets déterminés en appliquant un taux d'actualisation au montant de l'actif net ou passif net au titre des régimes. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les *Autres éléments du résultat global* et ne seront pas reclassées ultérieurement dans le résultat net; ces gains et ces pertes cumulés sont reclassés dans les *Résultats non distribués*.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Paielements fondés sur des actions

La Banque dispose de plusieurs types de régimes de rémunération fondée sur des actions : le régime d'options d'achat d'actions (options), le régime de droits à la plus-value des actions (DPVA), le régime d'unités d'actions différées (UAD), le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR), le régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP), le régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (RRD) et le régime d'acquisition d'actions des employés.

La charge de rémunération est comptabilisée sur la période de service requise pour que l'employé ait pleinement droit à l'attribution. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, sauf si le début de la période de service requise précède la date d'octroi. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite à la date d'attribution est constatée immédiatement à la date d'attribution. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés qui deviendront admissibles au départ à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits est constatée sur la période de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite. Pour tous ces régimes, dès la première année de comptabilisation, la charge tient compte de l'évaluation des annulations et des extinctions des droits. Ces estimations sont révisées ultérieurement, si nécessaire. La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques relatifs à certains de ces régimes. La charge de rémunération liée à ces régimes, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, est constatée dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cadre de son régime d'options, la Banque utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour la comptabilisation des options octroyées. Les options sont acquises sur une base de 25 % par année et chaque tranche est traitée comme si elle constituait une attribution distincte. La juste valeur de chacune de ces tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes, et cette juste valeur est comptabilisée aux rubriques *Rémunération et avantages du personnel* et *Surplus d'apport*. Lorsque les options sont levées, le montant du *Surplus d'apport* est crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé. Le produit reçu des employés au moment de la levée de ces options est également crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé.

Les DPVA sont comptabilisés à leur juste valeur à l'octroi, et la juste valeur est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à leur exercice. Le coût est comptabilisé dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. L'obligation qui résulte de la variation de la juste valeur à chaque période est comptabilisée dans le résultat net, graduellement durant la période d'acquisition et périodiquement par la suite, jusqu'à l'exercice des DPVA. Lorsqu'un DPVA est exercé, la Banque verse en espèces le montant correspondant à l'appréciation du cours de l'action depuis la date d'octroi.

L'obligation qui résulte de l'octroi d'une UAD, d'une UAR, d'une UAP, et d'une unité du RRD est comptabilisée dans le résultat net et la somme correspondante est présentée dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Pour les régimes des UAD et des UAR, ainsi que pour le RRD, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action et aux dividendes versés sur les actions ordinaires de ces régimes est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date. Pour le régime des UAP, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le rendement relatif au critère de performance, et la variation du montant de l'obligation attribuable aux dividendes versés sur les actions octroyées dans le cadre du régime, sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance. Celui-ci est basé sur le rendement total à l'actionnaire (RTA) obtenu par la Banque comparativement à celui du sous-indice ajusté des banques du S&P/TSX.

Les cotisations de la Banque au régime d'acquisition d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charges dès qu'elles sont engagées.

NOTE 2 – MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

L'IASB publie des révisions et modifications à plusieurs normes dont certaines ont déjà eu une incidence sur la Banque et d'autres pourraient en avoir dans le futur. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes suivantes sur ses états financiers consolidés. Le résumé des modifications de normes présenté ci-après indique les dates d'entrée en vigueur pour la Banque.

Date d'entrée en vigueur – adoption anticipée le 1^{er} novembre 2017

IFRS 9 – *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et finale de l'IFRS 9, qui remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée de l'IFRS 9 et sera considérée dans une norme distincte qui sera publiée séparément.

L'IASB exige l'application obligatoire de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2018 mais permet l'adoption anticipée. Toutefois, le 9 janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9 Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure* dans lequel il précise qu'il s'attend à ce que les banques d'importance systémique intérieure, dont la Banque, adoptent la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017. De façon générale, l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement.

Par conséquent, la Banque adoptera les dispositions de l'IFRS 9 en date du 1^{er} novembre 2017. Elle présentera ses premiers états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2018 conformément à ces dispositions, y compris un bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} novembre 2017.

Afin de se préparer à l'adoption de la norme IFRS 9, la Banque a élaboré un projet à l'échelle de l'entreprise, mis en place une équipe spécialisée et établi une structure formelle de gouvernance. La Banque a mis en œuvre un plan détaillé du projet qui définit les activités clés et le calendrier de ces activités. Le projet progresse selon le calendrier prévu. Comme les interprétations de la nouvelle norme continuent d'évoluer, la Banque poursuit la surveillance des interprétations et met à jour ses conclusions préliminaires en conséquence.

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur le modèle économique relatif à la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Ces facteurs déterminent si les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'IFRS 9 exige que tous les actifs financiers liés à des instruments de créance, dont les prêts, qui ne répondent pas aux critères du test « uniquement liés à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », y compris ceux qui contiennent des dérivés incorporés, soient classés, lors de la comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour ceux qui répondent aux critères du test « uniquement liés à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », le classement lors de la comptabilisation initiale sera déterminé en fonction du modèle économique dans le cadre duquel ces actifs sont gérés. Les instruments de créance qui sont gérés comme étant « détenus à des fins de transaction » ou gérés sur la base de la juste valeur seront classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments de créance qui sont gérés comme étant « détenus à des fins de perception et en vue de la vente » seront classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Enfin, ceux qui sont gérés comme étant « détenus à des fins de perception » seront classés comme étant au coût amorti. En outre, l'IFRS 9 inclut la possibilité de désigner irrévocablement, lors de la comptabilisation initiale, un instrument de créance comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable et si les exigences du BSIF sont respectées.

En vertu de l'IFRS 9, tous les actifs financiers liés à des instruments de capitaux propres doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si, lors de la comptabilisation initiale, un choix irrévocable a été fait de classer l'instrument de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur des gains et pertes dans le résultat net. Les dérivés continueront d'être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers restent essentiellement inchangés en vertu de l'IFRS 9, sauf en ce qui concerne les passifs financiers désignés, en vertu de l'option juste valeur, comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque la juste valeur est choisie, les variations de la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre de l'entité doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, plutôt que dans le résultat net. Le 1^{er} février 2016, la Banque a adopté les dispositions sur le risque de crédit propre de l'IFRS 9.

NOTE 2 – MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que de pertes subies, comme l'exige la norme actuelle. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues s'applique également aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Actuellement, les pertes de valeur sont comptabilisées si, et seulement si, il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif, qui peut être estimé de façon fiable. S'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, l'actif financier est inclus dans un groupe d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes de valeur subies mais non identifiées. En vertu de l'IFRS 9, les pertes de crédit attendues seront comptabilisées en résultat net avant qu'un événement générateur de pertes ne survienne.

En vertu de la norme actuelle, les pertes subies sont évaluées en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés et des circonstances actuelles. En vertu de l'IFRS 9, le modèle lié aux pertes de crédit attendues, qui est de nature prospective, exige également de tenir compte des prévisions concernant des événements et la conjoncture économique à venir lors de l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit et de l'évaluation des pertes attendues. Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie établies par pondération probabiliste sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier.

Le modèle lié aux pertes de crédit attendues propose une méthode comportant trois phases fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit que comportent les instruments financiers non-dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase un, et une provision pour pertes, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non-dépréciés sont transférés dans la phase deux, et une provision pour pertes, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie est comptabilisée. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir. L'évaluation qui détermine si le risque d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non est effectuée en comparant le risque de défaillance au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et le risque de défaillance au cours de la durée de vie attendue à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Lorsqu'un ou plusieurs événements ont eu un impact défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase trois, et une provision pour pertes d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié.

En décembre 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié ses *Recommandations relatives au risque de crédit à la comptabilisation des pertes de crédit attendues*. En juin 2016, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice IFRS 9, *Instruments financiers et exigences en matière de divulgation financière*. La ligne directrice rend compte des attentes du BSIF relativement à l'application de l'IFRS 9.

Couverture

Quant au nouveau modèle de comptabilité de couverture, il permet de mieux aligner la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques. Toutefois, l'IASB permet de conserver les exigences actuelles relatives à la comptabilité de couverture jusqu'à ce qu'il mène à terme son projet sur la comptabilité de macro-couverture.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2018

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, qui remplace les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 doit être appliquée de façon rétrospective.

Lors de sa réunion du 22 juillet 2015, l'IASB a confirmé à l'unanimité sa proposition de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée demeure permise.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2019

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16 – *Contrats de location*. La nouvelle norme exige la comptabilisation au bilan, par le preneur, de la plupart des contrats de location selon un modèle unique, éliminant ainsi la distinction actuelle entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure similaire à la pratique actuelle et la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement reste inchangée. L'application anticipée est permise si l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût amorti selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers.

Au 31 octobre 2016							
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Instruments financiers au coût amorti	Instruments financiers au coût amorti		
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	8 183	8 183	8 183	8 183
Valeurs mobilières	44 499	1 465	14 608	3 969	3 993	64 541	64 565
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	158	–	13 790	13 790	13 948	13 948
Prêts et acceptations	6 290	164	–	119 724	120 641	126 178	127 095
Autres							
Instruments financiers dérivés	10 416	–	–	–	–	10 416	10 416
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	843	843	843	843
Créances achetées	–	–	–	1 858	1 858	1 858	1 858
Autres actifs	–	–	–	474	474	474	474
Passifs financiers							
Dépôts	–	4 655	–	135 252 ⁽¹⁾	136 108	139 907	140 763
Autres							
Acceptations	–	–	–	6 441	6 441	6 441	6 441
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	14 207	–	–	–	–	14 207	14 207
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–	–	22 636	22 636	22 636	22 636
Instruments financiers dérivés	7 725	–	–	–	–	7 725	7 725
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–	–	2 699	2 699	2 699	2 699
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 206	–	13 925	13 974	20 131	20 180
Autres passifs	43	–	–	2 618	2 633	2 661	2 676
Dettes subordonnées	–	–	–	1 012	1 013	1 012	1 013

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 octobre 2015

	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Instruments financiers au coût amorti	Instruments financiers au coût amorti		
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	7 567	7 567	7 567	7 567
Valeurs mobilières	39 753	2 244	14 043	–	–	56 040	56 040
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	295	–	17 407	17 407	17 702	17 702
Prêts et acceptations	4 413	152	–	110 673	111 407	115 238	115 972
Autres							
Instruments financiers dérivés	10 842	–	–	–	–	10 842	10 842
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	415	415	415	415
Créances achetées	–	–	–	1 438	1 438	1 438	1 438
Autres actifs	–	–	–	459	459	459	459
Passifs financiers							
Dépôts	–	3 053		125 777 ⁽¹⁾	126 247	128 830	129 300
Autres							
Acceptations	–	–		9 400	9 400	9 400	9 400
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	17 333	–		–	–	17 333	17 333
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–		13 779	13 779	13 779	13 779
Instruments financiers dérivés	7 756	–		–	–	7 756	7 756
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–		1 871	1 871	1 871	1 871
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 402		13 368	13 427	19 770	19 829
Autres passifs	50	–		2 227	2 227	2 277	2 277
Dettes subordonnées	–	–		1 522	1 526	1 522	1 526

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à d'autres techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation. L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation en vigueur au 31 octobre 2016 et pourrait changer dans le futur. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé.

Gouvernance en matière d'évaluation

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe de Gestion des risques. Tous les modèles d'évaluation sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

La juste valeur des produits existants ou nouveaux est déterminée ou validée par des fonctions indépendantes de l'équipe qui prend des risques. Les questions complexes de juste valeur sont examinées par les comités d'évaluation constitués d'experts provenant de diverses fonctions spécialisées.

Pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, la Banque a documenté les politiques de classement de la hiérarchie et des contrôles existent pour s'assurer que la juste valeur est évaluée de manière appropriée, fiable et cohérente. Les méthodes d'évaluation et les hypothèses associées sont révisées sur une base régulière.

Méthodes d'évaluation et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable des instruments financiers suivants correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur :

- la trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières;
- les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées;
- les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées;
- les engagements de clients en contrepartie d'acceptations;
- les acceptations;
- les créances de clients, de négociants et de courtiers;
- les créances achetées;
- les montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers;
- certains éléments des autres actifs et des autres passifs.

Valeurs mobilières et engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ces instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Leur juste valeur est établie en fonction des cours sur un marché actif, soit les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers. En l'absence de cours sur un marché actif, la juste valeur est estimée à partir des cours pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses se fondant principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés externes telles que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, le risque de crédit, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

Lorsqu'une ou plusieurs données d'entrée significatives ne sont pas observables sur des marchés, la détermination de la juste valeur de ces instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada ainsi que par des organismes américains

Les titres émis ou garantis comprennent des titres de créance des gouvernements (gouvernement du Canada et gouvernements provinciaux et municipaux du Canada), des titres de créance du gouvernement américain (Trésor américain) et d'autres organismes américains ainsi que des titres de créance de gouvernements d'autres pays. La juste valeur de ces titres est fondée sur les cours non ajustés sur des marchés actifs. Pour ce qui est de ceux classés dans le niveau 2, la juste valeur est déterminée selon les cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés actifs. En l'absence de données de marché observables, une technique d'évaluation telle la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pourrait être utilisée et inclure des hypothèses sur le rendement des indices de référence (CDOR, LIBOR et autres) et des écarts liés au risque de titres similaires.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Titres de participation et autres titres de créance

La juste valeur des titres de participation est établie principalement en fonction des cours sur un marché actif. Pour les titres de participation et les autres titres de créance classés dans le niveau 2, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation qui utilise les cours d'instruments identiques ou similaires sur un marché actif. En l'absence de données d'entrée observables, une technique d'évaluation telle la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pourrait être utilisée et inclure des hypothèses sur le rendement des indices de référence (CDOR, LIBOR et autres) et des écarts liés au risque de titres similaires. Pour ceux classés dans le niveau 3, la détermination de la juste valeur est fondée notamment sur la valeur de l'actif net qui représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds ou des commandités des sociétés en commandite. La juste valeur peut aussi être déterminée à l'aide de techniques d'évaluation internes ajustées pour tenir compte des facteurs de risque propres aux instruments financiers et de la conjoncture économique.

Billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC)

Pour établir la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC classés dans le niveau 2, la Banque a tenu compte de la qualité des actifs sous-jacents. La Banque a déterminé la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation intégrant des flux de trésorerie actualisés. Pour les billets restructurés des conduits VAC I et II, le taux d'actualisation s'appuie à 80 % sur des tranches de l'indice CDX.IG et à 20 % sur un panier de valeurs mobilières adossées à des actifs tels que des créances sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et des prêts automobiles.

Dans l'établissement de la juste valeur des billets restructurés, la Banque ajuste, au besoin, son hypothèse sur la liquidité afin de refléter les conditions du marché. La Banque établit la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC qu'elle détient en comparant la valeur obtenue par la méthodologie décrite précédemment à une fourchette de valeurs. Les valeurs situées dans cette fourchette ont été obtenues en ajustant divers scénarios de liquidité.

Autres billets restructurés des conduits VAC I et VAC II

La détermination de la juste valeur de ces instruments financiers, classés dans le niveau 3, est fondée sur la valeur de l'actif net qui représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues de l'administrateur des conduits.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en bourse est déterminée d'après les cours sur un marché actif, soit les cours acheteur pour les actifs financiers ou les cours vendeur pour les passifs financiers.

En ce qui concerne les instruments financiers dérivés hors bourse, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies qui intègrent des hypothèses basées principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés telles que les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit, les taux de change et les facteurs de volatilité des prix et des taux. Dans l'établissement de la juste valeur des instruments financiers dérivés hors Bourse, la Banque inclut aussi les facteurs suivants :

Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

Le CVA est un ajustement de l'évaluation apporté aux instruments financiers dérivés afin de tenir compte du risque de crédit lié à la contrepartie. Pour chacune des contreparties, le CVA se fonde sur l'exposition positive prévue et les probabilités de défaut au fil du temps. Les expositions sont déterminées selon des facteurs pertinents, comme : les valeurs de marché actuelles et futures éventuelles, les conventions-cadres de compensation, les ententes de sûreté et les taux de recouvrement prévus. Les probabilités de défaut sont déduites d'après les écarts de swaps sur défaillance de crédit. Lorsque ces données ne sont pas disponibles, des données approximatives appropriées sont utilisées. Bien que la méthode générale utilisée suppose actuellement que les expositions positives prévues et les probabilités de défaut sont indépendantes, des ajustements sont apportés à certains types de transaction où il existe un lien direct entre l'exposition en cas de défaut et les probabilités de défaut.

Ajustement de l'évaluation lié au risque de crédit de la Banque (DVA)

Le DVA tient compte du risque de crédit propre à la Banque reflété dans l'évaluation des instruments financiers dérivés. Le DVA se fonde sur l'exposition négative anticipée et les probabilités de défaut de la Banque au fil du temps. Les expositions sont déterminées selon des facteurs pertinents, comme : les valeurs de marché actuelles et futures éventuelles, les conventions-cadres de compensation, les ententes de sûreté et les taux de recouvrement prévus. Les écarts implicites de marché de la Banque sont utilisés aux fins du calcul du DVA.

Ajustement de valeur lié au financement (FVA)

Le FVA est un ajustement de valeur apporté aux instruments financiers dérivés afin de refléter le coût ou les bénéfices implicites du marché liés au financement des garanties pour les transactions qui ne sont pas garanties ou qui sont partiellement garanties. Les expositions prévues sont déterminées selon des méthodes conformes au cadre conceptuel du CVA et du DVA. Le niveau de financement utilisé pour déterminer le FVA se fonde sur le niveau de financement moyen des intervenants du marché concerné.

Lorsque les techniques d'évaluation comprennent une ou plusieurs données d'entrée significatives qui ne sont pas observables sur des marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés hors bourse se fonde principalement sur les estimations et les données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte entre autres des options de remboursement par anticipation, des taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des prêts similaires et d'autres variables pertinentes, si applicable. La juste valeur des prêts hypothécaires à taux variable est réputée être égale à leur valeur comptable.

La juste valeur des autres prêts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, aux taux d'intérêt courants exigés sur le marché pour de nouveaux prêts similaires. La juste valeur des prêts à taux variable est réputée être égale à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à terme fixe est principalement déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte entre autres des options de rachat et des taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des instruments financiers ayant des conditions similaires. Pour certains instruments de financement à terme, la juste valeur est établie au moyen des cours du marché pour des instruments similaires. La juste valeur des dépôts à vue et avec préavis est réputée être égale à leur valeur comptable.

La juste valeur des billets de dépôts structurés est établie d'après des modèles d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables lorsqu'elles sont disponibles, telles que des indices de rendement de référence, et tient compte également du DVA qui reflète le risque de crédit propre à la Banque. Les écarts implicites de marché de la Banque sont utilisés pour déduire les probabilités de défaut de la Banque dans le calcul du DVA. Finalement, lorsque la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation des options, les techniques d'évaluation sont similaires à celle décrites pour les instruments financiers dérivés.

Passifs relatifs à des créances cédées

Ces passifs résultent de transactions de ventes à Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) de titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada. Ces transactions ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation. Elles sont comptabilisées comme des emprunts garantis, ce qui donne lieu à la comptabilisation de passifs dans le bilan consolidé. La juste valeur de ces passifs est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée observables sur le marché, telles que les cours des obligations hypothécaires du Canada.

Autres passifs et dette subordonnée

La juste valeur de ces passifs financiers est fondée sur les cours sur un marché actif. En l'absence de cours sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des instruments financiers similaires et dont la durée jusqu'à l'échéance est la même.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Si des données d'entrée de différents niveaux dans la hiérarchie sont utilisées, l'instrument financier est alors classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : Données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs et des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur un marché hors bourse.
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données correspondent aux cours d'instruments similaires observables sur un marché actif, à des cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement certains prêts, certains dépôts, les instruments financiers dérivés négociés sur un marché hors bourse, certains titres de créance, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, les passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs.
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une ou plusieurs données d'entrée importantes non observables sur un marché concernant l'actif ou le passif. La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés.

Les catégories d'instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent des produits suivants :

- instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net : certains investissements dans des titres de créance adossés à des actifs, des investissements dans des fonds de couverture pour lesquels il existe certaines restrictions relatives au rachat d'unités ou de titres, ainsi que certains instruments financiers dérivés dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données significatives non observables sur des marchés;
- valeurs mobilières disponibles à la vente : des billets restructurés ainsi que des titres de participation et de créance de sociétés privées;
- certains dépôts (billets de dépôts structurés) dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données importantes non observables sur des marchés.

Transfert entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours de l'exercice 2016, 214 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 71 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions du marché (120 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et aucun transfert significatif pour les engagements afférents à des titres vendus à découvert pour l'exercice 2015). De plus, au cours de l'exercice 2016, 56 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net ont été transférés hors du niveau 1 vers le niveau 2 (aucun transfert significatif pour l'exercice 2015).

Au cours de l'exercice 2015, la Banque avait transféré 631 M\$ de billets restructurés, comprenant des billets restructurés des conduits VAC ainsi que certains autres billets restructurés, hors du niveau 3 vers le niveau 2 puisque les données non observables n'avaient plus d'impact significatif sur l'établissement de la juste valeur dans un contexte où l'échéance anticipée est de courte durée. Au cours des exercices 2016 et 2015, il y a eu des transferts d'autres instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions de marché.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

	Au 31 octobre 2016			Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	2 284	4 904	–	7 188
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	10 547	–	10 547
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	3 968	206	–	4 174
Autres titres de créance	–	2 934	–	2 934
Titres de participation	20 410	693	18	21 121
	26 662	19 284	18	45 964
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	241	6 040	–	6 281
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	4 996	–	4 996
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 614	95	–	1 709
Autres titres de créance	–	948	30	978
Titres de participation	201	168	275	644
	2 056	12 247	305	14 608
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	158	–	158
Prêts et acceptations	–	6 454	–	6 454
Autres				
Instruments financiers dérivés	87	10 196	133	10 416
	28 805	48 339	456	77 600
Passifs financiers				
Dépôts	–	4 788	7	4 795
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	8 732	5 475	–	14 207
Instruments financiers dérivés	117	7 490	118	7 725
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 206	–	6 206
Autres passifs	–	43	–	43
	8 849	24 002	125	32 976

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	Au 31 octobre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	1 969	6 647	–	8 616
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	11 148	–	11 148
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	326	866	–	1 192
Autres titres de créance	–	3 264	–	3 264
Titres de participation	17 145	611	21	17 777
	19 440	22 536	21	41 997
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	283	6 184	–	6 467
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	5 104	–	5 104
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	904	25	–	929
Autres titres de créance	–	913	30	943
Titres de participation	225	144	231	600
	1 412	12 370	261	14 043
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées				
	–	295	–	295
Prêts et acceptations				
	–	4 565	–	4 565
Autres				
Instruments financiers dérivés	95	10 730	17	10 842
	20 947	50 496	299	71 742
Passifs financiers				
Dépôts				
	–	3 184	20	3 204
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	11 456	5 877	–	17 333
Instruments financiers dérivés	42	7 659	55	7 756
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 402	–	6 402
Autres passifs	–	50	–	50
	11 498	23 172	75	34 745

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés. Le tableau suivant présente les données d'entrée non observables importantes utilisées aux fins des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

					Au 31 octobre 2016	
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données		
				Bas	Haut	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières						
Autres billets restructurés des conduits VAC I et VAC II	6	Valeur de l'actif net	Valeur de l'actif net	100 %	100 %	
Titres de participation et autres titres de créance	317	Valeur de l'actif net Cours de marché comparables Modèle fondé sur les prix	Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽¹⁾ Équivalence de prix	100 % 11 x 71 %	100 % 14 x 121 %	
Autres						
Instruments financiers dérivés						
Contrats de taux d'intérêt	2	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	2,20 %	2,20 %	
Contrats sur actions	131	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	10 % (56) %	25 % (56) %	
	456					
Passifs financiers						
Dépôts						
Billets de dépôts structurés	7	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	10 % (33) %	55 % 87 %	
Autres						
Instruments financiers dérivés						
Contrats sur actions	118	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	10 % (56) %	54 % 87 %	
	125					

					Au 31 octobre 2015	
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données		
				Bas	Haut	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières						
Autres billets restructurés des conduits VAC I et VAC II	7	Valeur de l'actif net	Valeur de l'actif net	100 %	100 %	
Titres de participation et autres titres de créance	275	Flux de trésorerie actualisés Valeur de l'actif net Cours de marché comparables Modèle fondé sur les prix	Écart de crédit Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽¹⁾ Équivalence de prix	425 Pbs ⁽²⁾ 100 % 4,2 x 80 %	445 Pbs ⁽²⁾ 100 % 13 x 95 %	
Autres						
Instruments financiers dérivés						
Contrats de taux d'intérêt	2	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	2,20 %	2,20 %	
Contrats sur actions	15	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	9 % (50) %	49 % 77 %	
	299					
Passifs financiers						
Dépôts						
Billets de dépôts structurés	20	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	10 % (51) %	59 % 85 %	
Autres						
Instruments financiers dérivés						
Contrats sur actions	55	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	9 % (50) %	67 % 85 %	
	75					

(1) BAIIA signifie bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.

(2) Pbs ou point de base représente une unité de mesure correspondant à 0,01 %.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Données d'entrée non observables importantes des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classées dans le niveau 3

Valeur de l'actif net

La valeur de l'actif net représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds, des administrateurs de conduits ou des commandités des sociétés en commandite. La valeur de l'actif net d'un fonds correspond à la juste valeur totale de l'actif moins le passif.

Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) et équivalence de prix

Les données d'entrée d'évaluation des titres de participation privés incluent des ratios basés sur les bénéfices. Ces ratios sont évalués en fonction de ratios d'entreprises comparables, et un ratio plus élevé résultera en une juste valeur plus élevée. L'équivalence de prix est un pourcentage du prix de marché établi en fonction de la liquidité du titre.

Taux d'actualisation

Lorsque des techniques d'évaluation des flux de trésorerie actualisés sont utilisées, le taux d'actualisation représente la donnée utilisée pour porter les flux de trésorerie futurs à leur valeur actualisée. Une augmentation du taux d'actualisation donnera lieu à une diminution de la juste valeur.

Volatilité à long terme

La volatilité est une mesure de la variabilité future attendue des prix de marché. La volatilité est généralement observable sur le marché par le biais des prix de certaines options. Toutefois, la volatilité à long terme liée à des options, dont l'échéance est plus longue, peut ne pas être observable. Une augmentation (diminution) de la volatilité à long terme s'accompagne généralement d'une augmentation (diminution) de la corrélation à long terme. Une volatilité à long terme plus élevée pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la juste valeur de l'instrument, selon les modalités de l'instrument.

Corrélation du marché

La corrélation est une mesure de la relation d'interdépendance entre deux variables différentes. Une corrélation positive implique que les variables ont tendance à évoluer dans la même direction, alors qu'une corrélation négative implique que les variables ont tendance à évoluer dans des directions opposées. La corrélation est utilisée pour l'évaluation d'instruments financiers dont les rendements futurs sont dépendants de plusieurs variables. Un changement dans la corrélation peut entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur selon les modalités de son rendement contractuel.

Écart de crédit

L'écart de crédit est la différence entre un taux d'intérêt de référence et le taux d'intérêt demandé par les intervenants du marché pour accepter la qualité de crédit inférieure de l'actif financier évalué. Le taux d'intérêt de certaines obligations gouvernementales, dont la cote de crédit est élevée et la maturité est similaire à l'actif évalué, peut souvent être considéré comme taux d'intérêt de référence. Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles.

Pour les autres billets restructurés des conduits VAC I et VAC II classés dans le niveau 3, la donnée la plus importante utilisée pour déterminer la juste valeur est la valeur de l'actif net. Aux 31 octobre 2016 et 2015, la Banque fait varier les valeurs utilisées dans une fourchette qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de moins de 1 M\$.

Pour les titres de participation et autres titres de créance, la Banque fait varier des données non observables significatives, telles que la valeur de l'actif net, l'écart de crédit ou le ratio valeur de l'entreprise/BAIIA et l'équivalence de prix, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 40 M\$ au 31 octobre 2016 (une augmentation ou une diminution de 36 M\$ au 31 octobre 2015).

Pour les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés relatifs aux billets de dépôts structurés, la Banque fait varier les données sur les volatilités à long terme et les corrélations du marché et établit une fourchette raisonnable de juste valeur. Au 31 octobre 2016, pour les instruments financiers dérivés, la juste valeur nette pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 7 M\$ (une augmentation ou une diminution de 11 M\$ au 31 octobre 2015) alors que pour les billets de dépôts structurés, la juste valeur pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 1 M\$ (une augmentation ou une diminution de 4 M\$ au 31 octobre 2015).

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

	Exercice terminé le 31 octobre 2016			
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 31 octobre 2015	21	261	(38)	(20)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽²⁾	(1)	8	(31)	9
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	14	–	–
Achats	18	42	–	–
Ventes	(26)	(13)	–	–
Émissions	–	–	–	(13)
Règlements et autres	–	(8)	20	3
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	6	1	67	(32)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	(3)	46
Juste valeur au 31 octobre 2016	18	305	15	(7)
Variations des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 octobre 2016 ⁽³⁾	(1)	–	(31)	9

	Exercice terminé le 31 octobre 2015			
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 31 octobre 2014	1 223	237	(39)	(81)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽⁴⁾	56	62	(5)	(5)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	(25)	–	–
Achats	3	85	–	–
Ventes	(43)	(99)	–	–
Émissions	–	–	–	(20)
Règlements et autres	(587)	(5)	3	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	6	(6)	(10)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	(631)	–	9	96
Juste valeur au 31 octobre 2015	21	261	(38)	(20)
Variations des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 octobre 2015 ⁽⁵⁾	1	–	(5)	(5)

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.

(2) Le total des pertes nettes compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 15 M\$.

(3) Le total des pertes non réalisées compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 23 M\$.

(4) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 108 M\$.

(5) Le total des pertes non réalisées comprises dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 9 M\$.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, à l'exception de ceux dont la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

	Au 31 octobre 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	–	2 652	–	2 652
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	548	–	548
Autres titres de créance	–	793	–	793
	–	3 993	–	3 993
Prêts	–	44 895	69 305	114 200
Passifs financiers				
Dépôts	–	136 108	–	136 108
Autres				
Passifs relatifs à des créances cédées	–	13 974	–	13 974
Autres passifs	–	1 359	–	1 359
Dettes subordonnées	–	1 013	–	1 013
	–	152 454	–	152 454

	Au 31 octobre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Prêts	–	36 947	65 060	102 007
Passifs financiers				
Dépôts	–	126 096	–	126 096
Autres				
Passifs relatifs à des créances cédées	–	13 427	–	13 427
Autres passifs	–	1 348	–	1 348
Dettes subordonnées	–	1 526	–	1 526
	–	142 397	–	142 397

NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation résultant de l'évaluation des actifs ou des passifs financiers sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque.

La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés, tels que des billets restructurés des conduits VAC, certains dépôts, ainsi que certains prêts. Il n'y a aucune exposition au risque de crédit sur les prêts dans la mesure où ceux-ci sont entièrement garantis.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé pour des titres similaires qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 31 octobre 2016	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	1 465	10	326
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	158	–	–
Prêts	164	(14)	(27)
	1 787	(4)	299
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ⁽¹⁾⁽²⁾	4 655	(132)	(81)
Passifs relatifs à des créances cédées	6 206	41	(207)
	10 861	(91)	(288)

	Valeur comptable au 31 octobre 2015	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	2 244	66	347
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	295	–	–
Prêts	152	(19)	(25)
	2 691	47	322
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ⁽¹⁾⁽²⁾	3 053	100	–
Passifs relatifs à des créances cédées	6 402	(76)	(250)
	9 455	24	(250)

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit donne lieu à une perte de 75 M\$. Suite à l'adoption prospective et par anticipation des dispositions sur le risque de crédit propre de l'IFRS 9 – *Instruments financiers* le 1^{er} février 2016, la Banque a comptabilisé une perte de 90 M\$ dans les *Autres éléments du résultat global* pour la période du 1^{er} février 2016 au 31 octobre 2016, et un gain de 15 M\$ a été comptabilisé dans le *Résultat net* pour le premier trimestre de l'exercice 2016 (gain de 30 M\$ comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015).

(2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

NOTE 5 – COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

De façon générale, les instruments financiers dérivés hors bourse assujettis à des conventions-cadres de compensation de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* ou à d'autres ententes similaires ne satisfont pas aux critères de compensation dans le bilan consolidé car le droit d'opérer une compensation est juridiquement exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

De façon générale, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées de même que les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées assujettis à des conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Toutefois, les transactions mentionnées ci-dessus peuvent être assujetties à des ententes contractuelles de compensation conclues avec des chambres de compensation. Si les critères de compensation sont respectés, ces transactions sont compensées dans le bilan consolidé. De plus, dans le cadre de ces transactions, la Banque peut donner ou recevoir des espèces ou d'autres instruments financiers utilisés comme instrument de garantie.

Les tableaux suivants présentent l'information sur les actifs financiers et les passifs financiers qui sont compensés dans le bilan consolidé car ils respectent les critères de compensation ainsi que sur ceux qui ne sont pas compensés et qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Au 31 octobre 2016						
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé	Montants associés non compensés dans le bilan consolidé		Montants nets
				Instruments financiers ⁽¹⁾	Actifs financiers reçus / donnés en garantie ⁽²⁾	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	25 115	11 167	13 948	1 843	12 035	70
Instruments financiers dérivés	12 521	2 105	10 416	4 743	3 390	2 283
	37 636	13 272	24 364	6 586	15 425	2 353
Passifs financiers						
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	33 803	11 167	22 636	1 843	20 633	160
Instruments financiers dérivés	9 830	2 105	7 725	4 743	1 740	1 242
	43 633	13 272	30 361	6 586	22 373	1 402

Au 31 octobre 2015						
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé	Montants associés non compensés dans le bilan consolidé		Montants nets
				Instruments financiers ⁽¹⁾	Actifs financiers reçus / donnés en garantie ⁽²⁾	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	24 997	7 295	17 702	704	16 955	43
Instruments financiers dérivés	12 400	1 558	10 842	5 110	2 818	2 914
	37 397	8 853	28 544	5 814	19 773	2 957
Passifs financiers						
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	21 074	7 295	13 779	704	13 000	75
Instruments financiers dérivés	9 314	1 558	7 756	5 110	1 119	1 527
	30 388	8 853	21 535	5 814	14 119	1 602

(1) Valeur comptable des instruments financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

(2) Excluant les garanties sous forme d'instruments non financiers.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES

Échéances contractuelles résiduelles des valeurs mobilières

Au 31 octobre					2016	2015
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total	Total
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres émis ou garantis par						
Le gouvernement du Canada	1 138	4 683	1 367	–	7 188	8 616
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	427	6 651	3 469	–	10 547	11 148
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	3 832	154	188	–	4 174	1 192
Autres titres de créance	1 148	1 169	617	–	2 934	3 264
Titres de participation	11	7	–	21 103	21 121	17 777
	6 556	12 664	5 641	21 103	45 964	41 997
Valeurs mobilières disponibles à la vente						
Titres émis ou garantis par						
Le gouvernement du Canada	226	5 225	830	–	6 281	6 467
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	12	1 041	3 943	–	4 996	5 104
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	121	1 047	541	–	1 709	929
Autres titres de créance	180	532	266	–	978	943
Titres de participation	19	73	–	552	644	600
	558	7 918	5 580	552	14 608	14 043
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance						
Titres émis ou garantis par						
Le gouvernement du Canada	–	2 606	–	–	2 606	–
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	340	204	–	544	–
Autres titres de créance	472	347	–	–	819	–
	472	3 293	204	–	3 969	–

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (cont.)

Gains (pertes) bruts sur les valeurs mobilières disponibles à la vente

	Au 31 octobre 2016			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	6 201	83	(3)	6 281
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	4 704	312	(20)	4 996
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 702	11	(4)	1 709
Autres titres de créance	951	29	(2)	978
Titres de participation	588	94	(38)	644
	14 146	529	(67)	14 608

	Au 31 octobre 2015			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	6 423	62	(18)	6 467
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	4 889	246	(31)	5 104
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	929	2	(2)	929
Autres titres de créance	937	15	(9)	943
Titres de participation	569	78	(47)	600
	13 747	403	(107)	14 043

Pertes de valeur comptabilisées

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque évalue s'il existe une indication objective de dépréciation de chaque valeur mobilière disponible à la vente. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, des pertes de valeur de 9 M\$ (26 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015) ont été comptabilisées dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats. De plus, au cours des exercices terminés les 31 octobre 2016 et 2015, aucun montant n'a été renversé dans l'état consolidé des résultats pour les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de créance dépréciés antérieurement.

Pertes brutes non réalisées

Aux 31 octobre 2016 et 2015, la Banque a conclu que les pertes brutes non réalisées sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont principalement attribuables à la fluctuation des prix sur le marché ainsi qu'aux variations des cours des monnaies étrangères, et qu'il n'existe aucune indication objective de dépréciation nécessitant la comptabilisation d'une perte de valeur dans l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque évalue s'il existe une indication objective de dépréciation de chaque valeur mobilière détenue jusqu'à son échéance. Au 31 octobre 2016, il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation pour les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance.

Véhicules d'actifs cadres

Au 31 octobre 2016, la valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque s'établit à 619 M\$ (655 M\$ au 31 octobre 2015), dont un montant de 613 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et un montant de 6 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (642 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 13 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2015). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et les autres billets ont été classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la cote de crédit des billets VAC I de catégorie B a augmenté de « A (sf) » à « A élevé (sf) ». Les cotes de crédit des billets VAC I de catégorie A-2 et des billets VAC II de catégorie A-1 se maintiennent à « AA faible (sf) ». La cote de crédit des billets VAC II de catégorie A-2 se maintient quant à elle à « A (sf) ».

NOTE 7 – PRÊTS

Qualité du crédit

				Au 31 octobre 2016
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾⁽²⁾	Total
Ni en souffrance ⁽³⁾ ni douteux	48 552	33 591	43 673	125 816
En souffrance ⁽³⁾ mais non douteux	245	294	112	651
Douteux	71	79	342	492
Prêts bruts	48 868	33 964	44 127	126 959
Moins : provisions sur prêts douteux				
Provisions individuelles	13	20	156	189
Provisions collectives	–	19	3	22
Provisions sur prêts douteux	13	39	159	211
	48 855	33 925	43 968	126 748
Moins :				
Provision sectorielle sur prêts non douteux – Pétrole et gaz ⁽⁴⁾				204
Provision collective sur prêts non douteux ⁽⁵⁾				366
				570
Prêts et acceptations, après déduction des provisions				126 178

				Au 31 octobre 2015
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾⁽²⁾	Total
Ni en souffrance ⁽³⁾ ni douteux	43 184	31 556	39 953	114 693
En souffrance ⁽³⁾ mais non douteux	266	295	96	657
Douteux	70	82	305	457
Prêts bruts	43 520	31 933	40 354	115 807
Moins : provisions sur prêts douteux				
Provisions individuelles	10	18	151	179
Provisions collectives	–	22	2	24
Provisions sur prêts douteux	10	40	153	203
	43 510	31 893	40 201	115 604
Moins : provision collective sur prêts non douteux ⁽⁵⁾				366
Prêts et acceptations, après déduction des provisions				115 238

(1) Les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(3) Un prêt est en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle.

(4) La provision sectorielle sur prêts non douteux est constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz.

(5) La provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts visés par la provision sectorielle.

NOTE 7 – PRÊTS (suite)

Prêts en souffrance mais non douteux ⁽¹⁾

Au 31 octobre	2016			2015		
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾
En souffrance mais non douteux						
De 31 à 60 jours	115	112	51	120	109	36
De 61 à 90 jours	48	36	9	54	38	26
Plus de 90 jours	82	146	52	92	148	34
	245	294	112	266	295	96

- (1) Les prêts en souffrance de moins de 31 jours ne sont pas présentés étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.
 (2) Au 31 octobre 2016, la juste valeur des actifs financiers détenus en garantie de prêts qui sont en souffrance mais non douteux s'établit à 10 M\$ (16 M\$ au 31 octobre 2015).

Prêts douteux

	Au 31 octobre 2016			
	Bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives	Nets
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	71	13	–	58
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	79	20	19	40
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	342	156	3	183
	492	189	22	281

	Au 31 octobre 2015			
	Bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives	Nets
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	70	10	–	60
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	82	18	22	42
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	305	151	2	152
	457	179	24	254

- (1) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Provisions pour pertes sur créances

Exercice terminé le 31 octobre 2016							
	Solde au début	Dotations aux pertes sur créances	Radiations	Radiations sur cartes de crédit	Recouvrements et autres ⁽¹⁾	Transferts ⁽²⁾	Solde à la fin
Provisions sur prêts douteux							
Hypothécaires résidentiels							
Provisions individuelles	10	12	(11)	–	2	–	13
Provisions collectives	–	–	–	–	–	–	–
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit							
Provisions individuelles	18	123	(41)	(81)	1	–	20
Provisions collectives	22	28	(39)	–	8	–	19
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽³⁾							
Provisions individuelles	151	67	(107)	–	(1)	46	156
Provisions collectives	2	4	(3)	–	–	–	3
Provisions individuelles	179	202	(159)	(81)	2	46	189
Provisions collectives	24	32	(42)	–	8	–	22
	203	234	(201)	(81)	10	46	211
Provision sectorielle sur prêts non douteux							
– Pétrole et gaz ⁽⁴⁾	–	250	–	–	–	(46)	204
Provision collective sur prêts non douteux ⁽⁵⁾	366	–	–	–	–	–	366
	366	250	–	–	–	(46)	570
	569	484	(201)	(81)	10	–	781

Exercice terminé le 31 octobre 2015							
	Solde au début	Dotations aux pertes sur créances	Radiations	Radiations sur cartes de crédit	Recouvrements et autres ⁽¹⁾	Transferts ⁽²⁾	Solde à la fin
Provisions sur prêts douteux							
Hypothécaires résidentiels							
Provisions individuelles	9	10	(9)	–	–	–	10
Provisions collectives	–	–	–	–	–	–	–
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit							
Provisions individuelles	15	121	(38)	(81)	1	–	18
Provisions collectives	21	35	(40)	–	6	–	22
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽³⁾							
Provisions individuelles	191	60	(108)	–	8	–	151
Provisions collectives	2	2	(2)	–	–	–	2
Provisions individuelles	215	191	(155)	(81)	9	–	179
Provisions collectives	23	37	(42)	–	6	–	24
	238	228	(197)	(81)	15	–	203
Provision collective sur prêts non douteux ⁽⁵⁾	366	–	–	–	–	–	366
	604	228	(197)	(81)	15	–	569

(1) Incluant les variations de change.

(2) Lorsqu'un prêt visé par la provision sectorielle sur prêts non douteux – Pétrole et gaz devient douteux, la provision sectorielle relative à ce prêt est transférée aux provisions individuelles sur prêts douteux.

(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(4) La provision sectorielle sur prêts non douteux est constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz.

(5) La provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts visés par la provision sectorielle.

NOTE 7 – PRÊTS (suite)

Répartition des prêts bruts et douteux par catégorie d'emprunteurs selon les catégories d'actifs de Bâle

	2016				
	Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre	
	Prêts bruts ⁽¹⁾	Prêts douteux ⁽¹⁾	Provisions sur prêts douteux ⁽¹⁾	Dotations aux pertes sur créances	Radiations
Particuliers					
Hypothèques résidentielles ⁽²⁾	58 265	76	13	11	11
Crédits rotatifs admissibles ⁽³⁾	4 178	18	10	105	108
Autres prêts aux particuliers ⁽⁴⁾	10 316	49	28	45	53
	72 759	143	51	161	172
Autres que particuliers ⁽¹⁾					
Agriculture	4 599	16	6	–	3
Pétrole et gaz	2 102	178	66	284	66
Mines	582	–	–	–	–
Construction et services immobiliers ⁽⁵⁾	10 729	19	9	5	2
Fabrication	3 597	25	21	8	6
Commerce de gros et de détail	4 932	34	17	12	23
Transports	3 013	6	4	3	5
Télécommunications, médias et technologies	1 578	23	9	4	–
Institutions financières	3 872	–	–	–	–
Services	6 021	22	8	4	4
Gouvernements et autres services reliés	5 638	18	12	–	–
Autres	7 537	8	8	3	1
	54 200	349	160	323	110
	126 959	492	211	484	282

	2015				
	Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre	
	Prêts bruts ⁽¹⁾	Prêts douteux ⁽¹⁾	Provisions sur prêts douteux ⁽¹⁾	Dotations aux pertes sur créances	Radiations
Particuliers					
Hypothèques résidentielles ⁽²⁾	54 004	77	10	11	9
Crédits rotatifs admissibles ⁽³⁾	4 093	19	11	107	108
Autres prêts aux particuliers ⁽⁴⁾	9 512	51	28	49	51
	67 609	147	49	167	168
Autres que particuliers ⁽¹⁾					
Agriculture	4 433	29	9	3	2
Pétrole et gaz	3 220	62	46	36	27
Mines	392	–	–	–	–
Construction et services immobiliers ⁽⁵⁾	10 439	40	5	(3)	4
Fabrication	3 765	28	20	3	30
Commerce de gros et de détail	4 873	74	36	16	14
Transports	1 956	10	4	–	–
Télécommunications, médias et technologies	1 254	23	6	2	–
Institutions financières	2 679	1	–	–	–
Services	5 414	17	7	1	28
Gouvernements et autres services reliés	4 447	18	13	3	–
Autres	5 326	8	8	–	5
	48 198	310	154	61	110
	115 807	457	203	228	278

- (1) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
 (2) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
 (3) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.
 (4) Incluant les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises.
 (5) Incluant les hypothèques non résidentielles.

NOTE 8 – ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère directement à des tierces parties, notamment des entités structurées, des actifs financiers tels que des valeurs mobilières ou des prêts. Les modalités de certaines de ces transactions prévoient que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs financiers. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent les flux de revenus associés aux actifs. Par conséquent, ces actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et ces transactions sont traitées comme des emprunts assortis de garanties ou des emprunts garantis. La nature de ces transactions est décrite ci-dessous.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Dans le cadre des opérations de vente de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières en vertu d'ententes de prêt de titres, la Banque transfère des actifs financiers à des tierces parties selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Les tierces parties peuvent avoir un droit non limité de revendre ou de nantir à nouveau les actifs financiers reçus. Si des garanties sous forme d'espèces sont reçues, la Banque les comptabilise de même qu'une obligation de remettre le montant en espèces, et elles sont incluses dans la rubrique *Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées* du bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont reçues à titre de garantie, la Banque ne les comptabilise pas dans le bilan consolidé.

Actifs financiers transférés aux entités structurées

Dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), la Banque vend des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés. Le montant en espèces reçu relativement à ces actifs transférés est comptabilisé à titre d'emprunt garanti, et un passif correspondant est constaté à la rubrique *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé.

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur la nature des actifs financiers transférés qui ne remplissent pas les critères de décomptabilisation et de leurs passifs correspondants.

Au 31 octobre	2016	2015
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	39 989	32 902
Prêts hypothécaires résidentiels	19 093	17 732
	59 082	50 634
Valeur comptable des passifs associés⁽²⁾	34 992	26 820
Juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	39 989	32 902
Prêts hypothécaires résidentiels	19 403	18 032
	59 392	50 934
Juste valeur des passifs associés⁽²⁾	35 041	26 879

(1) Le montant relatif aux valeurs mobilières prêtées représente le montant maximal des valeurs mobilières de la Banque pouvant être prêtées. Pour les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, le montant inclut les actifs de la Banque ainsi que ceux de tierces parties.

(2) Les passifs associés comprennent les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat avant l'incidence de compensation pour un montant de 3 521 M\$ au 31 octobre 2016 (1 411 M\$ au 31 octobre 2015) et les passifs relatifs à des créances cédées. Les passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées ne sont pas inclus car la Banque peut prêter ses propres actifs financiers et ceux de tierces parties. La valeur comptable et la juste valeur des passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées se chiffrent à 11 296 M\$ au 31 octobre 2016 (8 140 M\$ au 31 octobre 2015).

Le tableau ci-dessous précise la nature des transactions relativement aux actifs financiers transférés mais non décomptabilisés.

Au 31 octobre	2016	2015
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et autres valeurs mobilières vendus à la FCH	20 030	18 958
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	14 615	7 148
Valeurs mobilières prêtées	24 437	24 526
Prêts hypothécaires résidentiels transférés à un fonds commun de placement	–	2
	59 082	50 634

NOTE 9 – PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

Au 31 octobre			2016	2015
	Secteur d'exploitation	Pourcentage de participation	Valeur comptable	Valeur comptable
Entreprises associées cotées ⁽¹⁾				
Groupe TMX limitée ⁽²⁾	Autres	8,6 %	231	240
Corporation Fiera Capital ⁽³⁾	Gestion de patrimoine	20,9 %	154	149
Entreprises associées non cotées				
Maple Financial Group Inc. ⁽⁴⁾	Marchés financiers	24,9 %	–	160
Autres ⁽⁵⁾			230	248
Coentreprises non cotées			30	34
			645	831

- (1) La juste valeur des participations dans des entreprises associées basée sur les cours sur un marché actif se chiffre à 497 M\$ au 31 octobre 2016 (399 M\$ au 31 octobre 2015).
- (2) La Banque exerce une influence notable sur Groupe TMX limitée principalement en raison de sa participation au capital, du financement accordé et de sa présence au conseil d'administration.
- (3) Au cours de l'exercice 2015, la Banque a cédé une partie de sa participation dans Corporation Fiera Capital. Se reporter à la note 33 pour de plus amples renseignements.
- (4) Au cours de l'exercice 2016, la Banque a radié la valeur comptable de sa participation dans Maple Financial Group Inc. pour un montant de 164 M\$. Se reporter au texte ci-dessous pour de plus amples renseignements.
- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Banque a conclu l'acquisition d'Advanced Bank of Asia Limited (ABA). Au 31 octobre 2015, la Banque détenait une participation dans cette entité. Se reporter à la note 33 pour de plus amples renseignements. Au cours de l'exercice 2015, la Banque a acquis une participation dans NSIA Participations (NSIA), un groupe financier établi à Abidjan, en Côte d'Ivoire. La transaction visait l'acquisition par la Banque et Amethis Africa Finance (Amethis Finance) de la participation détenue par le fonds ECP Africa Fund III PCC dans NSIA. La participation de la Banque dans NSIA s'élève à 20,9 % et celle d'Amethis Finance à 5,4 %, et le prix d'acquisition pour la Banque s'est élevé à 116 M\$. La Banque comptabilise cette participation selon la méthode de la mise en équivalence depuis la date d'acquisition.

Aux 31 octobre 2016 et 2015, il n'y a aucune restriction importante qui limiterait la capacité des entreprises associées et des coentreprises de transférer des fonds à la Banque sous forme de dividendes ou de rembourser des prêts ou avances, s'il y a lieu. De plus, la Banque n'a pris aucun engagement particulier et n'a contracté aucun passif éventuel envers les entreprises associées et les coentreprises.

Groupe TMX limitée

Groupe TMX limitée est une société canadienne qui contrôle, directement ou indirectement, un certain nombre d'entités qui exploitent des bourses et chambres de compensation et qui offrent des services de compensation et de règlement. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, Group TMX limitée a versé des dividendes à la Banque pour un montant de 8 M\$ (8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015).

Corporation Fiera Capital

Corporation Fiera Capital est une société canadienne de gestion de placement indépendante. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, Corporation Fiera Capital a versé des dividendes à la Banque pour un montant de 10 M\$ (9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015).

Maple Financial Group Inc.

Maple Financial Group Inc. (Maple) est une société fermée canadienne qui exerçait ses activités par l'intermédiaire de filiales directes ou indirectes en propriété exclusive au Canada, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. La Banque détient une participation de 24,9 % dans cette société. En août 2016, Maple s'est placée sous la protection de la loi sur la faillite en vertu des lois canadiennes applicables, et un séquestre a été nommé pour administrer la société. Une procédure similaire a été lancée pour chacune des autres filiales importantes de Maple dans leur territoire respectif.

Maple Bank GmbH, une filiale en propriété exclusive indirecte de Maple, a fait l'objet d'enquêtes des autorités allemandes au sujet de présumées irrégularités fiscales. Ces enquêtes ont commencé en septembre 2015 et, à la connaissance de la Banque, elles se poursuivent actuellement. La Banque croit savoir que les enquêtes portent sur certaines activités de négociation effectuées par Maple Bank GmbH et par certains de ses employés actuels et passés, au cours des exercices 2006 à 2010. Les autorités allemandes ont allégué que ces activités de négociation ont été réalisées en contravention de la législation fiscale allemande. Ni la Banque ni ses employés n'ont participé à ces activités de négociation ou n'ont fait, à la connaissance de la Banque, l'objet de ces enquêtes.

Le 6 février 2016, l'autorité fédérale allemande de réglementation du secteur financier, BaFin, a instauré un moratoire sur les activités de Maple Bank GmbH, rendant impossible la poursuite du cours normal de ses affaires. À la lumière de ces événements, la Banque a radié la valeur comptable de sa participation dans Maple, pour un montant de 164 M\$ (145 M\$ déduction faite des impôts) au cours du premier trimestre de 2016. La radiation de la participation dans cette entreprise associée de 164 M\$ a été comptabilisée à la rubrique *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, et présentée dans le secteur des Marchés financiers.

La Banque a avisé les autorités allemandes que s'il est déterminé que des portions de dividendes reçus de Maple peuvent être raisonnablement attribuées à une fraude fiscale par Maple Bank GmbH, des moyens seront mis en œuvre pour restituer ces montants à l'autorité compétente. Dans cette éventualité, la Banque estime que les sommes en cause n'auraient pas d'incidence importante sur sa situation financière.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées des entreprises associées cotées de la Banque.

Au 31 octobre			2016	2015
	Groupe TMX limitée ⁽¹⁾	Corporation Fiera Capital ⁽¹⁾	Total	Total
Bilan				
Actifs courants	18 830	104	18 934	14 246
Actifs non courants	4 546	906	5 452	5 469
Passifs courants	18 930	56	18 986	14 097
Passifs non courants	1 560	415	1 975	2 177
État des résultats				
Revenu total	730	297	1 027	940
Résultat net	(32)	22	(10)	173
Autres éléments du résultat global	3	(2)	1	26
Résultat global	(29)	20	(9)	199

(1) Les montants au bilan représentent les soldes des états financiers non audités aux 30 septembre 2016 et 2015, soit les plus récents disponibles et les montants à l'état des résultats sont fondés sur les soldes cumulatifs pour les périodes de douze mois terminées les 30 septembre 2016 et 2015.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées liées à la quote-part de la Banque des entreprises associées et des coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement.

Exercice terminé le 31 octobre			2016 ⁽¹⁾	2015 ⁽¹⁾
	Entreprises associées non cotées	Coentreprises non cotées	Total	Total
Résultat net	9	2	11	1
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Résultat global	9	2	11	1

(1) Les montants sont fondés sur les soldes cumulatifs pour les périodes de douze mois terminées les 30 septembre 2016 et 2015.

NOTE 10 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Immeubles	Équipements informatiques	Matériel et mobilier	Améliorations locatives	Total
Coût						
Au 31 octobre 2014	14	254	232	349	582	1 431
Acquisitions	–	2	65	1 597	21	1 685
Dispositions	–	–	(2)	(58)	(6)	(66)
Au 31 octobre 2015	14	256	295	1 888	597	3 050
Acquisitions	–	4	115	24	37	180
Dispositions	–	(1)	(21)	(566)	(6)	(594)
Au 31 octobre 2016	14	259	389	1 346	628	2 636
Amortissement cumulé						
Au 31 octobre 2014		150	172	299	430	1 051
Amortissement de l'exercice		5	38	125	25	193
Dispositions		–	(1)	(5)	(5)	(11)
Au 31 octobre 2015		155	209	419	450	1 233
Amortissement de l'exercice		5	42	203	23	273
Dispositions		(1)	(13)	(191)	(3)	(208)
Au 31 octobre 2016		159	238	431	470	1 298
Valeur comptable au 31 octobre 2015	14	101	86	1 469	147	1 817
Valeur comptable au 31 octobre 2016	14	100	151	915	158	1 338

Actifs loués en vertu de contrats de location simple

La Banque a conclu des contrats de location simple concernant certains immeubles dans le cadre desquels elle agit à titre de bailleur. Par l'intermédiaire d'une de ses filiales, la Banque agit aussi à titre de bailleur pour du matériel loué en vertu de contrats de location simple. À l'expiration du bail, la Banque dispose du matériel. Ces contrats ont une durée variant de un an à cinq ans et ne comportent aucune option d'achat à prix de faveur et aucun loyer conditionnel.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du total des paiements minimaux futurs à recevoir relativement aux contrats de location simple.

	Au 31 octobre 2016
1 an ou moins	925
Plus de 1 an à 5 ans	626
Plus de 5 ans	15
	1 566

NOTE 11 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT) et par secteur d'exploitation pour les exercices terminés les 31 octobre 2016 et 2015.

	Particuliers et Entreprises ⁽¹⁾	Gestion de patrimoine			Marchés financiers ⁽²⁾	Autres Advanced Bank of Asia Limited ⁽¹⁾	Total
		Solutions aux tiers ⁽¹⁾	Courtage en valeurs mobilières ⁽¹⁾	Solutions gérées ⁽¹⁾			
Solde au 31 octobre 2014	51	256	434	269	262	–	1 272
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	–	5	–	5
Solde au 31 octobre 2015	51	256	434	269	267	–	1 277
Acquisition de Advanced Bank of Asia Limited (note 33)	–	–	–	–	–	129	129
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	–	1	5	6
Solde au 31 octobre 2016	51	256	434	269	268	134	1 412

(1) Constitue une UGT.

Test de dépréciation du goodwill et hypothèses importantes

Aux fins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT en deçà de sa valeur comptable.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation au cours des exercices terminés les 31 octobre 2016 et 2015, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est basée sur la valeur d'utilité qui est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés avant impôts. L'estimation des flux de trésorerie futurs avant impôts est basée sur une période de cinq ans soit la période de référence utilisée pour les prévisions financières les plus récentes approuvées par la direction. Les flux de trésorerie au-delà de cette période font l'objet d'une extrapolation au moyen de taux de croissance à long terme.

Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé est calculé en tenant compte du coût de financement de la dette ainsi que du coût lié aux capitaux propres de la Banque. Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital de la Banque et reflète le risque spécifique de l'UGT. Le taux de croissance à long terme utilisé dans le calcul des flux de trésorerie estimés actualisés est basé sur le taux de croissance des prévisions financières, auquel s'ajoute une prime de risque. Le taux est constant sur l'ensemble de la période de cinq ans pour laquelle les flux de trésorerie ont été déterminés. La détermination des taux de croissance tient compte, entre autres, des taux de croissance passés, de la tendance économique, de l'inflation, de la concurrence et de l'impact des initiatives stratégiques de la Banque. Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé au 31 octobre 2016 est de 12,3 % (12,5 % au 31 octobre 2015) et le taux de croissance à long terme au 31 octobre 2016 varie, selon l'UGT visée, de 2,0 % à 5,0 % (variation de 2,0 % à 4,0 % au 31 octobre 2015).

L'estimation de la valeur d'utilité d'une UGT nécessite un jugement important relativement aux données utilisées pour l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés. La Banque effectue des analyses de sensibilité en faisant varier à la hausse le taux d'actualisation après impôts et les taux de croissance finaux de 1 % et ces analyses de sensibilité ne feraient pas en sorte que la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur d'utilité.

NOTE 11 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

Immobilisations incorporelles

	Durée d'utilité indéterminée			Durée d'utilité déterminée			Total
	Contrats de gestion ⁽¹⁾	Marque de commerce	Total	Développements technologiques générés à l'interne ⁽²⁾	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	
Coût							
Au 31 octobre 2014	161	11	172	1 059	207	106	1 372
Acquisitions	–	–	–	183	31	1	215
Pertes de valeur ⁽³⁾	–	–	–	(46)	–	–	(46)
Au 31 octobre 2015	161	11	172	1 196	238	107	1 541
Acquisitions	–	–	–	234	36	–	270
Pertes de valeur ⁽³⁾	–	–	–	(69)	–	(1)	(70)
Au 31 octobre 2016	161	11	172	1 361	274	106	1 741
Amortissement cumulé							
Au 31 octobre 2014				344	165	37	546
Amortissement de l'exercice				72	24	12	108
Au 31 octobre 2015				416	189	49	654
Amortissement de l'exercice				108	27	9	144
Pertes de valeur ⁽³⁾				(25)	–	–	(25)
Au 31 octobre 2016				499	216	58	773
Valeur comptable au 31 octobre 2015	161	11	172	780	49	58	887
Valeur comptable au 31 octobre 2016	161	11	172	862	58	48	968

(1) Pour les fins du test de dépréciation annuel, les contrats de gestion sont attribués à l'UGT Solutions gérées.

(2) La durée restante de la période d'amortissement pour les développements technologiques générés à l'interne significatifs est de cinq ans.

(3) Certains développements technologiques relatifs à des applications désuètes, pour lesquelles la Banque a pris la décision de cesser leur utilisation, ont été radiés. La valeur recouvrable de ces applications a été estimée à nulle. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, des pertes de valeur de 44 M\$ (46 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015) ont été comptabilisées et imputées à la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

NOTE 12 – AUTRES ACTIFS

Au 31 octobre	2016	2015
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	668	690
Intérêts et dividendes à recevoir	474	459
Actif au titre des prestations définies (note 24)	48	268
Actifs d'impôt différé (note 25)	402	230
Actifs d'impôt exigible	80	192
Actifs au titre des cessions en réassurance	32	25
	1 704	1 864

NOTE 13 – DÉPÔTS

Au 31 octobre			2016	2015
	À vue et avec préavis ⁽¹⁾	À terme fixe ⁽²⁾	Total	Total
Particuliers	27 574	22 228	49 802	45 981
Entreprises et administrations publiques	37 299	45 857	83 156	74 441
Institutions de dépôts	1 543	5 406	6 949	8 408
	66 416	73 491	139 907	128 830

- (1) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques. Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.
- (2) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, les obligations sécurisées, telles que décrites ci-après. Au 31 octobre 2015, cette même rubrique comprenait également le billet de dépôt de Fiducie de capital BNC d'un montant de 225 M\$.

Obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

En décembre 2013, la Banque a établi le programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Banque a émis 750 millions d'euros et 100 millions de livres sterling d'obligations sécurisées en vertu de ce programme (750 M\$ US et 1,0 milliard d'euros émis au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015). Ces obligations sécurisées, d'un montant de 6,7 G\$ au 31 octobre 2016 (5,3 G\$ au 31 octobre 2015), sont présentées dans les *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* du bilan consolidé de la Banque. Se reporter à la note 28 pour de plus amples renseignements.

La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant à l'entité structurée, selon les termes des conventions applicables à la transaction. Les actifs appartenant à cette entité se chiffrent à 14,2 G\$ au 31 octobre 2016 (10,8 G\$ au 31 octobre 2015) dont un montant de 13,9 G\$ (10,6 G\$ au 31 octobre 2015) est présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* du bilan consolidé de la Banque.

NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership

En janvier 2011, la Banque avait établi le programme structuré d'obligations sécurisées. À cet effet, elle avait créé la société *NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque avait vendu des prêts hypothécaires résidentiels assurés au Garant et lui avait accordé un prêt à demande afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Toutes les obligations sécurisées sont échues depuis le 19 octobre 2016 et aucune autre obligation sécurisée ne sera émise sous ce programme. Aucune obligation sécurisée n'est en circulation au 31 octobre 2016 sous ce programme. Au 31 octobre 2015, les obligations sécurisées émises en vertu de ce programme, d'un montant de 2,6 G\$, sont présentées dans les *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* du bilan consolidé de la Banque. Se reporter à la note 28 pour de plus amples renseignements.

La Banque disposait d'un accès restreint aux actifs appartenant à l'entité structurée, selon les termes des conventions applicables à la transaction. Il n'y a plus aucun actif appartenant à cette entité au 31 octobre 2016 (2,3 G\$ au 31 octobre 2015) dont un montant de 2,1 G\$ présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* du bilan consolidé de la Banque au 31 octobre 2015).

Dépôt de Fiducie de capital BNC

Le 15 juin 2006, Fiducie de capital BNC (la Fiducie), une fiducie à capital variable qui avait été créée sous le régime des lois de l'Ontario, avait émis 225 000 parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres fiduciaires de capital – série 1, ou NBC CapS – série 1. Le produit brut tiré du placement, de 225 M\$, avait été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque.

La Banque ne contrôlait pas la Fiducie et donc, ne la consolidait pas. Se reporter à la note 28 pour de plus amples renseignements. Par conséquent, les NBC CapS – série 1 émises par la Fiducie ne figuraient pas au bilan consolidé de la Banque, mais le billet de dépôt était présenté dans la rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques*.

Le 30 juin 2016, la Fiducie a racheté les 225 000 titres fiduciaires de capital – série 1, ou NBC CapS – série 1, émis et en circulation le 30 juin 2016, au prix de rachat de 1 000 \$ par titre fiduciaire majoré des distributions impayées à la date de rachat. Après le rachat, les porteurs de NBC CapS – série 1 n'ayant plus droit aux distributions et ne pouvant plus exercer d'autres droits, les actions privilégiées de premier rang autorisées mais non émises, séries 17 et 18, ont été retirées du capital autorisé de la Banque et la Banque a racheté de la Fiducie le billet de dépôt de 225 M\$. La Fiducie a été dissoute le 30 juin 2016.

NOTE 14 – AUTRES PASSIFS

Au 31 octobre	2016	2015
Créditeurs et charges à payer	1 510	1 334
Dettes de filiales envers des tiers	1 447	1 400
Intérêts et dividendes à payer	832	615
Passif au titre des prestations définies (note 24)	314	183
Passifs d'impôt différé (note 25)	57	123
Passifs d'impôt exigible	215	82
Passifs d'assurance	71	67
Autres éléments ^{(1) (2)}	900	670
	5 346	4 474

(1) Au 31 octobre 2016, les autres éléments incluent une provision pour restructuration de 152 M\$ (67 M\$ au 31 octobre 2015). Se reporter à la note 15 pour de plus amples renseignements.

(2) Au 31 octobre 2016, les autres éléments incluent une provision pour litiges de 18 M\$ (15 M\$ au 31 octobre 2015).

NOTE 15 – RESTRUCTURATION

Au cours des exercices 2016 et 2015, le Conseil a approuvé certaines initiatives de restructuration afin d'accélérer son plan de transformation, de satisfaire aux besoins évolutifs de ses clients et d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Cette transformation permettra à la Banque de conserver la cadence de son virage centré client, de poursuivre la transition du numéraire au numérique, de maintenir un milieu de travail stimulant et de mettre l'accent sur l'excellence opérationnelle.

Au cours de l'exercice 2016, la Banque a comptabilisé une charge de 131 M\$ dans la rubrique *Charge de restructuration* de l'état consolidé des résultats (86 M\$ au cours de l'exercice 2015), qui se compose d'indemnités de départ et de contrats déficitaires. La charge de 2015 se composait également d'honoraires professionnels. Ces charges de restructuration sont comptabilisées dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour restructuration au bilan consolidé.

	Indemnités de départ	Autres	Total
Au 1 ^{er} novembre 2014	–	–	–
Charge de restructuration	53	33	86
Versements au cours de l'exercice	(2)	(17)	(19)
Au 31 octobre 2015	51	16	67
Charge de restructuration	129	2	131
Versements au cours de l'exercice	(34)	(12)	(46)
Au 31 octobre 2016	146	6	152

NOTE 16 – DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée représente des obligations directes non garanties, sous forme de billets et débetures, envers les porteurs de titres d'emprunt de la Banque. Les droits des porteurs de billets et de débetures de la Banque sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Le rachat des billets et débetures subordonnés, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Le 2 novembre 2015, les billets échéant le 2 novembre 2020, d'un montant de 500 M\$, ont été remboursés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus.

Au 31 octobre				2016	2015
Échéance		Taux d'intérêt	Caractéristiques		
Novembre	2020	4,70 %	Remboursables par anticipation	–	500
Avril	2022	3,261 % ⁽¹⁾	Remboursables par anticipation ⁽²⁾	1 000	1 000
Février	2087	Variable ⁽³⁾	Rachetables au gré de la Banque depuis le 28 février 1993	9	9
Ajustement relatif à la couverture de la juste valeur				5	15
Solde non amorti des coûts liés à l'émission ⁽⁴⁾				(2)	(2)
Total				1 012	1 522

(1) Portant intérêt au taux de 3,261 % jusqu'au 11 avril 2017 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux du CDOR à trois mois plus 1,38 %.

(2) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des billets à la valeur nominale plus les intérêts courus et non payés.

(3) Débetures libellées en devises d'un montant de 7 M\$ US au 31 octobre 2016 (2015 : 7 M\$ US) et portant intérêt au taux de 1/8 % au-dessus du taux LIBOR six mois.

(4) Le solde non amorti des coûts liés à l'émission de la dette subordonnée représente le montant des coûts à l'origine, déduction faite de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTE 17 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent (taux d'intérêt, taux de change, cours d'un titre de participation, prix d'un produit de base, écart de crédit ou indice).

Les principaux types d'instruments financiers dérivés utilisés sont présentés ci-dessous.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des ententes contractuelles portant sur l'achat ou la vente d'un montant déterminé de devises, de taux d'intérêt, de produits de base ou d'instruments financiers à une date ultérieure prédéterminée et à un prix préétabli. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes sur mesure négociées sur le marché hors bourse. Les contrats à terme normalisés se négocient sur un marché boursier et sont assujéti à des marges de sécurité calculées quotidiennement par les chambres de compensation.

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse par lesquels deux parties conviennent de s'échanger des flux de trésorerie ayant des caractéristiques propres. Les divers contrats de swaps que conclut la Banque sont les suivants :

- les swaps de devises sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes;
- les swaps de taux d'intérêt sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise;
- les swaps de produits de base sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'une matière première;
- les swaps sur actions sont des opérations par lesquelles les contreparties conviennent d'échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un versement établi sur la base d'un taux d'intérêt de référence;
- les swaps sur défaillance sont des opérations par lesquelles une des parties convient de verser des rendements à l'autre partie pour que cette dernière effectue un paiement dans l'éventualité d'un incident de crédit.

Options

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, soit à une ou à des dates déterminées, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie, un montant déterminé de devises, de produits de base ou d'instruments financiers à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

NOTE 17 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Montants nominaux de référence

Les montants nominaux de référence ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent le montant de référence du contrat en fonction duquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.

Au 31 octobre	Durée jusqu'à l'échéance					2016		2015
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des contrats	Contrats détenus à des fins de négociation	Contrats désignés comme instrument de couverture	Total des contrats
Contrats de taux d'intérêt								
Hors bourse								
Contrats de garantie de taux d'intérêt								
Non compensés par des contreparties centrales	885	1 289	75	–	2 249	2 249	–	1 961
Compensés par des contreparties centrales	–	6 976	1 039	–	8 015	8 015	–	8 910
Swaps								
Non compensés par des contreparties centrales	10 047	15 035	64 738	42 544	132 364	126 082	6 282	150 211
Compensés par des contreparties centrales	47 541	88 761	98 086	55 209	289 597	264 535	25 062	286 918
Options achetées	1 614	2 169	768	311	4 862	4 632	230	8 329
Options vendues	612	724	963	575	2 874	2 556	318	6 121
	60 699	114 954	165 669	98 639	439 961	408 069	31 892	462 450
Négoiés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	11 797	12 163	8 315	–	32 275	32 275	–	6 016
Positions à découvert	35 188	6 510	8 577	–	50 275	50 275	–	22 827
Options achetées	16 578	2 670	–	–	19 248	19 248	–	1 921
Options vendues	17 646	2 473	–	–	20 119	20 119	–	–
	81 209	23 816	16 892	–	121 917	121 917	–	30 764
Contrats de change								
Hors bourse								
Contrats à terme	22 707	12 381	8 537	1 596	45 221	45 170	51	24 746
Swaps	77 446	25 224	41 967	31 105	175 742	163 588	12 154	176 716
Options achetées	3 775	3 301	746	–	7 822	7 822	–	10 619
Options vendues	3 607	2 721	677	–	7 005	7 005	–	10 524
	107 535	43 627	51 927	32 701	235 790	223 585	12 205	222 605
Négoiés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	41	–	–	–	41	41	–	48
Positions à découvert	756	–	–	–	756	756	–	108
Options achetées	10	–	–	–	10	10	–	2
Options vendues	4	–	–	–	4	4	–	7
	811	–	–	–	811	811	–	165
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit ⁽¹⁾								
Hors bourse								
Contrats à terme	68	196	2 340	605	3 209	3 209	–	3 987
Swaps								
Non compensés par des contreparties centrales	2 592	4 024	13 095	483	20 194	20 120	74	20 306
Compensés par des contreparties centrales	21	156	1 376	416	1 969	1 969	–	1 320
Options achetées	252	123	1 607	178	2 160	2 160	–	2 100
Options vendues	184	193	2 082	103	2 562	2 562	–	2 186
	3 117	4 692	20 500	1 785	30 094	30 020	74	29 899
Négoiés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	3 118	167	211	78	3 574	3 574	–	4 396
Positions à découvert	7 156	1 355	1 212	75	9 798	9 798	–	5 546
Options achetées	1 755	344	212	–	2 311	2 311	–	2 146
Options vendues	1 171	661	960	137	2 929	2 929	–	1 385
	13 200	2 527	2 595	290	18 612	18 612	–	13 473
	266 571	189 616	257 583	133 415	847 185	803 014	44 171	759 356

(1) Comprend des contrats sur métaux précieux.

Risque de crédit

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière que devra assumer la Banque si un tiers n'honore pas ses engagements contractuels. Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est assujéti aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que les autres opérations de crédit de la Banque. Par conséquent, la Banque évalue la solvabilité des contreparties, contrôle la taille des portefeuilles, de même que le profil de diversification et d'échéance de ces instruments financiers.

La Banque limite son risque de crédit sur les contrats négociés hors bourse en faisant affaire avec des parties solvables, et en s'engageant dans des contrats qui permettent un échange de garanties entre les parties si la réévaluation à la juste valeur des opérations en cours dépasse un seuil convenu. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation qui permettent de liquider, et de régler simultanément sur la base du solde net, toutes les opérations avec une partie donnée en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Par contre, l'exposition globale au risque de crédit, atténuée par des conventions-cadres de compensation, peut varier considérablement après la date du bilan, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet d'un contrat en plus de subir les fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents.

La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant des opérations sur les instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement des instruments financiers dérivés. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement.

Dans le cas des contrats négociés en bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards exécutés sur des bourses établies liées à des chambres de compensation bien capitalisées, qui prennent en charge les obligations des parties et garantissent leurs obligations d'exécution. Tous les contrats négociés en bourse font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien.

Termes utilisés

Coût de remplacement

Le coût de remplacement représente le risque de crédit maximal de la Banque relativement aux instruments financiers dérivés en date du bilan consolidé. Ce montant correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés négociés hors bourse, sans tenir compte des conventions-cadres de compensation ni des garanties détenues.

Équivalent-crédit

Montant qui correspond au total du coût de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit futur éventuel conformément aux règles édictées par le BSIF.

Montant pondéré en fonction du risque

Montant déterminé en fonction des règles de l'Accord de Bâle appliqué au montant en équivalent-crédit.

Risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés

Au 31 octobre	2016			2015		
	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt	3 812	9 213	909	4 284	8 212	1 183
Contrats de change	4 295	10 784	1 715	4 278	10 150	1 532
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	2 222	4 702	487	2 185	4 573	690
	10 329	24 699	3 111	10 747	22 935	3 405
Incidence des conventions-cadres de compensation	(4 743)	(11 721)	(629)	(5 110)	(11 364)	(457)
	5 586	12 978	2 482	5 637	11 571	2 948

(1) Au 31 octobre 2016, le total de la juste valeur positive des contrats négociés en bourse d'un montant de 87 M\$ est exclu (95 M\$ au 31 octobre 2015).

Répartition du risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés par contrepartie

Au 31 octobre	2016		2015	
	Coût de remplacement	Équivalent-crédit	Coût de remplacement	Équivalent-crédit
Gouvernements des pays membres de l'OCDE ⁽¹⁾	1 084	1 859	1 163	1 917
Banques des pays membres de l'OCDE	1 025	3 809	1 132	4 040
Autres	3 477	7 310	3 342	5 614
	5 586	12 978	5 637	11 571

(1) Organisation de coopération et de développement économiques.

NOTE 17 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Juste valeur des instruments financiers dérivés

Au 31 octobre	2016			2015		
	Positive	Négative	Nette	Positive	Négative	Nette
Contrats à des fins de négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	7	3	4	3	5	(2)
Swaps	2 843	2 147	696	3 115	2 279	836
Options	43	10	33	30	20	10
	2 893	2 160	733	3 148	2 304	844
Contrats de change						
Contrats à terme	1 140	873	267	593	488	105
Swaps	2 987	2 782	205	3 494	2 467	1 027
Options	160	138	22	187	197	(10)
	4 287	3 793	494	4 274	3 152	1 122
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	1 407	152	1 255	1 378	316	1 062
Swaps	490	521	(31)	592	810	(218)
Options	410	407	3	310	341	(31)
	2 307	1 080	1 227	2 280	1 467	813
Total – Contrats à des fins de négociation	9 487	7 033	2 454	9 702	6 923	2 779
Contrats désignés comme instrument de couverture						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	917	679	238	1 133	751	382
Options	2	12	(10)	3	80	(77)
	919	691	228	1 136	831	305
Contrats de change						
Contrats à terme	–	1	(1)	–	2	(2)
Swaps	8	–	8	4	–	4
Options	–	–	–	–	–	–
	8	1	7	4	2	2
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	2	–	2	–	–	–
Options	–	–	–	–	–	–
	2	–	2	–	–	–
Total – Contrats désignés comme instrument de couverture	929	692	237	1 140	833	307
Désignés comme instrument de couverture de la juste valeur	580	436	144	731	466	265
Désignés comme instrument de couverture des flux de trésorerie	341	255	86	405	365	40
Désignés comme instrument de couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger	8	1	7	4	2	2
Juste valeur totale	10 416	7 725	2 691	10 842	7 756	3 086
Incidence des conventions-cadres de compensation	(4 743)	(4 743)	–	(5 110)	(5 110)	–
	5 673	2 982	2 691	5 732	2 646	3 086

NOTE 18 – OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Instruments financiers dérivés et non dérivés désignés comme instrument de couverture

Au 31 octobre	2016			2015		
	Couverture de la juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net	Couverture de la juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net
Actifs						
Instruments financiers dérivés	580	341	8	731	405	4
Passifs						
Instruments financiers dérivés	436	255	1	466	365	2
Valeur comptable des instruments financiers non dérivés	–	–	1 024	–	–	1 690
Montants nominaux des instruments financiers dérivés désignés	18 965	24 714	492	25 433	28 521	632

Couverture de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif suite aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture compense la variation de la juste valeur de l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente, des dépôts à taux fixe, des passifs relatifs à des créances cédées et de la dette subordonnée.

Résultats de la couverture de la juste valeur

Exercice terminé le 31 octobre	2016	2015
Gains (pertes) sur instruments de couverture	(13)	61
Gains (pertes) sur éléments couverts attribuables au risque couvert	12	(59)
Inefficacité des relations de couverture de la juste valeur	–	–

Couverture des flux de trésorerie

Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif à taux variable. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour les portefeuilles de prêts, de marges de crédit personnelles et de dépôts. La Banque utilise également des swaps à rendement total afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés au régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR). Certains de ces swaps sont désignés dans le cadre des relations de couverture des flux de trésorerie contre une portion de l'obligation non comptabilisée du régime d'UAR. Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à l'élément couvert.

Résultats de la couverture des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre	2016	2015
Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture	47	18
Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenu net d'intérêts</i> de l'état consolidé des résultats	(25)	(15)
Inefficacité des relations de couverture des flux de trésorerie	(1)	1

NOTE 18 – OPÉRATIONS DE COUVERTURE (suite)

Le tableau suivant présente les périodes au cours desquelles la Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie couverts se réalisent et qu'ils aient une incidence sur le résultat net.

	Au 31 octobre 2016			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Flux monétaires prévus sur les actifs couverts	24	27	74	52
Flux monétaires prévus sur les passifs couverts	55	54	120	36
Exposition nette	(31)	(27)	(46)	16

	Au 31 octobre 2015			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Flux monétaires prévus sur les actifs couverts	48	51	166	56
Flux monétaires prévus sur les passifs couverts	96	93	211	74
Exposition nette	(48)	(42)	(45)	(18)

Couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en monnaie autre que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des monnaies étrangères et la Banque utilise des instruments financiers (dérivés ou non) pour le couvrir. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les instruments financiers utilisés compensent les gains et pertes de change sur les investissements. Lorsque des instruments financiers non dérivés sont désignés comme instrument de couverture des risques de change, seules les variations de la juste valeur qui sont imputables au risque de change sont incluses à des fins d'évaluation et de calcul de l'efficacité de la couverture.

Pour les exercices terminés les 31 octobre 2016 et 2015, un montant négligeable représentant la partie inefficace a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

NOTE 19 – CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale.

Actions privilégiées de premier rang

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$.

Actions privilégiées de premier rang

Au 31 octobre 2016					
	Date de rachat et de conversion en vigueur à compter du ^{(1) (2)}	Prix de rachat par action (\$) ⁽¹⁾	Convertibles en actions privilégiées ⁽²⁾	Dividende par action (\$) ⁽³⁾	Prime au rajustement du taux du dividende
Actions privilégiées de premier rang émises et en circulation					
Série 28	15 novembre 2017 ^{(4) (5)}	25,00	Série 29	0,23750 ⁽⁶⁾	2,43 %
Série 30 ⁽⁷⁾	15 mai 2019 ^{(4) (5)}	25,00	Série 31	0,25625 ⁽⁶⁾	2,40 %
Série 32 ⁽⁷⁾	15 février 2020 ^{(4) (5)}	25,00	Série 33	0,24375 ⁽⁶⁾	2,25 %
Série 34 ⁽⁷⁾	15 mai 2021 ^{(4) (5)}	25,00	Série 35	0,35000 ⁽⁶⁾	4,90 %
Série 36 ⁽⁷⁾	15 août 2021 ^{(4) (5)}	25,00	Série 37	0,33750 ⁽⁶⁾	4,66 %
Actions privilégiées de premier rang autorisées mais non émises					
Série 19 ⁽⁸⁾	30 juin 2013	25,25 ⁽⁹⁾	s.o.	0,68750	s.o.
Série 23 ⁽⁸⁾	31 juillet 2013	25,25 ⁽⁹⁾	s.o.	0,75000	s.o.
Série 29	15 novembre 2017 ⁽⁴⁾	25,50 ⁽¹⁰⁾	s.o.	taux variable ⁽¹¹⁾	2,43 %
Série 31 ⁽⁷⁾	15 mai 2019 ⁽⁴⁾	25,50 ⁽¹⁰⁾	s.o.	taux variable ⁽¹¹⁾	2,40 %
Série 33 ⁽⁷⁾	15 février 2020 ⁽⁴⁾	25,50 ⁽¹⁰⁾	s.o.	taux variable ⁽¹¹⁾	2,25 %
Série 35 ⁽⁷⁾	15 mai 2021 ⁽⁴⁾	25,50 ⁽¹⁰⁾	s.o.	taux variable ⁽¹¹⁾	4,90 %
Série 37 ⁽⁷⁾	15 août 2021 ⁽⁴⁾	25,50 ⁽¹⁰⁾	s.o.	taux variable ⁽¹¹⁾	4,66 %

s.o. Sans objet

- (1) Rachetables en espèces au gré de la Banque, en totalité ou en partie, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF. Le prix de rachat est majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur les actions privilégiées à la date fixée pour le rachat.
- (2) Convertibles au gré des porteurs d'actions privilégiées de premier rang, sous réserve de certaines conditions.
- (3) Les dividendes sont non cumulatifs et sont payables trimestriellement, sauf pour les séries 19 et 23 pour lesquelles les dividendes sont payables semestriellement.
- (4) Rachetables à partir de la date fixée pour le rachat et à la même date tous les cinq ans par la suite.
- (5) Convertibles à partir de la date fixée pour la conversion et à la même date tous les cinq ans par la suite, sous réserve de certaines conditions.
- (6) Le montant du dividende est établi pour la période initiale se terminant à la date fixée pour le rachat. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de la prime au rajustement du taux.
- (7) À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque action privilégiée en circulation sera automatiquement et immédiatement convertie, de façon complète et permanente, sans le consentement de son porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique. Cette conversion sera calculée en divisant la valeur des actions privilégiées, soit 25,00 \$ l'action, majorée de tous les dividendes déclarés et impayés en date de l'événement déclencheur, par la valeur des actions ordinaires. La valeur des actions ordinaires correspond au prix plancher de 5,00 \$, ou, s'il est plus élevé, au cours du marché des actions ordinaires. Le cours du marché des actions ordinaires représente le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque.
- (8) Se reporter à la note 20 pour de plus amples renseignements.
- (9) Rachetables au prix de 25,25 \$ l'action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 30 juin 2017 et à 25,00 \$ si elles sont rachetées à compter du 30 juin 2017.
- (10) À partir de la date fixée pour le rachat, le prix de rachat sera de 25,50 \$ l'action. Par la suite, à la même date tous les cinq ans, le prix de rachat s'établira à 25,00 \$ l'action.
- (11) La période de dividende débute à partir de la date de rachat fixée. Le montant du dividende trimestriel variable non cumulatif s'établit en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des bons du Trésor à 90 jours du gouvernement du Canada à la date du calcul du taux variable, majoré de la prime de rajustement du taux.

Actions privilégiées de deuxième rang

Il s'agit de 15 millions d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2016, aucune action n'a été émise ni négociée.

NOTE 19 – CAPITAL-ACTIONS (suite)

Actions en circulation

Au 31 octobre	2016		2015	
	Nombre d'actions	Actions \$	Nombre d'actions	Actions \$
Actions privilégiées de premier rang				
Série 20	–	–	6 900 000	173
Série 28	8 000 000	200	8 000 000	200
Série 30	14 000 000	350	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 34	16 000 000	400	–	–
Série 36	16 000 000	400	–	–
	66 000 000	1 650	40 900 000	1 023
Actions ordinaires au début de l'exercice	337 236 322	2 614	329 297 375	2 293
Émises dans le cadre d'un appel public à l'épargne	–	–	7 160 000	300
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions	1 122 756	43	1 059 650	39
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation ⁽¹⁾	(306 024)	(12)	(280 703)	(18)
Actions ordinaires à la fin de l'exercice	338 053 054	2 645	337 236 322	2 614

(1) Au 31 octobre 2016, 37 863 actions sont vendues à découvert à des fins de négociation, représentant un montant de 2 M\$ (343 887 actions représentant un montant de 14 M\$ au 31 octobre 2015).

Dividendes déclarés

Exercice terminé le 31 octobre	2016		2015	
	Dividendes \$	Dividendes par action	Dividendes \$	Dividendes par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 20	–	–	10	1,5000
Série 28	8	0,9500	8	0,9500
Série 30	14	1,0250	14	1,0250
Série 32	12	0,9750	13	1,0760
Série 34	18	1,1373	–	–
Série 36	9	0,5733	–	–
	61		45	
Actions ordinaires	736	2,1800	672	2,0400
	797		717	

Émissions d'actions privilégiées

Le 13 juin 2016, la Banque a émis 16 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 36, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 36 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 22 janvier 2016, la Banque a émis 16 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 34, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 34 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Rachat d'actions privilégiées

Le 16 novembre 2015, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat prévue au 15 novembre 2015, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux fixe, série 20, émises et en circulation, le 15 novembre 2015. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat est de 25,50 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 6 900 000 actions privilégiées série 20 pour un prix total de 176 M\$, ce qui a réduit de 173 M\$ le *Capital-actions privilégiées* et de 3 M\$ les *Résultats non distribués*.

Émission d'actions ordinaires

Le 9 octobre 2015, la Banque avait émis 7 160 000 actions ordinaires au prix de 41,90 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$, ce qui a augmenté de 300 M\$ le *Capital-actions ordinaires*.

Rachat d'actions ordinaires

Le 11 mai 2015, la Banque avait débuté un programme d'offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 6 000 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois terminée le 10 mai 2016. Les rachats devaient être effectués sur le marché libre aux cours du marché par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto. Les montants qui auraient été versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires auraient été imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2016 et 2015, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires.

Actions ordinaires réservées

Aux 31 octobre 2016 et 2015, 15 507 568 actions ordinaires sont réservées selon le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions. Au 31 octobre 2016, 21 003 961 (22 126 717 au 31 octobre 2015) actions ordinaires sont réservées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions.

Actions ordinaires entières

Dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. en 2011, la Banque avait émis des actions ordinaires entières. Au 31 octobre 2016, le nombre des actions ordinaires entières est de 936 785 (936 785 au 31 octobre 2015). La Banque prévoit qu'une portion seulement des actions entières seront versées d'ici la fin de l'année 2016 car la libération des actions ordinaires entières restantes est conditionnelle au règlement de certaines indemnités garanties par ces actions.

Restriction sur le versement de dividendes

La Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) ou les directives du BSIF en matière de suffisance du capital et de liquidité. En outre, la capacité de verser des dividendes sur actions ordinaires est assujettie aux conditions des actions privilégiées en circulation, selon lesquelles la Banque ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs des actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement. De plus, si Fiducie d'actifs BNC n'était pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses parts de fiducie, la Banque ne pourrait verser de dividendes sur ses actions privilégiées et ordinaires. Se reporter aux notes 20 et 28 pour de plus amples renseignements.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires et privilégiés. La participation à ce régime est facultative. Selon les modalités de ce régime, l'acquisition des actions pour les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent ou par versements en espèces facultatifs. Les actions ordinaires souscrites par le participant sont acquises pour le compte de ce dernier sur le marché secondaire par le biais de Société de fiducie Computershare du Canada, l'agent des transferts de la Banque, à un prix égal au prix moyen d'achat de ces actions ordinaires durant les dix jours ouvrables suivant immédiatement la date de versement d'un dividende.

NOTE 20 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Au 31 octobre	2016	2015
Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC (NBC CapS II)		
Série 1 ⁽¹⁾	410	410
Série 2 ⁽²⁾	359	359
Autres	41	32
	810	801

(1) Comprend des intérêts courus de 10 M\$ (10 M\$ au 31 octobre 2015).

(2) Comprend des intérêts courus de 9 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2015).

Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC

La Banque a émis, par l'intermédiaire de l'entité structurée Fiducie d'actifs BNC (la Fiducie), une fiducie à capital fixe créée sous le régime des lois de l'Ontario, des parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées « titres de la Fiducie de capital », ou « NBC CapS II ». Ces titres ne sont pas rachetables ni échangeables au gré du porteur contre des actions privilégiées de la Banque. Le produit brut tiré des placements est utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition de prêts hypothécaires auprès de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 28.

Les principales modalités et caractéristiques des parts de fiducie de NBC CapS II se présentent comme suit.

	Nombre	Date d'émission	Rendement annuel	Dates de distribution	Distribution semestrielle par NBC CapS II ⁽¹⁾
Série 1	400 000	22 janvier 2008	7,235 %	30 juin, 31 décembre	36,175 \$ ⁽²⁾
Série 2	350 000	30 juin 2008	7,447 %	30 juin, 31 décembre	37,235 \$ ⁽³⁾

(1) Pour chaque part d'une valeur nominale de 1 000 \$.

(2) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2018, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié de la somme du taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 3,79 %.

(3) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2020, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié de la somme du taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 4,09 %.

Distribution

Aucune distribution en espèces n'est payable par la Fiducie sur les NBC CapS II si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque, en tant qu'unique porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS II, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée.

Échange automatique

Chaque NBC CapS II – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 19 de la Banque, et chaque NBC CapS II – série 2 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque, si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio des fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio du total des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le BSIF. En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres de la Fiducie de capital en circulation de la Fiducie.

Rachat au gré de la Fiducie

À toute date de distribution, la Fiducie peut, sous réserve d'un préavis écrit et de l'approbation du BSIF, racheter à son gré les NBC CapS II – série 1 et série 2, en totalité mais non en partie, sans le consentement des porteurs.

Achat à des fins d'annulation

La Fiducie peut, avec l'accord du BSIF, acheter les NBC CapS II – série 1 et série 2, en totalité ou en partie sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré à n'importe quel prix. Les NBC CapS II achetées par la Fiducie seront annulées et ne seront pas réémises, le cas échéant.

Fonds propres réglementaires

Les NBC CapS II série 1 et 2 se qualifient à titre d'instruments de capital novateurs et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022.

NOTE 21 – INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

La gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle.

La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres et ce processus joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'examen trimestriels ainsi que de modifications périodiques.

Gestion du capital

Le ratio des fonds propres est le rapport exprimé en pourcentage des fonds propres définis par réglementation à l'actif pondéré en fonction des risques. L'actif pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des règles prescrites par le BSIF concernant les risques figurant au bilan et hors bilan. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. La définition adoptée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 » comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. La somme des fonds propres CET1 et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes sur prêts. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

Le cadre réglementaire de Bâle III a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Néanmoins, le BSIF a exigé que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » de 2019 plutôt que les seuils minimaux calculés selon la méthode « transitoire ». La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2016, la Banque, ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes, doivent maintenir, selon la méthode « tout compris », un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio total des fonds propres d'au moins 11,5 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % et une surcharge relative aux banques d'importance systémique intérieure de 1 %.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2016 et 2015, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital.

NOTE 21 – INFORMATIONS SUR LE CAPITAL (suite)

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

Au 31 octobre	2016	2015
Fonds propres		
CET1	6 865	6 801
catégorie 1 ⁽²⁾	9 265	8 626
total ^{(2) (3)}	10 506	9 678
Actif pondéré en fonction des risques		
pour les fonds propres CET1	68 205	68 835
pour les fonds propres de catégorie 1	68 430	69 094
pour le total des fonds propres	68 623	69 316
Exposition totale	253 097	234 957
Ratios des fonds propres		
CET1	10,1 %	9,9 %
catégorie 1 ⁽²⁾	13,5 %	12,5 %
total ^{(2) (3)}	15,3 %	14,0 %
Ratio de levier	3,7 %	3,7 %

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.

(3) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du remboursement des billets d'une valeur nominale de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

NOTE 22 – REVENUS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation et les revenus de négociation comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, et la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Exercice terminé le 31 octobre	2016	2015
Revenu net d'intérêts	515	473
Revenus autres que d'intérêts	150	209
	665	682

NOTE 23 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

L'information fournie ci-dessous sur la charge de rémunération exclut l'incidence des opérations de couverture.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options de la Banque s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. Dans le cadre de ce régime, des options sont octroyées annuellement et confèrent au participant le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix de levée égal au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les options sont acquises en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime d'options contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquiescer des droits de levée selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'options est de 21 003 961 au 31 octobre 2016 (22 126 717 au 31 octobre 2015). Le nombre d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation de la Banque.

Au 31 octobre	2016		2015	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
Régime d'options				
En circulation au début	16 652 313	37,33 \$	14 676 191	34,65 \$
Octroyées	2 140 420	42,17 \$	3 170 260	47,93 \$
Levées	(1 122 756)	33,06 \$	(1 059 650)	32,11 \$
Annulées ⁽¹⁾	(367 655)	44,30 \$	(134 488)	36,27 \$
En circulation à la fin	17 302 322	38,05 \$	16 652 313	37,33 \$
Pouvant être levées à la fin	10 850 976	34,32 \$	9 103 781	31,98 \$

(1) Inclut 900 options échues durant l'exercice terminé le 31 octobre 2016 (aucune option échue durant l'exercice terminé le 31 octobre 2015).

Prix de levée	Options en circulation	Options pouvant être levées	Échéance
32,95 \$	401 982	401 982	Décembre 2016
26,93 \$	775 278	775 278	Décembre 2017
17,44 \$	1 072 040	1 072 040	Décembre 2018
29,25 \$	1 216 624	1 216 624	Décembre 2019
34,34 \$	1 568 391	1 568 391	Décembre 2020
34,09 \$	2 018 574	2 018 574	Décembre 2021
38,36 \$	2 489 932	1 759 776	Décembre 2022
44,96 \$	2 615 542	1 283 802	Décembre 2023
47,93 \$	3 016 179	754 509	Décembre 2024
42,17 \$	2 127 780	–	Décembre 2025
	17 302 322	10 850 976	

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Banque a octroyé 2 140 420 options (3 170 260 au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015) d'une juste valeur moyenne de 3,70 \$ par option (7,44 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

Au 31 octobre	2016	2015
Taux d'intérêt hors risque	1,43 %	2,01 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans
Volatilité prévue	21,12 %	24,82 %
Dividendes prévus	5,33 %	4,00 %

NOTE 23 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

La durée de vie prévue des options est basée sur des données historiques et n'est pas nécessairement représentative des tendances qu'afficheront les levées futures. La volatilité prévue est extrapolée de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque ainsi que des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels. Les dividendes prévus représentent le dividende annualisé divisé par le prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Le taux d'intérêt hors risque provient de la courbe de dollars swap du Canada à la date de l'octroi. Le prix d'exercice est égal au prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Aucun autre paramètre de marché n'a été intégré dans l'évaluation de la juste valeur des options.

La charge de rémunération constatée à l'égard de ce régime pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 s'élève à 12 M\$ (20 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015).

Régime de droits à la plus-value des actions (DPVA)

Le régime de DPVA s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, les participants reçoivent, à l'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'exercice et le cours de clôture le jour précédant la date de l'octroi. Les DPVA sont acquis en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après la date de l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime de DPVA contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Une charge de rémunération de 1 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 à l'égard de ce régime (un renversement de la charge de rémunération de 1 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015).

Au 31 octobre	2016		2015	
	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré
Régime de DPVA				
En circulation au début	319 920	37,42 \$	243 540	33,58 \$
Octroyés	74 180	42,17 \$	83 252	47,93 \$
Exercés ⁽¹⁾	(44 244)	28,24 \$	(6 872)	28,61 \$
En circulation à la fin	349 856	39,59 \$	319 920	37,42 \$
Pouvant être exercés à la fin	185 143	35,28 \$	181 188	31,51 \$

(1) Aucun DPVA annulé ou échu durant les exercices terminés les 31 octobre 2016 et 2015.

Prix d'exercice	DPVA en circulation	DPVA pouvant être exercés	Échéance
32,95 \$	–	–	Décembre 2016
26,93 \$	5 896	5 896	Décembre 2017
17,44 \$	10 780	10 780	Décembre 2018
29,25 \$	34 430	34 430	Décembre 2019
34,34 \$	35 438	35 438	Décembre 2020
34,09 \$	32 084	32 084	Décembre 2021
38,36 \$	37 796	27 862	Décembre 2022
44,96 \$	36 000	17 840	Décembre 2023
47,93 \$	83 252	20 813	Décembre 2024
42,17 \$	74 180	–	Décembre 2025
	349 856	185 143	

Régimes d'unités d'actions ordinaires différées (UAD)

Les régimes d'UAD s'adressent aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales ainsi qu'aux administrateurs. Ces régimes permettent de lier une portion de la valeur de la rémunération des participants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAD représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les UAD sont généralement acquises en proportions égales sur quatre ans. Des UAD additionnelles sont versées au compte des participants pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAD de référence. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant prend sa retraite ou lorsqu'il cesse d'être à l'emploi de la Banque ou, s'il s'agit d'un administrateur, lorsque son mandat prend fin. Le régime d'UAD contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant d'acquérir toutes les unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Banque a octroyé 79 098 UAD à un prix moyen pondéré de 42,17 \$ (78 011 UAD à un prix moyen pondéré de 47,93 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015). Au total, 688 035 UAD sont en circulation au 31 octobre 2016 (772 348 UAD au 31 octobre 2015). Une charge de rémunération de 9 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 à l'égard de ces régimes (un renversement de la charge de rémunération de 1 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015).

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR)

Le régime d'UAR s'adresse à certains dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. L'objectif de ce régime est de soutenir la compétitivité de la rémunération de certains dirigeants et autres personnes désignées et de les fidéliser. Une UAR représente un droit dont la valeur correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque lors des dix derniers jours de bourse précédant le sixième jour ouvrable de décembre, tel que publié à la Bourse de Toronto. En général, les UAR sont acquises en proportions égales sur trois ans mais certaines d'entre elles sont acquises le sixième jour ouvrable de décembre de la troisième année suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAR viennent à échéance. Des UAR additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAR de référence. Le régime d'UAR contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Banque a octroyé 2 631 545 UAR à un prix moyen pondéré de 43,43 \$ (1 952 849 UAR à un prix moyen pondéré de 47,93 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015). Au 31 octobre 2016, 5 205 269 UAR sont en circulation (4 817 459 UAR au 31 octobre 2015). Une charge de rémunération de 122 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 à l'égard de ce régime (77 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015).

Régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP)

Le régime d'UAP s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque. L'objectif de ce régime est de lier une partie de la valeur de la rémunération de ces dirigeants et autres personnes désignées à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAP représente un droit dont la valeur correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque lors des dix derniers jours de bourse précédant le sixième jour ouvrable de décembre, tel que publié à la Bourse de Toronto, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance, qui est basé sur le rendement total à l'actionnaire (RTA) obtenu par la Banque comparativement à celui du sous-indice ajusté des banques du S&P/TSX. Les UAP sont acquises le sixième jour ouvrable de décembre de la troisième année suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAP viennent à échéance. Des UAP additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAP de référence. Le régime d'UAP contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Banque a octroyé 364 163 UAP à un prix moyen pondéré de 43,43 \$ (201 101 UAP à un prix moyen pondéré de 47,93 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015). Au 31 octobre 2016, 781 846 UAP sont en circulation (646 985 UAP au 31 octobre 2015). Une charge de rémunération de 15 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 à l'égard de ce régime (8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015).

Régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (FBN)

Ce régime s'adresse exclusivement aux employés clés de Gestion de patrimoine de FBN. L'objectif de ce régime est d'encourager la rétention des employés clés ainsi que de favoriser la croissance des revenus et l'amélioration continue de la rentabilité de Gestion de patrimoine. Ce régime permet aux employés participants de différer une partie de leur rémunération annuelle, et à FBN de verser une contribution aux employés clés lorsque certains objectifs financiers sont atteints. Les montants octroyés par FBN et la rémunération différée par les participants sont investis, entre autres, en unités d'actions ordinaires de la Banque. Ces unités d'actions représentent un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de l'octroi. Des unités additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions représentant les montants octroyés par FBN sont acquises en proportions égales sur quatre ans. À la retraite, ou dans certains cas à la cessation d'emploi, le participant reçoit une somme en espèces représentant la valeur des unités d'actions acquises.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, FBN a octroyé 163 845 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 42,05 \$ (230 179 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 46,88 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015). Au 31 octobre 2016, 1 569 501 unités d'actions sont en circulation (1 402 856 unités d'actions au 31 octobre 2015). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, une charge de rémunération de 13 M\$ a été constatée à l'égard de ce régime (6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015).

Régime d'acquisition d'actions des employés

En vertu du régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 8 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 25 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Après une année de participation ininterrompue, les cotisations de la Banque sont acquises par l'employé. Toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Les cotisations de la Banque, de 10 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016 (10 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015), sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* une fois payées. Au 31 octobre 2016, 6 359 681 actions ordinaires sont détenues dans le cadre de ce régime (6 201 300 actions ordinaires au 31 octobre 2015).

Les actions de ce régime sont achetées sur le marché libre et sont considérées être en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le cadre du régime d'acquisition d'actions des employés sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Passifs et valeur intrinsèque des régimes

Le total des passifs découlant des régimes de rémunération de la Banque dont les paiements sont fondés sur des actions est de 391 M\$ au 31 octobre 2016 (339 M\$ au 31 octobre 2015). La valeur intrinsèque de ces passifs pour lesquels les droits ont été acquis est de 186 M\$ au 31 octobre 2016 (167 M\$ au 31 octobre 2015).

NOTE 24 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Les régimes de retraite prévoient des prestations établies en fonction du nombre d'années de participation aux régimes et de la rémunération moyenne de fin de carrière. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie. Les régimes de retraite sont capitalisés alors que les autres régimes ne sont pas capitalisés. La juste valeur de l'actif des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies sont évaluées au 31 octobre.

Le plus important régime de retraite de la Banque est le Régime de retraite des employés de la Banque Nationale du Canada. Ce régime est enregistré auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et est assujéti à la *Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension* ainsi qu'à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les régimes à prestations définies exposent la Banque à certains risques particuliers tels que le rendement sur les placements, les variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation, la longévité des participants dans le régime et l'inflation future. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou pertes.

Selon les règles de gouvernance de la Banque, la surveillance des politiques et la gestion des risques liés aux régimes de retraite à prestations définies sont réalisées à différents niveaux par les comités de retraite, la direction de la Banque et le comité des ressources humaines du Conseil. Les régimes à prestations définies font l'objet d'un suivi sur une base continue afin de surveiller les politiques de capitalisation et de placement, la situation financière des régimes et le financement requis par la Banque.

La politique de capitalisation de la Banque en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations définies consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les organismes de réglementation des régimes de retraite.

Pour les régimes capitalisés, la Banque détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des contributions futures et sous forme de remboursement des excédents du régime, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

Obligation au titre des prestations définies, actif des régimes et situation de capitalisation

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début	3 263	3 161	173	171
Coût des services rendus au cours de l'exercice	71	79	4	4
Frais d'intérêts	145	142	7	7
Réévaluations				
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	–	–	–	–
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	492	(15)	23	(1)
Écarts actuariels liés aux ajustements relatifs aux résultats enregistrés	2	–	1	–
Cotisations des employés	48	46		
Prestations versées	(178)	(150)	(9)	(8)
Solde à la fin	3 843	3 263	199	173
Actif des régimes				
Juste valeur au début	3 521	3 340		
Revenus d'intérêts	154	147		
Frais d'administration	(3)	(4)		
Réévaluations				
Rendement de l'actif des régimes (excluant les revenus d'intérêts)	167	68		
Cotisations de la Banque ⁽¹⁾	67	74		
Cotisations des employés	48	46		
Prestations versées	(178)	(150)		
Juste valeur à la fin	3 776	3 521		
Actif (passif) au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	(67)	258	(199)	(173)

(1) La Banque prévoit verser un montant de 64 M\$ comme cotisation d'employeur pour l'exercice 2017 au titre des régimes de retraite à prestations définies.

Actif (passif) constaté au titre des prestations définies

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Actif au titre des prestations définies inclus dans les <i>Autres actifs</i>	48	268		
Passif au titre des prestations définies inclus dans les <i>Autres passifs</i>	(115)	(10)	(199)	(173)
	(67)	258	(199)	(173)

Coût au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	71	79	4	4
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	(9)	(5)	7	7
Frais d'administration	3	4		
Charge comptabilisée dans le <i>Résultat net</i>	65	78	11	11
Réévaluations				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	494	(15)	24	(1)
Rendement de l'actif des régimes ⁽¹⁾	(167)	(68)		
Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	327	(83)	24	(1)
	392	(5)	35	10

(1) Excluant les revenus d'intérêts.

Répartition de la juste valeur de l'actif des régimes de retraite

Au 31 octobre

	2016			2015		
	Cotés sur un marché actif ⁽¹⁾	Non cotés sur un marché actif	Total	Cotés sur un marché actif ⁽¹⁾	Non cotés sur un marché actif	Total
Catégories d'actifs						
Trésorerie et équivalent de trésorerie	–	54	54	–	37	37
Titres de participation	1 489	391	1 880	1 740	339	2 079
Titres de créance						
Gouvernement du Canada	297	–	297	209	–	209
Provinces, municipalités et autres administrations publiques	–	1 052	1 052	–	761	761
Billets restructurés des conduits VAC III	–	44	44	–	54	54
Autres émetteurs	–	376	376	–	296	296
Autres	–	73	73	–	85	85
	1 786	1 990	3 776	1 949	1 572	3 521

(1) Cours non ajustés sur des marchés actifs, auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, pour des actifs identiques.

La stratégie d'investissement de la Banque pour les actifs des régimes prend en considération un certain nombre de facteurs, y compris l'horizon temporel des obligations liées aux régimes de retraite et du risque d'investissement. Pour chaque régime, une fourchette d'affectation par catégorie d'actifs est définie dans laquelle une combinaison de titres de participation et de titres de créance est utilisée pour optimiser le profil risque-rendement de l'actif des régimes et pour atténuer le décalage actif-passif.

L'actif des régimes de retraite peut comprendre des titres de placement émis par la Banque. Aux 31 octobre 2016 et 2015, l'actif des régimes de retraite ne comprend aucun titre émis par la Banque.

Les honoraires payés par les régimes de retraite à la Banque et à ses entités liées au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 6 M\$ (7 M\$ au cours de l'exercice 2015). Ces honoraires couvrent la gestion, l'administration ainsi que la garde de valeurs des régimes de retraite.

NOTE 24 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Répartition de l'obligation au titre des prestations définies en fonction du statut des participants aux régimes à prestations définies

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Employés en service	48 %	46 %	38 %	38 %
Employés retraités	48 %	49 %	62 %	62 %
Participants avec droits acquis différés	4 %	5 %		
	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies (en années)	17	16	16	14

Principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée)

Taux d'actualisation

L'hypothèse à l'égard du taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de taux d'intérêt représentant les rendements des titres obligataires de sociétés cotées AA. Les échéances à court terme sont obtenues au moyen d'une courbe dérivée à partir de données observées sur les obligations de sociétés cotées AA. Les échéances à long terme sont obtenues au moyen d'une courbe dérivée à partir de données réelles et extrapolées.

Afin d'évaluer l'obligation liée aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les prestations acquises que la Banque prévoit verser à chaque période future sont actualisées à la date d'évaluation avec le taux au comptant associé à chacune de ces périodes respectives selon la courbe de rendement dérivée selon la méthodologie décrite précédemment. La somme des valeurs actualisées de ces prestations représente l'obligation au titre des prestations définies. Un taux d'actualisation moyen qui réplique cette obligation est ensuite déterminé.

Afin de mieux représenter le coût des services courants, un taux d'actualisation distinct est déterminé pour tenir compte du calendrier de versement des prestations futures associées à l'année de service additionnelle qui sera acquise par les participants actifs du régime. Puisque ces prestations sont versées en moyenne plus tard que les prestations déjà acquises par l'ensemble des participants (c'est-à-dire plus longue durée), cette méthode résulte en l'utilisation d'un taux d'actualisation pour le calcul du coût des services courants généralement plus élevé que celui utilisé pour l'évaluation des obligations lorsque la courbe de rendement est une pente positive. La méthodologie pour déterminer ce taux d'actualisation est la même que celle pour établir le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de l'obligation.

Autres hypothèses

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé a été fixé à 5,77 % en 2016 (5,90 % en 2015). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 2,97 % en 2034 et se maintenir par la suite.

Les hypothèses quant à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur la meilleure estimation d'hypothèses au chapitre de la mortalité. Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	3,60 %	4,40 %	3,60 %	4,40 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux de croissance du coût des soins de santé			5,77 %	5,90 %
Espérance de vie (<i>en années</i>) à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				
65 ans				
Hommes	21,1	21,1	21,1	21,1
Femmes	23,5	23,4	23,5	23,4
45 ans				
Hommes	22,2	22,1	22,2	22,1
Femmes	24,5	24,4	24,5	24,4

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Charge au titre des régimes				
Taux d'actualisation – services courants	4,75 %	4,60 %	4,40 %	4,60 %
Taux d'actualisation – frais (revenus) d'intérêts, montant net	4,40 %	4,35 %	4,75 %	4,35 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux de croissance du coût des soins de santé			5,77 %	5,90 %
Espérance de vie (<i>en années</i>) à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				
65 ans				
Hommes	21,1	21,0	21,1	21,0
Femmes	23,4	23,4	23,4	23,4
45 ans				
Hommes	22,1	22,1	22,1	22,1
Femmes	24,4	24,4	24,4	24,4

NOTE 24 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Sensibilité des principales hypothèses en 2016

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle de modifications des hypothèses clés relatives à l'obligation au titre des prestations définies des régimes de retraite et d'autres régimes postérieurs à l'emploi au 31 octobre 2016. Ces incidences sont hypothétiques et doivent être interprétées avec prudence car les variations de chacune des principales hypothèses pourraient ne pas être linéaires.

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
	Variation de l'obligation	Variation de l'obligation
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation	(160)	(8)
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation	171	8
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération	40	1
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération	(39)	(1)
Incidence d'une augmentation de 1,00 % du taux de croissance du coût des soins de santé		11
Incidence d'une diminution de 1,00 % du taux de croissance du coût des soins de santé		(9)
Incidence de l'augmentation de l'âge d'un an des participants	(94)	(2)
Incidence de la diminution de l'âge d'un an des participants	92	2

Paiements prévus des prestations

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
2017	127	9
2018	127	9
2019	127	9
2020	129	9
2021	137	9
2022 à 2026	792	45

NOTE 25 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts de la Banque comptabilisée dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2016	2015
État consolidé des résultats		
Impôts exigibles		
Année courante	378	231
Ajustements des périodes antérieures	(17)	(5)
	361	226
Impôts différés		
Création et renversement des différences temporaires	(150)	36
Ajustements des périodes antérieures	14	(28)
	(136)	8
	225	234
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Frais d'émission d'actions et autres	(4)	(3)
État consolidé du résultat global		
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	(94)	23
Autres	(13)	(72)
	(107)	(49)
Charge d'impôts	114	182

La charge d'impôts se détaille comme suit :

Exercice terminé le 31 octobre	2016	2015
Impôts exigibles	352	137
Impôts différés	(238)	45
	114	182

Les différences temporaires et les reports de pertes fiscales qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôt différé sont présentés dans le tableau suivant.

	Au 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre	
	Bilan consolidé ⁽¹⁾		État consolidé des résultats ⁽¹⁾		État consolidé du résultat global	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Actifs d'impôt différé						
Provisions pour pertes sur créances	159	105	54	(1)	–	–
Charges reportées	241	188	53	10	–	–
Passif au titre des prestations définies – Régimes de retraite	102	14	–	(22)	88	–
Passif au titre des prestations définies – Autres avantages postérieurs à l'emploi	58	50	10	1	(2)	(1)
Revenus différés	33	36	(3)	4	–	–
Pertes fiscales reportables	18	4	14	2	–	–
Autres éléments ⁽²⁾	48	54	(10)	31	–	(14)
	659	451	118	25	86	(15)
Passifs d'impôt différé						
Immobilisations corporelles et incorporelles ⁽³⁾	(177)	(155)	(22)	(23)	–	–
Actif au titre des prestations définies – Régimes de retraite	(70)	(71)	(7)	27	8	(22)
Participations dans des entreprises associées	(43)	(65)	22	5	–	(1)
Autres éléments	(24)	(53)	25	(42)	4	(2)
	(314)	(344)	18	(33)	12	(25)
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	345	107	136	(8)	98	(40)

- (1) Au 31 octobre 2015 et pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015, certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment afin de se conformer à la présentation au 31 octobre 2016.
- (2) Au 31 octobre 2016, le montant au bilan consolidé inclut 4 M\$ d'actifs d'impôt différé sur les frais d'émission d'actions (3 M\$ au 31 octobre 2015) comptabilisés dans les *Résultats non distribués* à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.
- (3) Au 31 octobre 2015, le montant au bilan consolidé inclut 4 M\$ de passifs d'impôt différé sur les immobilisations incorporelles dans le cadre de l'acquisition de Services institutionnels TD Waterhouse n'ayant pas eu d'incidence sur l'état consolidé du résultat global.

NOTE 25 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

Le montant net des actifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres actifs* et le montant net des passifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres passifs*.

Au 31 octobre	2016	2015
Actifs d'impôt différé	402	230
Passifs d'impôt différé	(57)	(123)
	345	107

Selon les prévisions basées sur les informations dont elle dispose au 31 octobre 2016, la Banque est d'avis qu'il est probable que les résultats des opérations futures généreront un bénéfice imposable suffisant pour utiliser tous les actifs d'impôt différé avant leur échéance.

Au 31 octobre 2016, le montant total des différences temporaires, des pertes fiscales reportées non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'établit à 290 M\$ (166 M\$ au 31 octobre 2015).

Au 31 octobre 2016, le montant total des différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé, est de 834 M\$ (761 M\$ au 31 octobre 2015).

Le rapprochement du taux d'imposition de la Banque est présenté dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2016		2015	
	\$	%	\$	%
Résultat avant charge d'impôts	1 481	100,0	1 853	100,0
Charge d'impôts au taux d'imposition prévu par la loi au Canada	400	27,0	510	27,5
Réduction du taux d'imposition en raison des				
Revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières, principalement les dividendes de sociétés canadiennes	(168)	(11,3)	(236)	(12,8)
Taux d'imposition des filiales, entités étrangères et entreprises associées	3	0,2	(33)	(1,8)
Autres éléments	(10)	(0,7)	(7)	(0,3)
	(175)	(11,8)	(276)	(14,9)
Charge d'impôts présentée à l'état consolidé des résultats et taux effectif d'imposition	225	15,2	234	12,6

NOTE 26 – RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

Exercice terminé le 31 octobre	2016	2015
Résultat de base par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 181	1 549
Dividendes sur actions privilégiées	61	45
Prime versée sur actions privilégiées rachetées à des fins d'annulation	3	–
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 117	1 504
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (en milliers)	337 460	329 790
Résultat de base par action (en dollars)	3,31	4,56
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 117	1 504
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (en milliers)	337 460	329 790
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)		
Options d'achat d'actions ⁽¹⁾	2 435	3 349
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué (en milliers)	339 895	333 139
Résultat dilué par action (en dollars)	3,29	4,51

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte d'un nombre moyen de 5 730 365 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 46,55 \$ (2 829 945 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 47,93 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015), car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

NOTE 27 – GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Garanties

Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs aux garanties importantes émises par la Banque est présenté dans le tableau suivant.

Au 31 octobre	2016	2015
Lettres de garantie	3 125	3 025
Facilités de garantie de liquidité, de rehaussement de crédit et autres	5 969	5 128
Prêts de titres	982	1 461

Lettres de garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque émet des lettres de garantie. Ces lettres de garantie constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés à titre de sûreté à l'égard des lettres de garantie est similaire à celle des prêts. Généralement, l'échéance de ces lettres de garantie est inférieure à deux ans. La provision collective sur prêts non douteux couvre l'ensemble des risques de crédit, y compris ceux des lettres de garantie. Aux 31 octobre 2016 et 2015, aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé relativement à ces lettres de garantie.

Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit

Facilités à des fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La Banque fournit des facilités de garantie de liquidité à ces fonds multicédants. Au 31 octobre 2016, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2,9 G\$ (2,3 G\$ au 31 octobre 2015), ce qui représente l'encours du montant total du papier commercial en circulation.

Ces facilités peuvent être invoquées lorsque les fonds ne sont pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial, même en l'absence d'une perturbation généralisée des marchés. Ces facilités ont une échéance inférieure à un an et elles sont renouvelables périodiquement. Les modalités de ces facilités n'obligent pas la Banque à avancer des sommes aux fonds si ces derniers sont insolubles ou s'ils font l'objet de procédures en matière d'insolvabilité, ou encore pour financer un montant d'actifs non productifs au-delà des rehaussements de crédit disponibles. Les facilités de liquidité fournies par la Banque n'ont pas été utilisées à ce jour.

La Banque fournit également à ces fonds multicédants des facilités de rehaussement de crédit. Ces facilités ont des échéances inférieures à un an et elles sont automatiquement renouvelables à moins que la Banque envoie un avis de non-renouvellement. Aux 31 octobre 2016 et 2015, la valeur nominale engagée à l'égard de ces facilités s'élève à 30 M\$. À ce jour, les facilités de rehaussement de crédit fournies par la Banque n'ont pas été utilisées.

Le risque de perte maximale pour la Banque ne peut excéder le total du papier commercial en circulation, soit 2,9 G\$ au 31 octobre 2016 (2,3 G\$ au 31 octobre 2015). Au 31 octobre 2016, la Banque détient 4 M\$ (22 M\$ au 31 octobre 2015) de ce papier commercial et, par conséquent, le montant maximal potentiel des paiements futurs s'établit à 2,9 G\$ (2,2 G\$ au 31 octobre 2015).

Facilité de liquidité à un jour CDCC

La Corporation canadienne de compensation des instruments dérivés (CDCC) agit à titre de contrepartie de compensation centrale au Canada pour de multiples opérations sur des instruments financiers. Afin d'appuyer CDCC dans ses activités de compensation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ou vendues en vertu de conventions de rachat, certains membres compensateurs de CDCC, participant aux opérations sur des titres à revenus fixes, ont fourni à parts égales une facilité de liquidité de style mondial engagée et non engagée à un jour. L'objectif de cette facilité consiste à maintenir un niveau suffisant de liquidité, advenant la défaillance d'un des membres de la chambre de compensation. En tant que membre compensateur de CDCC participant aux opérations sur titres à revenus fixes, la Banque a fourni une facilité de liquidité. Au 31 octobre 2016, la valeur nominale de la facilité de liquidité non engagée à un jour s'élève à 2,3 G\$ (2,0 G\$ au 31 octobre 2015). Aux 31 octobre 2016 et 2015, aucun montant n'a été utilisé.

NOTE 27 – GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

Prêts de titres

En vertu d'ententes de prêts de titres que la Banque a conclues avec certains clients qui lui ont confié préalablement la garde de leurs titres, la Banque prête les titres à des tiers et indemnise ses clients en cas de perte. La Banque se protège contre toute perte éventuelle en obtenant de l'emprunteur, à titre de sûreté, un montant en espèces ou des titres négociables extrêmement liquides, ayant une juste valeur supérieure à celle des titres prêtés. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre des indemnités potentielles résultant des ententes de prêts de titres.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, incluant les opérations de titrisation, de cession d'entreprise et d'activités, la Banque conclut de nombreuses ententes contractuelles en vertu desquelles elle s'engage à indemniser la contrepartie à l'entente de tous les coûts découlant de litiges, de changements aux lois et règlements (incluant la législation fiscale), de réclamations relatives au rendement passé, d'assertions inexactes ou de l'inexécution de certaines clauses restrictives. La Banque s'engage aussi à indemniser toute personne agissant à titre d'administrateur ou de dirigeant ou exerçant une fonction semblable au sein de la Banque, d'une de ses filiales ou de toute autre entité, à la demande de la Banque, pour tous les frais encourus par cette personne lors de poursuites ou d'enquêtes auxquelles elle est partie en cette qualité. De plus, à titre d'adhérent à un réseau de transfert de valeurs et en vertu de la convention d'adhésion et des règles régissant l'exploitation de ce réseau, la Banque a octroyé en faveur du réseau une hypothèque mobilière qui pourrait être utilisée en cas d'inexécution des obligations contractuelles de la part d'un autre membre. La durée des ententes d'indemnisation varie selon le cas; aux 31 octobre 2016 et 2015, la nature des ententes empêche la Banque de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer aux contreparties. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre de ces ententes.

Véhicules d'actifs cadres

Facilité de financement de marge

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 800 M\$ (821 M\$ au 31 octobre 2015) en vue de financer les éventuels appels de marge. Aux 31 octobre 2016 et 2015, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

Engagements

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Au 31 octobre	2016	2015
Lettres de garantie ⁽¹⁾	3 125	3 025
Lettres de crédit documentaire ⁽²⁾	136	48
Créances sur cartes de crédit ⁽³⁾	7 187	6 578
Engagements de crédit ⁽³⁾	47 815	45 545

(1) Voir la rubrique *Lettres de garantie* à la page 175.

(2) Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque et utilisés pour le commerce international afin de permettre à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi selon des modalités précises; elles sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

(3) Les créances sur cartes de crédit et les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts et acceptations ainsi que les lettres de garantie et de crédit documentaire. La Banque doit en tout temps rendre disponible, à certaines conditions, la portion non utilisée de l'autorisation de crédit.

Actifs financiers reçus en garantie

Au 31 octobre 2016, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie totalise 71,3 G\$ (68,9 G\$ au 31 octobre 2015). Ces actifs financiers reçus en garantie correspondent à des valeurs mobilières relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

Autres engagements

La Banque agit comme investisseur dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, où elle conclut des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et de créance à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. La Banque a des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 37 M\$ relativement à ces activités au 31 octobre 2016 (32 M\$ au 31 octobre 2015).

Nantissement d'éléments d'actif

Dans le cours normal de ses activités, la Banque engage des valeurs mobilières et d'autres actifs en garantie. Le détail des éléments d'actif grevés cédés en nantissement est fourni dans le tableau qui suit. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

Au 31 octobre	2016	2015
Actifs donnés en garantie aux contreparties		
Organismes de compensation directe ⁽¹⁾	563	460
Actifs donnés en garantie au titre des opérations		
Opérations sur instruments financiers dérivés	2 419	1 870
Opérations relatives à des emprunts, des prêts de titres ou des accords de prise en pension	43 390	37 104
Opérations de titrisation	23 457	23 017
Obligations sécurisées ⁽²⁾	7 296	8 577
Autres	125	123
Total	77 250	71 151

(1) Comprend les actifs donnés en garantie affectés aux activités du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV).

(2) La Banque a établi deux programmes d'obligations sécurisées. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 13 et 28.

Passifs éventuels

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours légaux de natures variées. Les développements récents ayant trait à la principale poursuite judiciaire de la Banque sont décrits ci-dessous :

Watson

En 2011, un recours a été intenté devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre Visa Corporation Canada (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard) ainsi que la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières. La demanderesse allègue que les réseaux et les institutions financières se seraient engagés dans un système de collusion qui leur permettrait de maintenir et d'augmenter les frais payés par les marchands sur les transactions effectuées par cartes de crédit Visa et MasterCard. Ce faisant, elles auraient commis notamment des infractions à la *Loi sur la concurrence*. Des dommages-intérêts compensatoires et punitifs d'un montant non précisé sont réclamés. Suite à une décision rendue le 27 mars 2014, le Tribunal a autorisé en partie le recours collectif. Cette décision a été portée en appel. Le 19 août 2015, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a rendu jugement et a conclu que le recours collectif demeure autorisé tout en accordant certaines modifications. Ce jugement n'a pas été porté en appel à la Cour suprême du Canada. Des recours similaires ont été déposés dans quatre autres juridictions.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, pourraient avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

NOTE 28 – ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont évaluées à des fins de consolidation selon le traitement comptable décrit à la note 1. L'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ses intérêts dans ces entités structurées représente principalement les investissements dans ces entités, la juste valeur des contrats d'instruments financiers dérivés conclus avec elles, ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à certaines entités structurées.

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note.

Entités structurées non consolidées

Fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire leurs coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ces fonds, et offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 27 présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu avec ces fonds des contrats d'instruments financiers dérivés dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Bien que la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de ces fonds, elle ne peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient, du fait qu'elle agit à titre de mandataire. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ces fonds et ne les consolide pas.

Véhicules d'actifs cadres (VAC)

Les VAC sont des entités structurées qui ont été créées dans le but de regrouper les billets restructurés provenant de papier commercial adossé à des actifs détenus par des investisseurs corporatifs canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6. La Banque détient des intérêts économiques dans des VAC sous forme de billets restructurés et de facilité de financement de marge. La Banque ne possède pas la capacité de diriger les activités pertinentes des VAC. Donc, elle ne détient pas le contrôle de ces VAC et ne les consolide pas.

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés ou d'autres instruments financiers avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque peut aussi détenir des intérêts économiques dans certains fonds d'investissement dans le cadre de ses activités d'investissement. La Banque ne contrôle pas les fonds dans lesquels sa participation n'est pas importante car dans ces situations, soit la Banque agit à titre de mandataire seulement, soit elle n'a aucun pouvoir sur les activités pertinentes. Dans les deux cas, elle n'a pas d'exposition importante à leurs rendements variables. Donc, la Banque ne consolide pas ces fonds.

Placements privés

Dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, la Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres entreprises constituées en sociétés. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés en exploitation dans le but de les revendre avec profit à moyen ou à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés auxquelles elle participe seulement en tant qu'investisseur. Donc, elle ne détient pas le contrôle de ces sociétés et ne les consolide pas.

Entités structurées adossées à des actifs

La Banque a investi dans certaines entités structurées adossées à des actifs. Les actifs sous-jacents comprennent des prêts automobiles, des prêts équipements et des contrats de location. La Banque ne possède pas la capacité de diriger les activités pertinentes de ces entités structurées et n'a aucune exposition à leurs rendements variables, autre que le droit de recevoir des revenus d'intérêts et de dividendes de ses placements. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ces entités structurées et ne les consolide pas.

Fiducie de capital BNC

La Banque avait créé Fiducie de capital BNC (la Fiducie) pour ses besoins de financement et pour la gestion de capital. Les titres émis par cette fiducie constituaient des instruments de capital novateurs et étaient admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1. Le produit brut tiré de l'émission des titres de cette fiducie avait été utilisé pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque. De plus, la Banque détenait la totalité des capitaux propres de cette fiducie et s'était engagée à prêter à cette dernière les liquidités requises dans le cours normal de ses activités. Bien que la Banque ait possédé la capacité de diriger les activités pertinentes de la Fiducie, elle n'était ni exposée, ni n'avait droit à des rendements variables, car le principal actif de la Fiducie était un billet de dépôt émis par la Banque. Donc, la Banque ne détenait pas le contrôle de la Fiducie et ne la consolidait pas. La Fiducie a été dissoute le 30 juin 2016. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 13.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs au titre des intérêts de la Banque dans les entités structurées non consolidées, l'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ces intérêts, ainsi que l'actif total de ces entités structurées. L'entité structurée Fiducie du Canada pour l'habitation n'est pas présentée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 8.

	Au 31 octobre 2016					
	Fonds multicédants ⁽¹⁾	Véhicules d'actifs cadres ⁽²⁾	Fonds d'investissement ⁽³⁾	Placements privés ⁽⁴⁾	Entités structurées adossées à des actifs ⁽⁵⁾	Fiducie de capital BNC ⁽⁶⁾
Actif au bilan consolidé						
Valeurs mobilières à la juste valeur						
par le biais du résultat net	4	613	31	–	–	–
Valeurs mobilières disponibles à la vente	–	6	55	97	17	–
Valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance	–	–	–	–	477	–
Instruments financiers dérivés	6	–	–	–	–	–
Autres actifs	–	–	–	–	9	–
	10	619	86	97	503	–
Au 31 octobre 2015	33	655	180	95	114	–
Passif au bilan consolidé						
Dépôts – Entreprises et administrations publiques	–	–	–	–	–	–
Au 31 octobre 2015	–	–	–	–	–	229
Exposition maximale au risque de perte						
Valeurs mobilières, instruments financiers dérivés et autres actifs	10	619	86	97	503	–
Facilités de liquidité et de rehaussement de crédit	2 873	–	–	–	–	–
Facilité de financement de marge	–	800	–	–	–	–
	2 883	1 419	86	97	503	–
Au 31 octobre 2015	2 266	1 476	180	95	114	–
Actif total des entités structurées	2 912	–	303	2 650	813	–
Au 31 octobre 2015	2 283	–	1 243	3 648	144	234

- (1) Les principaux actifs sous-jacents, situés au Canada, sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles, des financements d'inventaires automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Au 31 octobre 2016, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2,9 G\$ (2,3 G\$ au 31 octobre 2015), soit le montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit des facilités de rehaussement de crédit pour une valeur nominale de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2015). Le risque de perte maximale ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2016, la Banque détient 4 M\$ de papier commercial (22 M\$ au 31 octobre 2015) et, par conséquent, le montant potentiel maximal des paiements futurs est limité à 2,9 G\$ au 31 octobre 2016 (2,2 G\$ au 31 octobre 2015), soit le montant des facilités de liquidité et de rehaussement de crédit inutilisées.
- (2) Se reporter à la section « Véhicules d'actifs cadres » de la note 6. L'encours total des billets restructurés des conduits VAC en circulation s'établit à 8,6 G\$ au 31 octobre 2016 (9,3 G\$ au 31 octobre 2015). Le montant de la facilité de financement de marge inutilisée s'élève à 800 M\$ au 31 octobre 2016 (821 M\$ au 31 octobre 2015).
- (3) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.
- (4) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant de l'actif total des entités structurées correspond à celui de la période la plus récente disponible.
- (5) Les actifs sous-jacents sont des prêts automobiles, des prêts équipements et des contrats de location.
- (6) L'actif sous-jacent est un billet de dépôt de la Banque, racheté par celle-ci le 30 juin 2016. Fiducie de capital BNC a été dissoute à cette même date. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 13.

NOTE 28 – ENTITÉS STRUCTURÉES (suite)

Entités structurées consolidées

Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque

En 1998, la Banque avait mis sur pied *Canadian Credit Card Trust* (CCCT) pour la titrisation de ses créances sur cartes de crédit sur une base renouvelable et a eu recours à cette entité à des fins de gestion de capital et dans le but d'obtenir du financement. Le 2 avril 2015, *Canadian Credit Card Trust II* (CCCT II) a été mise sur pied afin de continuer le programme de titrisation de cartes de crédit de CCCT. Le 10 avril 2015, tous les actifs de CCCT ont été transférés à CCCT II et tous ses passifs ont été pris en charge par CCCT II. CCCT a subséquemment été dissoute en date du 23 novembre 2015.

La Banque fournit une protection de premier niveau contre les pertes car elle conserve l'écart excédentaire du portefeuille de créances vendues. L'écart excédentaire est représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure. La Banque fournit également une protection de second niveau car elle détient des notes subordonnées émises par CCCT II. De plus, la Banque agit à titre d'agent administratif et d'agent serveur, et elle est donc responsable de l'administration quotidienne et de la gestion des créances sur cartes de crédit de CCCT II. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de CCCT II et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de CCCT II et la consolide.

Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap)

Gestion de placements Innocap inc. (Innocap), société sous contrôle conjoint, offre des programmes de fonds de couverture destinés aux promoteurs de fonds qui recherchent une plateforme pouvant leur procurer un degré élevé de transparence et des outils de pointe pour la gestion de la liquidité et le contrôle des actifs et des risques. La Banque peut détenir des intérêts économiques dans certains fonds de couverture de la plateforme, et consolide ceux dont elle possède la capacité de diriger les activités pertinentes et dans lesquels elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Garants d'obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

En décembre 2013, la Banque a établi le programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. La Banque agit à titre de gestionnaire de la société et possède le pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes de la société, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme législatif d'obligations sécurisées. De plus, la Banque influe, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme législatif d'obligations sécurisées, sur les rendements variables de la société, qui sont directement liés au rendement du portefeuille de prêts hypothécaires et aux intérêts sur les prêts de la Banque. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de la société et la consolide.

NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership

En janvier 2011, la Banque avait établi le programme structuré d'obligations sécurisées. À cet effet, elle avait créé la société *NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque avait vendu des prêts hypothécaires résidentiels assurés au Garant et lui avait accordé un prêt à demande afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. La Banque agissait à titre de gestionnaire de la société et possédait le pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes de la société, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme structuré d'obligations sécurisées. De plus, la Banque influait, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme structuré d'obligations sécurisées, sur les rendements variables de la société, qui étaient directement liés au rendement du portefeuille de prêts hypothécaires et aux intérêts sur les prêts de la Banque. Par conséquent, la Banque détenait le contrôle de la société et la consolidait. Toutes les obligations sécurisées sont échues depuis le 19 octobre 2016 et aucune autre obligation sécurisée ne sera émise sous ce programme structuré d'obligations sécurisées.

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés ou d'autres instruments financiers avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque peut aussi détenir des intérêts économiques dans certains fonds d'investissement dans le cadre de ses activités d'investissement. La Banque contrôle les activités pertinentes de certains fonds par son implication à titre d'investisseur et est exposée de façon importante à leurs rendements variables. Donc, la Banque consolide ces fonds.

Fiducie d'actifs BNC

La Banque a créé Fiducie d'actifs BNC pour ses besoins de financement et pour la gestion de capital. Les titres émis par cette fiducie constituent des instruments de capital novateurs et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 20. Le produit de l'émission a servi à l'acquisition, auprès de la Banque, de prêts hypothécaires résidentiels. La Banque demeure administrateur de ces prêts et s'est engagée auprès de Fiducie d'actifs BNC à racheter le solde en capital ainsi que les intérêts courus non payés sur tout prêt en retard de plus de 90 jours. La Banque administre également les activités courantes et détient les titres spéciaux avec droits de vote de la fiducie. Après paiement de la distribution aux détenteurs de titres fiduciaires de capital, la Banque, en tant qu'unique détenteur des titres spéciaux, a le droit de recevoir le solde des fonds nets résiduels. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de Fiducie d'actifs BNC et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de cette fiducie et la consolide.

Entités structurées de tiers

En 2015, la Banque, par l'entremise d'une de ses filiales, a acquis des intérêts dans des portions d'une entité structurée de tiers. Chaque portion de l'entité structurée est une entité réputée distincte car toutes les conditions suivantes sont remplies : 1) des actifs spécifiés de l'entité sont la seule source de paiement pour des passifs spécifiés de l'entité (ou pour d'autres intérêts spécifiés) dans celle-ci; 2) aucune partie autre que celles qui détiennent les passifs spécifiés n'a de droits ou d'obligations relativement aux actifs spécifiés ou aux flux de trésorerie résiduels y afférents. La Banque contrôle et donc consolide les entités réputées distinctes, car elle détient la capacité de diriger leurs activités pertinentes par l'entremise de ses droits de révocation de l'administrateur de leurs actifs et de plus, elle est exposée à la variabilité de leurs rendements.

Le tableau suivant présente les placements et les autres actifs de la Banque dans les entités structurées consolidées, ainsi que l'actif total de ces entités.

Au 31 octobre	2016		2015	
	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾
Entités structurées consolidées				
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque ^{(2) (3)}	343	1 882	339	1 649
Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap) ^{(3) (4)}	–	–	23	23
Fonds d'investissement ⁽⁵⁾	156	199	410	460
Obligations sécurisées ⁽⁶⁾	13 908	14 176	12 722	13 099
Immeuble ⁽⁷⁾	66	59	70	63
Fiducie d'actifs BNC ⁽⁸⁾	1 350	2 121	1 125	1 900
Entités structurées de tiers ⁽⁹⁾	867	867	1 395	1 395
	16 690	19 304	16 084	18 589

- (1) Il y a des restrictions découlant essentiellement d'exigences réglementaires, de lois en matière de sociétés ou de valeurs mobilières ou encore d'accords contractuels, qui limitent la capacité de certaines entités structurées consolidées de la Banque de transférer des fonds à celle-ci.
- (2) Les actifs sous-jacents sont des créances sur carte de crédit.
- (3) L'investissement de la Banque est présenté déduction faite des participations des tierces parties.
- (4) Les actifs sous-jacents sont divers instruments financiers (portefeuille de négociation). L'actif total de la plateforme Innocap est présenté sur une base d'actif net.
- (5) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.
- (6) Les obligations sécurisées émises en vertu du programme structuré d'obligations sécurisées sont échues depuis le 19 octobre 2016. Pour les obligations sécurisées émises en vertu du programme législatif d'obligations sécurisées, les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels non-assurés de la Banque. L'échéance moyenne de ces actifs sous-jacents est de 3 ans. Au 31 octobre 2016, le montant total des prêts hypothécaires transférés s'établit à 13,9 G\$ (12,7 G\$ au 31 octobre 2015) et le montant total des obligations sécurisées de 6,7 G\$ est comptabilisé dans *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* au bilan consolidé (7,9 G\$ au 31 octobre 2015). Se reporter à la note 13.
- (7) L'actif sous-jacent est un immeuble situé au Canada.
- (8) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés de la Banque. Au 31 octobre 2016, le montant des prêts assurés est de 148 M\$ (188 M\$ au 31 octobre 2015). L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans. Se reporter à la note 20.
- (9) Les actifs sous-jacents sont constitués de matériel loué en vertu de contrats de location simple.

NOTE 29 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des parties liées. Les parties liées considérées par la Banque sont les suivantes :

- ses principaux dirigeants et ses administrateurs ainsi que les membres de leur famille proche, soit les conjoints et les enfants de moins de 18 ans vivant sous le même toit;
- les entités dont ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou sur lesquelles ils exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote;
- les entreprises associées et les coentreprises de la Banque;
- les régimes de retraite de la Banque (se reporter à la note 24 pour plus de détails).

Selon la définition établie, les principaux dirigeants de la Banque sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, de façon directe ou indirecte.

Transactions avec les parties liées

Au 31 octobre

	Principaux dirigeants et administrateurs ⁽¹⁾		Entités liées	
	2016	2015	2016	2015
Actifs				
Prêts hypothécaires et autres prêts ⁽²⁾	53	47	789 ⁽³⁾	536 ⁽³⁾
Autres	–	–	43	40
Passifs				
Dépôts	42	41	628 ⁽⁴⁾	1 687 ⁽⁴⁾
Autres	–	–	19	17

- (1) Les principaux dirigeants, les administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent des actions ordinaires et des actions privilégiées de la Banque pour un montant de 32 M\$ au 31 octobre 2016 (27 M\$ au 31 octobre 2015).
- (2) Aucune provision pour pertes sur créances et aucune dotation aux pertes sur créances n'a été constatée par la Banque au cours des exercices 2016 et 2015.
- (3) Au 31 octobre 2016, les prêts hypothécaires et autres prêts incluent : i) des prêts à des entreprises associées et à des coentreprises de la Banque pour un montant de 190 M\$ (89 M\$ au 31 octobre 2015), ii) et des prêts à des entités dont ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou sur lesquelles ils exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 599 M\$ (447 M\$ au 31 octobre 2015).
- (4) Au 31 octobre 2016, les dépôts incluent : i) des dépôts d'entreprises associées et de coentreprises de la Banque pour un montant de 321 M\$ (1 512 M\$ au 31 octobre 2015), ii) des dépôts d'entités dont ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou sur lesquelles ils exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 307 M\$ (175 M\$ au 31 octobre 2015).

Les ententes contractuelles et autres opérations avec des entités liées, des administrateurs et des principaux dirigeants sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés. Ces ententes n'ont pas eu d'impact notable sur les résultats de la Banque. La Banque offre également un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se reporter aux notes 9, 23 et 28.

Au cours de l'exercice 2015, la Banque avait enregistré un gain de 37 M\$ (27 M\$ déduction faite des impôts) suite à la cession de 54 M\$ de billets restructurés des conduits VAC III à un de ses régimes de retraite.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Exercice terminé le 31 octobre	2016	2015 ⁽¹⁾
Rémunération et autres avantages à court et à long terme	19	21
Païements fondés sur des actions	19	17

- (1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015, certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Principales filiales de la Banque ⁽¹⁾

Au 31 octobre 2016				
Dénomination sociale	Activités	Adresse du bureau principal	Actions votantes ⁽²⁾	Valeur du placement au coût
Canada et États-Unis				
Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	772
Groupe Banque Nationale inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	
Financière Banque Nationale inc.	Courtier en placement	Montréal, Canada	100 %	
NBCN inc.	Courtier en placement	Toronto, Canada	100 %	
Financière Banque Nationale Ltée.	Courtier en placement	Montréal, Canada	100 %	
Société de portefeuille FBN international inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	
Credigy International Holdings inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	80 %	
National Bank of Canada Financial Group Inc.	Société de portefeuille	New York, NY, États-Unis	100 %	
Credigy Ltd.	Société de portefeuille	Atlanta, GA, États-Unis	80 %	
National Bank of Canada Financial Inc.	Courtier en placement	New York, NY, États-Unis	100 %	
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie	Assurances	Montréal, Canada	100 %	
Société de fiducie Natcan	Fiduciaires	Montréal, Canada	100 %	238
Trust Banque Nationale inc.	Fiduciaires	Montréal, Canada	100 %	195
L'Immobilière Banque Nationale inc.	Immobilier	Montréal, Canada	100 %	13
Banque Nationale Investissements inc.	Courtage en fonds d'investissement	Montréal, Canada	100 %	585
Courtage direct Banque Nationale inc.	Courtier en placement	Montréal, Canada	100 %	38
NatBC Holding Corporation	Société de portefeuille	Hollywood, FL, États-Unis	100 %	31
Natbank, National Association	Bancaires	Hollywood, FL, États-Unis	100 %	
Autres pays				
Natcan Global Holdings Ltd.	Société de portefeuille	Sliema, Malte	100 %	22
NBC Global Finance Limited	Société d'investissement	Dublin, Irlande	100 %	
NBC Financial Markets Asia Limited	Courtier en placement	Hong Kong, Chine	100 %	1
Advanced Bank of Asia Limited	Banque commerciale	Phnom Penh, Cambodge	90 %	252
ATA IT Ltd.	Technologie de l'information	Bangkok, Thaïlande	100 %	3

(1) Excluant les entités structurées consolidées. Se reporter à la note 28.

(2) Correspond aux pourcentages de droits de vote détenus par la Banque dans ces filiales.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque est exposée au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité et de financement. Les objectifs de la Banque, les politiques et procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion. Les textes « grisés » et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan aux 31 octobre 2016 et 2015. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Actifs

	Au 31 octobre 2016									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 487	199	21	22	7	–	–	–	2 447	8 183
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	1 066	1 207	2 646	702	935	4 800	7 864	5 641	21 103	45 964
Disponibles à la vente	108	177	134	76	63	365	7 553	5 580	552	14 608
Détenues jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	472	30	3 263	204	–	3 969
	1 174	1 384	2 780	778	1 470	5 195	18 680	11 425	21 655	64 541
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	4 842	2 320	2 846	1 532	10	456	–	–	1 942	13 948
Prêts et acceptations ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	874	1 155	1 607	2 389	1 839	7 764	32 034	1 193	13	48 868
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	873	413	592	724	570	2 235	8 797	2 041	17 719	33 964
Aux entreprises et aux administrations publiques	6 266	2 116	1 937	2 321	1 731	4 684	8 578	2 275	7 778	37 686
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 633	718	90	–	–	–	–	–	–	6 441
Provisions pour pertes sur créances									(781)	(781)
	13 646	4 402	4 226	5 434	4 140	14 683	49 409	5 509	24 729	126 178
Autres										
Instruments financiers dérivés	569	730	457	293	219	838	2 628	4 682	–	10 416
Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽¹⁾									843	843
Créances achetées									1 858	1 858
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									645	645
Immobilisations corporelles									1 338	1 338
Goodwill									1 412	1 412
Immobilisations incorporelles									1 140	1 140
Autres actifs	294	122	71	77	92	123	90	125	710	1 704
	863	852	528	370	311	961	2 718	4 807	7 946	19 356
	26 012	9 157	10 401	8 136	5 938	21 295	70 807	21 741	58 719	232 206

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

Passifs, capitaux et engagements hors bilan

	Au 31 octobre 2016									Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Dépôts ⁽¹⁾⁽²⁾										
Particuliers	975	1 905	2 808	1 824	1 499	4 345	7 836	1 036	27 574	49 802
Entreprises et administrations										
publiques	4 255	1 266	1 117	587	622	1 198	2 265	881	36 818	49 009
Institutions de dépôts	2 925	627	276	27	7	–	–	61	2 023	5 946
Dettes de premier rang non garantie	5 783	2 539	3 527	1 398	2 797	3 780	5 017	3 641	–	28 482
Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	1 005	3 102	2 561	–	6 668
	13 938	6 337	7 728	3 836	4 925	10 328	18 220	8 180	66 415	139 907
Autres										
Acceptations	5 631	719	91	–	–	–	–	–	–	6 441
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	84	201	50	41	53	586	4 652	5 629	2 911	14 207
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	11 992	1 505	3 555	4 260	–	–	–	–	1 324	22 636
Instrument financiers dérivés	661	693	486	303	182	740	1 608	3 052	–	7 725
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	2 699	2 699
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	–	1 341	324	1 107	548	2 465	9 795	4 551	–	20 131
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	424	–	–	–	–	–	873	–	–	1 297
Autres passifs – autres éléments ⁽¹⁾⁽⁵⁾	470	296	127	19	77	43	88	197	2 732	4 049
	19 262	4 755	4 633	5 730	860	3 834	17 016	13 429	9 666	79 185
Dettes subordonnée	–	–	1 003	–	–	–	–	9	–	1 012
Capitaux propres									12 102	12 102
	33 200	11 092	13 364	9 566	5 785	14 162	35 236	21 618	88 183	232 206
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	145	614	288	286	282	693	741	212	–	3 261
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	7 187	7 187
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	–	2 056	3 898	15	–	–	–	–	–	5 969
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	1 149	1 293	1 012	1 927	1 685	8 525	10 565	550	21 109	47 815
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	87	169	243	236	221	718	1 526	520	–	3 720

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révoqués sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en nantissement des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 2,3 G\$.

(8) Ces montants incluent 21,1 G\$ révoqués sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Actifs

	Au 31 octobre 2015									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 317	14	–	–	–	–	–	–	2 236	7 567
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	587	673	701	1 351	757	5 473	7 992	6 706	17 757	41 997
Disponibles à la vente	1	356	92	147	37	527	6 846	5 519	518	14 043
	588	1 029	793	1 498	794	6 000	14 838	12 225	18 275	56 040
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	6 280	4 036	4 345	25	312	1 185	–	–	1 519	17 702
Prêts et acceptations ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	1 125	1 343	2 121	3 072	2 291	6 896	25 523	872	277	43 520
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	336	410	743	907	750	1 795	7 334	1 844	17 814	31 933
Aux entreprises et aux administrations publiques	3 767	1 609	1 719	2 143	1 479	2 558	7 269	2 127	8 283	30 954
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 896	919	585	–	–	–	–	–	–	9 400
Provisions pour pertes sur créances									(569)	(569)
	13 124	4 281	5 168	6 122	4 520	11 249	40 126	4 843	25 805	115 238
Autres										
Instruments financiers dérivés	520	682	550	606	208	831	2 627	4 818	–	10 842
Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽¹⁾									415	415
Créances achetées									1 438	1 438
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									831	831
Immobilisations corporelles									1 817	1 817
Goodwill									1 277	1 277
Immobilisations incorporelles									1 059	1 059
Autres actifs	235	226	216	118	92	110	71	–	796	1 864
	755	908	766	724	300	941	2 698	4 818	7 633	19 543
	26 064	10 268	11 072	8 369	5 926	19 375	57 662	21 886	55 468	216 090

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

Passifs, capitaux et engagements hors bilan

Au 31 octobre 2015

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Dépôts ⁽¹⁾⁽²⁾										
Particuliers	1 063	1 103	1 920	1 170	1 451	5 304	7 333	910	25 727	45 981
Entreprises et administrations publiques	1 463	341	423	337	62	625	1 318	879	32 331	37 779
Institutions de dépôts	4 814	344	13	1	2	2	4	–	1 458	6 638
Dette de premier rang non garantie	4 676	3 772	6 595	2 874	559	4 610	5 091	2 345	–	30 522
Obligations sécurisées	–	–	–	–	2 636	–	2 419	2 855	–	7 910
	12 016	5 560	8 951	4 382	4 710	10 541	16 165	6 989	59 516	128 830
Autres										
Acceptations	7 896	919	585	–	–	–	–	–	–	9 400
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	340	1 270	207	65	327	1 521	4 579	5 933	3 091	17 333
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	5 875	736	4 733	–	–	840	–	–	1 595	13 779
Instruments financiers dérivés	527	748	646	418	153	886	1 825	2 553	–	7 756
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽¹⁾									1 871	1 871
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	15	1 129	28	1 163	80	3 145	9 083	5 127	–	19 770
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	424	872	–	–	1 296
Autres passifs – autres éléments ⁽¹⁾⁽⁵⁾	442	191	133	60	74	57	368	185	1 668	3 178
	15 095	4 993	6 332	1 706	634	6 873	16 727	13 798	8 225	74 383
Dette subordonnée	505	–	–	–	–	1 008	–	9	–	1 522
Capitaux propres									11 355	11 355
	27 616	10 553	15 283	6 088	5 344	18 422	32 892	20 796	79 096	216 090
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	6	426	120	410	371	664	864	212	–	3 073
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾									6 578	6 578
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	–	15	2 044	15	–	3 054	–	–	–	5 128
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	544	1 481	802	1 793	2 246	8 046	9 215	648	20 770	45 545
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	76	150	221	214	208	735	1 158	812	–	3 574

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en nantissement des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 1,8 G\$.

(8) Ces montants incluent 20,8 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

NOTE 31 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

La Banque offre une gamme de produits financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient inscrits au bilan ou hors bilan. Le degré de risque est fonction de l'ampleur et de la direction des variations de taux d'intérêt ainsi que du degré de désappariement des échéances. L'analyse des écarts de sensibilité compte parmi les outils analytiques employés par la Banque pour gérer les risques de taux d'intérêt.

Le tableau ci-après présente la sensibilité du bilan consolidé de la Banque aux variations des taux d'intérêt.

Au 31 octobre							2016	2015
	Taux variable	3 mois ou moins	Plus de 3 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible	Total	Total
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	574	5 754	–	–	–	1 855	8 183	7 567
Rendement réel		0,4 %	– %	– %	– %	– %		
Valeurs mobilières	2 303	3 505	4 462	21 213	11 354	21 704	64 541	56 040
Rendement réel		0,5 %	0,7 %	1,4 %	2,4 %			
Prêts et acceptations ⁽¹⁾	50 182	29 641	17 393	37 525	2 088	3 297	140 126	132 940
Rendement réel		1,6 %	3,0 %	2,9 %	5,0 %			
Autres	10 705	–	–	–	–	8 651	19 356	19 543
	63 764	38 900	21 855	58 738	13 442	35 507	232 206	216 090
Passif et capitaux propres								
Dépôts	52 788	25 348	14 060	25 316	5 422	16 973	139 907	128 830
Rendement réel		1,0 %	1,4 %	1,7 %	0,8 %			
Engagements afférents à des titres vendus à découvert et à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	6 395	9 276	3 624	5 229	5 615	6 704	36 843	31 112
Rendement réel		3,6 %	1,1 %	0,9 %	1,9 %			
Dette subordonnée	–	–	1 003	–	9	–	1 012	1 522
Rendement réel		– %	3,3 %	– %	1,4 %			
Acceptations et autres passifs	15 235	7 031	776	8 178	4 176	6 946	42 342	43 271
Capitaux propres	–	–	–	1 250	–	10 852	12 102	11 355
	74 418	41 655	19 463	39 973	15 222	41 475	232 206	216 090
Excédent de l'actif (passif)	(10 654)	(2 755)	2 392	18 765	(1 780)	(5 968)	–	–
Éléments libellés en dollars canadiens	(6 168)	(3 674)	2 450	22 949	(1 217)	(6 835)	7 505	7 133
Éléments libellés en devises	(4 486)	919	(58)	(4 184)	(563)	867	(7 505)	(7 133)
Excédent de l'actif (passif)	(10 654)	(2 755)	2 392	18 765	(1 780)	(5 968)	–	–

(1) Comprend les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

Le rendement réel représente le rendement effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification de taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

NOTE 32 – INFORMATIONS SECTORIELLES

La Banque exerce ses activités dans les trois secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services bancaires, les services de banque d'affaires ainsi que les solutions financières à une clientèle composée de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels. Il mène aussi des activités de négociation et d'investissement pour le compte de la Banque.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de Trésorerie, notamment la gestion de l'actif et du passif, des liquidités et du financement de la Banque, certaines activités à l'international, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

La présentation des informations sectorielles pour l'exercice 2016 est conforme à celle que la Banque a adoptée pour l'exercice 2015. Les informations sectorielles sont préparées selon les méthodes comptables décrites à la note 1, à l'exception du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge (économie) d'impôts des secteurs d'exploitation, qui sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*. Les frais du siège social sont alloués à chacun des secteurs d'exploitation présentés dans les résultats sectoriels. La Banque évalue le rendement en se fondant sur le résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque. Les revenus intersectoriels sont constatés à la valeur d'échange. Les actifs sectoriels correspondent aux actifs moyens utilisés pour les activités du secteur.

Résultats par secteur d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre⁽¹⁾

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	1 919	1 825	372	323	980	996	(315)	(462)	2 956	2 682
Revenus autres que d'intérêts ⁽²⁾	982	1 002	1 068	1 096	657	706	177	260	2 884	3 064
Revenu total	2 901	2 827	1 440	1 419	1 637	1 702	(138)	(202)	5 840	5 746
Frais autres que d'intérêts	1 640	1 630	998	983	796	743	441	309	3 875	3 665
Contribution	1 261	1 197	442	436	841	959	(579)	(511)	1 965	2 081
Dotations aux pertes sur créances ⁽³⁾	475	225	5	3	4	–	–	–	484	228
Résultat avant charge (économie) d'impôts	786	972	437	433	837	959	(579)	(511)	1 481	1 853
Charge (économie) d'impôts ⁽²⁾	212	261	116	110	262	261	(365)	(398)	225	234
Résultat net	574	711	321	323	575	698	(214)	(113)	1 256	1 619
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	18	13	57	57	75	70
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	574	711	321	323	557	685	(271)	(170)	1 181	1 549
Actif moyen	91 067	86 886	11 006	10 388	91 928	88 616	41 912	37 039	235 913	222 929

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015, certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment la charge de restructuration comptabilisée au cours de l'exercice 2015 qui avait été répartie entre tous les secteurs d'exploitation de la Banque, a été regroupée dans la rubrique *Autres* afin de se conformer à la présentation de l'exercice 2016.

(2) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 231 M\$ (311 M\$ en 2015), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 4 M\$ (nul en 2015) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

(3) Les *Dotations aux pertes sur créances* pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 comprennent une provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz de 250 M\$, présentée dans le secteur des Particuliers et Entreprises.

NOTE 32 – INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Résultats par secteur géographique

Exercice terminé le 31 octobre

	Canada		États-Unis		Autres		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Revenu net d'intérêts	2 803	2 687	110	9	43	(14)	2 956	2 682
Revenus autres que d'intérêts	2 466	2 772	337	284	81	8	2 884	3 064
Revenu total	5 269	5 459	447	293	124	(6)	5 840	5 746
Frais autres que d'intérêts	3 601	3 457	235	192	39	16	3 875	3 665
Contribution	1 668	2 002	212	101	85	(22)	1 965	2 081
Dotations aux pertes sur créances	480	228	4	–	–	–	484	228
Résultat avant charge (économie) d'impôts	1 188	1 774	208	101	85	(22)	1 481	1 853
Charge (économie) d'impôts	162	189	56	13	7	32	225	234
Résultat net	1 026	1 585	152	88	78	(54)	1 256	1 619
Participations ne donnant pas le contrôle	57	56	18	14	–	–	75	70
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	969	1 529	134	74	78	(54)	1 181	1 549
Actif moyen	209 414	202 714	18 325	17 093	8 174	3 122	235 913	222 929

NOTE 33 – ACQUISITION ET DISPOSITION

Acquisition de Advanced Bank of Asia Limited

Le 16 mai 2016, la Banque a conclu l'acquisition de Advanced Bank of Asia Limited (ABA), une institution financière d'importance au Cambodge qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises. L'acquisition s'inscrit dans le cadre de la stratégie de croissance internationale de la Banque. Après l'acquisition, la participation détenue par la Banque sous forme d'actions ordinaires d'ABA s'établit à 90 %. La somme du prix d'acquisition de 119 M\$ en espèces, de la juste valeur de la participation antérieurement détenue et de la valeur estimative de la participation ne donnant pas le contrôle établie à la date d'acquisition excède la juste valeur des actifs nets acquis de 129 M\$. Cet excédent est inscrit dans le bilan consolidé à titre de goodwill et représente principalement la croissance attendue des activités d'ABA au Cambodge. Ce goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales. Les créances acquises, principalement constituées de prêts aux particuliers et aux entreprises, ont été évaluées à une juste valeur de 754 M\$ à la date d'acquisition. Cette valeur représente également la somme des montants contractuels bruts à recevoir dont la Banque prévoit récupérer la totalité.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, les frais connexes à l'acquisition inclus dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats sont d'un montant négligeable. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Banque a comptabilisé un gain non imposable de 41 M\$ sur la réévaluation de la participation dans ABA qu'elle détenait déjà, dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats. Pour la présentation des résultats par secteur d'exploitation, ce gain ainsi que les résultats d'ABA sont inclus dans la rubrique *Autres*. Les résultats d'ABA ont été consolidés dans les états financiers de la Banque à compter du 17 mai 2016. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, ABA a contribué environ 43 M\$ au revenu total et 21 M\$ au résultat net de la Banque. Si la Banque avait conclu l'acquisition le 1^{er} novembre 2015, elle aurait présenté un revenu total d'environ 5 873 M\$ et un résultat net d'environ 1 266 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016.

Les justes valeurs estimatives des actifs acquis et des passifs pris en charge peuvent être ajustées de manière rétrospective pour tenir compte des informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date de l'acquisition durant la période d'évaluation. Le tableau ci-dessous résume les justes valeurs estimatives des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	356
Valeurs mobilières	50
Prêts	754
Goodwill	129
Immobilisations incorporelles	2
Autres actifs	30
	1 321
Dépôts	969
Autres passifs	86
	1 055
Prix d'acquisition	119
Participation antérieurement détenue	133
Participation ne donnant pas le contrôle	14
	266

Disposition d'une partie de la participation dans Corporation Fiera Capital

Le 12 mars 2015, la Banque avait cédé, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, 9 083 000 actions de catégorie A à droit de vote subalterne de Corporation Fiera Capital (Fiera Capital) au prix de 12,60 \$ par action, pour un produit brut de 114 M\$. À la date de transaction, le pourcentage de participation de la Banque dans Fiera Capital s'établissait à 22 %, alors qu'il était de 35 % avant cette transaction. Un gain sur cession d'actions de Fiera Capital de 34 M\$ (29 M\$ déduction faite des impôts), ainsi que des charges directes de 5 M\$ (4 M\$ déduction faite des impôts), avaient été comptabilisés aux postes *Revenus autres que d'intérêts – Autres* et *Frais autres que d'intérêts – Autres*, respectivement, de l'état consolidé des résultats de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, et présentés dans le secteur de Gestion de patrimoine.



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Données relatives aux exercices antérieurs	194
Glossaire des termes financiers	196
Renseignements à l'intention des actionnaires	198

DONNÉES RELATIVES AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Au 31 octobre ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Données relatives au bilan consolidé										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 183	7 567	8 086	3 596	3 249	2 851	2 274	2 228	3 660	3 328
Valeurs mobilières	64 541	56 040	52 953	53 744	54 898	56 592	54 268	50 233	46 185	39 270
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	13 948	17 702	24 525	21 449	15 529	12 507	10 878	7 637	7 868	5 966
Prêts et acceptations	126 178	115 238	106 169	97 338	90 922	80 758	63 134	58 370	56 015	52 045
Autres actifs	19 356	19 543	13 696	12 092	13 305	14 146	14 748	13 670	15 604	12 476
Total de l'actif	232 206	216 090	205 429	188 219	177 903	166 854	145 302	132 138	129 332	113 085
Dépôts	139 907	128 830	119 883	102 111	93 474	85 787	81 785	75 170	76 022	70 798
Autres passifs	79 185	74 383	73 163	74 729	73 948	71 791				
Autres passifs et participations ne donnant pas le contrôle							54 276	48 474	45 546	36 045
Dettes subordonnées	1 012	1 522	1 881	2 426	2 470	2 000	2 033	2 017	2 255	1 605
Capital-actions privilégiées	1 650	1 023	1 223	677	762	762	1 089	1 089	774	400
ordinaires	2 645	2 614	2 293	2 160	2 054	1 970	1 804	1 729	1 656	1 575
Surplus d'apport	73	67	52	58	58	46	66	48	31	32
Résultats non distribués	6 706	6 705	5 850	5 055	4 091	3 366	4 081	3 515	3 110	2 793
Autres éléments cumulés du résultat global	218	145	289	214	255	337	168	96	(62)	(163)
Participations ne donnant pas le contrôle	810	801	795	789	791	795				
Total du passif et des capitaux propres	232 206	216 090	205 429	188 219	177 903	166 854	145 302	132 138	129 332	113 085
Actif moyen	235 913	222 929	206 680	193 509	181 344	165 942	140 360	140 978	128 319	125 964
Prêts douteux nets ⁽²⁾	281	254	248	183	179	175	162	223	169	129
Données relatives à l'état consolidé des résultats										
Revenu net d'intérêts ⁽³⁾	2 956	2 682	2 584	2 478	2 365	2 318	1 933	1 961	1 772	1 116
Revenus autres que d'intérêts ⁽³⁾	2 884	3 064	2 880	2 673	2 936	2 336	2 351	2 172	2 062	2 301
Revenu total	5 840	5 746	5 464	5 151	5 301	4 654	4 284	4 133	3 834	3 417
Dotations aux pertes sur créances	484	228	208	181	180	184	144	305	144	103
Frais autres que d'intérêts	3 875	3 665	3 423	3 206	3 207	2 952	2 822	2 662	2 695	2 626
Charge d'impôts	225	234	295	252	317	264	221	252	167	79
Participations ne donnant pas le contrôle							63	60	52	68
Résultat net	1 256	1 619	1 538	1 512	1 597	1 254	1 034	854	776	541
Participations ne donnant pas le contrôle	75	70	69	63	61	60				
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 181	1 549	1 469	1 449	1 536	1 194				

(1) Les données des exercices 2010 et précédents sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada et certains montants des exercices 2013, 2012 et 2011 ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(3) Les données des exercices 2015, 2014, 2013 et 2012 ont été ajustées pour refléter le reclassement de certains montants entre les postes *Revenus autres que d'intérêts – Revenus de crédit* et *Revenu net d'intérêts* afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur des Particuliers et Entreprises.

Au 31 octobre ⁽¹⁾	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Nombre d'actions ordinaires ⁽²⁾ (en milliers)	338 053	337 236	329 297	325 983	322 617	320 948	325 544	322 402	318 894	315 612
Nombre de détenteurs inscrits	21 966	22 152	22 394	22 737	23 180	23 588	23 598	23 970	24 354	24 780
Résultat de base par action ⁽²⁾	3,31 \$	4,56 \$	4,36 \$	4,34 \$	4,63 \$	3,41 \$	3,00 \$	2,48 \$	2,35 \$	1,63 \$
Résultat dilué par action ⁽²⁾	3,29 \$	4,51 \$	4,32 \$	4,31 \$	4,58 \$	3,37 \$	2,97 \$	2,47 \$	2,34 \$	1,61 \$
Dividende par action ⁽²⁾	2,18 \$	2,04 \$	1,88 \$	1,70 \$	1,54 \$	1,37 \$	1,24 \$	1,24 \$	1,24 \$	1,14 \$
Cours de l'action ⁽²⁾										
haut	47,88 \$	55,06 \$	53,88 \$	45,24 \$	40,64 \$	40,72 \$	33,94 \$	31,04 \$	27,32 \$	33,30 \$
bas	35,83 \$	40,75 \$	41,60 \$	36,18 \$	31,64 \$	32,43 \$	27,23 \$	12,81 \$	21,13 \$	25,25 \$
clôture	47,88 \$	43,31 \$	52,68 \$	45,24 \$	38,59 \$	35,57 \$	33,57 \$	28,20 \$	22,61 \$	27,33 \$
Valeur comptable ⁽²⁾	28,52 \$	28,26 \$	25,76 \$	22,97 \$	20,02 \$	17,82 \$	18,80 \$	16,72 \$	14,85 \$	13,43 \$
Dividendes sur actions privilégiées										
Série 15	–	–	–	0,2444 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$
Série 16	–	–	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$
Série 20	–	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	0,8692 \$	–
Série 21	–	–	–	1,0078 \$	1,3438 \$	1,3438 \$	1,3438 \$	1,3438 \$	0,5596 \$	–
Série 24	–	–	0,4125 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,3765 \$	–	–
Série 26	–	–	0,4125 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,3042 \$	–	–
Série 28	0,9500 \$	0,9500 \$	0,9500 \$	0,9728 \$	–	–	–	–	–	–
Série 30	1,0250 \$	1,0250 \$	0,7849 \$	–	–	–	–	–	–	–
Série 32	0,9750 \$	1,0760 \$	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 34	1,1373 \$	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 36	0,5733 \$	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mesures financières										
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	11,7 %	16,9 %	17,9 %	20,1 %	24,1 %	19,8 %	17,0 %	15,6 %	16,4 %	11,5 %
Rendement de l'actif moyen	0,53 %	0,73 %	0,74 %	0,78 %	0,88 %	0,76 %	0,74 %	0,61 %	0,60 %	0,43 %
Ratios réglementaires selon Bâle III										
Ratio des fonds propres ⁽³⁾										
CET1 ⁽⁴⁾	10,1 %	9,9 %	9,2 %	8,7 %	7,3 %	7,6 %				
catégorie 1 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	13,5 %	12,5 % ⁽⁶⁾	12,3 % ⁽⁷⁾	11,4 %	10,1 %	10,8 %	14,0 %	10,7 %	9,4 %	9,0 %
total ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	15,3 %	14,0 % ⁽⁶⁾	15,1 % ⁽⁷⁾	15,0 %	14,1 %	14,3 %	17,5 %	14,3 %	13,2 %	12,4 %
Ratio de levier ⁽⁴⁾	3,7 %	3,7 %								
Autres renseignements										
Nombre d'employés ⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾	20 600	18 601	18 725	16 675	16 636	16 217	15 298	14 851	14 420	14 484
Succursales au Canada	450	452	452	453	451	448	442	445	446	447
Guichets automatiques	938	930	935	937	923	893	869	866	858	836

- (1) Les données des exercices 2010 et précédents sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada et certains montants des exercices 2013, 2012 et 2011 ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.
- (2) Les données des exercices 2014 et précédents ont été ajustées pour tenir compte du dividende en actions payé en 2014.
- (3) Les ratios aux 31 octobre 2013, 2012 et 2011 ne sont pas ajustés pour refléter les modifications de normes comptables.
- (4) Aux 31 octobre 2015, 2014 et 2013, les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris » et les ratios aux 31 octobre 2012 et 2011 sont présentés pro forma.
- (5) La Banque a adopté les règles de l'Accord de Bâle II en 2008 et depuis le 1^{er} novembre 2009, elle utilise l'approche NI avancée pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée. Selon Bâle I, pour l'année 2007.
- (6) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.
- (7) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.
- (8) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015 et compte tenu du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.
- (9) En équivalent temps complet.
- (10) Le nombre d'employés inclut les employés des filiales Credigy Ltd. et Advanced Bank of Asia Limited pour les exercices 2016, 2015 et 2014.

GLOSSAIRE DES TERMES FINANCIERS

Acceptations

L'acceptation représente une garantie de paiement par une banque et est négociable sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Actif pondéré en fonction des risques

Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.

Actifs sous administration

Actifs à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente ainsi que la tenue de livres. Les actifs sous administration ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

Actifs sous gestion

Actifs gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les actifs sous gestion, qui peuvent aussi être des actifs sous administration, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF)

Le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF) a pour mandat de réglementer et de surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés sous le régime d'une loi fédérale, dans le but d'éviter aux déposants et aux souscripteurs de subir des pertes indues et de contribuer ainsi à la confiance du public dans le système financier canadien.

Capital économique

Le capital économique est la mesure interne utilisée à la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité.

Conventions-cadres de compensation

Accord juridique entre deux parties liées par de nombreux contrats sur instruments financiers dérivés, prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Conventions de rachat

Engagements financiers relatifs à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente prévoyant qu'elles seront rachetées à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

Conventions de revente

Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente prévoyant qu'elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de prêt sur nantissement à court terme.

Couverture

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture.

Dotations aux pertes sur créances

Montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes sur créances au niveau jugé approprié par la direction. Les dotations aux pertes sur créances se composent des dotations aux provisions sur prêts douteux et non douteux.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalent imposable

L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices. Les dérivés comprennent les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés, les swaps et les options. Le montant nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le montant nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Marge bénéficiaire

Revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de la moyenne de l'actif portant intérêt.

Prêts douteux

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré comme douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et que la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré ou lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. Les prêts assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien sont considérés comme douteux après 365 jours de retard.

Point de base

Unité de mesure correspondant à un centième pour cent (0,01 %).

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit à la date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux titres de substituts de prêts, à des instruments de crédit comme les acceptations, et à des éléments hors bilan tels que les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit. Les provisions sont augmentées du montant des dotations aux provisions pour pertes sur créances, lesquelles sont imputées au résultat et réduites en fonction du montant des radiations, après déduction des recouvrements au cours de la période.

Ratio d'efficacité

Ratio qui exprime les frais autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus et mesure l'efficacité des activités de la Banque.

Ratio de levier

Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)

Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio des fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond au fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio de versement des dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net après déduction des dividendes sur actions privilégiées.

Ratio du total des fonds propres

Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes sur prêts. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires

Résultat net, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Rendement total à l'actionnaire

Le rendement total à l'actionnaire (RTA) correspond au rendement total moyen d'un placement en actions ordinaires de la Banque. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires de la Banque.

Valeur à risque (VaR)

La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Description du capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Banque consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$, et 15 millions actions privilégiées de deuxième rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2016, la Banque compte 338 053 054 actions ordinaires et 66 000 000 actions privilégiées de premier rang émises et en circulation.

Cote officielle

Les actions ordinaires de la Banque et les actions privilégiées de premier rang série 28, série 30, série 32, série 34 et série 36 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, au Canada.

Émission ou catégorie	Symbole au téléscripteur	Abréviation dans la presse
Actions ordinaires	NA	Nat Bk ou Natl Bk
Actions privilégiées de premier rang		
Série 28	NA.PR.Q	Nat Bk s28 ou Natl Bk s28
Série 30	NA.PR.S	Nat Bk s30 ou Natl Bk s30
Série 32	NA.PR.W	Nat Bk s32 ou Natl Bk s32
Série 34	NA.PR.X	Nat Bk s34 ou Natl Bk s34
Série 36	NA.PR.A	Nat Bk s36 ou Natl Bk s36

Nombre d'actionnaires inscrits

Le 31 octobre 2016 à la clôture des registres, 21 966 détenteurs d'actions ordinaires sont inscrits directement au registre des actions ordinaires de la Banque.

Dividendes

Dates de paiement des dividendes au cours de l'exercice 2017

(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement
Actions ordinaires		
22 décembre 2016	28 décembre 2016	1 ^{er} février 2017
23 mars 2017	27 mars 2017	1 ^{er} mai 2017
22 juin 2017	22 juin 2017	1 ^{er} août 2017
21 septembre 2017	25 septembre 2017	1 ^{er} novembre 2017
Actions privilégiées, séries 28, 30, 32, 34 et 36		
30 décembre 2016	4 janvier 2017	15 février 2017
6 avril 2017	10 avril 2017	15 mai 2017
6 juillet 2017	10 juillet 2017	15 août 2017
5 octobre 2017	10 octobre 2017	15 novembre 2017

Dividendes déclarés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice 2016

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)
17 décembre 2015	21 décembre 2015	1 ^{er} février 2016	0,54
23 mars 2016	28 mars 2016	1 ^{er} mai 2016	0,54
16 juin 2016	20 juin 2016	1 ^{er} août 2016	0,55
22 septembre 2016	26 septembre 2016	1 ^{er} novembre 2016	0,55

Dividendes déclarés sur les actions privilégiées au cours de l'exercice 2016

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)				
			Série 28	Série 30	Série 32	Série 34	Série 36
30 déc. 15	4 jan. 16	15 fév. 16	0,2375	0,2563	0,2438	-	-
7 avr. 16	11 avr. 16	15 mai 16	0,2375	0,2562	0,2438	0,4373	-
29 juin 16	4 juil. 16	15 août 16	0,2375	0,2563	0,2437	0,3500	-
6 oct. 16	10 oct. 16	15 nov. 16	0,2375	0,2562	0,2437	0,3500	0,5733

Les dividendes versés constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dépôt direct

Les actionnaires peuvent, au moyen d'un transfert électronique de fonds, faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Siège social

Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 514 394-5000
Internet : bnc.ca

Assemblée annuelle

La prochaine assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu le vendredi 21 avril 2017 au siège social de la Banque Nationale du Canada à Montréal, Québec, Canada.

Déclaration annuelle

Le bilan social 2016 sera disponible en mars 2017 dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Communication avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificats d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent des transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires
1500, boulevard Robert-Bourassa, 7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3S8 Canada

Téléphone : 1 888 838-1407
Télécopieur : 1 888 453-0330
Adresse électronique : service@computershare.com
Internet : computershare.com

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marché sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

Toute autre demande peut être adressée au service suivant :

Relations avec les investisseurs
Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 1 866 517-5455
Télécopieur : 514 394-6196
Adresse électronique : relationsinvestisseurs@bnc.ca
Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux législations canadienne et américaine en valeurs mobilières et à la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis.

Des renseignements supplémentaires relatifs à ces déclarations sont disponibles à la page 9 du présent Rapport annuel.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans ce rapport sont notamment : Banque Nationale du Canada, Gestion privée 1859, *un client, une banque*, Compte Surintérêt, NBC CapS, NBC CapS II, Fiducie d'actifs BNC, Fiducie de capital BNC et tout-en-un Banque Nationale, ainsi que leurs logos respectifs qui sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada utilisées par la Banque Nationale du Canada ou par ses filiales sous licence. Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport qui n'est pas la propriété de la Banque Nationale du Canada, est la propriété de son détenteur respectif.

An English copy of this Annual Report can be obtained from:

Investor Relations Department
National Bank of Canada
600 De La Gauchetière Street West, 7th Floor
Montreal, Quebec H3B 4L2 Canada

Telephone: 1-866-517-5455
Fax: 514-394-6196
E-mail: investorrelations@bnc.ca

Dépôt légal

ISBN 978-2-921835-50-3
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2016

Impression

L'Empreinte





Réalisons vos idées